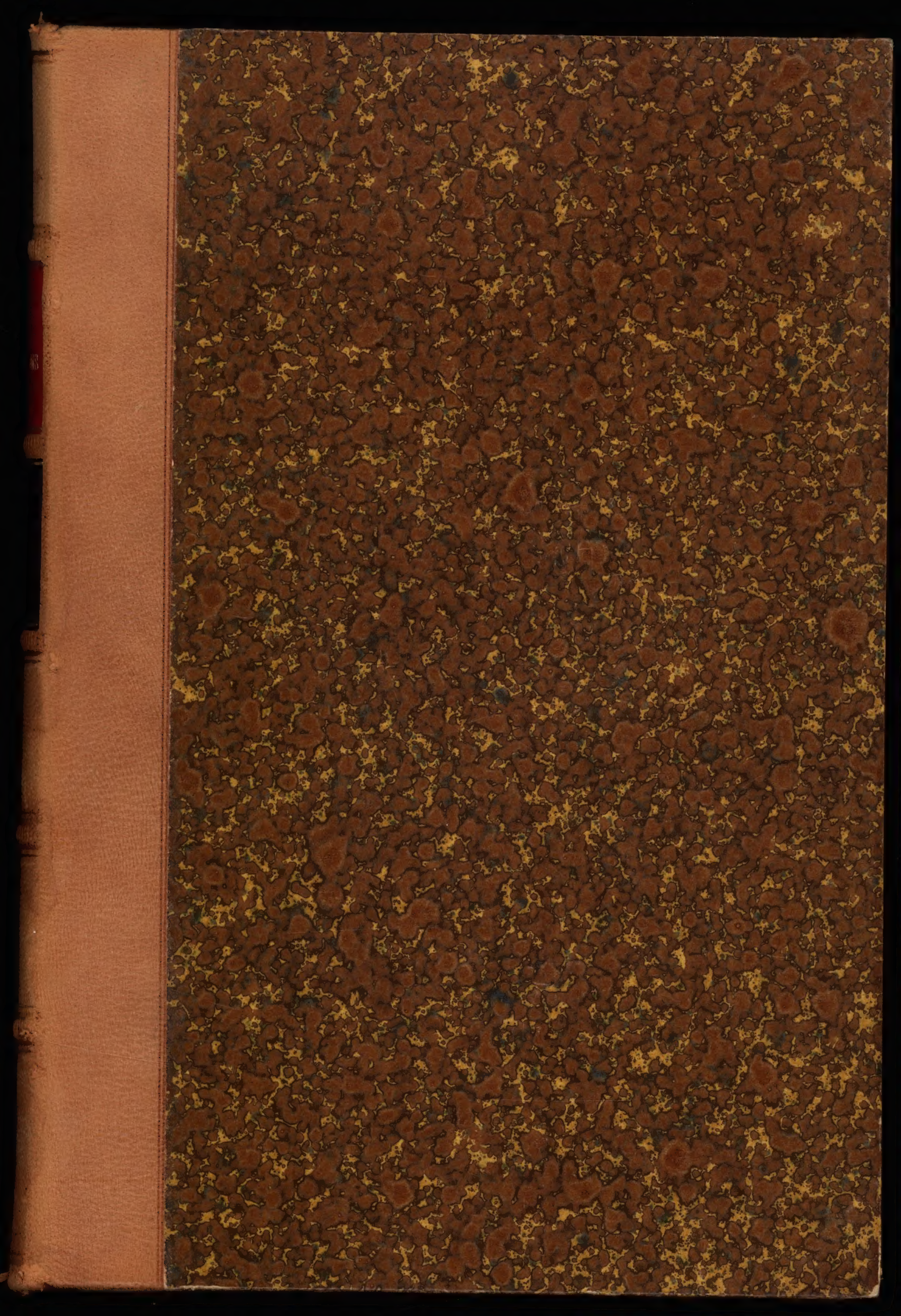
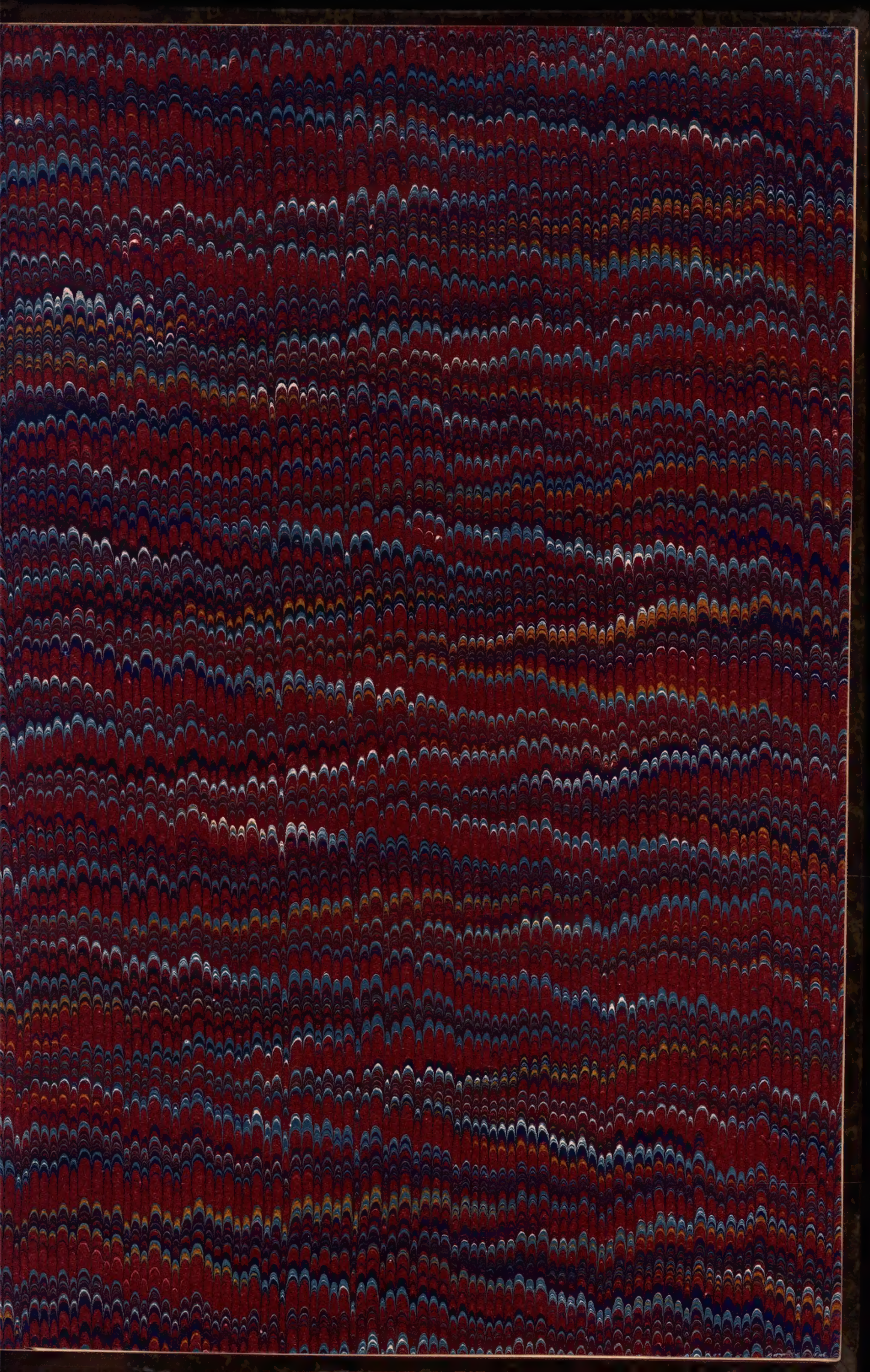






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE HENRI WOLFRATH

1885

A NOS LECTEURS

Au début de sa vingt-deuxième année d'existence, le *Musée neuchâtelois* salue le public qui l'accueille avec tant de sympathie depuis longtemps ; il éprouve le besoin de remercier ceux qui l'ont soutenu jusqu'ici par leurs articles, leurs communications de toute nature, et qui lui ont permis d'en faire une preuve évidente de la vitalité neuchâteloise.

Il semblait en commençant ce recueil que le but des fondateurs serait facilement atteint et que peu d'années suffiraient à y réunir les documents que nos historiens, nos biographes et nos archéologues pouvaient encore ignorer. Il n'en fut rien ; les travaux qui nous ont été envoyés nous prouvèrent que plus on fouillait la mine, plus elle produisait de choses nouvelles et même imprévues.

Les réunions annuelles de la Société cantonale d'histoire, dont le *Musée* est l'organe, lui fournirent aussi un abondant tribut de travaux variés. Nous avons donc de nombreuses raisons pour continuer vaillamment notre publication en cherchant à la rendre plus populaire encore. — L'étude de l'histoire n'est plus aujourd'hui le domaine de quelques-uns seulement, un grand nombre de nos concitoyens aiment à en fouiller les secrets et à les mettre en lumière ; nous nous faisons un plaisir de le constater.

Tout en continuant avec les mêmes principes que du passé, nous tiendrons compte cependant de certaines observations qui nous ont été faites par nos lecteurs; nous tâcherons de condenser nos communications et de ne leur offrir que des travaux formant un tout complet dans un nombre restreint de numéros. Nous chercherons aussi à employer pour nos planches les procédés modernes de reproduction, héliogravure et autres, comme nous l'avons fait dans plusieurs occasions. Si les frais n'étaient pas considérables, nous en userions plus souvent, mais nous devons compter avec des ressources limitées. Un plus grand nombre d'abonnés nous permettrait de réaliser ce point de notre programme si désiré par nous : l'abonné apporterait ainsi à notre recueil sa part de collaboration.

La création d'un *Musée historique* dans le monument consacré aux *Beaux-Arts* est aussi une preuve de respect de notre passé. Tout nous invite donc à travailler encore à l'œuvre commencée et nous y apporterons tout le zèle qu'elle nous inspire.

Décembre 1884.

LE COMITÉ.



ARNOLD GUYOT

1807-1884

ARNOLD GUYOT

(1807-1884) (1)

Il y a maintenant 45 ans, la salle de chant de notre Gymnase était remplie d'un nombreux auditoire accouru pour assister aux débuts d'un jeune professeur neuchâtelois, de retour dans son pays, après de longues études entremêlées de voyages. Il avait annoncé un cours de Géographie physique, et l'assistance, toute bienveillante qu'elle fût, j'aime à le croire, surtout pour un compatriote dont on disait beaucoup de bien, était curieuse de voir comment il se tirerait de sa première leçon, surtout sur un sujet peu connu et qu'on jugeait sec et aride. En 1838, on n'était pas blasé sur les conférences ; elles étaient encore un événement ; on en parlait avant, on en parlait après ; on y assistait avec une attention recueillie, on encourageait les débutants.

Le jeune savant, de son côté, attendait dans une salle voisine le moment de faire son entrée. Demi-mort d'inquiétude, il se demandait en frémissant s'il aurait des auditeurs, et combien, quel accueil lui serait fait, s'il aurait la force d'affronter leurs regards, d'ouvrir la bouche pour leur exposer des choses qui les laisseraient peut-être indifférents, et s'il ne ferait pas mieux de fuir pour s'épargner un désastre. Il craignait de manquer d'idées, de matériaux, de rester court.

Tout à coup, la cloche donne le signal. Il obéit machinalement; mais l'échafaud lui paraîtrait un lieu de délices auprès du pupitre où il doit prendre place. Il entre ; il paraît frêle, délicat, mais sa tenue modeste, son large front sous ses cheveux noirs, ses yeux intelligents derrière ses lunettes, préviennent en sa faveur. Il commence ; sa voix est faible, mais d'un timbre agréable; elle trouve le chemin de l'esprit et du cœur.

(1) Outre mes souvenirs personnels, les documents dont j'ai fait usage m'ont été fournis par MM. Ernest Sandoz, Léo Lesquereux, Aug. Mayor, Fréd. Godet, et surtout par M. Ch. Faure, à Genève, l'auteur d'une excellente notice où j'ai puisé largement. Je leur en exprime ici toute ma gratitude.

Ce qu'il dit est simple, clair, intéressant, élevé; chacun est heureux de comprendre et de s'associer à sa pensée; on s'oublie soi-même pour entrer dans le monde nouveau dont il dévoile les mystères. Au bout de quelques minutes, il a conquis tous les suffrages. Quant à lui, la première émotion dissipée, il ne pense plus qu'au sujet qu'il expose et dont son âme est éprise ; il se laisse aller à son enthousiasme pour la science à laquelle il consacrera sa vie ; l'heure s'écoule trop vite pour lui et pour ses auditeurs, qu'il tient sous le charme de sa parole limpide, aimable et savante. En se retirant, plus d'un se dit en lui-même : « Arnold Guyot fera honneur à notre pays. »

Il a fait honneur à notre pays. Devenu professeur il a été adoré de ses étudiants; ceux qui vivent encore parmi nous n'en parlent qu'avec attendrissement. Peu d'hommes ont laissé un souvenir aussi pur. Des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont conduit en Amérique, où il a passé les 35 dernières années de sa vie, et où il a trouvé plus d'honneur et de fortune que nous n'aurions pu lui donner. Mais son cœur était resté attaché à la Suisse et à Neuchâtel; il savait qu'il avait ici des amis dévoués, des élèves reconnaissants.

Arnold-Henri Guyot est né à Boudevilliers au Val-de-Ruz, le 28 septembre 1807; son nom lui fut donné, affirme-t-on, en souvenir du héros d'Unterwald, pour lequel son père, David-Pierre Guyot, avait une grande admiration. Sa mère, Constance née Favarger, de Neuchâtel, distinguée par son caractère autant que par sa beauté, devint veuve de bonne heure, après avoir eu douze enfants, dont six moururent en bas âge. Malgré les difficultés d'une position peu aisée, elle éleva avec soin ceux qui lui restaient, et dont Arnold était le seul fils.

Vers 1818, la famille, qui avait éprouvé des revers, s'établit à Hauterive et y ouvrit un pensionnat de demoiselles qui se fit bientôt une réputation. C'est l'année suivante qu'une épidémie de fièvre typhoïde enleva le père, frappa cinq autres membres de la famille et dispersa momentanément les élèves. Arnold, placé à la Chaux-de-Fonds chez M. Henri-Louis Robert-Tissot, en échange de sa fille, échappa à la contagion. Il y resta une année. Il demeurait aux Cornes-Morel et fréquentait l'école du village, alors établie à la rue des Juifs, aujourd'hui Fritz Courvoisier.

A son retour à Hauterive, il trouva la maison bouleversée et dans le deuil ; bien qu'il n'eût que treize ans, les larmes qu'il vit répandre produisirent sur son cœur une impression profonde, elles donnèrent à

son caractère une maturité précoce et des dispositions sérieuses qui ne l'abandonnèrent jamais.

Une circonstance heureuse nous permet de faire plus ample connaissance avec le pensionnat et la maison qu'il occupait. Une ancienne pensionnaire de cette époque (1820) Caroline Bauer, qui devint une des célébrités de la scène allemande, et plus tard l'épouse du comte Ladislas Plater, fondateur du Musée polonais de Rappersweil, raconte dans ses Mémoires, son arrivée à Hauterive. [1]

« Nous entrâmes dans une vaste cour semée de gazon, ombragée par un énorme et vénérable noyer : c'était là l'endroit où les élèves prenaient leurs ébats, et, en ce moment elles y étaient toutes réunies.

« Madame Guyot vint au-devant de nous; elle portait une robe de soie brune, un vaste bonnet de tulle, sous lequel paraissaient des yeux clairs dont l'expression était aussi bonne qu'aimable; son ensemble était digne et imposant. Elle me sourit, me serra maternellement dans ses bras, essuya les larmes qui coulaient sur mes joues, et me dit : « Si tu es bonne, sage et diligente, ma petite Lina, sois sûre que nous t'aimerons toutes. »

« Deux demoiselles, les filles aînées, se tenaient aux côtés de leur mère : la belle Constance [2], avec ses boucles brunes, et la douce Elise [3]. Elles m'embrassèrent respectueusement. A l'arrière-plan, un groupe de dix-huit jeunes filles, de dix à seize ans, regardaient avec curiosité leur nouvelle camarade.

... « Madame Guyot dirigeait son établissement d'une manière admirable, avec prudence et un amour éclairé. Elle veillait au développement de l'esprit et du cœur, aussi bien qu'à la santé du corps, à la grâce des manières et au bon ton de société; ses deux filles aînées la secondaient fidèlement. La bonne Elise était notre douce surveillante et pourvoyeuse; elle nous enseignait les ouvrages à l'aiguille, inspectait nos armoires, notre toilette, et aidait sa mère dans la direction de son gros ménage; la belle Constance était l'âme de l'école et de la vie de la société. Pour l'enseignement elle était secondée par des professeurs de Neuchâtel; elle était passée maîtresse dans les leçons de déclamation, de bon ton, de danse, de tenue et de conversation française facile et élégante. Rien de plus gracieux que cette belle personne avec ses boucles noires, ses yeux foncés lançant des éclairs, ses traits classiques, son teint brun et chaud.

« Tous les jours, par tous les temps, sous la conduite de Constance, nous faisions de longues promenades sur les bords du lac, ou bien, nous gravissions la montagne et, pour notre instruction, elle nous faisait visiter des ateliers d'horlogerie, ou des chambres dans lesquelles travaillaient de pâles

(1) Voir *Musée neuchâtelois,* page 149, année 1880.

(2) Devint Madame Chollet.

(3) Devint Madame Sandoz, la mère d'Ernest; Cécile, Madame Purry et Fanny devint Madame Grandpierre.

dentelières. Dans nos excursions, nous nous reposions avec plaisir sous les tilleuls séculaires de la terrasse du château de Neuchâtel, dont la vue splendide excitait notre admiration. Ce qui ne l'excitait pas moins, c'était de voir des uniformes prussiens s'arrêter pour admirer notre belle Constance et jeter même sur nous, petites filles, des regards très bienveillants, ou de rencontrer la pension Droz, dont mon frère faisait partie, et de constater que chacune de nous avait son adorateur.

« Le mercredi et le samedi après midi, je me rendais à la ville, mon portefeuille de musique sous le bras, pour prendre une leçon de piano du professeur Kilchenstein. Ces jours-là, nous avions des rendez-vous mon frère et moi sur la terrasse du château, et jamais il ne venait les poches vides.

« Chaque année cinq grandes fêtes étaient célébrées à la pension et éclairaient notre ciel pendant toute l'année : à Pentecôte, un bal champêtre; à la Saint-Jean une partie en bateau sur le lac de Bienne et une visite à l'île de Saint-Pierre; en automne une course en voiture jusqu'au Locle, pour visiter les moulins du Col-des-Roches; le soir de Sylvestre un brillant bal masqué, et à la mi-carême, la représentation d'une comédie française. Pour le bal champêtre, le bal masqué et la représentation théâtrale on invitait tous les notables d'Hauterive, de Saint-Blaise et de Neuchâtel, en particulier la pension Droz pour avoir des danseurs. »

Chose singulière, l'auteur de ces lignes, peut-être empreintes de quelque fantaisie, ne fait nulle mention d'Arnold. Est-ce oubli, est-ce dédain? Ce jeune garçon studieux et grave, qui n'avait pas la beauté de ses sœurs, ni la figure d'un héros de roman, ne comptait pas. Quoi qu'il en soit, Arnold entra en 1821, à l'âge de 14 ans, dans la seconde classe du Collège de Neuchâtel où il se lia avec Léo Lesquereux, un des premiers botanistes contemporains, et avec M. Frédéric Godet, et bientôt, selon l'expression de celui-ci, son confrère en entomologie, en courses dans les bois de Chaumont et au Creux-du-Van. Il savait choisir ses amis; ils lui sont restés fidèles jusqu'à la fin de sa vie.

Ce goût pour l'histoire naturelle a lieu de nous surprendre chez des jeunes gens qui faisaient uniquement des études classiques, les seules organisées régulièrement à Neuchâtel jusqu'en 1831. Mais ceux qui veulent s'instruire, et qui ont un goût prononcé, trouvent toujours moyen de le satisfaire.

« Guyot et moi, dit Léo Lesquereux dans une lettre adressée à son ami M. Fritz Berthoud [1], nous étions frères en études. Pendant des années nous avons vécu ensemble, travaillé en commun, joui des avantages de la famille, pendant nos vacances, chez sa mère à Hauterive, ou chez mes parents

(1) 10 février 1884.

à Fleurier. Nous avons eu ensemble une belle et heureuse jeunesse, et je dois sans doute à cette amitié de mon enfance une de ces bonnes influences qui sont entrées dans le courant de ma vie, une influence que je ne puis ni analyser, ni préciser peut-être, mais qui s'est montrée et se montre encore, je n'en doute pas, sans que je puisse dire en quoi ni comment. »

Le moment vint pour le jeune étudiant de quitter la maison; il fallait apprendre l'allemand; il se rendit dans ce but à Metzingen près de Stuttgart. Mais au bout de trois mois, un accès de mal du pays l'amena à Carlsruhe, où il avait une sœur, chez M. Braun, maître-général des postes du Grand-Duché de Baden, dont le goût pour l'histoire naturelle, et les collections qu'il avait réunies, eurent une puissante influence sur la carrière de ses enfants et de leurs amis. Son fils, Alexandre Braun, qui devint un éminent botaniste, s'était lié avec Agassiz à Heidelberg. Il l'invita avec Carl Schimper et Imhof de Bâle, à passer les vacances d'été dans sa famille. Guyot, ami d'Agassiz par la Société de Zofingue, fut reçu à bras ouverts dans ce milieu, dont il partageait les aptitudes et les goûts. Il y passa plusieurs mois qui comptent parmi les plus doux et les plus ensoleillés de sa vie. Il leur consacre plusieurs pages émues dans sa biographie d'Agassiz. (1)

Ceux qui ont connu Agassiz, son ardeur au travail, sa soif de connaître, l'entraînement qu'il exerçait sur tous ceux qui l'entouraient, comprendront l'emploi que ces jeunes gens d'élite, ainsi réunis par une heureuse fortune, faisaient de leurs journées. « Attenant à la maison Braun, dit A. Guyot, et s'étendant dans un jardin spacieux, loin du bruit de la rue, s'élevait une aile de bâtiment, longue et contenant une file de chambres; celles de l'étage supérieur étaient destinées aux hôtes de la maison; la science s'était établie au rez-de-chaussée. La première pièce renfermait la riche collection de minéraux de M. Braun père; les autres, remplies de plantes vivantes ou séchées, de conferves dans l'eau, de microscopes, d'ouvrages de prix pour la détermination, étaient les laboratoires des jeunes naturalistes. Là étaient déposés, comparés, étudiés les trésors recueillis par eux dans la contrée voisine, et plus loin dans la Forêt-Noire. Là aussi se discutaient avec une ardeur et une audace juvéniles les théories suggérées par les faits observés.

« Les mois s'écoulaient dans un commerce constant et immédiat avec la nature, les sujets de recherches changeant à mesure que la saison s'avançait. La botaniqne, l'entomologie, les coquilles terrestres et d'eau

(1) Biographical Memoir of Louis Agassiz. Princeton (N. J.) 1883.

douce eurent leur tour; enfin les champignons, d'une abondance exceptionnelle cette année-là, leur offrirent une profusion de beautés inattendues en même temps qu'un champ d'observations nouvelles.

« Le profit retiré de leur réunion dans des circonstances si favorables, et de leur influence réciproque, fut très grand; la preuve en est dans l'ardeur avec laquelle tous poursuivirent leurs études. »

Ajoutons qu'ils devinrent tous des hommes distingués; que Cécile Braun, sœur d'Alexandre, douée de hautes qualités morales et d'un talent remarquable pour le dessin, fut la première femme d'Agassiz, et qu'elle mit la main à un grand nombre de planches de ses ouvrages.

En quittant Carlsruhe, A. Guyot suivit les cours du Gymnase de Stuttgart, et se rendit si bien maître de la langue allemande que souvent on le prit pour un Allemand.

De retour à Neuchâtel en 1827, il entra en théologie et se prépara avec sérieux à la carrière ecclésiastique. En 1829, nous le trouvons à Berlin où il suivait les cours de Schleiermacher, de Néander, de Hengstenberg. Pour causer moins de dépense à sa mère, il accepta de M. Müller, conseiller privé du roi Frédéric-Guillaume III, la place qu'il lui offrit dans sa maison et à sa table, pour que ses enfants pussent profiter d'une conversation française avec un homme cultivé. Il resta cinq ans dans cette maison, où il contracta des relations qui lui furent très utiles. Il donnait aussi des leçons particulières dont ses études de théologie ne souffraient pas, et consacrait ses moments de loisir aux sciences naturelles, vers lesquelles il se sentait invinciblement attiré. Il étudia ainsi la chimie avec Mitscherlich, la physique et la météorologie avec Dowe, la géologie avec Hofmann; il fréquentait aussi les cours de Hegel, de Steffens et surtout ceux de Carl Ritter, le grand géographe, dont il devint un des élèves préférés.

« Formé, dit-il (1), pendant mes années d'Université, par les leçons de cet ami vénérable et bien-aimé, à l'étude de sa science favorite, qui devint bientôt la mienne, j'ai été plus tard guidé dans mes travaux par ses tendres et affectueux conseils. A chacune des étapes de ma carrière scientifique, il m'a soutenu et encouragé par l'expression spontanée d'une approbation qui était pour moi d'un grand prix. Les derniers témoignages qu'il m'en a donnés, peu de jours avant sa mort, ont pour moi toute la valeur d'un testament scientifique. Comblé de telles faveurs, je sens qu'aucune considération personnelle ne pourrait m'excuser, si je laissais échapper l'occasion qui m'est offerte d'exprimer les

(1) Discours d'Arnold Guyot sur Carl Ritter à la Société américaine de Géographie, le 16 février 1860.

sentiments de profonde gratitude, je dirais presque d'affection filiale, qui me lient à ce grand homme, et de m'efforcer d'établir devant vous des droits à la reconnaissance de l'humanité tout entière. »

On devine que le moment vint où A. Guyot abandonna la théologie, comme Agassiz déserta la carrière médicale; personne ne leur en fera un reproche.

En 1835, il quitta Berlin, après avoir reçu le grade de docteur en philosophie et soutenu sa thèse sur *La division naturelle des lacs,* dédiée à A. de Humboldt et à Carl Ritter, et vint à Paris, où l'appelait M. de Pourtalès-Gorgier pour lui confier l'instruction de ses fils.

A peine était-il arrivé, Madame de Pourtalès étant malade de la poitrine, la famille partit pour les Eaux-Bonnes dans les Pyrénées. Ce voyage ouvrit au jeune précepteur des perspectives nouvelles. Accompagné de ses élèves, il fit l'ascension des plus hauts sommets de la chaîne, explora les vallées, enrichit son herbier et ses collections de géologie. L'isard de notre Musée date de ce voyage, et fournit à Agassiz l'occasion d'une comparaison intéressante avec le chamois de nos Alpes.

A la fin de l'été, il revint à Paris, mais tout en dirigeant les études de ses élèves, il se réserva des heures pour ses travaux personnels. Il songeait à traduire en français le chef-d'œuvre de Carl Ritter, la Géographie de l'Asie. Alex. de Humboldt l'encourageait et lui fournit des lettres d'introduction pour ses amis de Paris, Arago, Brongniart, Klaproth, Eyries, le baron Walkenær.

Un autre jeune homme, qui devint bientôt son ami, Edouard Desor, s'occupait dans la même ville à traduire en français et à publier la Géographie de Ritter; mais cet ouvrage ne vit jamais le jour : un incendie détruisit l'établissement où on l'imprimait. Notre pays eut à cette époque le privilège de voir paraître les premiers essais de M. Fréd. de Rougemont, aussi élève de Carl Ritter, qui venait répandre chez nous et rendre populaires les enseignements de son maître. Son *Précis de Géographie,* sa *Description de la surface de la terre,* sa *Géographie politique et ethnographique,* remplacèrent dans nos écoles les plus avancées les manuels imparfaits en usage jusqu'alors, et aidés de cartes importées d'Allemagne, mais publiées à Neuchâtel à la lithographie Gagnebin, accomplirent une révolution heureuse dans cette branche d'étude jusqu'alors livrée au hasard. Il préparait ainsi des élèves pour les cours que Guyot devait donner plus tard à l'Académie avec un rare talent.

Dans l'automne de 1836, les jeunes de Pourtalès firent avec leur

précepteur une intéressante excursion en Belgique, en Hollande et le long du Rhin. L'année suivante, la santé de leur mère déclinant rapidement, les médecins l'envoyèrent à Madère. Toute la famille se mit en route, mais ne dépassa pas la ville de Pise, où Madame de Pourtalès mourut en manifestant le désir de laisser ses fils sous la direction du maître qui possédait leur confiance et leur affection.

Ces voyages, ces séjours dans des contrées intéressantes avaient fourni à l'esprit observateur d'A. Guyot l'occasion de se livrer à des recherches fructueuses en géographie, en physique, en géologie, en météorologie ; il passait ainsi de la théorie à la pratique, et devenait peu à peu un explorateur original et une autorité dans le monde scientifique.

(A suivre.) L. Favre.

ESSAI ETYMOLOGIQUE

SUR

LES NOMS DE LIEUX DE LA SUISSE ROMANDE

A PROPOS DU MIREILLE DE MISTRAL

L'admirable poème que le poète Mistral vient de publier, a pour nous, Suisses romands, un puissant intérêt linguistique. Il nous présente, *conservé à l'état de langue vivante, un idiome qui a été*, pour ainsi dire, *celui de nos ancêtres Gallo-Romains et Germains.* Grâce à cette œuvre remarquable, nous pouvons aujourd'hui expliquer, d'une façon presque certaine, un assez grand nombre de termes anciens, surtout en ce qui concerne les noms de localités, termes dont le sens s'était avec le temps plus ou moins obscurci.

Nous avons, dès l'abord, pu fixer, si nous ne nous trompons, un point très-intéressant pour les études étymologiques : c'est qu'à une certaine

époque *il y a eu parenté évidente entre la langue provençale et notre ancien idiome de la Suisse romande*, à tel point que (et ceci est important pour l'étymologie) *nombre de mots provençaux peuvent servir à expliquer les nôtres et réciproquement.* La TERMINOLOGIE, il est vrai, varie comme on peut s'y attendre à l'égard de deux langues dont l'une s'est développée dans le Nord, triste et froid, et l'autre dans le Midi, tout ensoleillé et parfumé, mais les *racines* et les *radicaux* restent identiques, modifiés d'après les mêmes principes.

Qu'y a-t-il là d'étonnant? La Provence, en partie du moins, et nos cantons romands n'ont-ils pas dépendu, à plusieurs reprises, du même gouvernement? D'abord, pendant plusieurs siècles, à l'époque Gallo-Romaine, puis pendant la période où les Burgondes s'établirent dans nos contrées [1] du Ve au commencement du VIe siècle (1er royaume de Bourgogne), ensuite du Xe au commencement du XIe siècle (2e royaume de Bourgogne), enfin à l'époque franque.

Il dut donc y avoir, surtout au commencement du moyen âge, échange continu de relations entre les habitants des deux contrées : relations commerciales, industrielles, agricoles et sans doute aussi intellectuelles ; par conséquent, à un moment donné, analogie de langage, ou, du moins, communauté de certains termes, surtout en ce qui concerne l'agronomie et l'économie domestique.

Or, si la croisade des Albigeois (XIIIe siècle) a détruit pour un temps le Provençal, comme langue littéraire, cette langue ne s'en est pas moins conservée à l'état d'idiomes populaires que la plume de Mistral vient de nous rendre. Nous pouvons donc, grâce à lui, puiser à pleines mains dans cette gerbe de fleurs brillantes et nous en approprier les trésors.

I

Les mots de pur latin abondent dans la langue provençale et plusieurs d'entre eux se sont conservés, chez nous, ainsi qu'en Provence comme noms de localités.

Je vous citerai entre autres, pour ne pas sortir de ceux qui caractérisent les noms de lieu, les mots *Palud* (ou *palun*), *Seuvo* et *Aura*. *Palud*, du latin *paludem*, le marais, se retrouve dans la *Place de la Palud*, à Lausanne, dans *La Palud*, au Nord de Montreux, et dans un grand

(1) Le 1er royaume Burgonde s'étendit le long du bassin du Rhône jusqu'à la Durance.

nombre de lieux en Savoie et au midi de la France; peut-être même aussi, dit-on, dans *Plainpalais* (Genève). — *Seuvo* (voyez au Midi, *Seuvo-Riau*, Sylvaréal) du latin *Sylva* (la forêt), s'est conservé, chez nous, sous la même forme, dans *Grand-Sivaz* et *Sévaz* (canton de Fribourg) et dans *Suscévaz* (sub Sylva) près d'Yverdon. Le nom si fréquent de *Sylva* se retrouve encore dans tous nos *Savagniers*, *Suvagniers* (anciens Sauvagniers); le latin *Sylva* avait donné la forme bas-latin *Salva*, d'où *Sauva* et *Sauve* (voyez forêt de Sauvabelin) (1) qui, avec le suffixe collectif *arium*, *aria*, a donné *Salvanarium*, *Salvanaria regio*, région forestière, d'où *Sauvagnier* (voyez *sauvage*, de Sylvaticus, par la forme bas-latin Salvaticus). Quant à *Aura* (du latin Aura, le vent) nous le voyons presque intact dans notre *Crêt-de-l'Oura*, au Nord de Monlési (Val-de-Travers), nom qui signifie, sans doute, le *Crêt-du-Vent*. Cependant le principal intérêt qu'offre pour nous le Provençal est, non dans les noms de pur latin, qui s'expliquent d'eux-mêmes, mais dans les noms bas-latins, qui se sont popularisés surtout à l'époque burgonde ou franque et dont le sens était resté jusqu'ici assez énigmatique.

II

§ 1. Si, dans nos pays romands, nous avons les *Maix* (du bas-latin *Mansus*), maisons des petits cultivateurs burgondes et domaine y attenant, ainsi que les *Courts* (*cours* ou *corts*, du latin *Cortis*) *fermes*, *métairies* où l'on élève le bétail, la Provence possède, en nombre presque infini, les *Mas* (même racine que Maix), domaines des grands cultivateurs. Ces noms génériques sont déterminés, comme c'est aussi le cas chez nous, par un adjectif ou par un complément destiné à spécialiser la localité. Pour exemple, nous citerons : MAS VIEIL, MAS NEUF, MAS DE LA BORNE, MAS DE L'OLIVIER, MAS DES AMANDIERS, MAS DE PAUL (voyez chez nous, *Maix Rochat*, *Lidor* et *Baillod*) MAS DU CURÉ (voyez dans nos pays romands, *Champréveyre* et *Montpréveyre*, *Campus* et *Mons presbyteri* (2), *Chemin du Prêtre*, *Pierre au Prêtre* (Pierre à Boz) et *Bois de la Cure* (Cressier), MAS DES BIOLES (sans doute *des bouleaux*, du latin *bétula*; le nom de *biole* est aussi chez nous celui du *bouleau*). Voyez surtout

(1) Selon les uns *Sylva Beleni;* selon Gatschet, qui s'appuie sur un vieux texte (Savaberlin 1228), forêt de Bérilo ou Berilin, nom du propriétaire burgonde.

(2) *Presbyter*, au XIme siècle, *provoire, proveire, préveire,* du cas régime *presbyterum,* tandis que *prêtre, prebster,* vient du cas sujet.

le MAS DU FAVRE (mansus Fabri) qu'on peut rapprocher du *Courfaivre* du Jura bernois (*Cortis Fabri*, cour ou ferme du forgeron); le MAS DE FRAXINET, qui représente à s'y méprendre notre *Coffrane* (*Cortis fraxini*, cour du frêne) et le MAS DE MARIN, dans lequel le mot *marin* semble représenter le *mala arena*, qui est, dit-on, l'étymologie de notre *Marin* (près Saint-Blaise).

Le *Mas* se trouve encore en Provence sous la forme *Maix, Meix.*

Ne dit-on pas aussi chez nous, dans le parler populaire, un *Mas de maison*, un *Mas de terre.*

C'est peut-être encore à *Mansus* qu'il faut rapporter nos *Manges* ou *Manches*, fréquentes aussi au Midi. (La *Pouète Manche* est traduite, par Gatschett, *putida mansus* (1); en Provence nous avons *Mange-Loup*, etc.)

Quant aux *Courts, Cours* ou *Cors* (Cortes), elles sont moins fréquentes au Midi que dans nos contrées ; probablement parce que l'élève du bétail s'y fait en plein air, plutôt que dans des étables ou dans de grandes métairies, (voyez dans le Delta du Rhône, la grande étendue de terrain nommée *Valcarès* ou plutôt *Vaccarès*, qui correspond à nos *Vacheresses* et *boveresses*).

Le nom des *Cortes* est, en Provence, *Cor*, *Cour*, comme chez nous; exemple, *Courneirèdes;* on y trouve aussi des *Courtils* ou *Courtilles* (d'où *Coltil*, *Couti*, *Côti*), du bas-latin Curticula, Corticella, Cortillum, etc., petits jardins joints à une maison, et les *Courtines* (bas-latin *Cortina*), petite cour près d'une ferme, et particulièrement enclos où l'on dépose le fumier.

Les *Chavannes*, nombreuses dans nos cantons romands, (du bas-latin, *Chavanna, Capanna, Cabanna*, qu'on trouve aussi sous les formes collectives *Chavann* (aria), *Cabann* (aria); ædes rustica, tugurium, Casula, dit Ducange) sont représentées au Midi par les nombreuses *Cabanes* (ou Cabanons) qui couvrent la plaine de la Craux.

Les *Villars* (*Villiers*, *Villarets*, etc.) sont aussi nombreux au Midi que chez nous. Ce nom vient du latin *Villa*, avec suffixe collectif *arium*, réunion d'une douzaine de Villæ, dit Ducange. C'était, semble-t-il, l'habitation des Gallo-Romains, établis dans le pays, en opposition aux *Casæ* burgondes (chez, cheix, *chaix*, *chas (chaux?)*) (2). Aimant l'air et la liberté, nos ancêtres burgondes préféraient, sans doute, à l'origine,

(1) Quant à nous, nous pensons que l'adjectif *pouet, pouète* est tout simplement formé de l'interjection *pouah!* qu'on prononce chez nous *pouet!* et qui exprime la répulsion. — « Quelle pouète fille! » signifie dans notre dialecte : « Quelle vilaine fille! »

(2) Voyez *Musée neuchâtelois.* Juin 1878. Art. de M. Ch. Châtelain.

l'humble *chaix* de bois, s'élevant solitaire sur la croupe sauvage des monts, aux riches *Villa* gallo-romaines, groupées aux flancs des vallées. Si quelques-uns d'entre eux, d'un caractère moins aventureux, se mêlèrent, dès l'abord, aux Gallo-Romains, le plus grand nombre devait, à l'origine, préférer la vie libre au milieu d'un pays giboyeux, comme était alors le nôtre. Peu à peu, lorsque la civilisation pénétra parmi les sauvages conquérants, et que l'existence aventureuse du chasseur eut fait place à la vie sédentaire du cultivateur, ils descendirent dans les vallées et même dans les plaines, et s'y établirent à demeure fixe. Mais, à l'inverse de villages gallo-romains, les villages burgondes gardèrent toujours cette apparence d'indépendance qui caractérisait cette noble race. Leurs demeures restèrent isolées et ne se groupèrent pas en rues. (1). Nous trouvons en Provence, les *Chaux*, sous la forme plus étymologique de *Chaix* ou *Cheix*, et peut-être aussi sous la forme assourdie *Jas*, nom fréquent dans la région montagneuse du Léberon (*Jas de Berthel*, *Jas des Congues*, *Jas de Lognou*, *Le Jas* (pourquoi *le*, masculin??). Quant à notre nom de *Chaux*, qui a donné tant de mal à nos étymologistes, il n'a pas encore son acte d'origine parfaitement en règle, mais nous pensons que l'étymologie *Casa* est la plus probable.

Ajoutons à ces noms qui appartiennent plus spécialement au mode de construction des demeures, celui de *Ostiau*, *Oustau*, *Oteau* et *Hoteau*, primitivement *hospitale*, demeure de l'hôte burgonde, chez les Gallo-Romains, mot encore employé populairement, en Provence et chez nous, pour *maison;* celui de *Collongue*, qui représente nos nombreuses *Collonges* (du latin *Colonia*), demeures du colon, à l'époque burgonde; et ceux, non moins fréquents dans les deux contrées, de *Tuilière (Tegularia)*, *Ferrière (Ferreria)*, *Colombier (Columbarium)*, *Castelas*, *Châtelard*, *Châtelet*, *Châtillon* et *Châtoillon* (Castellum, Castellulum, Castelletum, Castillionem, etc.), *Mazel* (*Macellaria*, étable à porcs, et boucheries), *Rebatte* (pressoirs à fruits) et *Trou* (Troïl, trouil, pressoir à olives et à raisins) avec son cortège de vocables patois *troiller*, *troillat*, *trouillard*, etc., du latin *tórculum* (pressoir), *torculáre*, etc. Le *Trou* (pressoir) se retrouve, chez nous, dans le *Trou des Nonnes*, près Saint-Blaise; enfin les *Raisses*, *scieries* (du bas-latin *Resea*, *Reysa*, *Rasega*, *Resega*, Scie), mots qui nous semblent provenir du verbe latin « resecare » couper.

Tous ces noms sont aussi fréquents, comme noms de localités, en Provence que chez nous.

Dans ce domaine donc, il y a coïncidence sur toute la ligne.

(1) Remarque de M. Jaccard. Voyez *Éducateur*, 1er décembre 1882.

§ 2. Au point de vue de la nature des terres ou du mode d'exploitation, nous trouvons dans les cartes de l'Etat-major français, sur la Provence, les noms, si fréquents chez nous, de *Breuils* et *broillets*, (du bas-latin *brógila* diminutif de *broga*, terre, champ) représentant à l'époque ancienne les bois, taillis ou buissons, enclos de haies et servant d'asile aux *Aumailles* (gros bétail), du latin *an(i)mália*, devenu *almailles* et *armailles*, puis *aumailles* (1) (voyez Littré); les *Ouches* ou *Euches* (bas-latin *Olca*, puis *Ocha*, *Oschia*, etc., bonne terre de labour, terre excellente) qui sont les *Vergers*, voisins de l'habitation burgonde. Ils partageaient avec la *Chenevière* (Cannaberia) et le *Jordil* (jardin), les soins de la ménagère. Ce nom est encore employé populairement en France pour *verger*; Georges Sand le donne en ce sens dans la « Petite Fadette », comme terme usuel en Berry. Les *Prises* et l'itératif *Reprises* (du bas-latin *prensa*, participe de *prehendo*, *prendo*, d'où *presa*, *prisa* (vieilles Chartes); à l'époque burgonde, les *Prises* sont des fermes isolées, en dehors des *fins* (territoire de la Communauté), supposant une *prise* de possession par le travail personnel et le défrichement. Les *Esserts* qui sont, au Midi, les *Isserts* (du bas-latin *exsarta*, puis *essarta*, *essarts* et *esserts*), terrains dont on a coupé le sous-bois et les épines pour le défricher (Exsartare, essarter). On trouve aussi *Sarta*, même sens, qui est sans doute l'étymologie de nos *Sarts* (écrit dans des cartes Saars) près Neuchâtel; les *Condamines* et *Condemines*, si fréquentes chez nous et en Savoie (du bas-latin *Condominium*); enfin les *Tailles* et les *Buissières* (chez nous Bussières, Bussy, etc.). Est-ce le mot *Taille* qui a donné son nom à notre *lac des Taillères* ou d'*Etaillères*, c'est une question à discuter (bas-latin *talea*, abattis; avec suffixe collectif *aria*, *taillaria*, *Taillères*).

Un mot très intéressant pour nous et que nous retrouvons au Midi, aussi fréquent que dans notre pays, est celui de *Devens* ou *devins*. Il est en Provence sous la forme plus typique de *défends* ou *défens* (les *Défens* de *Sous-teyran*), sans doute du latin *defensa* (loca), lieux défendus, lieux de ban, cad. dont l'exploitation était interdite ou du moins réservée uniquement aux habitants de la Communauté. A l'époque burgonde ce nom a été, semble-t-il, supplanté par celui de *ban*, qu'on retrouve dans tous nos *bois de ban* et *bambois*. Les hommes chargés de la garde du ban étaient les *banwarter;* c'est sans doute de ce nom qu'il

(1) Les animaux par excellence, le gros bétail. Disons que les liquides *l*, *n*, *r* permutent souvent. On trouve en parallèle: *Arpilles* (Valais) et *Alpilles* (Provence), *Albespine* (aubépine) et *Arbespine* (Belgique), *arbre*, *albre* et *aubre*. *Rossignol* ne vient-il pas de *lusciniola* et *orphelin* de *orphenianus*.

faut rapprocher notre mot *brévard (garde-champêtre, garde-vigne* et *garde-pré).*

Les *Pasquiers* (*Patiés*, forme transitoire) et *Pâtis* sont nombreux aussi en Provence (du bas-latin *Pascuaria* qui vient de *pascuum*, avec suffixe collectif *arium), pascuariæ regiones*, pâturages). Ajoutons ici les *Auges* (bas-latin *Augia*, prairie) qui co-existent en Provence et chez nous; voyez dans notre pays *Auge Belin* (sans doute, prairie du bélier) (1), *Maigrauge* (Fribourg et St-Blaise) *Macra augia*, maigre prairie, *Auge-dessus*, etc. Quant aux *prés*, sous leur forme patoise *Praz (prata)*, aux *Champs* (Campi) et aux *Novales* (*Novalis terra*, terre nouvellement défrichée), il est à peine nécessaire de les signaler.

Encore ici, et, nous omettons bien des noms intéressants, la correspondance est complète entre la Provence et notre pays.

§ 3. Au point de vue de l'orographie, le Midi nous offre, aussi fréquents que chez nous, des *Vals* ou *Vaux (valles)* et des *Combes* (*li Coumbo*) nom qui semble d'origine celtique (*Comb*, petite vallée), des *Monts et Malmonts*, déterminés soit par le nom du propriétaire (voyez chez nous, *Montaubert*, *Montalchez*, *Montpréveyre* (Mont du prêtre), soit par une particularité locale *Mont Blanc*, *Mont d'Or*, *Mont pleureur*, *Moléson*, correspondant au Melchthal (Milchthal) d'Unterwald. (Vieilles chartes, *Molei* (sun), *Moley*-son, etc., de *Mons lacti*(ciniæ), Mont où se préparent les produits du *lait*(age). Gatschett); *Trémalmont* (trans malum montem); les *Molards* et *Molières* (mamelons en forme de meule, du bas-latin *Molaria*, qui vient de mola, meule, avec suffixe *arium*, *aria* (soit : molaria saxa?); les *Mottes* (peut-être, du moins pour une partie d'entre elles, du Gaëlique *Mota*, petite éminence); les *Rocs* (bas-latin, *Rocca*, du celtique *Roc'h*, *roc*, rocher); les *Vans* et leurs diminutifs *Vanels*, *Vanils*, probablement du celtique « Van », rocher (Creux-du-Van, les Vanils, vaudois et fribourgeois et les Vanels neuchâtelois) et surtout les *Baumes* (bas-latin *Balma*, pierre sépulcrale et caverne). Quelques-unes d'entre elles sont célèbres, entre autres la Sainte-Baume, dont Mistral nous retrace la merveilleuse histoire.

Nos *Cluses* et *Clusettes (Clausa spatia)* se retrouvent en Provence dans *Vaucluse* (vallis clausa) et dans d'autres noms de lieu; nos *raies* (voyez *Courteraie*, *Longeraie*) sont au Midi li *rego*, *reio*, sans doute du

(1) A moins qu'on y veuille voir aussi un *Belenus*. Mais que faire alors du *Crêt Belin* (commun d'Abergemont), *Praz Belin* (près la Bretonnière), *les Prés Belin* (près Ballaigue) *Praz Belin* (près Vaulion)? Tous ces lieux auraient-ils été consacrés à Bélénus?

bas-latin *rega*, *riga*, *reya*, etc., *sillon*. Quant à nos *Boynes* (voyez *La Boyne*, Neuchâtel, et *Boynod*), du bas-latin *Bódina* (Boyne, bône, borne), elles sont, au Midi, les *Bouènes* (le son *oi*, devenu *ouè*) (voyez, près de *Gensac-la-Palud*, la *Grande Bouène*). Citons encore les *Plans (lou plan)* et les *Plats* et *Replats*.

(A suivre.) ALFRED GODET, Prof.

LES SUÉDOIS

DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES

1639-1644

(Suite — Voir la livraison de Décembre 1884, page 324)

Pendant les premières années de l'invasion de la Franche-Comté, seule de toutes les parties de cette province, la vallée du Doubs, voisine de notre pays, avait été épargnée par la guerre ; la peste, l'épizootie et la famine l'avaient même relativement peu frappée, aussi ses habitants vivaient-ils dans une assez grande tranquillité ; leur situation écartée, le voisinage de la Suisse, l'espérance de la protection des Bernois, les rassuraient. Pontarlier, protégé par le château de Joux et occupé par un régiment franc-comtois, regorgeait même de munitions et de vivres, et les gens du Val de Morteau refusaient formellement de recevoir les troupes espagnoles, déclarant qu'ils étaient assez forts pour se défendre eux-mêmes. Mais au moment où ils s'y attendaient le moins, dans les premiers jours de 1639 (1), ils virent apparaître tout à coup, au centre même de leur vallée, l'armée suédoise.

L'hiver avait été extrêmement doux, aucune neige ne couvrait les montagnes, et Bernard de Saxe-Weymar, cantonné depuis quelque temps

(1) Et non en 1636, comme le dit Boyve qui antidate de 3 ans cette campagne de Weymar dans le Val de Morteau.

dans l'Evêché de Bâle qu'il avait épuisé, profita de cette température favorable pour entrer dans la vallée supérieure du Doubs afin de marcher de là sur Salins et Besançon qu'il espérait surprendre. Le 15 janvier 1639, ayant fait filer ses troupes le long de la frontière neuchâteloise, il déboucha subitement sur la riche Abbaye de Montbenoît dont il s'empara, et « dez icelle, dit Girardot, prit Morteau par le flanc, tandis que « pour néant ses habitants gardoient le front de leur vallée et ne pensoient « pas au pas de Montbenoît d'autant qu'il estoit plus reculé. » En même temps il occupa, après un court combat, Pontarlier dont les habitants durent payer une forte contribution de guerre pour échapper au pillage. Le château de Joux tomba bientôt après entre ses mains par la trahison d'un officier, Wallon d'origine, lieutenant du commandant du fort. L'armée suédoise dut ainsi pour arriver à l'improviste à Montbenoît passer, depuis les bassins du Doubs, à peu de distance de la vallée de la Brévine par les vallons écartés où se trouvent les villages Les Sarrazins, Derrière-le-Mont et Les Gras, et les soldats neuchâtelois qui gardaient les postes du Cachot et de l'Ecrenaz purent voir pour la première fois ces troupes étrangères dont les exploits guerriers avaient sans doute fait le sujet de maints récits dans les veillées autour du foyer. ([1])

Depuis plusieurs années, dès l'approche des armées belligérantes, le gouvernement neuchâtelois avait pris les mesures nécessaires pour empêcher autant que possible la violation du territoire du Comté ([2]), il

(1) M. Bachelin a eu l'obligeance de me donner les renseignements suivants sur l'uniforme et l'équipement des troupes suédoises :

« *Chefs :* vêtement de peau de buffle comme celui que nos Armourins revêtaient sous leur cuirasse, c'est-à-dire une tunique sans manche, tombant jusqu'au dessus du genou ; la manche du pourpoint passait par l'échancrure du buffle. Hausse-col d'acier ou gorgerin et par dessus des collerettes plates et tombantes. Echarpe de soie de couleur claire à franges, portée en sautoir ou autour de la taille. Cheveux longs, barbe en pointe, moustaches retroussées. Haut de chausses bouffant à la manière de la culotte des Zouaves. Bottes à entonnoir garnies de dentelles. Chapeau de feutre gris à larges bords. Grandes épées droites retenues par un baudrier et portées derrière transversalement (on voit quelquefois ces chefs représentés avec de petits manteaux à la manière espagnole. — *Cavalerie :* Cuirasse avec brassards de métal (les cuissards ont déjà disparu). Casques dont quelques-uns à nasal destiné à protéger la face contre les coups de sabre. Bottes montantes. — *Infanterie :* Les uns portent le casque, d'autres le chapeau de feutre. Tunique de buffle. Dans les armes, le mousquet domine, cependant il y a encore des hallebardes et des piques. La poudre est contenue dans des capsules en bois qui pendent au baudrier ; les balles sont renfermées dans un sac ; le mousquet reçoit dans sa batterie une poudre plus fine, le pulverin, qui s'allume au moyen d'une mèche. Les amorçoirs et poires à poudre en ivoire complètent l'armement. »

(2) L'armée impériale surtout était à craindre pour notre pays, l'empereur appuyant les prétentions sur le Comté de Valangin, du marquis d'Ogliani, général impérial, arrière petit-fils de René de Challant, et le duc de Lorraine étant prêt au besoin à en réclamer par la force la restitution. Sa qualité d'Etat suisse sauva le Comté de Neuchâtel *(Histoire de Neuchâtel et Valangin,* par F. de Ch. Mémoires de Montmollin.)

avait appelé sous les armes les milices et avait formé 6 compagnies commandées par Pierre Guy, Hugues Tribolet, Pierre Pury, David Rosselet, Jonas Favarger et le capitaine Du Terreaux, et placées à la Cibourg, à la Ferrière, aux Brenets, au Cachot, à la Brévine et aux Verrières. Mais enlevés à leurs occupations journalières qui les faisaient vivre, ces soldats citoyens ne pouvaient, on le comprend, supporter un service prolongé, aussi leurs chefs avaient-ils peine à maintenir l'effectif nécessaire pour la garde des frontières. En 1635 déjà, le maire du Locle, Hugues Tribolet, écrivait au secrétaire d'Etat que les troupes du duc de Lorraine approchant des frontières du pays, il y avait placé divers corps de soldats, mais que le danger devenant pressant et craignant que les soldats des Montagnes ne se rebutassent par trop de fatigue dans cette garde perpétuelle, il priait qu'on lui envoyât quelques troupes du bas pays, et il ajoutait que cette armée du duc de Lorraine, forte de plus de 20,000 hommes, avait brûlé et pillé tout le pays à l'entour de Porrentruy et de Montbéliard, en exerçant de grandes cruautés, « tous ces soldats, dit-il, « se déclarant surtout les ennemis des ministres et des prêtres. Comme « ils n'ont aucune religion, aussy n'ont-ils point de foy et pillent aussy « bien ceux qui tiennent le parti de l'empereur que les autres. — Du « Locle 9 Avril 1635 » (Grandes-Archives. B. 14, 28). Pendant neuf à dix ans il fallut maintenir ces postes aux frontières. En 1644, le maire des Brenets écrivait au maire de Neuchâtel, David Favargier, qu'il faisait faire chaque nuit une patrouille sur la frontière par quatre hommes seulement, « le nombre de ceux qui peuvent fatiguer n'étant que de 15 à 16. » Des Brenets 26 mars 1644. (Grandes-Archives. C. 14, 10.)

La garde des frontières n'était pas en effet une sinécure pour nos milices, ni le voisinage des troupes suédoises un simple objet de curiosité pour les habitants de nos Montagnes, car à peine le duc de Weymar fut-il entré dans la vallée du Doubs que ses habitants vinrent se réfugier en toute hâte sur le territoire neuchâtelois avec ce qu'ils avaient pu sauver, bétail, hardes, provisions. Il y en avait au Locle, à la Chaux-de-Fonds, aux Bulles, au Valanvron, à la Sagne, à la Chaux-du-Milieu, au Cachot, à la Chaux-d'Etaillères, aux Verrières et dans les villages du Val-de-Travers. Une enquête du 29 Juin 1639 constatait entr'autres, à Môtiers seulement, la présence de 66 Bourguignons « presque sans bagages »; dans d'autres villages de ce vallon, de nombreuses pièces de bétail, plusieurs charriots de sel, des tonneaux pleins de hardes, etc. (Grandes-Archives. C. 13, 2). Mais une fois les débris de leur petit avoir en sûreté, les Bourguignons retournaient sur la frontière et de là s'en

allaient tuer et piller les officiers et soldats suédois isolés qu'ils pouvaient surprendre. Le duc de Weymar s'en plaignit bientôt vivement au Conseil d'Etat et le requit ou d'en faire justice ou de lui permettre de les faire poursuivre lui-même. En réponse à ces plaintes assez menaçantes, le Conseil d'Etat ordonna (29 juin 1639) au maire du Locle, Hugues Tribolet, de se transporter incessamment sur la frontière, d'y faire arrêter les Bourguignons qui s'y trouvaient, de rechercher ceux qui étaient coupables de ces vols et de ces assassinats, et de prendre note des sujets de l'Etat qui, au mépris des ordonnances, avaient retiré chez eux ces Bourguignons.

Mais si les habitants de la vallée du Doubs profitaient de l'hospitalité neuchâteloise pour se venger plus facilement des Suédois, ceux-ci de leur côté ne respectaient pas davantage le territoire de notre pays (1). Malgré les gardes, trop peu nombreuses, placées sur la frontière, ils venaient jusque dans les villages et les hameaux du Comté poursuivre les pauvres réfugiés et leur enlever le peu qu'ils avaient pu sauver. Le gouvernement neuchâtelois, il faut le reconnaître, fit tout ce qu'il put pour protéger ces réfugiés et punit sévèrement plusieurs mauvais sujets qui avaient conduit les soldats suédois à la recherche du bétail bourguignon.

C'était le 15 janvier 1639 que Weymar était arrivé à Montbenoît, et le 27 du même mois ses soldats parcouraient déjà nos montagnes. Voici quelques passages d'enquêtes faites à ce sujet, à Travers, le 7, et aux Verrières les 17 et 18 février 1639 :

« Jean Du Bods, maire de Travers, se souvient que le dimanche 27 « du moys de janvier passé il vit arriver dans ce dit lieu 7 à 8 cavaliers « suédois avec Daniel fils de David Petremand qui les conduisoit, disant « au dit Petremand où il les avoit trouvés, lequel luy répondit qu'il les « avoit trouvés sur la Brévine et les amenoit vers M. le Mayre. Estant les « dits soldats sur leur départ, le dit Petreman leur demanda son paye- « ment, lesquels luy ayant présenté $^3/_4$ d'Escus, ne les voulut pas « recepvoir, occasion, disait-il, qu'ils ne luy donnoyent pas assez, « qu'ayant fait marché pour une ou bien demy pistole, ils la luy devoient « donner, sur quoi les soldats luy dirent qu'ils désiroient d'aller jusques

(1) La conformitè de croyances et le fait que le souverain de Neuchâtel, Henri II de Longueville, était à la tête de l'armée française, opérant avec Weymar en Franche-Comté. leur faisaient considérer notre pays comme une terre sinon alliée, du moins amie, et il faut reconnaître que la facilité avec laquelle nos ancêtres leur achetaient les produits de leur pillage était bien faite pour les confirmer dans cette opinion.

« aux Ponts de Martel, qu'il les y debvoit conduire et qu'ils le conten-
« teroient. Il monta alors sur un des chevaux volés aux Bourguignons.

« Pierre Borel, grangier, dit que sur certain jour de dimanche « passé estant ung peu esloigné de la maison du feu Lieutenant de La « Combe, vit sortir 7 vaches appartenant à des Bourguignons, s'y estant « accouru y trouva des Suédois avec ung certain jeune homme, sans « barbe, se disant estre mazelier de Neufchastel un peu crotelé par le « visage de la vérole, vestu de gris avec un boquinquant de la dite « couleur, parlant allemand avec les dits Suédois, auquel le dit déposant « dit pourquoy ils sortoyent hors de sa mayson les dites bêtes, luy res- « pondit qu'ils appartenoyent aux dits Suédois veu que les Bourguignons « les luy avoient misses et tost après les achepta des dits Suédois, mais « ne sachant pour combien.

« Le fils du dit Pierre Borel déposa que le mazelier achepta dans la « maison de la Combe un cheval aux Suédois pour 5 pistoles (69 fr. 50).

« Pierre Gindraux, aux Verrières, dit que deux Suédois le vinrent « trouver en sa maison et contraindre d'aller avec eux pour leur mon- « trer où il y avait des bêtes appartenant aux Bourguignons.

« Jean Emonet, de Livremont, réfugié en la maison de Vittel, déclare « que voyant les Suédois arriver il s'est sauvé, qu'on luy a pris un man- « teau blanc, une robe de sergy neuf, un haut de chausses de serge, une « seille de beurre d'environ 30 ℔, 15 ℔ de fromage, avec une arque- « buse à rouet fort belle, etc.

« Pierre Perroud dit qu'il arriva 15 à 16 Suédois au Grand-Bayard « disant qu'ils avoient commandement de leur colonel de retirer les « chevaux, bestes et meubles estant rière les terres de Son Altesse, ap- « partenant aux Bourguignons, qu'ils ne feroyent aucun mal ny déplaisir « à ceux du pays, que Son Altesse leur avoit donné permission ; après, « ils demandèrent où il y avait du vin et un qui parlait français dit au « déposant : allons jusques cheuz Ecoste ! » (Grandes-Archives B 13, 19. D 13, 2.)

(A suivre.) Ch. CHATELAIN.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES JOURNAUX POLITIQUES

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

La *Revue neuchâteloise* fut le premier journal politique qui parut dans notre canton au commencement de 1831. Mais l'initiative d'une pareille entreprise est due à Fauche-Borel, qui comme on le verra, fut empêché de mettre son projet à exécution. Le document suivant est une lettre que le Conseil d'Etat écrivait le 22 août 1828 au comte de Bernstorff (1). Cette lettre est conçue en ces termes :

M. le Comte,

Nous sommes informés de manière à ne pouvoir en douter, du projet formé par le sieur Fauche-Borel, pour la publication d'une gazette à imprimer dans la ville de Neuchâtel.

Nous verrions beaucoup d'inconvénients à l'exécution de ce projet.

Le sieur Fauche est, il est vrai, connu pour avoir longtemps professé des sentiments monarchiques et conformes au maintien de l'ordre et de la légitimité, mais outre que dans ces derniers temps ses propos ont jusqu'à un certain point été en opposition avec ses anciennes opinions politiques, le sieur Fauche est tellement connu comme un homme exagéré dans sa manière de penser et d'agir que la direction d'une feuille publique ne pourrait être remise à ses soins avec une certaine confiance.

(1) Répertoire Y. 95.

En considérant d'ailleurs cet objet sous un point de vue plus général il nous paraît que la feuille dont il s'agit, si elle se bornait aux nouvelles politiques, ne pourrait être à moins de frais très considérables et que l'éditeur ne voudrait certainement pas prendre à sa charge, que la répétition et la copie des gazettes de France et d'Allemagne, ce qui rendrait cette feuille aussi insignifiante que peu achalandée; qu'en échange si, comme ce sera sans doute le but de l'éditeur, cette feuille devait être établie pour répandre des doctrines conformes à la façon de penser de ce dernier ou tendances à combattre les idées libérales contenues dans la plupart des feuilles publiques en France et en Suisse, elle ne tarderait pas à devenir l'objet des observations et de la critique de ces mêmes feuilles et que la gazette du sieur Fauche, à *moins d'être* rédigée par un homme supérieur par son goût et par son génie, soutiendrait une lutte inégale et opérerait un effet contraire à celui auquel elle serait destinée en nuisant à la cause qu'elle voudrait défendre, au lieu de la soutenir et de la protéger.

Il ne convient nullement d'ailleurs à notre position particulière de devenir le théâtre de discussions et de diatribes politiques. Eloignés du Ministère du Roi, qui ne pourrait, cas échéant, nous donner à tems les directions nécessaires; Membres de la Confédération suisse, où une gazette écrite d'après les opinions exagérées du sieur Fauche ferait une grande sensation et donnerait lieu à de fâcheuses discussions; voisins de la France au sujet de laquelle s'élèveraient sûrement des questions délicates à traiter, nous n'entrevoyons aucune chance d'avantages et de succès dans l'établissement projeté, tandis que nous aurions à en attendre des attaques réitérées et toutes sortes de désagrément.

Dans cette principauté d'ailleurs, où il existe une censure de ce qui se publie par la presse, on ne manquerait pas d'éplucher les articles de la gazette, avec d'autant plus de soin, que l'on chercherait dans leur contenu les opinions du gouvernement; enfin la censure de ce qui se publie à Neuchâtel dépendant d'un côté du Conseil d'Etat, et de l'autre de la ville de Neuchâtel, il pourrait arriver que tel article à publier fût admis par le gouvernement, tandis qu'il serait rejeté par la ville, ce qui pourrait encore donner lieu à des discussions et à des difficultés que la prudence nous commande d'éviter.

D'après les inconvéniens que nous venons de signaler et dans la ferme persuasion où nous sommes qu'en agissant ainsi nous entrerons dans les vues de V. Ex. pour le plus grand bien de l'administration qui nous est confiée, nous avons résolu de nous opposer à toute publication

de gazette ou de feuille périodique, que le sieur Fauche ou tout autre voudrait publier à Neuchâtel; mais comme il se pourrait que le sieur Fauche s'adressât directement à S. M. ou à son Ministère pour solliciter une autorisation, nous avons cru devoir informer V. Ex. de ce que nous avons appris sur cette affaire, ainsi que du point de vue, sous lequel nous l'envisageons, et en le faisant, nous vous prions, M. le comte, de vouloir prendre en favorable considération les observations que nous venons de vous soumettre et de vouloir faire en sorte que le projet du sieur Fauche, au cas qu'il soit présenté à la cour, soit rejeté comme sujet à de graves inconvénients et incompatible avec la tranquillité du pays.

Nous sommes, etc.

(Pour copie conforme, Dr Guillaume.)

L'HOPITAL DE BOUDRY

(Avec Planche)

Tous les jours nous voyons quelques souvenirs disparaître devant les innovations rendues ou crues nécessaires par les besoins modernes de confort ou dans un but purement utilitaire. Boudry malheureusement ne fait pas exception à cette tendance générale et les quelques restes de l'architecture des siècles passés que cette ville possédait encore tombent petit à petit sous les coups de marteau du maçon ou se dérobent à la vue par l'action de sa truelle. Le *Musée neuchâtelois* a, par l'entremise des crayons habiles de Messieurs Albert Vouga et Oscar Huguenin, donné plusieurs de ces fenêtres à ogives surbaissées dont une nouvelle série vient encore de disparaître.

Aujourd'hui nous reproduisons un dessin de M. O. Huguenin représentant l'ancien hôpital de Boudry, dont à la vérité les murs existent encore, mais que des réparations récentes ont transformé de manière à le rendre méconnaissable. Dans l'origine ce bâtiment, qui fut construit en 1613 sur un terrain acheté par la Bourgeoisie de J. Barbier, ne contenait que l'un des deux fours banaux de la ville. Il ne fut affecté à l'usage d'hôpital qu'à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, et en 1674 l'hôpital était encore des plus primitifs, comme nous le voyons par l'extrait suivant des manuels de la Bourgeoisie :

« Pierre Esmonet cordonnier a fait représenter que s'il plaisait à la Commune de lui laisser la conduite des pauvres pour le temps et terme de dix années pour et moyennant dix écus petits par chacun an pour ses peines avec un habit de la couleur de ville. Et qu'à cette considération il ferait bastir un couvert à ses frais pour y loger les pauvres en lui fournissant le bois nécessaire et un rente general, toutes lesquelles choses ont été ainsi accordées au dit Esmonet en plein conseil de Commune le 1er Janvier 1674. »

Ce n'est que lorsque la Bourgeoisie eut reconnu l'insuffisance de ce « couvert » en bois que l'hôpital fut transporté au premier étage de l'édifice assez spacieux qui fait le sujet de cette notice et dont le rez-de-chaussée était occupé par le four banal déjà mentionné. Il ne s'agit pas ici d'un hôpital dans le sens moderne du mot mais plutôt d'un asile pour héberger — et cela pour une nuit seulement à moins de cas exceptionnels — les voyageurs pauvres et les rôdeurs qui traversaient la ville au déclin du jour. On n'avait pas le cœur bien tendre à leur égard et le préposé de l'hôpital ou comme on disait alors « celui qui se prend garde des pauvres, » avait pour mission moins de les soigner que de les chasser au plus vite. En temps d'épidémie surtout les chasse-gueux balayaient de l'endroit et déversaient sur la Commune voisine tout ce qui leur paraissait suspect avec un louable et énergique empressement. L'hopitalier était du reste astreint à cette ligne de conduite par le serment qu'il devait prêter en ces termes :

« Vous jurez et promettez à Dieu de vous prendre soigneusement garde de la conduite que font les pauvres dans l'hospital et de ne les y laisser coucher qu'une nuit à moins qu'il ne fist bien mauvais temps ou qu'ils fussent malades auquel cas les y laisserez jusqu'à ce que le temps sera remis et qu'ils pourront marcher, vous les ferez sortir incontinent sans support de qui que ce soit. Si vous trouvez quelcun fument du

tabac dans l'hospital le chasserés incontinent à moins qu'il ne soit sous la cheminée ou dans le poële. Et si d'aucun commet du scandal ou ne veut obeir promptement le rapporterés incontinent aux sieurs Maistres-Bourgeois afin qu'on y mette ordre. Enfin ferez le tout en homme de bien et d'honneur. »

Outre son office de surveillant des rôdeurs et de chasse-gueux en chef, l'hopitalier remplissait généralement aussi celui de « directeur des pauvres », office qui avait quelque analogie avec celui de nos présidents des Chambres de charité. Dans cette capacité il délivrait les « passades » ou comme nous dirions aujourd'hui les « bons » pour les charités que faisait la Bourgeoisie à ses ressortissants pauvres. Mais ces fonctions n'étaient pas sans difficultés et il arrivait fréquemment que l'hopitalier dût requérir la Bourgeoisie de lui prêter main forte; ainsi en 1720 elle déclara que « dans le cas où quelqu'un vint à l'insulter dans cet emploi la Bourgeoisie luy tiendra mains pour les faire chastier exemplairement. » — L'ancien système de l'hopital resta encore en vigueur pendant la première moitié de ce siècle, mais avec la marche des temps la gendarmerie prit à sa charge bon nombre de cas qui autrefois étaient du ressort de la police locale et l'hôpital tomba peu à peu en désuétude pour être définitivement fermé comme tel vers 1855.

Le même bâtiment contenait aussi au siècle passé « l'école du bas » ainsi appelée par opposition à « l'école du haut », car Boudry possédait deux de ces établissements. La première école fut fondée en 1567 par un protestant réfugié et cela en vertu d'un « acte de donation entre vifs faite à la ville et communauté de Boudry par Reymond de Lœuvre de St-Marcel du fond fillieusa au diocèse de Nisme, maistre d'école au dit Boudry et par Clauda Grellet sa femme, d'un morcel de vigne aux Gillettes pour la fondation et dotation de l'école et pour l'entretien d'un maitre d'école. En échange la ville le reçoit à Bourgeoisie et le fait franc des rentes sa vie durant. »

La seconde école fut fondée au commencement du XVIIIe siècle. C'était une classe parallèle à sa sœur-aînée et nous lisons dans les manuels de la Bourgeoisie de 1719 que « les deux régents n'auront aucune supériorité l'un sur l'autre, mais qu'ils seront tous deux égaux sans préférence. Et à l'égard des fonctions de l'Eglise ils devront faire à tour chacun par semaine sans qu'ils ayent rien à se commander l'un à l'autre par droit. Et celui du haut sera obligé de balier (balayer) dedans et devant l'Eglise. »

En 1724 les enfants allaient paraît-il indifféremment à l'une ou à l'autre des écoles, mais « sur ce qui a esté représenté de la part de Monsieur Varnod nostre pasteur qu'il arrive beaucoup d'abbus à l'égard des enfants qui vont aux écolles en ce que pelle melle les uns vont soit à l'écolle du haut et d'autres à celle du bas ; ce qui fait que sous ce prétexte de liberté plusieurs enfants perdent les écolles et ne profitent pas du tems. Après avoir pensé à cela il s'est passé à la pluralité des voix qu'on remédiera à cela en suivant la pratique ancienne c'est-à-dire que les enfants dès la porte du bas de la ville en bas iront à l'écolle du bas et dès la dite porte en haut iront à l'école du haut. »

Ce n'est qu'au commencement de ce siècle que les deux écoles furent réunies dans le même bâtiment vis à vis de l'église, et au lieu de deux classes juxtaposées on établit un peu plus tard le système beaucoup plus rationnel de deux classes superposées.

S'il faut en croire la tradition, les professeurs de ces écoles n'étaient pas fort érudits, et il est notoire que l'un d'entre eux du nom de Verdonnet, soit ignorance soit défaut d'organe, ne put jamais apprendre à dire b a-ba; il disait toujours b a-ka, aussi ne le nommait-on que Béaka. Un autre régent, Barbier, pendant les chaleurs d'été qui retenaient la plupart des enfants aux travaux de la campagne, souvent en entrant en classe ne trouvait qu'un seul élève, toujours le même. Il lui disait alors en patois : « Ah! tu es tout seul, eh bien disons vite : Dieu nous bénisse et nous protège, allons en paix, ainsi soit-il, Amen » et va-t-en « correyer » (jouer) sur la galerie, puis prenant son « croc » le complaisant instituteur allait travailler son champ ou sa vigne.

Le règlement auquel un régent était astreint ressemble à ceux de même nature qui ont déjà été publiés dans le *Musée neuchâtelois*. Outre ses devoirs ordinaires à l'école et à l'église il avait la « conduite de la montre qui est dans la tour du bas de la ville. » Il devait la maintenir en bon état en fournissant l'huile nécessaire et en compensation de cette charge il avait la jouissance d'un des noyers des Esserts. Comme salaire il recevait quarante émines de froment, trois gerles de vendanges, nonante livres et six gros en argent et le produit d'une vigne de deux ouvriers qu'il cultivait lui-même. Pendant l'hiver chaque enfant était tenu d'apporter à l'école une bûche de bois ce qui probablement constituait pour le régent un petit surcroît de revenu.

En 1832 l'hôpital de Boudry eut un moment de gloire éphémère et faillit monter en grade dans l'échelle sociale. L'Hôtel-de-Ville qui était

aussi le siège de la justice n'était alors qu'une masure à moitié en ruines. Son état de vétusté et son exiguité l'avaient rendu tout à fait insuffisant et cela d'autant plus que plusieurs juridictions avaient été réunies à celle de Boudry. On l'abattit donc ainsi que trois maisons adjacentes et on construisit l'Hôtel-de-Ville actuel. Mais avant d'en venir là il s'était formé un parti assez nombreux qui mit tout en œuvre pour que l'hôpital fût transformé en Hôtel-de-Ville. L'idée n'était pas mauvaise. Il aurait ainsi été situé sur la Place, au point de raccordement des deux rues principales de Boudry; mais soit force de l'habitude, soit crainte des inondations de la Reuse, la Commission chargée des études, plans et devis, présidée par M. A.-L. Grellet, pasteur de Cortaillod, opina pour conserver l'ancien emplacement et ainsi fut fait. — La Place était comme qui dirait le forum de Boudry où les jeunes gens se rassemblaient tous les soirs pour deviser de choses et d'autres. Mais ils sembleraient souvent s'être occupés moins des intérêts de la chose publique que de petits cancans, car le long banc adossé à l'hôpital n'était connu que sous le nom peu flatteur pour ceux qui le fréquentaient de « banc des menteurs ». Nous aimons à croire que ce n'était là qu'une calomnie; peut-être même ce banc n'avait-il été nommé ainsi que par souvenir de l'ancien véritable banc ou tréteau des menteurs, calomniateurs et autres malfaiteurs, je veux parler du carcan qui se trouvait autrefois en cet endroit.

L'hôpital avec sa galerie en bois et son grand toit à forte saillie ceintrée se présentait d'une façon tout à fait pittoresque et à première vue en arrivant à Boudry du côté de Neuchâtel. C'était un type de maison qui devient toujours plus rare. La Commune le vendit en 1875 aux propriétaires actuels qui l'ont complètement transformé en y établissant le bureau postal.

JEAN GRELLET.



L'ANCIEN HÔPITAL DE BOUDRY

Dessin de O. Huguenin

d'après une peinture de E. Gorgerat.

ARNOLD GUYOT

(1807-1884)

(Suite — Voir la livraison de janvier 1885, p. 7)

Rentré à Paris, en janvier 1838, il s'établit avec ses élèves au quartier latin pour être plus près des cours. C'est là qu'au printemps il reçut la visite d'Agassiz, professeur à Neuchâtel depuis six ans. Celui-ci arrivait la tête remplie de la question des glaciers sur laquelle, l'été précédent, il avait fait à la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Neuchâtel, son célèbre discours d'ouverture qui souleva une tempête et marqua l'origine de la théorie glaciaire, telle que la comprend la géologie actuelle. Il le mit au courant des faits connus, des observations de Venetz et de J. de Charpentier dans le Valais, des siennes propres, et des conclusions qu'il en avait déduites. Avec la fougue qu'il apportait dans toute étude nouvelle, il le pressa vivement de fixer son attention sur ces questions brûlantes, qui avaient pour elles l'avenir, et de le seconder dans la croisade qu'il avait entreprise contre les préjugés d'une science surannée qui fermait l'oreille au progrès.

L'enthousiasme des grands esprits est contagieux; c'est une semence qui fructifie quand elle tombe dans une bonne terre. Profitant de ses vacances et de la belle saison, A. Guyot se mit en campagne et, pendant qu'Agassiz visitait les glaciers de Chamounix, il explora durant six semaines ceux de l'Oberland bernois et du Haut-Valais.

On jugera de la sûreté de son coup-d'œil et de la pénétration de son esprit par les découvertes qu'il fit dans ce court espace de temps. Le glacier de l'Aar lui enseigna la loi de la formation des moraines; celui du Rhône celle de l'avancement plus rapide du milieu du glacier, et celle de la formation des crevasses transversales et longitudinales. Celui du Gries lui révéla la structure lamellaire ou rubanée du glacier, et l'avancement plus rapide de la partie supérieure sur l'inférieure. Enfin

le glacier de la Brenva, sur le versant sud du Mont-Blanc, lui fit comprendre que le mouvement d'avancement du glacier s'opère par un déplacement graduel de ses molécules, sous l'influence de la pesanteur qui lui donne une sorte de plasticité, et non par un glissement simultané et général de toute la masse, comme le croyait de Saussure.

Toutes ces lois, sauf celle des moraines, étaient alors nouvelles pour la science.

Au mois de septembre, Agassiz et Guyot se rendirent à Porrentruy, où la Société géologique de France se réunissait pour faire honneur au géologue et botaniste Jules Thurmann, l'entendre exposer ses théories sur les soulèvements jurassiques et étudier ces phénomènes sous sa direction. C'est à ce savant auditoire que les deux amis exposèrent leurs découvertes. Si leurs conclusions parurent alors quelque peu prématurées et en contradiction avec les idées admises, elles n'en furent pas moins confirmées par les recherches entreprises dans les années suivantes par Agassiz sur le glacier de l'Aar.

Lorsque, plus tard, le professeur Forbes voulut s'attribuer la découverte de la structure lamellaire et des bandes bleues des glaciers, et qu'une polémique violente s'éleva entre Agassiz et lui à ce sujet, la communication d'A. Guyot, à Porrentruy, qui, faute de temps, n'avait été ni rédigée sous forme de Mémoire, ni publiée, et n'existait que dans les procès-verbaux de la Société géologique de France, servit à établir son droit à la priorité. C'est pour cette notice, rédigée à loisir et à laquelle il attachait une grande importance, qu'il a demandé une place dans le dernier volume du Bulletin de notre Société des sciences naturelles (1883).

En 1839, A. Guyot rentra à Neuchâtel avec l'intention de continuer ses recherches non-seulement sur les glaciers actuels, mais sur leur ancienne extension. Assidu aux séances de la Société des sciences naturelles, il en fut nommé secrétaire, et membre du Comité de météorologie avec MM. d'Osterwald et H. Ladame. C'est en cette qualité qu'il préluda, en organisant les observations météorologiques dans notre pays, aux opérations analogues, mais autrement plus vastes, dont il fut chargé plus tard en Amérique.

Pour se préparer à l'enseignement et pour se faire connaître, il donna, pendant l'hiver, un cours public de Géographie physique qui attira beaucoup de monde. J'en ai parlé en commençant, je ne reviendrai pas sur ses débuts et sur ses succès. Il fut si apprécié qu'à la fondation de la première Académie en 1841, on l'appela à la chaire d'his-

toire et de géographie qu'il a remplie avec la plus grande distinction jusqu'en 1848. Il faut entendre ses anciens élèves parler du professeur qu'ils chérissaient, de ses cours, dont encore aujourd'hui ils admirent la lumineuse conception, du silence qui se faisait dans la salle dès qu'il entrait : « Quel zèle il savait nous inspirer, dit M. Ch. Faure, quelle « ardeur au travail ! Le feu dont il était rempli passait en nous. Il était « pour nous plus et mieux qu'un professeur, c'était un ami dévoué, un « conseiller sage, s'associant à nos travaux et nous y encourageant. »

Pendant les neuf années qu'il passa à Neuchâtel, il fournit treize cours différents se rattachant tous à son enseignement, soit au Gymnase composé des trois années de Belles-Lettres et de Philosophie, soit à l'Académie proprement dite. L'histoire pour laquelle il était moins préparé que pour la géographie, lui coûta beaucoup de peine et lui causa bien des soucis. Il lui fallut deux ans pour se débrouiller; mais lorsqu'il domina cette matière et qu'il eut découvert le plan de Dieu dans la marche de l'humanité, son travail devint plus facile et lui procura de vives jouissances.

En 1842, il publia avec M. Henri de Pourtalès-Gorgier, la carte du fond des lacs de Neuchâtel et de Morat dont il fit connaître la structure et la topographie, basée sur plus de 1100 sondages. C'était le premier essai d'une topographie complète d'un lac suisse. Le désir de savoir la marche et la distribution de la température pendant l'année dans un vaste bassin d'eau tranquille, de la surface jusqu'au fond, l'avait conduit à entreprendre des sondages thermométriques dans la partie de notre lac voisine de la ville. Pour le reste, il pria son ami H. de Pourtalès de s'en charger. Une notice accompagnait cette carte, elle est insérée dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles.

On n'avait pas alors les appareils perfectionnés que l'on possède aujourd'hui; les sondages thermométriques étaient des opérations longues et délicates. On n'a pas l'idée du temps qu'il fallait pour retirer la sonde d'une profondeur de trois cents pieds, ni des précautions nécessaires pour ne pas déranger le flotteur marquant la température du fond dans le thermomètre minima suspendu à la corde dans une position horizontale. Je me souviens d'avoir aidé le professeur H. Ladame dans des opérations de cette nature, et des difficultés que nous avions à surmonter.

Malgré l'imperfection des instruments, A. Guyot et Henri Ladame déterminèrent la marche de la chaleur et du froid dans la masse de l'eau selon la saison; la lenteur du refroidissement, l'action réchauffante du

lac en hiver, le point du maximum de densité et de la température constante.

Bien des années après, lors des sondages entrepris pour la pose des cables télégraphiques, A. Guyot, se rappelant ses anciens travaux, faisait un rapprochement entre la topographie du fond de notre lac et celle de l'Atlantique qui venait d'être révélée. Sur les bords, il retrouvait notre haut *blanc-fond;* puis la grande dépression uniforme constituant le vrai bassin; enfin, au milieu un soulèvement central analogue à la *Motte* de nos pêcheurs, qui deviendrait une île si le lac était abaissé d'une dizaine de mètres. Enfin, pour compléter la ressemblance, le fin limon qui couvre le fond du lac et de l'Océan.

Un autre travail original infiniment plus considérable et qui suffirait à lui seul pour établir la réputation d'un savant, l'occupa pendant sept étés consécutifs : ce sont les recherches sur la répartition des blocs erratiques et des anciennes moraines au nord et au sud des Alpes. Ses vacances, durant ce temps, furent employées à parcourir, le marteau à la main, le baromètre sur l'épaule, une surface de 500 kilomètres de longueur sur 300 de largeur, en notant les blocs, en mesurant leur altitude, en prenant des échantillons. Il reconnut l'existence de douze grands bassins glaciaires distincts et en détermina les limites. En remontant ces traînées de blocs épars, en comparant les échantillons qu'il en détachait, il arriva jusqu'à leur origine et put en indiquer la provenance et la source. La collection de 5 à 6000 échantillons, fruit de ses pénibles et persévérantes recherches, se trouve avec la carte explicative au Musée géologique de Princeton. Il eut soin cependant de ne pas tout emporter en Amérique et d'en laisser les doubles à notre Musée de Neuchâtel.

Cette collection d'échantillons, que nous sommes fiers de posséder, vient d'acquérir un intérêt nouveau par le don que nous a fait tout récemment le neveu d'A. Guyot, M. Ernest Sandoz, d'une copie de la carte explicative originale dressée par son oncle, et qui contient le résumé de ses longues recherches. On jugera de la valeur scientifique de ce document par l'éloge qu'en a fait M. Alphonse Favre, dans la séance du 28 novembre dernier de la Société géographique de Genève. Il a dit être heureux de n'en avoir eu connaissance qu'après l'apparition de la Carte des bassins erratiques au nord des Alpes qu'il vient de publier, parce qu'il y a une telle ressemblance entre les deux qu'on pourrait supposer qu'il l'a copiée.

Voici du reste le jugement que, sur ma demande, M. A. Favre, la

première autorité en Suisse dans ce domaine, a bien voulu m'adresser :

« A. Guyot a fait des travaux de divers genres qui lui ont assigné « une place très honorable dans le monde scientifique ; cette opinion ne « m'est pas personnelle, c'est celle de tous ceux qui, comme moi, ont « connu ce naturaliste et ce géographe, et ont pu apprécier la valeur de « ses recherches. Il traitait les sujets scientifiques avec une netteté re- « marquable, et dans les conférences, il savait captiver ses auditeurs. « Dans le temps où il étudiait le phénomène erratique en Suisse, il con- « naissait ce sujet mieux que personne, et cependant c'était de 1840 à « 1848, époque où les de Charpentier, les Agassiz, les Desor, etc., avaient « fait des glaciers, et du transport des blocs, l'objet de leurs études. « Guyot avait sur ces savants une supériorité que lui avait acquise une « connaissance approfondie des roches. Trouvait-il dans la plaine une « roche bien caractérisée, il en savait le gisement et pouvait en dire la « provenance. La carte qu'il a dressée est malheureusement à une trop » petite échelle (1) pour renfermer tous les détails qu'on désirerait y trou- « ver ; il n'a pu y indiquer que la marche suivie par les blocs les plus « remarquables.

« Les différents travaux qu'il a insérés dans les Mémoires de la « Société des sciences naturelles de Neuchâtel et dans ceux de la Société « helvétique des sciences naturelles, abondent en renseignements et en « observations originales, fruits de longues excursions. Ces travaux, « dans lesquels des idées générales rehaussent souvent l'intérêt des dé- « tails, se font remarquer par leur exactitude et le jour nouveau qu'ils « jettent sur le sujet traité. » (2)

Mais A. Guyot n'était pas seul à la peine, Agassiz de son côté se mettait résolument en campagne et s'établissait sur le glacier de l'Aar avec ses compagnons ordinaires Carl Vogt, Ed. Desor, Célestin Nicolet, le peintre Bourkhardt, et inaugurait une série d'observations de la plus haute importance qui furent reprises chaque année pendant quatre ou six semaines, de 1840 à 1846, et eurent dans le monde scientifique un incroyable retentissement. Il faut avouer que la mise en scène ne manquait pas d'effet ; le fameux *Hôtel des Neuchâtelois* qui ne valait guère mieux qu'un gîte d'Esquimaux, ou même de blaireau, fut bientôt connu dans le monde entier. L'intention d'Agassiz était de publier sur le *Sys-*

(1) C'est la carte physique et routière de la Suisse, dressée par Jean Goll, gravée par Duval et Bressanini, et publiée à Zurich, par Henri Fuessli et Cᵉ, 1842. Ses dimensions sont 68 centimètres sur 46.

(2) Lettre du 24 décembre 1884.

tème glaciaire trois volumes; le premier devait contenir le résultat de ses observations personnelles; le deuxième les travaux d'Arnold Guyot; dans le troisième Desor exposerait les phénomènes erratiques en dehors de la Suisse, en Europe et en Amérique. Le premier volume seul fut publié à Paris en 1847, sous le titre : *Nouvelles recherches sur les glaciers.*

Pendant que l'ouvrage était sous presse, Agassiz partait pour les Etats-Unis où Desor, arrêté par un voyage en Scandinavie, ne tarda pas à le rejoindre. Déjà en 1847, celui-ci écrivait à A. Guyot : « Quoique vous soyez l'un des plus savants géographes de l'époque, je parie que vous ne connaissez pas Lewistown, où je suis en ce moment, ni l'Anderscoggin qui coule sous mes fenêtres, et qui est au moins aussi large que le Rhin à Strasbourg. Tout est grandiose dans ce continent, on y trouve mille sujets neufs à étudier. Venez, mon cher, venez en Amérique, contempler la majesté des phénomènes glaciaires et poursuivre sur les terrains erratiques les belles recherches que vous avez faites sur les versants des Alpes. »

La révolution de 1848 et la suppression de l'Académie de Neuchâtel vinrent donner du poids aux appels de Desor, auxquels se joignirent ceux encore plus pressants d'Agassiz. La nécessité de pourvoir à l'entretien de sa vieille mère et de deux de ses sœurs, Madame Chollet et Madame Sandoz, veuves retirées chez lui avec leurs enfants, mit A. Guyot dans une grande angoisse; il ne savait quel parti prendre pour ne rien livrer au hasard. Enfin, encouragé par sa mère, il prit une énergique résolution. Dès le mois de mai, il fit, le cœur serré, ses préparatifs de départ et s'embarqua sur l'Atlantique en se demandant quel avenir Dieu lui réservait.

On ne peut établir aucune analogie entre l'arrivée d'A. Guyot dans le Nouveau-Monde et celle d'Agassiz. Celui-ci, accablé sous le poids d'embarras financiers énormes, était appelé par M. John Lowel, de Boston, administrateur d'un capital légué par un de ses parents pour donner des cours dans cette ville; ces cours étaient richement rétribués; en outre, il était chargé par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, d'une mission scientifique et devait réunir des collections de zoologie pour le Musée de Berlin. Sa route était donc tracée, il savait ce qu'il venait faire en Amérique; son but atteint, il retournerait en Europe où les perspectives d'avenir ne manqueraient pas. On sait l'accueil qui lui fut fait à Boston, les ovations qui signalèrent ses premiers cours. Il ne parlait qu'imparfaitement l'anglais, et conserva toute sa vie un accent

étranger, mais il y avait tant d'entrain dans son débit, tant de charme dans sa voix et dans sa personne, tant de feu magnétique dans ses regards, tant de hauteur et d'imprévu dans ses idées, qu'il tenait son auditoire, composé parfois de trois mille personnes, suspendu à ses lèvres, et parvenait à échauffer jusqu'à l'enthousiasme ces froides et positives natures de Yankees.

Il n'en fut pas ainsi d'A. Guyot; il ne trouva pas une situation toute faite, dans laquelle il aurait pu montrer dès les premiers jours ses hautes capacités et ses rares aptitudes; il n'arrivait pas précédé par une réputation brillante, ce qui surtout en Amérique est une condition de succès; il ne savait pas même la langue du pays assez pour se hasarder à donner des cours. Les recommandations d'Agassiz et d'autres savants lui ouvrirent bien des portes, attirèrent sur lui l'attention, mais il aurait fallu des yeux singulièrement pénétrants pour découvrir ses mérites sous ses dehors réservés et modestes.

Ce n'est donc que plusieurs mois après son arrivée à Boston que l'occasion de se mettre en évidence lui fut donnée par une invitation de faire à l'Institut Lowel, en janvier 1849, une série de lectures en français, sur la *Géographie physique dans ses relations avec l'histoire de l'homme.*

Ces conférences, prononcées dans une langue étrangère, par un homme sans éclat, dénué d'avantages extérieurs, et dont la voix s'entendait à peine, n'en eurent pas moins du retentissement. On fut frappé de cette manière nouvelle d'étudier la terre comme un organisme vivant, dont les destinées sont liées à celles de l'homme qui en subit lui-même à un haut degré l'influence, nomade ou sédentaire, conquérant ou pacifique, maître ou vassal, selon les lieux qu'il habite et la race à laquelle il appartient. Parmi ses auditeurs étaient des hommes instruits, animés d'un vrai patriotisme; ils comprirent quels services ce savant, ce penseur aux vues élevées, rendrait au pays qui l'adopterait. Les Américains ne perdent pas leur temps en incertitudes et en marchandages; l'action fait partie de leur vie. Ils demandèrent la publication dans un journal scientifique de ce cours qui les charmait, et le professeur Felton, un homme des plus en vue, employa ses nuits à le traduire en anglais au fur et à mesure des séances.

Les douze lectures terminées, il fallut en faire un tirage à part pour satisfaire aux vœux pressants du public. C'est ainsi que prit naissance le volume remarquable qui a pour titre *Earth and Man*, la terre et l'homme, ce livre que Carl Ritter appelait son *vade mecum*, et qu'il emportait partout avec lui. Lorsqu'il écrivit à son ancien élève pour le

féliciter, il traça en grands caractères ces trois mots : *Excellent, excellent, excellent!* Plusieurs éditions en furent bientôt épuisées, non-seulement en Amérique, mais en Angleterre; deux éditions parurent en allemand; aucune en français, nous l'attendons encore; j'en dirai plus loin la cause.

C'est de cette manière tout imprévue et providentielle que commença aux Etats-Unis la carrière scientifique de notre compatriote, et que s'établit sur une base solide sa réputation de savant de premier ordre, de penseur profond, justifiée par ses travaux subséquents.

Dans un pays neuf où il y avait tant à faire, un homme de la valeur de Guyot ne devait pas rester oisif. Le Comité d'éducation de l'Etat de Massachusetts sentant le besoin de réformer l'enseignement de la Géographie, le pria de donner des cours dans les écoles normales, et aux instituteurs réunis par groupes et de leur tracer la vraie méthode à suivre. Il accepta cette tâche difficile et fatigante et se mit à l'œuvre avec résolution. Pendant six étés consécutifs sa parole se fit entendre à 15 ou 1800 instituteurs des deux sexes accourus pour jouir de cette faveur. Il eut ainsi l'occasion de faire bonne connaissance avec la classe la plus cultivée de cet Etat, et avec les hommes les plus en vue. Chose digne de remarque, Agassiz était associé à cette œuvre de progrès pédagogique et traitait des sujets d'histoire naturelle appropriés à ce but.

Les résultats de ces cours sur l'instruction populaire furent si heureux que, d'après le témoignage des commissions d'éducation américaines, les localités où ils se donnèrent acquirent une supériorité marquée sur les autres, et furent déclarés en avance de dix ans par l'excellence de leurs méthodes et la rectitude de leur marche.

La pensée s'arrête avec émotion sur ces deux Suisses, savants de premier ordre, qui parcourent chaque année un Etat de l'Amérique pour donner des leçons aux instituteurs primaires, et répandre sur un continent nouveau les saines méthodes qu'ils ont apprises dans leur patrie, accomplissant ainsi avec simplicité et modestie une mission humanitaire. Voilà qui ne doit pas être oublié et qui me paraît être le sujet d'une belle page dans les annales de la science et de la pédagogie.

La réputation de ces cours se répandit de proche en proche, on en vantait les fruits excellents; chacun aurait voulu en profiter; le professeur ne pouvait répondre à tous les appels ; on lui demanda de les publier. C'est ainsi qu'il fut conduit, par la force des choses, à rédiger divers manuels de géographie pour tous les degrés, et comme les cartes

et les atlas scolaires étaient insuffisants et défectueux, il dut pour réformer cet enseignement de fond en comble, entreprendre déjà en 1861 la publication d'atlas et de cartes murales, par conséquent fonder un établissement de cartographie dont il devint l'âme, et qu'il mit sous la direction de son neveu, M. Ernest Sandoz, dessinateur de talent, formé par de bonnes études et un séjour de deux ans à Gotha, sous le patronage du meilleur des maîtres, le Dr Petermann.

(A suivre.) L. Favre.

ESSAI ETYMOLOGIQUE

SUR

LES NOMS DE LIEUX DE LA SUISSE ROMANDE

A PROPOS DU MIREILLE DE MISTRAL

(Suite — Voir la livraison de janvier 1885, p. 14)

§ 4. Dans le domaine hydrographique l'analogie se continue. Voici les *aigues* ou *igues*, sous leurs formes variées, du latin *aqua*, pris comme eau courante, rivière. Le mot *aigue* est encore employé populairement en Provence pour *eau*. Comparez : *Aiguebelle* en Provence et *Ballaigue* (près d'Orbes) ; *Noiraigue*, etc. Ce vocable a subi, comme on le sait, des altérations d'autant plus nombreuses qu'il a dû être très fréquemment employé dans le langage populaire. Les principales sont *igue* : *Martigue*, Midi de la France, sans doute *Martis aqua* (voyez chez nous *Mortruz* qui serait un *Martis rivellus*, si notre étymologie est exacte); *Neirigue* (Fribourg), nigra aqua, *ive*, *ève*, *euve*, qu'on retrouve dans

Evolena (Valais) (aqua lenis), *Evole* (rives évoles, vieux français) (rivage), (1) *Albeuve* (Fribourg) (alba aqua), *Rougève* (Rubra aqua), *Neirivue* (près d'Albeuve), etc.. voyez aussi, dans la chanson du Rang des Vaches :

Quand sont venus est Basses-*ives* (ou ivues)
Jamais ne les ont pu passer. (2)

Le nom de *Sorge*, fréquent en Provence, comme nom de ruisseau rapide, se retrouve chez nous dans *la Sorge* (Val-de-Ruz). Ce nom vient évidemment du latin *Surgere* (sourdre), d'où le bas-latin *Sorgere*, *Sorger*. Il indique une source jaillissante. L'Italie a encore *Sorgente* (source). (3) Dans les vieux textes on trouve souvent les *Sorges* écrites *Sauges* (c'est le cas de la Sorge du Val-de-Ruz); cette altération est due à la chute si fréquente de l'*r* final dans le langage populaire (voyez *jour* et *joux*, *gors* et *gôs*, *gars* et *gâs*, *Ventour* et *Ventoux*, au Midi). Il ne faut cependant pas confondre les *Sauges*, *ruisseaux* (altération de Sorges) avec les *Sauges* (saligneæ regiones), lieux plantés de *Saules*.

Vous citerai-je aussi les fréquents *riaux*, *rios*, *rius*, *ruaux*, *ruhaux*, *rews*, *ris*, *ruz* (du latin et bas-latin *Rivus*, *Rivellus*, *Rivulus*, *Riale*, etc.) qui, en Provence comme chez nous, représentent les *Ruisseaux*. Est-ce à ce mot qu'il faut rapporter aussi notre nom de lieu *Trois-roz* ou *Troisrods* (trans rivulum)? Ou bien faut-il y voir, avec Gatschet, l'ancien h. allemand *rôd*, die Reute, l'*essart?* Ou encore peut-être le *rod*, celtique, signifiant *gué, passage?* La question est pendante.

Sous le ciel de Provence comme sous le nôtre, l'eau des *Aigues* s'arrête parfois pour former de tourbeux marécages. Ce sont les *Martels* (voyez chez nous *Pont-Martel* (Pons Maretilli) et *Sonmartel* ou *Sommartel* (Summus Maretillus), du bas-latin *Maretillus*, *Maretillum*, diminutifs de la racine *Mar*, *Mer*, *Mor*, *Moor*, *Marécage*. Les prairies dans lesquelles l'eau sourd doucement, donnant au sol cette consistance

(1) Selon d'autres du verbe *évoluer*, parce que les vagues y *évoluent*, ou de *evolutum*, *evolutio*, éboulement. Mais le verbe *évoluer* est moderne et la dérivation tirée de *evolutum* ne s'explique pas bien, d'autant plus que la syllabe *lu* est longue et accentuée. Elle n'aurait pas dû se perdre.

(2) Comparez :

aqua	par prononciation	*aqva*	d'où	*ève*	(eau) par la prédominance du son *v* sur le son *q*.
equa	»	» *eqva*	»	*ive*	(jument).
œqualis	»	» *œqvalis*	»	*ivel*	(égal).
aquarium	»	» *aqvarium*	»	*évier*.	
aquolis	»	» *aqvaolis*	»	*évol*,	éveux (aqueux).

(3) Etymologie de M. Victor Humbert, professeur.

molle et élastique que chacun connaît, sont au Midi, comme chez nous, les *Mouilles* (mot qui vient peut-être de *Mollia* (prata), ou simplement du verbe *mouiller*.(1) Puis c'est le *puits* (latin *puteus*); en Provençal *pozar*, *poza*, nom qui nous donne la transition de *puteus* à *Posieux* (village du canton de Fribourg), à *Puysieux* (France), et à *Emposieux* (grands entonnoirs naturels, remplis d'eau; Val-de-Travers, etc.). Soit que nous ajoutions à *puteus* le suffixe collectif bas-latin *Olis* (*Puteolis* (regio) devenu en Italie *Pouzzoles*) ou que nous lui donnions le suffixe *iacum* (comme dans *Puysieux*, *Putiacum*), nous arrivons toujours nécessairement à *Posieux* et *Emposieux* (In puteoli regione) et probablement à *Peseux* (2) (Terram apud Pusoz 1195. — Berterus de Posoys, 1277. — Ulr. dom. de Pusue. 1289. — Pusuo, 1309 (Matile). Textes cités par Gatschett.) Au milieu du village de Peseux pouvait se trouver un grand réservoir d'eau ou un abreuvoir. D'autre part on nous signale le fait que dans la forêt de Serroue sur Peseux se trouvent des *puits* assez profonds.

Ajoutez à ces noms hydrographiques les *Fonts* (*fontes*) très fréquents en Provence, ainsi que les *bornets* (*li borno*), ancien nom de nos fontaines (du germanique *born*, forme de Brunnen), et enfin les *Dours* (ou Doux, Doues, le Doubs) et les *Gorts* (*Gords*, *Gors*), assez nombreux dans notre pays. Le premier vient du bas-latin *doga*, *doha*, *douva*, etc. (creux d'une source, canal), le second du bas-latin *Gordus*, *Gordum* (lieu resserré d'une rivière, où l'on peut établir un moulin ou une pêcherie, Ducange). Les anciens textes donnent *Gord* et l'itératif *regort*. *Gordus* semble avoir le même radical que *Gur*(gi)*t*(em), dont il ne serait, à notre avis, qu'une déformation.

§ 5. Un chapitre plus intéressant est celui des *animaux* et des *plantes*, qui fournissent aussi à la géographie de nombreuses appellations, comme vous allez en juger.

En premier lieu nous trouvons au Midi comme au Nord, les *bos* (bœufs, boves). Le radical *bov* a subsisté, joint au suffixe *esse*, dans nos nombreuses *Boveresses;* et l'adjectif *bovinus*, dans *Boubin* (près Corcelles) qui signifie, si nous ne nous trompons, *bovina spatia* ou *stabula* (3),

(1) Littré dit: source qui ne fait que suinter dans une prairie et qui y produit une herbe précoce et excellente. Voyez mouiller.

(2) Nous ne pouvons admettre ni l'étymologie de *Pes Saltus*, ni celle de *Pesse* (épicea) qui ne concordent pas avec les vieux textes.

(3) Quoique l'on fasse aussi venir ce nom de *Buben* (les gamins), parce que c'est au Boubin que les *Buben* de Peseux allaient autrefois s'ébattre et s'amuser.

comme *Porcénaz* (près Colombier) serait *porcina* (stabula), étables à porcs; au Midi nous trouvons *les Porcels* (Porcelli). Comme en Provence, nous avons aussi nos *Vacheresses* (Savoie), qui correspondent aux *Vaccarès* (Valcarès) du Delta du Rhône. ([1]) Les *Ego* (juments en Provençal) sont chez nous les *Ega* (Fribourg et Vaud) du latin *Equa*, jument, qui subit, en ce cas, la même transformation que *aqua* en *aigue*; ailleurs *equa* est devenu *ive*, comme *aqua*, *ève*, par la prononciation du *u* en *v*. Puis viennent les *Fèdes*, nom encore employé populairement en Provence pour désigner le petit bétail à cornes et particulièrement les *brebis*. *Fède* (sans doute du latin hœdus, hœda, par le bas-latin *fœdus*, *fœda*, d'où *fède* et chez nous *faye*. Dans *Côte-aux-Fayes*, *Grotte-aux-Fayes*, improprement appelées *Côte-aux-Fées*, *Grotte-aux-Fées*, (voyez Matile, Monuments). (Comparez *hada*, aspiré en *fada*, à la facon des Grecs éoliens, d'où *Fade* (Berry) qui a pour diminutif *Fadet*, *Fadette*, devenu dans le langage populaire *Fée*.) Le *Coq* est, en Provence, le *Gau* (*Gal*lus) et la *poule*, la *Galline* (Gallina); chez nous la *Genoille* ou *Geneuille*, du diminutif Gallinula, dont le nom s'est conservé dans le village vaudois de *Genollier* (en 1195 Genoliacum, Gatschett) qui signifie sans doute « le poulailler ». Quant aux *loups*, aux *abeilles*, aux *faucons*, aux *corbeaux* (Crôs, sans doute de Corvus, dans la *Roche aux Crôs*, le *Nid du Crô*, et dans *Corbatière*), aux *serpents* (Cabane des Coloubris, Roche aux vipères), etc., leurs noms servent à dénommer de nombreuses localités en Provence comme chez nous.

Tout aussi intéressant pour nous est le domaine botanique qui nous fournit d'abondants renseignements sur les noms de localités. Pour autant que les mêmes essences végétales coexistent en Provence et dans notre pays, leur nom est presque toujours identique et sert à dénommer des lieux très nombreux.

En première ligne, nous trouvons les *frênes*, sous leurs formes diverses : *fragne*, *frasne*, *fraisse*, *frasse*, etc., du latin *Fráxinus*, et dans *Frênaye*, *Frênets*, du latin *Fraxinétum* ([1]), qui a donné aussi *Fraxinet*, *Frésinet*, etc., lieu planté de frênes, comme *Casnétum* (du bas-latin *Casnus*, chêne) a donné nos *Chânets*, *Tremulétum* (du latin *trémula*, tremble) nos *Tremblet* et *Tremblaye*, *Salicétum* (du latin salix, saule), nos *Saussaies*, etc.

Sous le nom de *li Verno*, le Provençal désigne l'*Aulne*, l'arbre mys-

(1) Ce même suffixe se présente dans *Overesse* (Ovis) (Fribourg), *Louveresse* (Lupus, lupa) (Berne) que l'on retrouve près du village de Cressier sous la forme *Louffard* ou *Louvard*, et dans *Pacoresse* (Vaud), sans doute de *Pecora* (les troupeaux).

(2) L'aigu sur les voyelles latines indique *l'accent tonique*.

térieux des légendes allemandes; chez nous c'est la *Verne* ou *Vergne*. Le nom de cet arbre existe dans *Vernéaz* et *Vernet* ou *Vernex* (sans doute *Vernétum*), dans *Au-vernier*, dans *Vernaya* (Valais), etc. Vergne vient du bas-Breton *Guern*, Irlandais *fearn*, aulne. Les *Bioles* (du latin *bétula*, bouleau) sont communes aux deux régions. Quant aux *Fous*, leur nom, on peut le dire, se retrouve partout. Ce sont les *hêtres*, qui, dans le parler populaire, sont encore appelés *Fous* et *Faus* (du latin *Fagus*). (Voyez au Mail, près Neuchâtel, la *Fontaine du Fou*, ombragée par un grand hêtre.) Ce nom s'est modifié de diverses manières : *Fols, Foulz, Faou, Faoug* (lac de Morat), *Fô* et *Faye* (dans viaduc de *Grand Faye*); nous le retrouvons aussi dans *Fahis* et *Fayards* (Foyards). Bas-latin *Fagia*, d'où *Faya* et *Fagaria* (*sylva*), forêt de hêtres.(1) Quant aux *Coudres*, fréquentes partout, ce sont les *Coryli* (par la forme dérivée *Colrini*, texte IXe siècle, Littré) ou *Noisetiers*. Les *Saules* sont, au Midi comme au Nord, les *Sausses*, *Sauces*, *Sousses*, *Soulces*, (du latin *Sálices*), ou les *Sauges* (qu'il ne faut pas confondre avec le mot *Sauge*, altération de *Sorge*), *Salignea* (arbor). Les chênes *rouvres* sont en Provence *li roure*. Ce nom existe chez nous dans *Rouvry* (lac Léman) et *Rouvray* (Fribourg). Il vient sans doute de *Roborétum*, tiré du latin *Robur*, le *Rouvre*, l'arbre fort par excellence, dont le nom était devenu, par métaphore, chez les Latins synonyme de « Force d'âme, énergie. »

Le chêne ordinaire *(Quercus)*, n'apparaît chez nous, sous sa forme latine, que dans *Querquevy* (sur Concise), *Route des Chênes*, et dans *Cuarny* (près d'Yverdon) de *querna, quercina* (loca), tandis que le même arbre, sous la forme bas-latine *Casnus* est dans tous nos *Chânets* (Casnétum, lieu planté de chênes).

Le *Noyer* est, en Provençal, le *Nouguié;* chez nous le *Nohi, Nohié, Nohira*. Ce nom vient du bas-latin *Nucaria* (*arbor*). On le retrouve comme nom de lieu dans *Noréaz* (Yverdon), *Nozeroy* (Doubs), dans les deux *Nocera* (Nuceria) italiennes et surtout dans nos deux noms locaux *Nugerol* (Neureux) et *Lugnorre*. *Nugerol* (2) de *Nucar*-olis (regio), *Lugnorre* (vieux textes : Luchnorro, Lausnoro, Lausnocro, etc., Gaschett) *Lucus nucarius*, le bocage des noyers. L'introduction de ce bel arbre exotique dans nos contrées remonte donc, comme on voit, à une haute antiquité. Il y fut probablement apporté d'Asie aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

(1) De même que le bas-latin *Lagia* (forêt) a donné *Laie, laye, lay* dans *Saint-Germain-en-Laie* et dans notre *Bellelay* bernois. (Abbas Belelagie 1234.)

(2) Nous repoussons l'étymologie *Neronica*, comme étant de pure fantaisie.

L'*Yeuse* méridionale ou chêne vert (du latin *Ilicem*) est chez nous l'*Yeux* ou l'*Yes*, *Ies* (le Houx) qui comme l'*Yeuse*, garde son feuillage toujours vert et luisant. Les deux mots ont sans doute même racine. Nous croyons avoir retrouvé la trace de ce nom dans *Traisieux* (Val-de-Ruz) (*Trans Ilices*) et dans *Bois de Dieu* (au Nord de Neuville), sans doute pour *Bois d'Yeux* ou de *Houx*.

Parmi les plantes de marais qui ont laissé leur nom à de nombreuses localités, nous trouvons les *joncs*, les *roseaux* et les *massettes*, employés dans les temps anciens, comme litière et sans doute aussi comme couverture de chaumières. Ces végétaux jouaient, à en croire les vieux textes, un rôle considérable dans l'économie de la ferme ou de la métairie. Le coupeur de massette avait même, comme nous le verrons, un nom spécial (*Sagnarius*). Les *Joncs*, en Provençal *Jounc* (du latin *juncus*, figurent, avec le suffixe collectif *aria*, *arium*, dans les nombreuses *Jonchères*, en Provençal *Jonquières* et *Jonquerettes*, chantées par Daudet. (Bas-latin *Junc*(aria) Ducange.) Les *Roseaux* (sans doute les *Phragmites*), apparaissent dans le nom de *Rosières*, qui sert à dénommer les endroits marécageux; *Rosière* du bas-latin *Rosaria*, *Roseria*, signifiant lieu planté de roseaux. Enfin les *Massettes* (Typha), sorte de roseaux à fleurs groupées en long épi cylindrique au sommet des chaumes. Ces *Typhas* ou *Massettes* se nommaient, en bas-latin, *Sagna*, d'où notre mot *Sagne;* elles étaient fort employées comme litière, et même un fonctionnaire de la ferme était spécialement chargé de les recueillir : c'était le *Sagnarius*, nom qu'on retrouve fréquemment dans les vieux textes du moyen-âge. (Voyez Ducange.) En Provence, le nom de *Sagne* est encore employé actuellement pour désigner la *Massette*. Cette plante a sans doute donné son nom aux nombreuses *Sagnes*, *Saignes*, *Seignes*, *Sagnettes* (bas-latin *Sagnétum*, Ducange), répandues dans tous nos pays romands et en France, noms déjà fréquemment employés au XIIe et au XIIIe siècle. « *Sagna*, dit Ducange, ou *Saigna est fundus pinguis et humidus* » et plus loin, « *locus est juncis palustribus abundans;* Arvernis, vulgo : *Saigne.* » Joint au suffixe bas-latin *Olis*. *Sagna* a donné *Sagnolis* (regio), d'où *Sagneule* (voyez par le même procédé *fructus*, le *fruit*, devenant *fructurolis* (regio), région produisant beaucoup de fruits, d'où *Fretreules* (Val-de-Travers) et *Nucarolis* (regio), *Nugerol* (région des noyers). Nous abandonnons donc complètement l'étymologie *saignée* (drainage ou canalisation), parce qu'elle ne s'appuie que sur un fait local, qui ne s'accorde pas avec l'énorme extension des *Sagnes*. Ajoutons que la *Typha angustifolia* est citée à Pouillerel (voyez « Flore du Jura », par Ch. Godet);

elle pouvait donc aussi se trouver sur le *Mont Sagne*, auquel on n'a pas, que nous le sachions, pratiqué de *saignées*. (1)

La cerise acide est en Provence l'*agriotte* (du grec ἄγριος sauvage). Chez nous ce nom a subi l'aphérèse de l'*a* qui s'est porté sur l'article, et l'on a dit *la griotte* (voyez le même fait dans l'*Apulie*, devenue *la Pouille*). Le nom de *li aube* (les *blancs*, *albi*) est donné en Provençal aux *peupliers blancs;* chez nous c'est celui d'un poisson blanc, l'*able*, vulgairement appelé par le peuple *aubiö* ou *tailleur*. On le trouve aussi dans *aubépine* (alba spina).

§ 7. Un fait non moins curieux est la présence, dans le Midi, d'un grand nombre de *noms de famille*, qui, comme chez nous, servent à préciser des lieux particuliers. Comme vous allez le voir, plusieurs de ces noms existent identiques dans notre pays.

Voici en premier lieu les *Aillaud* nom fréquent chez nous. Il se retrouve dans notre *Cortaillod (Cortis Agiláldi)*, *Court* nommée sans doute du nom du propretaire burgonde *Aglold*, *Aclold*, *Ailold*, d'où *Aillod*, *Aillaud*. (Comparez avec *Courtelary*, *Cortis Alaríci*, *Courtemautruy*, *Cortis Amaltrúdis*, *Cudrefin* (anc. *Córdelfin*), *Cortis Wolfini*, etc.); puis les *Aubert* (voyez chez nous le *Mont Aubert*); les *Borel* les *Guibert*, les *Perret*, les *Guyot*, les *Girard*, les *Renaud*, qui semblent tous d'origine ancienne; les *Grangier*, les *Robert*, les *Martin*, les *Gros*, etc., noms qui apparaissent aussi fréquents dans nos cantons romands qu'au Midi. Plusieurs d'entre eux ont servi, chez nous aussi, à déterminer des localités spéciales. Il faudrait des pages pour dresser la liste de tous les noms propres de famille qui coexistent dans les deux régions.

§ 8. Si, laissant de côté les noms empruntés aux différents règnes de la nature, nous jetons un rapide coup d'œil sur les divers accessoires de la métairie, notre surprise continuera. Qu'y voyons-nous? D'abord les *Gerles* (*li gerlo*), du latin *Gérula* (vasa) si notre étymologie, admise par Littré, est juste; puis les *tines* (*li tino*) du latin *Tina*, cuves pour la vendange. Ce nom se retrouve comme nom de localité dans : *La Tine* (Château d'Œx), *la Tine* (vallée de Sixt) *la Tine* (grand creux circulaire au Salève), etc. Dans nombre de rivières, en effet, les cailloux, tournant sur place, forment peu à peu, dans le lit du cours d'eau, des cavités en forme de cuves, que les géologues nomment *cuvettes* (voyez à Lu-

(1) Il serait peut-être plus raisonnable de faire de *Mont Sagne,* le Mont de la Sagne. Dans le parler populaire les noms de *Rosières* et de *Sagnes* ont fini par devenir synonymes de *Marécages*.

cerne le Gletschergarten). Ces cavités étaient appelées *tines* par nos ancêtres. Il en est de même du mot *Seille* (Situla) qui, comme nom de lieu, désigne un jeu de la nature semblable. Les *Seilles* sont, comme les *Tines*, de grandes excavations circulaires, produites dans les parois des Gorges, par le frottement rotatoire des cailloux roulés. (Voyez les Gorges du Seyon et celles de la *Seille* près de Baume-les-Dames, etc.) Voici, posé sur cette *tole* (ou *taule*, table, Latin tábula) (*Tole*, chez nous, nom de localité); l'*escaupre* (le couteau) chez nous l'*échaupre*, *scalper*, puis au coin de l'étable la *Forche* (*Fourche*, du latin *Furca*). Ce mot est devenu nom de lieu de deux façons différentes. Par *Forques* ou *Forches*, on désigne d'une part les lieux où s'élevait jadis une lugubre potence (Fourches patibulaires) (voyez près de Peseux et au-dessus de Saint-Blaise les *Forches* et, en France, les *Fourches de Montfaucon*); d'autre part le point où se bifurque une vallée, ce qui est, semble-t-il, le cas dans *les Fourgs* (frontière de France) et probablement dans notre *Furcil* (du bas-latin *Furcellus* (petite fourche). Ducange donne *Fourq*, « via in furca divisa ».

Les *Tuiles* sont au Midi les *Teules* (du latin tegula). C'est ainsi qu'on les trouve écrites dans nos vieilles chartes. Comme nom de lieu, *Teule* désigne un lieu où l'on trouve des débris de tuiles (voyez *les Teules*, près Saint-Blaise). La ceinture que le Provençal enroule autour de ses reins est la *taiolo;* c'est sans doute par comparaison avec cette sorte de vêtement que nous avons nommé *taiolle* ou *tayole*, cette espèce de pain en forme de turban qui orne toutes nos tables le jour du nouvel-an.

Le *Mège* (medje) est au Midi, comme dans nos contrées, le *Médecin* (latin Medicus); c'est lui qui mène à bien les beaux *bessouns* (chez nous *bessons*, jumeaux) de Provence. A leur naissance on les couche évidemment dans un joli *bressel* (li *bressolo*, berceau). (*Le Bressel* est aussi nom de lieu) et le *vésin* (voisin) (voyez comme nom de lieu *Bonvésin* (Savoie) et *Mauvoisin* ou Monvoisin (Valais) ne manque sûrement pas de venir féliciter l'accouchée. Les petits boivent sans doute *à la gargato* (à pleine *gargette*, à pleine gorge) le lait nourrissant et leur gracieux petit *mourro* (*mors*, employé chez nous populairement pour *bouche :* « *Clos ton mors* ») récompense d'un doux sourire la main qui leur tend la boisson salutaire. Voyez dans Mireille :

> Que m'enchaut d'elo et de son *mourre* de mustelo
> Que m'importe d'elle et de son mors de fouine.

Leur petite *cabesso* (chez nous cabosse, caboche) s'incline doucement

et leurs mignonnes *cambo* (jambes) se remuent joyeusement (chez nous, *cambe*, enjambée). *Encambo,* camber, faire une cambe, une enjambée. Un petit fromage rond est en Provencal une *toumo* (chez nous *tome*), *rien* s'y dit *ren* et *loisir*, *lési* (voyez Monlési, Val-de-Travers).

L'expression *uno brigueto* s'emploie, comme chez nous les mots *une brique*, dans le sens de *un peu, un brin*. Exemple : *Souvagello uno brigueto*. Le mot *pega* (poix) est dans notre pays, la *pège* ou *pedge* (picem, pech), (voyez chez nous le Creux de la Poix). Si de là nous passions aux adjectifs et aux verbes, nous trouverions encore une foule de termes communs.

Vous parlerais-je aussi des *Fêtes de Saint-Jean* qui, en Provence comme dans nos contrées, se célèbrent par de grands feux de joie, accompagnés de danses, de jeux et de festins? Des *Calendes*, époque de Noël, auxquelles fait allusion la petite chanson genevoise :

Chalende est venu;
(Avec) Son museau pointu,
Sa barbe de paille;
Cassons des aunailles (noisettes)
Mangeons du pain blanc
Jusqu'au Nouvel-An.

Chalende représente ici les *Calendes* de janvier, ou plutôt l'époque joyeuse qui les précède.

Vous parlerai-je du *Ventouret*, ce petit vent frais qui descend du *Ventour* ou *Ventoux*, comme le *Joran* descend, chez nous, des *Jors* ou *Jours* (adoucis en *joux*) (du celtique latinisé *Joria*, forêts élevées à la limite des pâturages où le sapin règne en maître; diminutif *Jorat, Joretta, Jorissens*, etc. Notre nom *Jura* appartient sans doute à la même racine.

Non, fermons ici cette longue série de noms qui font de notre étude une sorte de dictionnaire aride, plutôt qu'un récit agréable, et concluons.

Tous ces noms caractérisques, qui se retrouvent dans l'une et l'autre langue, ne prouvent-ils pas qu'à une certaine époque, nos ancêtres et les Provencaux vécurent d'une vie commune et eurent des relations suivies. Soumis par les mêmes conquérants, romains, burgondes ou francs, nos deux pays ont subi même joug, même domination. Mais tandis que la malheureuse Provence voyait ses brillantes destinées brisées soudain par la main d'un brutal vainqueur, et que sa langue se figeait subitement, comme le sang se glace dans les veines de celui qu'un af-

freux spectacle épouvante, nos cantons romands continuaient à développer d'un mouvement continu leur langue et leurs institutions. Quelques siècles suffirent pour creuser un abîme entre le Provençal et le Français qui peu à peu s'introduisait chez nous. Abstraction faite de la terminologie, la langue Provençale, actuellement ressuscitée comme langue littéraire, nous représente bien, en tout ce qui touche à l'agronomie et à l'économie domestique, l'idiome que parlaient nos ancêtres au XII[e] et au XIII[e] siècle. De là son intérêt linguistique pour l'étymologiste.

ALFRED GODET.

NB. M. Alph. Wavre nous communique à l'instant une étymologie du mot *Brévard* (garde-vigne) qui mérite d'être prise en considération. Selon lui ce nom viendrait de *Bref* (un *bref*, arrêté sommaire) et du suffixe *ard*, que l'on rencontre si fréquemment chez nous (*brandard, gueulard*, etc.) Le *Brévard* serait le porteur d'un arrêté sommaire d'après lequel il est autorisé à arrêter ceux qui dérobent le raisin. Selon d'autres encore, de *bewachen*, veiller sur.

LES SUÉDOIS

DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES

1639-1644

(Suite et fin — Voir la livraison de janvier 1885, page 21)

Le duc de Weymar séjourna un mois à Pontarlier, où il avait établi son quartier-général ; « il y faisait, dit Girardot, tenir son presche et « sonner ses trompettes au lieu de cloches pour y appeler le peuple et « ses gens, mais le peuple se monstra si constant et ennemy de l'hérésie, « que nul n'y fut oncques veu, pas mesme y aller par curiosité. » [1]

(1) L'ambassadeur espagnol auprès des Cantons Suisses, don Diego Saavedra, se plaignait à la Diète « dass bereits auf den Bergen um Pontarlier Prœdikanten eingesetzt und der « Gottesdienst der andern Religion mit Gewalt eingeführt werde. » (Recez des Diètes, 22 et 23 mars 1639.)

Séduit par les promesses de Richelieu, qui lui faisait espérer le rétablissement en sa faveur de l'ancien royaume de Bourgogne, il commença, à ce que prétend l'historien franc-comtois, à prendre le titre de comte de Bourgogne. Ayant échoué dans son projet de surprendre Salins et Besançon, « il mit en feu toutes les montagnes dez Pontarlier jusques « à Salins ; on voyait chaque jour dez Sainte Asne fumées en divers « lieux et la nuict les feux des villages bruslans donnoient lueur, et en « cette sorte furent consumez plusieurs centaines de beaux et grands « villages et plusieurs maysons de gens de condition qui ne nuisoient en « rien à Weymar ny à la France. » (Hist. de dix ans). (1) Puis, après avoir laissé de fortes garnisons dans le château de Joux et dans trois autres places fortifiées de cette province, le général Suédois se retira avec toutes ses troupes en Alsace.

Peu de temps après son départ, un général français, Guébriant, reçut l'ordre, fût-ce de Weymar ou de Richelieu ? on l'ignore, d'incendier Pontarlier. « Le jour arrivé (6 juillet 1639), furent fermées les portes « de la ville et gardes posées pour empescher aucun de sortir; puis les « boutefeux disposez embrasèrent la ville en tous endroits, afin que « tout d'un temps l'exécution se fît. Ceux de Pontarlier qui restoient, « pensans courir aux portes les trouvoient fermées et gardées, ils se « jettoient dans les caves des maisons, mais les boutefeux qui estoient « par les rues les en retiroient et les jettoient dans les feux : et quelques « personnages d'honneste condition qui estoient restez malades furent « rostiz et consumez en leurs maisons; le feu parut toute la nuict tel et « si grand qu'à Saincte Asne où nous estions esloignez de six lieues on « voyoit aussi clair que de jour sur nos remparts. » (Hist. de dix ans). Weymar ne survécut pas longtemps à l'incendie de Pontarlier; arrivé à Brisach le 8 juillet, il y fut peu de temps après atteint de la peste, dont il mourut au bout de trois jours (18 juillet 1639).

Les soldats de la garnison suédoise laissée dans le château de Joux, que les Espagnols essayèrent en vain de reprendre (2), continuèrent

(1) Boyve (IV p. 39) dit que ces incendies furent le châtiment d'un crime atroce commis par les Bourguignons sur la femme d'un colonel suédois, nommé Taubadel, en quartier d'hiver dans le pays de Porrentruy. Cette dame, curieuse de voir la Franche-Comté, s'y rendit seule incognito, au commencement de 1639, mais ayant été reconnue près du village de La Grand'Combe, elle fut mise à mort avec une cruauté inouïe. Ce fait paraît bien peu authentique; la date du reste n'en coïncide pas avec celle de l'incendie de ces villages.

(2) Le château de Joux qui avait déjà précédemment appartenu aux comtes de Neuchâtel, fut cédé à la France par le traité de Westphalie, et donné par elle à Henri II de Longueville, en récompense de ses services comme plénipotentiaire de Louis XIV; il en prit possession en juillet 1648. Le traité des Pyrénées (1659) le rendit à l'Espagne à laquelle il fut remis par

pendant plusieurs années leurs incursions dans la vallée du Doubs et jusque dans les Franches-Montagnes, enlevant tout ce qu'ils pouvaient prendre et venant ensuite le vendre tranquillement comme d'honnêtes marchands, dans les villages de nos montagnes (1). Boyve raconte que « comme plusieurs personnes faisaient difficulté pour acheter de ce « butin qui avait été pris à des voisins; dès que les Suédois s'en aper- « cevaient, ils en faisaient des tas et y mettaient le feu, ce qui fit que « dans la suite, on aima mieux acheter ces meubles que de les voir « brûler. » (Boyve IV, p. 34). Les enquêtes faites à plusieurs reprises par ordre du Conseil d'Etat ou du Gouverneur ne nous révèlent pas ces scrupules; elles nous montrent au contraire nos ancêtres achetant des Suédois ce qu'ils avaient pris aux Bourguignons, et ne paraissant pas même trop affligés de ce qui arrivait à leurs voisins. La Vénérable Classe elle-même semble n'avoir vu aucun inconvénient à ce que les habitants des Ponts achetassent, pour la chapelle qu'ils venaient de construire, une cloche enlevée à une église de la Franche-Comté (2).

Une enquête faite au Locle, le 6 octobre 1642, nous donne quelques détails sur ces ventes : « Hon. Balthasar fils du sieur maire Sandoz des « Chaux d'Estalières, dit que le lendemain de la foire de la Chaux-de- « Fonds il arriva au bas du Locle certains soldats cavaliers disant estre « du chasteau de Joux avec du butin qu'ils exposèrent à vendre, dont luy « achepta d'eux cinq escuelles d'estain, un fondar où il y avait de l'œuvre « ou fillure à filer qui lui coustèrent unze batz. — Abraham Matthey « dépose que le dit jour il a vu les prédits soldats arriver au Locle « devant le logis du sieur recepveur entre lesquels il y avait un certain « du Vaux Travers qu'à son advis il a autrefois veu, lequel présenta « à vendre au dit déposant un petit lict de plume avec un coussin aussi « de plume, lequel luy en demanda le prix, le luy apprécia à une pistolle « (13 fr. 90); le déposant répond qu'il ne valloit que demy pistolle; sur

Henri II le 10 avril 1660. — Sous ce prince, la garnison du château était de 110 soldats. — Pendant que les Suédois le possédaient, c'était à Neuchâtel qu'ils s'approvisionnaient de munitions et de vivres. (Gr. Arch. B 12, 22, Z 11, 28. A 12, 8 et 21.)

(1) Ces incursions cessèrent en 1644, ensuite d'une suspension d'armes du 18 juin 1644 entre la Franche-Comté et la cité impériale de Besançon d'une part et le commandant de Joux de l'autre. Cette convention fut renouvelée jusqu'à la conclusion de la paix. (Gr. Arch. A 12. 7.)

(2) Actes de la Classe. « 2 Mai 1639. Deux députez des Ponts demandent une concession « de pouvoir achepter quelque cloche venant de Bourgogne: estant une chose despendant de « l'authorité de Seigneurie, et que partant la Compagnie ne les en dissiduadoit ny persuadoit, « cela pourroit despendre de leur liberté. » — Voir sur cette cloche: Inscriptions campanaires. *Musée neuch.* 1881, page 73.)

« quoi David Sandoz-Bragard et Abram Descombes lesquels au nom du « dit déposant en firent le marché pour $^{7}/_{4}$ d'escus (8 fr. 30). — Item, « un serviteur du dit déposant achepta une chemise pour 5 batz, et deux « de ses servantes chacune un doublet de toile, l'un pour 7 gros demy, « l'autre pour 5 gros.

« — Abram Descombes achepta une seillette de beurre pour 32 batz.

« — Pierre Grandpierre, maistre d'escole, dépose qu'il achepta des « dits cavaliers suédois 4 pièces d'estain et 2 plats, ensemble deux « fromages pour 28 batz; un vieux linceul et une chemise pour 13 batz.

« — David Ducommun dépose qu'il achepta deux petits fromages et « un peu de farine blanche, (un petit sachet contenant environ 2 à 3 pots) « pour $^{1}/_{4}$ d'escu, et un cadran pour 3 batz. Il a aussi vu un Bourgui-« gnon qui achepta un manteau pour $^{5}/_{4}$ d'escus qu'il disoit estre à « Pierre Varnier et qu'il le lui vouloit rendre.

« — Pierre Droz, aux Brenets, dépose que le dit jour il allait avec « son père quérir du foin à Chaillisson où ils entendirent dire que les « Suèdes s'estoyent acheminé vers chez Bassot pour les piller; son père « lui commanda qu'il y devoit accourir pour garder du bestail qu'ils y « avoient, ce qu'il fit; y estant arrivé quant et quant 5 cavalliers dont « 3 allèrent chez Pierre Vernier et les autres à une autre maison voisine, « lesquels y menèrent grand bruit. En même temps le déposant aperçut « 5 autres cavalliers sur la rive du Doubs pillant une nef et l'un de ceux « qui estoyent aux maisons luy vint dire où estoyent ses compagnons, « les luy montra dont y accourut viste. Et par après revint au dit « déposant et lui dit : « Suisse, morbleu! tu ne vaux rien, vint ça avec « nous », l'empoigna par le bras, le fist aller vers la dite nef dont luy fist « incontinent présent des abits ce qu'il refusa; quoy voyant, les char-« gèrent sur leurs chevaux avec d'autres ardes; bien est qu'il demanda « certaines pièces d'estain à un cavalier qu'il luy bailla, et lui déposant « les entreposa dans la nef et les rendit au conducteur d'icelle. — Item. « Les dits cavaliers jettèrent une bourse au dit déposant lequel leur « dit : « Donne-moy de ce qui estoit dedans, non pas la bourse vide; » « répondirent au dit déposant que ce n'estoit pas pour luy, que c'estoit « leurs moissons, qu'il devoit prendre du butin pour son droit et qu'il « ne valloit rien.

« — David Robert dépose qu'estant au dit jour aux Brenets, beuvant « avec David Jeannot, notaire, et Pierre Billon, hoste, à son logis, enten-« dirent qu'il estoit arrivé des Suèdes, les trouvèrent à table et un peu « après partirent du dit lieu. Et dit-on au dit déposant qu'ils estoient

« allez piller chez Bassot et les Pargots. Le déposant dit au dit Jeannot : « « C'est mal à cause du pauvre Pierre Varnier » ; le dit Jeannot respondit « qu'il ny en scouciait rien et que s'il leut seu, il eust dit aux dits « Suèdes qu'ils luy devoient donner 3 ou 4 coups de pistollet. » (Gr. Arch. B. 13, 21) (1).

Mais si nos ancêtres ne se faisaient pas trop de scrupules de profiter du malheur de leurs voisins pour garnir à bas prix leur garde-robe et remplir leur garde-manger, il faut reconnaître que ces mêmes voisins ne se gênaient pas pour commettre de graves méfaits sur ce territoire où ils avaient trouvé asile aux jours du malheur. Dès que le duc de Weymar eut retiré ses troupes de la vallée du Doubs (fin juin 1639), les Bourguignons se vengèrent sur les Neuchâtelois, dont le prince, Henri II, commandait une armée française, de ce qu'ils avaient souffert de la part des alliés de la France. Pendant plusieurs années, des bandes armées, fortes quelquefois de 40 à 50 hommes, firent dans nos montagnes des incursions qu'elles poussaient jusqu'à la Sagne, aux Ponts et dans le Val-de-Travers, enlevant, en plein jour comme de nuit, le bétail qu'elles pouvaient trouver, et lorsqu'on leur résistait, incendiant les maisons et tuant les habitants.

« Les voleurs bourguignons, est-il dit dans une enquête faite aux « Verrières le 31 décembre 1640, ont prins et robez sur les lisières, à « Jehan Lambellet, le dernier jour de juillet 1639, 5 chevaux, 2 poulains, « tué sa femme et son père, lequel bestail a esté mené du costé et passé « par sur le pont du Sauget. Evalué 3800 livres (2,090 fr).

« — A Mons. Gillieu, pasteur des Verrières (2), les dits volleurs « bourguignons lui ont prins et robé 3 chevaux qui sont passés par « sur le pont du Sauget et furent poursuivis jusques proche de Baume « les Nonnes (Baume-les-Dames), et par la vigillance du dit sieur Gillieu « et de ceux qui allèrent après en reprindrent deux et l'autre perdu qui « a esté évallué 300 livres (165 fr.).

« — Aux hoirs de Jacques Estienne, juré, lui a esté prins et robé « par les dits volleurs bourguignons 6 chevaux qui sont passés par Arçon,

(1) Les gouverneurs et habitants du Val-de-Morteau écrivaient le 29 octobre 1642 au gouverneur d'Affry : « Nous savons bien que c'est contre vos défenses de retirer les soldats « du dit château et acheter leur vol et que ceux qui l'ont fait y ont contrevenu, aussy bien « que ceux des terres qui sont sous votre commandement, lesquels batirent et outragèrent la « femme d'un de nos habitants demeurant au dit lieu de Bassot qui allait à la recherche de « ce qui lui avoit été volé. » (Gr. Arch. C 13, 12 a.)

(2) Voir sur Jaques Gélieu, pasteur aux Verrières : *Musée neuchâtelois* 1876, page 145.

« et suivis par le dit Estienne jusque à la ville de Besançon; rencontrant « dans ung logis certains personnages qui leur dirent que s'ils leur vou- « loient donner une couple de pistolles, ils leur feroient à rendre leurs « chevaux, se disant, estre syndique de la ville et à leur advis se nommoit « Monsieur Girard. Ils leur promirent de les rendre contents et satisfaits « de leur peine en leur rendant leurs chevaux, et sur ce les dits person- « nages les quittèrent au logis, leur disant qu'ils alloient querre les dits « chevaux et ne devoient bouger jusques à leur retour et ne point aller « par la ville où ils séjournèrent deux jours à les attendant et même « allèrent demander dans leurs maisons, mais ils n'en eurent jamais « nouvelles.

« — Jean ffeu Simon Leuba et Maurice Leuba à la Coste aux fées, à « chacun une jument. Ils ont suivi jusqu'à Mostier Haute Pierre, reco- « gnus leurs dits chevaux, mais aucune justice ne leur a esté faite, et « parlé au jadis lieutenant de Pontarlier, Jean Clément, lequel se moc- « quoit d'eux et fit sauver celui qui les avoit achepté au larron qui a « été pendu au Vaux Travers, et par son procès a confessé que le dit « Clément et autres officiers partageoient avec eux.

« — Les dits voleurs bourguignons, environ 40 ou 41, avec armes « et tambours battans, ont mis le feu en trois maisons, prins et vollé « cinq chevaux avec du bestail à cornes qu'ils ont emmené rière Bour- « gogne passé par sur le pont du Sauget, proche Montbenoit, mais les « nostres sont allés après et ont reprins du bestail rouge, les chevaux « ont esté perdus; et voulant repasser le pont, les paysans bourguignons « avoient jeté les eplattons dans le Doux tant que les nostres pour « repasser avec ce bestail fallut qu'avec la pointe de leurs espées, ils « reprinsent les dits esplattons et comodassent le pont où les dits Bour- « guignons leur appelloient mille maux chiens.

« — Le 19 décembre 1640 Jonas Colomb, lieutenant en la justice « des Verrières, fut advisé que les Bourguignons estoient en La Chaulx « qui pilloyent et rouboyaient. Ayant adverti chascung furent prins « armes les ung à cheval, d'autres à pieds et coururent de tout leur « pouvoir à la Chaulx vers les Jourdans où il y avoit grand deuil, parce « que David Jourdan estoit mort d'un coup d'arquebuze à l'estomac et « une femme de la maison ayant aussi un coup d'arquebuze au ventre, « les cheval et bestes à cornes déroubées.

« — David Savoye du Locle estoit allé au moulin de Johantot Billon « des Brenets, environ 10 ou 11 heures, et peu après qu'il fut demeuré « dans le dit moulin, il y arriva des voulleurs qui lui vinrent à l'encontre

« luy présentant les pistollets et les espées desgainées contre luy et lui « disant : « Bougre, allons! » par plusieurs fois, ainsi le battant avec des « bastons de bois en tenant toujours ces pistollets en leurs mains. Le « dit déposant avoit deux fils avec luy que les dits Bourguignons atta- « chèrent par les bras avec des cordes et les menèrent outre la rivière « du Doux. » Enquête du 27 octobre 1644. (Grandes Archives B 13, 23. 25. 27.)

Il est vrai que déjà le 18 juillet 1639, peu après le départ des troupes suédoises, les autorités de la Franche-Comté avaient, sur les plaintes du gouverneur de Neuchâtel, fait « défense à tous d'entrer dans le Comté de Neuchâtel pour piller ou commettre quelque désordre, sous peine de la vie », et en 1643, Claude de Boffremont, gouverneur général du comté de Bourgogne, avait renouvelé formellement cette défense (Gr. Arch. C. 13, 14. 15). Mais, comme nous l'avons vu, cela n'avait pas arrêté les pillards bourguignons ; aussi le Conseil d'Etat se vit-il obligé à plusieurs reprises de saisir les marchandises que les Bourguignons apportaient dans notre pays, entr'autres aux foires de la Chaux-de-Fonds. Jean d'Acoste (surintendant des salines de Salins et ambassadeur de la Franche-Comté auprès de Cantons Suisses, de 1639 à 1643) s'étant plaint, sans doute avec menaces, de ces procédés, au nom du Parlement de Dôle, le Conseil d'Etat lui répondit en lui exposant tout ce que les Neuchâtelois avaient fait pour les Bourguignons et ce qu'ils avaient eu à souffrir de leur part. « Il n'y a point de fin aux maux qu'ils (les Bourguignons) « nous font, lesquels sont non particuliers mais publics, par ce qu'il se « trouvera que durant le temps promentionné ils sont venus trois fois en « troupe considérable armés en gens de guerre par Blanche Roche et le « Refrain attaquer le corps de garde du Dazenet, amenant avec eux leurs « femmes pour emporter le butin pendant que les hommes forçaient les « gardes où ils ont tué onze hommes, estropié et blessé un plus grand « nombre ; une autre fois grand nombre avaient déjà passé l'eau au « Refrain pour venir attaquer celui de La Ferrière et n'en furent empes- « chés que par le bon ordre mis. Le quartier des Jordans dépendant « des Verrières fut aussi attaqué par une troupe de passé 50 bien « armés qui passèrent par la Ville-du-Pont et autres villages habités « près nos frontières, tambour battand et enseignes déployées sans « empeschement ni advis que les voysins donnassent, mirent le feu aux « maisons du dit quartier, tuèrent hommes et femmes et emmenèrent le « butin qu'ils prirent, passèrent aux mêmes lieux entr'autres par la Ville- « du-Pont où les habitants leur facilitèrent le passage et retardèrent

« celui des nostres qui les suyvoient, se mocquant d'eux. Et tous ces « vols ne sont pas si peu considérables qu'il ne s'en trouve pour « plus de 70,000 francs sans les incendies de plusieurs maisons « entr'autres du moulin des Brenets.

« Il ne se trouvera nullement, que nous ayons attendu qu'on nous « ait fait aucune plainte d'empescher les excès, car il est vrai que les « Bourguignons réfugiés dans cet état se tenant sur nos frontières non « pour plus de commodité de retirer quelque chose du leur, mais pour « plus de facilité de faire la guerre aux Suèdes qu'ils arquebuzaient de « derrière des murailles ou dans les bois, tant sur l'un que sur l'autre « état. Nous en reçûmes des plaintes du duc de Weymar avec menaces « qui firent que nous envoyâmes des mandemens pour les faire retirer « plus avant dans le pays, à quoy n'ayant la plus part acquiescé, il entra « des troupes de soldats à cheval et à pied que par intimidation d'aucuns « et par persuasion à d'autres se firent indiquer des maisons sur les « frontières où les Bourguignons estoyent retirés, qu'ils coururent et « pillèrent, mais au premier advis nous fismes monter à cheval quantité « d'officiers qui chassèrent les dits Suédois, leur ostèrent et arrachèrent « les prisonniers et le butin qu'ils avoyent prins dont le tout fust rendu « aux propriétaires en divers endroits et entr'autres un jour à Mothier « cinquante et tant de chevaux, quatre-vingts et tant de bestes rouges, « deux ou trois *mille* francs en argent et huit ou dix prisonniers, et cela « publiquement, en pleine rue, sans qu'il en coustat un liard aux « propriétaires, fors quelques batz pour la nourriture des bestes, mesme- « ment furent arrestés quantité de Suédois prisonniers qui ne furent « relaschés qu'avec grandes menaces de pire en quoi nous encourusmes « la disgrâce du Duc de Weymar ainsi qu'il peut apparoir de ses lettres, « et ce n'est pas tout, car nous fismes prendre information des sujets de « S. A. qui leur avoient la plus part par simplicité et timidité indiqué « les maisons et fismes emprisonner les coupables, quoiqu'ils n'eussent « participé au butin, furent exemplairement chastiés et ceux qui eurent « de quoy contraints restituer du leur ce qu'on n'avoit pu arracher aux « Suédois.

« Maintenant, on veut faire croire que ce qui nous est fait c'est « méritoirement pour nous rendre le change, comme s'il y avoit compa- « raison. Nous avons reçu les Bourguignons, leur avons rendu toutes « sortes de bons offices, les avons protégés contre une armée victorieuse « sur nos frontières, leur avons fait restituer tout ce qui leur estoit osté, « avons fait justice de ceux qui avoient tant soit peu contribué ; eux

« sans sujet, nous ont couru sus dans nostre pays, nous ont volé, « assassiné sans justice ny restitution quoy qu'ils n'eussent à craindre « aulcune armée, ains des voleurs, sy bien que cette accusation ressemble « à celle contre la brebis d'avoir troublé l'eau. » (Grandes Archives C. 13, 12.)

Ch. Chatelain.

QUELQUES MOTS SUR LA BRÉVINE

J. J. Rousseau, dans la flatteuse description qu'il fait à d'Alembert des « Montagnons neuchâtelois », dit entr'autres ceci :

« Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent avec tout le soin possible des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le *génie inventif* que leur donna la nature... Il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instruments divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers... Ils font même des montres... Ce n'est pas tout : ils ont des livres utiles et sont passablement instruits... Ils font des siphons, des aimants, des lunettes, des pompes, des baromètres, des chambres noires... Vous prendriez le poêle d'un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale. Tous savent un peu dessiner, peindre et chiffrer, plusieurs ont un peu de musique et chantent juste. Ces arts ne leur sont point enseignés par des maîtres, mais leur passent, pour ainsi dire, par tradition. » (Extrait de la *Lettre de J. J. Rousseau sur les Spectacles.*)

Ce portrait flatteur, dont je n'ai donné que des extraits, est celui, dira-t-on, de l'ensemble des habitants des Montagnes neuchâteloises, à l'époque où le philosophe visita ce pays, et tout spécialement

de la Chaux-de-Fonds et même du Locle. Je n'en disconviens pas. Et pourtant, proportions gardées, la Brévine y a sa part, sa large part. Il est intéressant de rapprocher de cette citation ce qu'écrivait en 1816 l'ancien maire Huguenin, dont on nous a parlé tout à l'heure avec une magistrale éloquence :

« Déplan, le 25 juillet 1816.

« Les mœurs ne se ressentent point de l'âpreté du climat et des hivers, elles sont douces dans cette vallée solitaire. La franchise y est tempérée par la discrétion, la gaieté par la bienséance ; les prévenances sont mutuelles, les services réciproques offerts et reçus avec cordialité...

« Dans ces montagnes, les talents naturels ne demanderaient qu'à être cultivés pour paraître avec éclat. Ils naissent avec le génie des mécaniques, des arts et même des sciences. Il n'est pas rare de rencontrer des individus chez lesquels, sans le secours des collèges, on trouve des connaissances en mathématiques, en histoire, en géographie, en physique. J'ai remarqué dans plus d'une maison de laboureur ou d'artiste, Molière, Racine, Rollin, Fénelon, Richardson, Haller, Gessner, et des traductions de Tacite, de Plutarque, d'Homère, de Virgile et de plusieurs célèbres classiques anciens et modernes. Il n'y a aucun savant, on ne peut pas même dire proprement qu'il y ait des gens bien instruits, *mais il y en a beaucoup qui sont avides d'instruction, des amateurs* des sciences...

« On y aime la musique ; il n'est pas rare de voir un amateur qui n'a jamais reçu de leçon, fabriquer ses instruments, tels que flûtes, clarinettes, violons, et savoir en tirer des sons harmonieux... La jeunesse chante bien et avec goût ; les belles soirées d'été, on la voit se réunir par troupes, assise sur des bancs ou se promenant dans la prairie, exécuter un concert vocal très agréable.

« Pendant l'été, on s'occupe d'agriculture ; pendant les longs hivers de ces contrées presque alpines, on ne reste pas oisifs, chacun y a un métier. On fabrique des montres de poche, des pendules, beaucoup d'outils d'horlogerie, des dentelles très-larges, très-fines et très-composées, beaucoup de fil de lin pour les dentelles. J'en ai vu qui est d'une telle finesse, que 8187 pieds ne pèsent pas un quart d'once, brut et avant le blanchissage. »

On peut résumer ces deux citations en ces quelques mots : activité et liberté, génie inventif et amour de la science, hospitalité et dévouement ; ensemble de qualités qui, embrassant l'âme tout entière, volonté,

intelligence, sentiment, en marquent la vraie grandeur et ne peuvent qu'engendrer la paix et la prospérité.

Et pourtant, n'avons-nous pas, dans un concours d'institutrices, entendu l'une d'elles répondre à une question qui lui était posée : « La Brévine, contrée sauvage, est un pays de loups. » Son émotion troubla sans doute sa mémoire, et son imagination ne voyait plus que le fameux loup historique qui tient honorablement sa place au Musée de Neuchâtel. N'est-il pas vrai encore que, malgré les deux autorités citées plus haut, on rencontre des personnes qui s'imaginent que notre vallée, Sibérie par le climat, l'est aussi par le caractère et l'esprit de ses habitants, et qui, lorsqu'elles demandent des nouvelles de la Brévine, ont toujours l'air de croire que c'est un pays perdu, où la neige recouvre les maisons, même en été, pays si arriéré que l'on n'ose guère s'aventurer à visiter ?

Cette vallée est belle pourtant, digne à bien des égards d'attirer les touristes et les amateurs des montagnes et des forêts. A moins toutefois qu'ils ne veuillent tout timides suivre le conseil du bon La Fontaine :

Craignez le fond des bois et leur vaste silence...

Aimez-vous les promenades? Voici le lac si pittoresque des Taillères, dont les ondes calmes et limpides invitent à une partie en bateau. Vous pourrez recueillir sur ses bords de petits coquillages, mais inutile d'y chercher des objets lacustres. Formé subitement par un affaissement de terrain entre 1487 et 1515, il laisse, à certains jours propices, apercevoir dans ses profondeurs des troncs de sapins inclinés. Voici le Cervelet (1290 m.), le Crêt de l'Ourra, 1304 mètres d'altitude ; le Chatelu (Chateleu ou Chatelot), plus élevé encore, d'où la vue s'étend des Alpes aux Vosges. Sur le sommet de cet ancien « récif corallier » vous trouverez des corps marins pétrifiés, des coquillages antédiluviens semblables à ceux qui vivent encore dans l'Océan. Voici le Gros-Taureau, 1326 mètres, près duquel se trouve l'ouverture d'une grotte très curieuse qu'il faut bien 20 minutes pour parcourir dans toute sa longueur. La glacière de Mont-Lesi, très digne d'attention. Quatre puits ou cheminées, de largeur inégale, s'ouvrent dans le sol et se réunissent à une profondeur de 80 pieds par une route surbaissée de cent pieds de diamètre; immense bassin où suintent et s'amassent les eaux des neiges fondantes que change en glace, probablement, l'évaporation produite par les courants d'air qui sans cesse montent et descendent les hautes cheminées et vont de l'une à l'autre. La glace se forme, existe et persiste, sans diminution notable, dans les étés les plus chauds. *(La septième campagne de la Société du Musée de Fleurier.)*

Un peu partout, à l'Harmont comme sur les Gez, Derrière-les-Haies comme aux Fontenettes, au Bois de l'Halle comme dans les bois des Michels, des Placettes ou du Brouillet, vous trouverez « des sites romantiques faits pour la sieste et la rêverie, des solitudes agrestes aux charmes indicibles, la paix profonde, le silence qu'animent, sans le troubler, le murmure des insectes et le chant des petits oiseaux; de l'ombre et aussi du soleil, des éclaircies dans la forêt, des fleurs, des fraises, des myrtilles, des framboises, selon la saison ; des vaches à demi-entrevues à travers les sapins, qui broutent ou ruminent, et par moment, tintent leurs clochettes qui se provoquent et se répondent d'un troupeau à l'autre. »

Le village respire un air de franchise, de propreté et d'aisance qui donne immédiatement la confiance et invite l'habitant des vallées moins élevées ou de la plaine à s'y arrêter. Pays perdu, pays aride pour ceux qui ne l'ont jamais vu, pays agréable où se plaisent à revenir ceux qui ont eu l'obligation ou le courage de le visiter une fois.

Or, dans ces montagnes, dans cette vallée, qu'un trop court été et un long hiver où le thermomètre descend quelquefois au-dessous de 30° Réaumur, et où le mercure se congèle même, font appeler la Sibérie neuchâteloise, habite une population remarquable aussi bien par l'énergie de la volonté, les aptitudes de l'intelligence que par les qualités du cœur. Ne parlons pas de celle qui a le plaisir et l'honneur de vous recevoir aujourd'hui. Quelques-uns d'entre vous la connaissent de longue date; d'autres, qui la voient pour la première fois, n'en garderont pas, j'en suis persuadé, un mauvais souvenir. Car je ne sache pas qu'elle ait dégénéré de ses ancêtres. Il y a eu plutôt amélioration et progrès à bien des égards.

Il ne s'agit pas de la population actuelle dans cette circonstance, mais bien de celle des temps passés. Rassurez-vous, messieurs, ce c'est pas une notice sur la Brévine que j'ai l'honneur de vous présenter. Cette notice existe. La plupart d'entre vous la connaissent. Tout au plus pourrait-on la revoir dans quelques parties, prier notre illustre peintre de l'illustrer et en faire une nouvelle édition. Pour peu qu'on en vît l'utilité, la chose serait facile. Personne ne pouvait, mieux que l'ancien maire Huguenin, faire un travail plus exact, plus consciencieux, plus savant et plus complet. Littérateur sans avoir fait ses humanités, homme de science et d'invention, sans avoir suivi les cours des universités, historien en même temps qu'horloger, ce travailleur infatigable, type accompli du vrai Montagnon neuchâtelois, a trouvé le moyen de

rendre de signalés services à son pays tout en se ménageant le temps d'acquérir des connaissances sûres et étendues. Aussi me contenterai-je de glaner ici et là quelques faits intéressants de notre histoire locale.

Je n'ai pas même la ressource d'arracher quelques secrets tristes ou joyeux, effrayants ou risibles, aux pierres en ruine d'un antique donjon. Les habitants de cette vallée ont, de longue date, respiré l'air pur et fortifiant de la liberté. Ils n'ont eu, pour leur imposer des corvées et les river à la glèbe, ni ducs, ni barons. Pas d'assauts à soutenir, pas de rapines et de pillages, pas de victoires ni de défaites, pas d'oppresseurs ni d'oppressés, pas de guerriers illustres, pas de généraux auxquels, dans d'autres contrées, on songerait à ériger une statue, après avoir écrit pompeusement leur histoire, mais pas non plus, heureusement, d'oubliettes ni de malheureuses victimes. Vallée libre et prospère, malgré la rigueur des frimas et la rudesse des hivers; vallée paisible où la liberté enfantait le travail, multipliait les talents, faisait éclore le génie et procurait à tous, sinon la richesse, du moins une aisance modeste et pleine de dignité!

Vous chercherez vainement parmi eux de ces noms grands, hauts et nobles aux yeux de l'histoire. Cependant, en y regardant d'un peu près, on trouverait que la noble famille des Sandoz, qui a possédé longtemps la Seigneurie de Travers, descend de Jacques Sandoz, qui était venu, au XVe siècle, se fixer dans ce village et dont un fils, David Sandoz, fut le premier maire de la juridiction et communauté de la Brévine (1624). On trouverait encore, chose curieuse, que plusieurs familles peuvent inscrire dans leur généalogie le nom d'une reine aussi illustre que bonne, puisqu'on se plaît à l'appeler la bonne reine Berthe. Voici ce que nous lisons, en effet, à ce sujet dans un manuscrit de notre historien, l'ancien maire Huguenin :

A la fin d'une Notice sur la reine Berthe, écrite à la hâte le 19 février 1818, pour satisfaire la curiosité de sa fille, sa très chère Sophie... « Je pourrais ajouter, dit-il, sur notre bonne Berthe, une chose assez curieuse; c'est qu'il existe encore à Neuchâtel, et à la Brévine même, des personnes dans les veines desquelles le sang de cette princesse coule encore, dans le sens que le sang de notre aïeule commune coule dans chacune des nôtres. Le sang de Berthe est à la vérité un peu mélangé par quelques alliances impures et le brisement des races roturières, mais si on admet la division de la matière à l'infini et l'emboîtement des germes de M. Bonet, on peut admettre que quelques globules

existent encore et que ces personnes peuvent la regarder comme leur aïeule maternelle.

« Si les comtes de la maison de Neuchâtel descendent d'elle par *Rodolphe*, son fils posthume Louis, le dernier de cette maison, eut *Jean*, qui laissa un bâtard Girard, dont le fils légitime *Jean* devint seigneur de Travers, 1413. La famille de Bonstetten, de Berne, s'allia dans cette maison et posséda la terre de Travers; ce fut *Anne de Neuchâtel* qui lui fit ce cadeau lorsqu'elle épousa Ulrich de Bonstetten. Dans le XVII[e] siècle, Jean-Jacques Sandoz, de la Brévine, commissaire général, épousa *Marie de Bonstetten*, et fut la souche maternelle de William Sandoz, chancelier et seigneur de Travers.

« Ce Jean-Jacques Sandoz et Marie de Bonstetten eurent encore une fille, *Ester*, qui épousa, le 22 juillet 1684, Henry, fils du secrétaire d'Etat Daniel, qui était fils de *Pierre Montandon*, lieutenant de justice à la Brévine. De ce mariage sortent le conseiller *Jonas Montandon*, le maire *Samuel-Louis Montandon*, le justicier *Matthey de l'Etang*, *Guillaume Montandon*, marchand de vin, la femme de *David-François Calame*, son fils *Stanis*, et beaucoup d'autres qui vivent et sont pour la plupart à la Brévine. »

Aucun membre de ces familles n'a jamais cherché à se prévaloir de cette descendance royale. Pour eux tous et pour leurs enfants, la liberté, l'indépendance personnelle, engendrant l'esprit d'égalité et de vraie fraternité, a toujours été la plus noble ambition, le plus beau titre de gloire. Aussi, ces « quelques globules » de sang royal, réagissant sur la masse, réussissaient-ils à éveiller dans le cœur de quelques-uns de leurs possesseurs l'amour des armes, la soif des combats, l'ambition des titres militaires; on les voyait céder à cette impulsion naturelle. Et après s'être montrés valeureux sur le champ de bataille, après avoir, un temps plus ou moins long, rempli noblement leur devoir de soldats ou de capitaines, on les voyait, brisant sans arrière-pensée une carrière qui leur promettait cependant de glorieuses destinées, revenir au pays, heureux de consacrer leurs forces à leur patrie bien-aimée et de la faire profiter de leurs expériences.

(A suivre.) F. Blanc, Pasteur.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE COLOMBIER

(Avec planche)

L'ancienne église de Colombier fut démolie en 1828 et c'est sur son emplacement qu'on a bâti le temple actuel, orné de colonnes et d'un fronton en style grec.

L'édifice primitif en forme de croix latine était dominé par un clocher posé au centre de son toit, de sorte que les sonneurs étaient obligés de se placer au milieu de l'église pour tirer les cordes des cloches, ce qui devait produire un singulier effet.

Par une disposition particulière aussi, le four de la maison de cure était accolé à la muraille extérieure de l'église. Cette cure fut brûlée en 1847 sans qu'on sût jamais la cause de l'incendie.

L'antique église de Colombier fut visitée au XV[me] siècle par les délégués de l'évêque de Lausanne, Georges de Saluces; ces délégués étaient François de Fuste et Henry de Alibertis, qui visitèrent vingt-six églises du comté.

Le récit en latin du voyage de ces envoyés de l'évêque se trouve à la bibliothèque de Berne, et le professeur Matile en a traduit la partie concernant notre pays.

Pendant la démolition, on trouva quelques tombes, peut-être celles renfermant les restes des dynastes de Colombier; on y recueillit quelques épées.

Les démolisseurs mirent aussi à découvert une grande fresque, représentant une procession de personnages bibliques; cette peinture, cachée sous un enduit de plâtre, probablement depuis l'époque de la Réformation, fut copiée par un amateur de la localité. Si je parviens un jour à retrouver ce dessin, ce qui n'est pas impossible, je tâcherai d'en faire une reproduction pour le *Musée neuchâtelois*.

ALBERT VOUGA.



Eglise de Colombier. Dessin communiqué
par M. Alb. Vouga.

ARNOLD GUYOT

(1807-1884)

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1885, page 33)

A. Guyot s'occupait dans le même temps d'une autre entreprise qui a pris dès lors un développement universel ; je veux parler des observations de météorologie. On en faisait déjà en Amérique à son arrivée, mais elles étaient mal organisées; les stations, choisies sans méthode, manquaient de relation entre elles ; les instruments mêmes étaient imparfaits. Engagé par l'Institution Smithsonienne à présenter un projet comprenant les améliorations désirables, il s'attacha d'abord à perfectionner les instruments, qu'il voulait à la fois solides, exacts, faciles à manier et à observer. Mettant de côté toutes les formes en vogue, il introduisit en Amérique le baromètre à cuvette de Fortin, perfectionné par Ernst, y apportant seulement quelques modifications pour rendre son transport possible dans des contrées où les moyens de communication étaient encore très primitifs et hérissés d'obstacles de tous genres. Appelés aujourd'hui baromètres smithsoniens, ces appareils ont rendu de tels services qu'ils ont été adoptés dans les stations militaires aussi bien qu'au service des signaux météorologiques et sont maintenant d'un usage général.

Personne ne savait mieux que lui combien un baromètre à mercure est chose fragile et quelles difficultés on rencontre dans le transport de ces instruments. J'ai déjà dit qu'il en avait toujours un suspendu à son épaule pendant les sept années consacrées à suivre à la piste les blocs erratiques. Dans ces courses à travers monts et vaux, combien en a-t-il cassé? nul ne le sait. J'ai entendu sur le même sujet les lamentations de M. d'Osterwald qui, au début d'une campagne, avait déjà trois baromètres hors de combat. A cette époque on n'avait pas encore les anéroïdes et leurs congénères, et c'est avec mille précautions que l'on faisait venir de Paris ces instruments délicats. On raconte que A. Guyot ayant

commandé un Fortin de prix, obtint d'un de ses amis, qui venait de Paris à Besançon par la diligence, de se charger de son trésor. Lui-même se rendit au chef-lieu du Doubs pour attendre son arrivée. A l'heure fixée il était à la poste; les grelots traditionnels retentissent dans les rues, et la lourde voiture apparaît dans un nuage de poussière. Une tête se montre à la portière; c'est l'ami : — L'as-tu? — Oui. — Intact? — Je le crois; attends, je vais descendre. — Non, non, donne, tu descendras après.

Il prit son baromètre, le tira du fourreau, l'examina en connaisseur et sourit de satisfaction. — Merci, dit-il, en serrant la main du voyageur, tout va bien; maintenant, pour être plus sûr, je vais partir à pied, et le porter moi-même jusqu'à Neuchâtel.

Ainsi fut fait. Mais au Locle, un attelage de bœufs pacifiques était arrêté dans la rue; il n'eut pas l'idée de s'en écarter. Mal lui en prit; à peine était-il à portée, qu'un coup de pied foudroyant le roula dans la boue. Avant de ramasser ses lunettes et son chapeau, avant d'essuyer ses vêtements crottés, il sort avec angoisse le baromètre de son étui. Spectacle lamentable! le tube de verre était brisé, le mercure répandu; il avait fait naufrage au port.

Sur ce sujet, les anecdotes ne manquent pas; qu'on me permette d'en citer encore une seule.

Dans ses explorations sur le versant sud des Alpes, qu'il accomplissait en compagnie de quatre de ses étudiants, dont deux Neuchâtelois, MM. L. de Perrot et James Lardy, il avait parcouru, au nord de la plaine lombarde, la région riche en moraines dont les collines et les petits lacs arrondis ont suggéré à Ed. Desor l'idée de son *paysage morainique.* Satisfait de ses observations, il se disposait à reprendre le chemin des montagnes pour continuer ses études. Mais cela ne faisait pas le compte de ses compagnons. Après tant de fatigues, de marches, de contremarches, d'ascensions et de dégringolades par gorges et couloirs, il leur semblait qu'on ne pouvait pas quitter l'Italie sans voir Milan. Une pointe jusqu'à la cité lombarde, une visite à la Brera, à la Scala, au Dôme, étaient une faveur qu'ils croyaient avoir bien gagnée. Mais A. Guyot demeurait inflexible; trois jours perdus lorsqu'il y avait encore tant à étudier, quel gaspillage impardonnable! jamais il ne s'y résoudrait. Il faisait donc la sourde oreille et avait déjà mis le cap vers le nord; sa troupe le suivait l'œil morne et la tête baissée, lorsque tout à coup il entend le bruit d'une chute et un cri d'effroi. Il se retourne et voit avec consternation le porteur du baromètre étendu par terre et n'osant se relever. Une pierre

avait fait trébucher dans la plaine celui qui dans les passages les plus difficiles n'avait jamais bronché. On l'entoure, on l'interroge, on veut retirer l'instrument de son étui....... Horreur! l'étui ne contenait plus que des fragments de verre flottant sur le mercure!

Ils étaient alors à Sesto-Calende, où l'on trouve plus aisément du riz, du raisin, du salamis et de la polenta que des baromètres de précision. Il fallut se résigner à gagner Milan pour réparer ce désastre, et y passer huit jours qui laissèrent de doux souvenirs à nos étudiants, mais qui pesèrent longtemps sur le cœur du géologue.

Mais revenons en Amérique; A. Guyot avait des instruments dont il était satisfait; il s'agissait maintenant de les installer et de trouver des observateurs. Pendant les hivers de 1850 et de 1851, il établit un premier réseau de 50 stations dans diverses parties de l'Etat de New-York, et comme les chemins de fer manquaient, il fut forcé de voyager d'un lieu à un autre dans une contrée montagneuse, froide, couverte de neige, presque sans routes tracées, et de se soumettre à des marches excessivement pénibles et dangereuses.

En préparant son rapport sur les motifs qui l'avaient dirigé dans le choix de ces stations, il y joignit une description de la contrée qu'il venait de parcourir, et des instructions à l'usage des observateurs avec des tables de réductions pour rendre leur tâche plus facile.

Le volume intitulé : *Smithsonian Meteorological and Physical Tables*, fut publié d'abord en 1851, augmenté en 1858, et, dans la troisième édition, il forme un volume de plus de 600 pages. Une nouvelle édition provoquée par de nombreuses demandes, était sous presse en 1884.

Déjà au début de l'organisation du réseau météorologique, A. Guyot désirait établir un ensemble d'observations simultanées reliées par le télégraphe, et pouvant fournir sur la marche des tempêtes, de la pluie, de la chaleur et du froid, des indications précieuses à l'agriculture et à la navigation. Ce projet, abandonné alors faute d'argent, fut repris plus tard et réalisé par le Bureau du service des signaux, institution dont l'importance est de premier ordre, et qui publie chaque jour une carte météorologique et des avis sur le temps probable reproduits par les journaux quotidiens. Pareille chose se fait en Europe depuis quelques années ; on sait à mesure, par le télégraphe, la pression barométrique, la température, la direction du vent sur un espace qui s'étend de l'extrême nord de la Laponie aux rivages de la Méditerranée, à Brindisi et jusqu'à Biskra. Lorsque nous lisons dans les dépêches du *New-York Herald* l'annonce d'un cyclone qui doit atteindre sous peu les côtes de

notre continent, et dont les effets ne tardent pas à se faire sentir, nous ne nous doutons pas que l'idée première de cette organisation merveilleuse est née dans l'esprit d'un Neuchâtelois du Val-de-Ruz.

Tant de travaux avaient épuisé ses forces; s'il eût continué ainsi il serait mort à la peine. Il avait besoin d'une vie plus tranquille et de cette sécurité si nécessaire à l'homme d'étude. Le collège de Princeton dans l'Etat de New-Jersey songeait à lui donner une chaire, mais l'insuffisance du budget retarda l'accomplissement de ce vœu jusqu'en 1854. C'est alors que M. Daniel Price, de Newark, ayant pris l'engagement de fournir pendant plusieurs années le traitement du professeur, la chaire de géographie physique et de géologie fut créée et offerte à A. Guyot. Il avait alors 47 ans.

A cet âge, les hommes qui ont vécu comme lui sont encore dans la plénitude de leurs forces et de leurs facultés; le port qui lui était ouvert après tant de vicissitudes ne devait pas être l'asile d'un satisfait, qui se borne à remplir sa tâche au plus près, sans rien faire au-delà. « Le professeur Guyot, » dit l'un des directeurs du Collège, « a été appelé au moment où notre établissement déclinait et où l'avenir était décourageant. Il s'est relevé sous son influence et s'est fait une place distinguée parmi les Ecoles supérieures des Etats-Unis. C'est à lui que nous devons cette période de trente années, la plus brillante pour nous, la plus riche en résultats sérieux. La mémoire de cet homme remarquable restera toujours vivante parmi nous. »

Ce que nous savons de Princeton est fait pour nous enchanter. Loin d'être une ville bruyante, dont l'atmosphère est obscurcie par la fumée des usines, une agglomération de maisons hautes, bordant des rues incessamment parcourues par des équipages roulant avec fracas, elle présente plutôt un aspect idyllique, un assemblage de riants cottages blottis dans la verdure. Chaque maison est séparée de sa voisine par un jardin, une pelouse plantée d'arbres. Bâties en bois, d'un dessin un peu recherché, ces maisons sont peintes ordinairement en blanc, quelquefois en couleur havane, en gris ou en bleuâtre. C'est joli, coquet, paisible; pas de poussière, tout est propre et net. Les professeurs forment une société cultivée, agréable, avec laquelle il doit faire bon vivre. Tel est le tableau que nous fait de cette ville d'études M. le professeur Pronier qui l'a visitée en 1873.

Pendant trente ans, A. Guyot a toujours habité la même maison qu'il avait acquise peu après son installation. Elle est voisine du Collège;

au midi s'étend un jardin où il cultivait lui-même des fleurs, des légumes et des fruits. Il parle souvent dans ses lettres de son jardin qui a été pour lui une source de jouissances jusqu'à la fin de sa vie.

« Je revois d'ici, » écrit M. le professeur Wuarin, « cette gracieuse maison blanche entourée de plantes grimpantes, dont la terrasse se prolongeait en un jardin où, au milieu des rosiers en fleurs, venaient s'ébattre les petits oiseaux. Je me rappelle que M. Guyot attira mon attention sur le riche coloris de ces aimables hôtes et me fit observer combien, à cet égard, ils différaient de ceux de la Suisse. »

Cette maison de bois de Princeton devint un foyer d'activité, de lumière, une demeure hospitalière et bénie. Le professeur Guyot avait perdu sa mère et sa sœur Constance, déjà à Cambridge, mais autour de lui étaient venus se serrer les débris de sa famille épargnés par la mort. Chacun était occupé d'une manière utile. Une vaste pièce, bien éclairée, devint un atelier de cartographie; c'était le département d'Ernest Sandoz. Là s'étalaient sur de grandes planches à dessiner les feuilles où il traçait les méridiens, les cercles de latitude, puis le contour des continents, les lignes sinueuses des fleuves, la topographie simulant le relief du sol. Sous l'inspiration de son oncle, il avait trouvé le moyen d'exprimer par des couleurs, les plaines, les plateaux, les montagnes, les grands traits physiques de la surface de la terre. Dans ces cartes, tout à fait originales, étaient mis à profit tous les matériaux géographiques alors connus. Pour leur publication, il eut la chance de rencontrer, dans la maison Scrivener et Ce, des éditeurs qui prirent à cœur de doter les écoles de leur pays de cartes excellentes sans se laisser arrêter par les frais.

De l'atelier Guyot et Sandoz sont sortis trois atlas différents, et gradués, contenant plus de cent cartes, en outre trente cartes murales qui furent bientôt répandues dans toutes les écoles de l'Union.

C'est aussi là qu'avec le concours de Miss Mary-H. Smith, institutrice distinguée de l'Ecole normale d'Oswégo, A. Guyot prépara les manuels de géographie destinés aux divers degrés de l'enseignement primaire.

Accoutumé à parler à des étudiants, à des adultes, il lui était difficile de trouver le langage approprié au jeune âge et répondant exactement au but de la méthode intuitive qu'il voulait appliquer; il fallait aussi que la rédaction en anglais fût entièrement correcte. Miss Smith attachée aux principes de Pestalozzi, et animée d'un dévouement complet à sa vocation, fut l'aide dont l'auteur avait besoin; elle devint son élève et travailla chez lui pendant près de deux ans sous sa direction.

Ces manuels en six volumes et les cartes qui les accompagnent ont obtenu la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Vienne en 1873 et la médaille d'or à celle de Paris en 1878. L'expérience a démontré que, dans les mains d'instituteurs bien préparés, l'usage de ces manuels conduit aux résultats les plus satisfaisants ; ils ont, du reste, l'approbation des meilleurs éducateurs des deux mondes, et nous sommes en droit de nous demander pourquoi ces livres écrits par un Neuchâtelois ne sont pas encore entrés dans nos écoles. Peut-on accuser A. Guyot d'indifférence et d'oubli à l'égard de sa patrie? nullement; mais il comprenait qu'une simple traduction de ces livres, destinés spécialement aux écoles des Etats-Unis, ne pouvait être mise dans les mains de nos élèves, il fallait les soumettre à un remaniement complet, à un travail d'appropriation très-difficile et qui ne pouvait être entrepris que par un géographe à la fois pédagogue, connaissant à fond notre peuple et très au courant des besoins des divers degrés de nos écoles primaires, secondaires et supérieures.

Il est probable que, dans un avenir peu éloigné, la Suisse sera mise en possession de ce précieux moyen d'enseignement. Nos sociétés de géographie ont pris ce projet sous leur patronage; on nous promet qu'un concours sera ouvert et qu'un appel sera adressé dans ce but aux géographes des cantons allemands et français. La création d'une Société neuchâteloise de géographie aurait pour effet de hâter le moment où une rénovation de cet enseignement pourrait s'accomplir chez nous.

Mais avant tout, et, comme préparation indispensable, il faudrait procéder comme l'a fait A. Guyot en Amérique, lorsqu'il publia son livre remarquable *Earth and Man*, qui me paraît être le précurseur de toute entreprise de ce genre.

J'ai dit plus haut qu'il n'avait jamais été traduit en français; je me trompe, il a paru, du moins en grande partie, dans les volumes IX, X, XI, XII, XIII du journal l'*Ecole normale* de P. Larousse, dans les années 1862, 1863 et 1864, en 25 coupures, signées Accoyer. Dans le titre A. Guyot est présenté comme « professeur de géographie et d'histoire à Neuchâtel (Suisse). »

La note suivante accompagne le titre : « Ce cours de géographie est presque entièrement tiré d'un ouvrage publié en anglais d'après les leçons sténographiées de M. Arnold Guyot, et intitulé la *Terre et l'Homme*. Nous avons cru devoir retrancher de l'œuvre remarquable du professeur certains passages de polémique religieuse, qui auraient paru déplacés dans un journal exclusivement consacré à l'éducation. »

Cette publication a lieu de surprendre grandement ceux qui savent la persistance avec laquelle A. Guyot a constamment refusé l'autorisation de traduire son livre en français. Lorsque M. Ch. Faure lui demanda d'en insérer quelques fragments dans le *Globe*, journal de la Société de géographie de Genève, la lettre très obligeante qu'il reçut à cette occasion prouve que l'auteur ignorait complètement l'exploitation dont il avait été l'objet. Il se flattait de trouver un jour le loisir nécessaire pour revoir à tête reposée son manuscrit français, le compléter, lui donner une forme définitive et le livrer à l'impression. Il en fut toujours détourné par des occupations nouvelles et urgentes.

Ce qui nous surprend davantage, c'est l'indifférence superbe du public des pédagogues français en présence de ce chef-d'œuvre qui devait les réveiller de leur léthargie et les tirer de la routine et des ténèbres où ils piétinaient sans avoir le sentiment de leur ignorance. P. Larousse ne craint pas de le leur dire assez crûment, après la septième coupure qui a pour titre : *Les époques géologiques*, tableau magnifique et grandiose des origines de la terre et des révolutions dont elle a été le théâtre. Nous trouvons au bas de la page la note suivante : « Nous ne savons pas si « cette manière toute nouvelle d'envisager la géographie plaît à nos « abonnés. Quant à nous, nous devons leur déclarer que nous y prenons « un plaisir extrême. Nous avons étudié, comme tout le monde, l'abbé « Gauthier, Meissas et son compère Michelot. Dans ces derniers temps « nous avons lu Rendu, d'Ansart, Cortambert, Lavallée, et nous avons « parcouru le globe en compagnie de ces Messieurs, à minuit, par un « ciel noir, sans lanterne et sans lune. Aujourd'hui, c'est en plein midi « que nous parcourons le globe avec le géographe *allemand*. Jamais nous « n'avons mieux compris qu'en ce moment cette parole profonde de « Gœthe, que nous voudrions voir placée comme expiation en épigraphe « à la première page de toutes nos géographies : « Savez-vous ce qui « caractérise les Français? — Leur esprit? — Non. — Leur légèreté? — « Non. — Quoi donc? — Leur ignorance en géographie. » P. L.

Ceci était écrit le 31 janvier 1864, six ans avant la guerre.

Dans quelle mesure l'enseignement de notre compatriote, mis ainsi pendant deux ans à la portée des membres du corps enseignant et des élèves des écoles normales de France, a-t-il influé sur la rénovation de l'enseignement de la géographie chez nos voisins? Il est certain qu'à cette époque et jusqu'en 1870, cette branche était la plus négligée et se réduisait à une nomenclature, sans science réelle pour la vivifier. L'article *Géographie*, dans le *Dictionnaire de Buisson*, en fait l'aveu, A. Guyot, l'émi-

nent géographe, n'y est pas même nommé. Très probablement les articles Accoyer, au point de vue de la science qu'ils contenaient comme au point de vue de leur irrégularité, ont prêché dans le désert et ont passé inaperçus. Il n'en serait plus de même aujourd'hui.

Loin d'être absorbé par ces travaux, A. Guyot trouvait encore le temps de fonder un Musée pour ses cours et pour donner du relief au collège de Princeton qui en était privé et qui déclinait, comme on vient de le voir. S'inspirant sans doute de l'exemple d'Agassiz qui créait son grand Musée de Cambridge, et se souvenant de ce qu'il avait vu faire à Neuchâtel par MM. Coulon père et fils, il réunit des collections de divers genres, mais principalement de fossiles et de minéraux, et commença par y placer les cinq ou six mille échantillons de roches alpines qu'il avait apportés d'Europe et qui attendaient d'être tirés de leurs caisses. Ce noyau devint un centre d'attraction pour les dons qui ne se firent pas attendre. On sait les sommes considérables que reçut Agassiz pour son Musée; il en fut de même pour A. Guyot; un seul ami généreux versa en plusieurs fois dans ses mains un capital de 600 mille francs. Il put donc faire des achats importants et organiser des expéditions de savants et d'étudiants pour recueillir des collections propres à être ajoutées à celles qu'il avait déjà réunies. Les antiquités eurent aussi leur salle, non-seulement celles de l'Amérique, du Pérou, du Mexique, du Yucatan, mais celles de la Suisse; nos objets lacustres de l'âge de la pierre et du bronze ne furent pas oubliés; ils furent choisis avec soin par son ami Desor, heureux de lui rendre ce service. Pendant une année, notre compatriote G.-A. Matile, ancien professeur de droit dans notre première Académie, fit des moulages pour A. Guyot et restaura les poteries de son Musée, la plupart représentées par des fragments. Il était alors sans emploi et ne reculait pas devant un travail qui lui permettait de déployer son habileté et ses talents artistiques bien connus de ses contemporains.

Le Musée de Princeton est devenu un établissement scientifique de haute valeur, où les divers domaines de l'histoire naturelle sont représentés et dont l'arrangement méthodique et bien entendu a été imité ailleurs. Le nom d'A. Guyot restera attaché à ce monument.

Bien qu'il fût confortablement établi dans sa jolie maison, embellie par la présence de sa compagne, miss Haines, fille de l'ancien gouverneur de l'Etat de New-Jersey, qu'il avait épousée en 1867, il ne pouvait

tenir en place dès que l'heure des vacances avait sonné; le vieux marcheur avait besoin de respirer l'air des montagnes, le géographe de recommencer ses explorations. Peu après son mariage, il vint pour la seconde fois en Europe pour revoir ses amis et leur présenter sa femme.

L'espace me manque pour raconter ses nombreux voyages entrepris dans un but scientifique, soit pour étudier la géologie de contrées non encore explorées, soit pour en dresser les cartes, soit pour délimiter les terrains glaciaires.

Accompagné de son neveu Sandoz et de quelques-uns de ses élèves, il parcourut pendant vingt ans le système de montagnes des Alleghanys, qui furent pour lui un vaste champ d'investigations fructueuses, et dont il a laissé des cartes remarquables. Pendant la guerre de la sécession, sa carte du district montagneux de la Géorgie et de la Caroline du Nord rendit d'importants services aux officiers de l'armée qui opéraient sur ce terrain accidenté.

Connaissant l'homme, on ne sera donc pas extrêmement surpris de le trouver, à l'âge de 64 ans, au sommet de la Sierra Nevada de Californie. C'est de là qu'il écrit, le 28 mai 1871, à M. de Budé, à Genève : « Depuis le commencement de janvier, je suis dans cette remar-
« quable Californie, dont j'ai exploré une grande portion en invalide, pour
« me remettre d'une fatigue de tête trop prolongée, mais avec les yeux
« ouverts et un intérêt sans cesse croissant. J'ai visité les chaînes
« côtières depuis Monterey jusqu'à la Sierra Nevada, Yosemite Valley,
« les arbres géants et les vallées adjacentes. Je vais traverser lente-
« ment, une fois encore, le continent tout entier, m'arrêtant dans les
« Montagnes-Rocheuses et dans les districts miniers. »

Il avait une telle habitude des ascensions de montagnes que, même à cet âge, et invalide, comme il se plaisait à le dire, il les faisait en se jouant, laissant derrière lui ses jeunes compagnons, obligés de s'arrêter avant d'avoir atteint le sommet. C'est ce qui arriva entr'autres au pic *Gray*, une des cîmes les plus élevées des Montagnes-Rocheuses.

Enfin, il était âgé de plus de 70 ans, lorsqu'il accomplit ses derniers travaux topographiques dans les monts Catskills. Et ce n'était pas chose facile; la contrée était couverte de forêts, sans route tracée, sans habitants. Pour faire les observations et reconnaître les signaux trigonométriques, il fallait souvent grimper sur les arbres les plus hauts. M. Léo Lesquereux, qui accompagnait son ami dans une de ces expéditions aux Catskills et aux Adirondaks, ajoute à la traduction de ces récits que je dois à son obligeance : « Je pourrais fournir d'intéressants détails pour

confirmer ce qui est dit ici des difficultés et des fatigues dont j'ai eu ma part dans ces laborieuses recherches. »

En novembre 1882, je lui avais annoncé l'intention de notre Société des sciences naturelles de célébrer, le 14 décembre suivant, le 50me anniversaire de sa fondation. Il voulut y prendre part et, de concert avec son ami Léo Lesquereux, envoya une très-belle lettre destinée à être lue au banquet et remise, comme un souvenir affectueux, à notre président, M. L. Coulon. Elle est signée : « Un des rares vétérans de 1840. »

Le 23 mars suivant, il écrivait à M. Coulon : « Le journal que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer m'a permis d'assister, en quelque sorte, à la fête semi-centenaire de la Société. J'en ai beaucoup joui, car je suis de ceux qui ont pu apprécier tout ce que vous avez fait pour elle et pour l'avancement des études scientifiques dans notre petit pays. Nul n'avait plus de droits à la reconnaissance de vos concitoyens et aux honneurs dont vous avez été l'objet.

« C'est avec une vraie joie que je vous vois, malgré vos 80 ans, présider encore la phalange de nos travailleurs dans le champ des sciences naturelles. Il n'en reste que peu de notre génération; je ne les en aime que plus chaudement.

« Que Dieu vous conserve encore longtemps à notre cher pays et à vos amis, au nombre desquels je suis heureux de pouvoir me compter. »

Dans le courant de 1883 et sur ma demande, il m'envoya, pour le *Musée neuchâtelois*, une notice biographique sur son ami Matile, accompagnant et complétant des notes en anglais laissées par ce dernier et qu'il avait fait traduire.

Mais la vie et les forces de l'homme ont des limites; un moment arrive où le corps ne peut plus obéir à la volonté et à l'énergie de l'âme. Il en fut ainsi pour A. Guyot, dont la fin approchait. Il était tombé gravement malade en avril 1883; au mois de juillet il était encore languissant, et se désolait de son impuissance : « Me repliant sur moi-même, je rougis du peu que j'accomplis. Je demande au Seigneur de m'accorder encore quelque temps et quelques forces pour laisser au moins quelque chose d'utile derrière moi. »

Voici en quoi consistait sa prétendue oisiveté.

Il venait de publier en anglais une biographie remarquable de son ami Agassiz; elle avait fait sensation en Amérique et ailleurs. Malgré sa maladie, malgré sa correspondance qui était écrasante, il préparait un

ouvrage sur le premier chapitre de la Genèse, auquel il pensait depuis longtemps, et qui devait être son testament scientifique. Ce livre, dans lequel il a cherché à concilier le récit de Moïse et les données de la science, a paru sous le titre *Création*. Il en corrigea les épreuves presque à son lit de mort, aidé par sa pieuse et fidèle compagne, qui se faisait une joie de partager ses travaux.

« Pourrai-je écrire aussi un chapitre sur la loi du développement, où la question brûlante de l'évolution, dans les divers domaines, serait traitée ? » écrivait-il à son ami M. Fréd. Godet ; « je ne sais, mais je le tenterai. Les idées sur ce sujet sont dans un tel état de confusion que rien de vrai ni de clair ne peut sortir des discussions et des controverses dont on nous accable, et dont je suis passablement dégoûté. »

Enfin le 8 février de cette année (1), il expira entouré des survivants de sa famille demeurant avec lui à Princeton. Il n'avait pas d'enfants. Ses nombreux élèves, les institutions auxquelles il avait consacré ses forces et sa vie, tout le public cultivé des Etats-Unis, se sont associés au deuil de sa famille et du collège de Princeton.

Et nous, ses anciens élèves, ses compatriotes, que ferons-nous pour honorer sa mémoire? Le plus beau monument serait la fondation d'une Société de géographie qui s'appliquerait à encourager, à vivifier d'après ses méthodes l'enseignement d'une science qui lui fut chère. Nous pouvons aussi faire un bon accueil aux publications que des amis de Genève nous promettent dans un avenir rapproché : la *Création*, (2) traduite en français; plus tard, la *Terre et l'Homme*.

C'est aussi de Genève que nous vient la magnifique carte des bassins erratiques de la Suisse, par M. Alph. Favre, qui a rappelé avec tant d'autorité les travaux de celui dont nous déplorons la perte.

Toutes ces publications ont droit à notre sympathie. J'espère qu'elle ne leur manquera pas.

L. Favre.

---

(1) 1884.

(2) Cet ouvrage a paru, par les soins de M. Charles Faure, sous le titre : *La création ou la cosmogonie biblique à la lumière de la science moderne*, par A. Guyot. Traduction de l'anglais. — Lausanne. Imer, 1885. Nous remercions notre compatriote, M. Faure, d'avoir mis cette œuvre magistrale à la portée des lecteurs français par une bonne traduction.

GENÈVE

ET LES

PROJETS MONÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DE NEUCHATEL

EN 1722

En relevant, sur les Registres du Conseil de Genève, les documents numismatiques qu'ils renferment, j'ai vu qu'en 1722 le Conseil se préoccupa durant plus d'un mois d'un projet monétaire émanant du gouvernement de Neuchâtel et finit par rendre son exécution à peu près impossible.

La sollicitude que mit le magistrat de Genève à traiter cette affaire m'engagea à l'étudier plus complètement que je ne pouvais le faire avec les documents de cette ville. Je me rendis alors à Neuchâtel où les archives cantonales achevèrent de m'instruire en me faisant voir l'autre côté de la question, le côté neuchâtelois.

Les pages qui suivent auraient pu trouver place dans l'une ou l'autre des histoires monétaires de Neuchâtel ou de Genève, auxquelles j'espère un jour attacher mon nom, mais, outre que ces monographies sont loin d'être achevées, les faits que je vais rapporter forment un tout assez complet pour être distraits de leur cadre naturel et présentés à part.

Je désire exprimer mes remerciements à M. L. Colomb, archiviste cantonal, de Neuchâtel, pour la complaisance avec laquelle il a facilité mes recherches.

Lorsque, en 1707, la principauté de Neuchâtel passa de la maison d'Orléans-Longueville à celle de Brandebourg, le roi Frédéric Ier voulut y faire battre monnaie. La difficulté de trouver un entrepreneur pour cette fabrication retarda de plusieurs années le moment où elle put commencer, et l'on allait enfin se mettre à la besogne lorsque le roi mourut, le 25 février 1713.

Son successeur, Frédéric-Guillaume I[er], en ratifiant ce qu'avait décrété son père à cet égard, ordonna qu'un certain nombre de pièces fussent aussi marquées à son effigie; l'émission comprit donc des monnaies frappées aux coins de deux princes. L'entrepreneur de la fabrication, Josué Gaudot, conseiller de Neuchâtel, était assisté de Jean Patry et de Jean-François Patry, père et fils, graveurs, de Genève; l'essayeur, Pierre Chevrier, était de la même ville. Tous trois, ils avaient préalablement demandé au Conseil de Genève et obtenu de lui la permission d'aller travailler pour le roi, à Neuchâtel.

La fabrication commença au printemps de 1713; elle consistait en 28 marcs de pistoles et 7953 marcs environ de pièces d'argent et de billon.

Le titre élevé de la plupart de ces monnaies leur assurait un prompt écoulement. Aussi, dès l'année 1716 et dans les années suivantes, voyons-nous le gouvernement de Neuchâtel solliciter du roi l'autorisation de procéder à une nouvelle émission.

Neuchâtel se trouvait alors dans une situation monétaire assez fâcheuse.

Déjà en 1714, Berne et Genève ayant décrié le billon de Fribourg, celui-ci avait tout naturellement reflué sur Neuchâtel et, quatre ans plus tard, en 1717, un décri semblable s'était produit pour le billon de Lucerne, de l'Evêché de Bâle et celui de Sion, sans que Neuchâtel s'associât à ces prohibitions.

Il en résultait que cette principauté servait peu à peu d'asile aux plus mauvaises monnaies de la Suisse, ce qui provoquait, comme d'habitude, l'exhaussement abusif des bonnes espèces d'or et d'argent.

Le Conseil d'Etat espérait remédier à cette situation en émettant de petites monnaies, d'un titre convenable, mais le roi n'était pas de cet avis.

« Je ne comprends pas, écrivait-il en avril 1719 au gouverneur de Neuchâtel, M. de Lubière, je ne comprends pas encore assez bien la nécessité d'une fabrication à Neuchâtel. La petite monnaie n'enrichit pas un pays, au contraire, les vieilles et bonnes espèces se perdent ordinairement par l'achat du fin.

« Avant d'accepter aucune proposition, il faudra être assuré que les espèces qu'on battra auront cours à Berne et à Genève et, pour cette fin, on pourrait bien communiquer avec eux là-dessus. Et cela ne fait aucun préjudice à ma souveraineté, comme le procureur général me paraît le croire. Vous savez que je suis obligé de retirer tous mes revenus de Neuchâtel par les

deux villes de Berne et Genève. Ces deux cantons étant de même souverains pourront recevoir dans leur pays telle monnaie étrangère qu'il leur plaira.

« Je sais bien qu'à la diète de Langenthal [1] les députés de Zurich, Berne, Soleure et Neuchâtel ont fait un projet de règlement pour les monnaies, mais comme cela n'est pas encore approuvé ou ratifié par les souverains, je crois que cela sera encore nécessaire et alors il n'y aura plus de difficultés de fabriquer sur le pied dont on est convenu. C'est pourquoi vous pourriez bien écrire au Canton de Berne pour demander l'expédition d'une convention formelle et vous pourrez prendre l'occasion pour cette lettre de la fabrication qu'on y a fait dernièrement.

« Vous conviendrez que, d'un côté, je profiteray fort peu par la fabrication de Crauer [2] et que de l'autre je cours risque de perdre dans la traitte de mes revenus, de sorte que vous serez sans doute aussi du sentiment qu'il est bon de prendre toutes les précautions nécessaires [3]. »

Cette recommandation de s'entendre préalablement avec Berne et Genève, pour le cours des monnaies à battre, le roi la répète dans tous les rescrits où il traite de cette question, c'est-à-dire, pendant les années 1720, 1721 et 1722, et il ne cache pas la répugnance avec laquelle il envisage cette fabrication; mais, le Conseil d'Etat, guidé en ceci par le procureur général, était si persuadé de l'efficacité d'une nouvelle émission, qu'il finit par persuader au roi d'y donner les mains, sans du reste suivre les instructions du prince touchant le cours de ces monnaies dans les villes de la Suisse.

Le 24 juin 1722, après avoir réduit le plus possible le montant de l'émission projetée, le roi ratifie un traité conclu à cette occasion entre le gouvernement de Neuchâtel et MM. Patry, père et fils, de Genève; voici les termes de cette ratification, adressée au gouverneur de Neuchâtel :

« Monsieur de Froment,

« Celle que vous m'avez écrite le 25 de may dernier, au sujet de la nouvelle fabrication de monnaies, m'a été bien rendue, avec le mémoire du procureur-

(1) La conférence de Langenthal, à laquelle le roi fait allusion, avait eu lieu le 15 septembre 1717, entre Zurich, Berne, Soleure et Neuchâtel. Lucerne, Bâle et Saint-Gall s'étaient fait excuser.

(2) Entrepreneur de Lucerne, qui proposait au Conseil d'Etat de frapper pour une somme de 300,000 livres tournois.

(3) Archives de la Chancellerie de Neuchâtel. — Lettres et Rescrits du roi, 1719-1722 (Extrait).

général, dressé sur cette matière et la copie du contrat fait avec le nommé Patry, de Genève.

« Je vois par tout cela que vous continuez toujours, avec le Conseil d'Etat et ledit procureur-général, de soutenir que cette fabrication est indispensablement nécessaire pour le bien de ma souveraineté de Neuchâtel; c'est pourquoy j'ai ratifié aussi ledit contract que je vous envoie. Je désire qu'entre la première et la seconde fabrication il y ait deux à trois mois. Vous ne manquerez pas de me faire rapport si les nouvelles espèces de cinq batz ont libre cours à Genève ou dans la Suisse, ce que vous ferez aussi tous les quinze jours ou quatre semaines après que la fabrication sera commencée, afin que je sois exactement informé de ce que l'on dira à Berne, à Genève et d'autres places considérables de cette fabrication d'une somme aussi considérable. Je remets du reste tous les soins de cette affaire soit à vous soit au Conseil d'Etat.

« Berlin, 24 juin 1722.

« F.-GUILLAUME. » (1)

MM. Patry, père et fils, graveurs, de Genève, avaient déjà, comme on se le rappelle, assisté le conseiller Josué Gaudot dans la fabrication de la monnaie neuchâteloise, en 1713 et 1714; mais, cette fois-ci, ils étaient seuls et ils avaient cru pouvoir se passer de l'autorisation du Conseil de Genève pour cette nouvelle entreprise. Voici le traité (2) qui les liait au gouvernement neuchâtelois :

« Le Roy, notre Souverain, voulant faire battre et fabriquer en ce Pais des pièces de dix sols, de deux sols et d'un sol tournois, pour plusieurs raisons et considérations importantes qui lui ont été représentées sur ce sujet, Mgr Paul de Froment, colonel dans les troupes de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général de cette Souveraineté de Neufchâtel et Valangin, ensuite des ordres de sadite Majesté contenus en quelques-uns de ses Rescripts et principalement en celui du 2e d'avril de la présente année et par l'avis de Messieurs du Conseil qui composent la Chambre des monnaies, a fait avec le sieur Jean-François Patri, de Genève, agissant tant en son nom qu'au nom du sieur Jean Patri, son père, le traité suivant, toutes fois sous la ratification de sadite Majesté.

« 1. — Au nom du Roy et sous son autorité lesdits sieurs Patri fabriqueront pour cent mille livres tournois de pièces de cinq batz ou 10 sols tournois,

(1) Arch. de la Chanc. de Neuchâtel. — Lettres et Rescrits du roi, 1719-1722 (Extrait).

(2) Ce traité pouvant être lu par des personnes étrangères à la numismatique, il m'a paru convenable de donner en note l'explication de plusieurs termes de monnayage qui s'y rencontrent.

au titre de neuf deniers [1] de fin, et 49 pièces [2] $^1/_2$ au marc, au remède [3] de loy de 2 grains, mais point de poids.

« 2. — Ils fabriqueront encore pour six mille livres tournois, en batz, à 3 deniers de fin, 92 pièces au marc, au remède de loy de 2 grains $^1/_4$ et de poids une pièce.

« 3. — Et enfin ils fabriqueront pour six mille livres tournois en $^1/_2$ batz, à un denier vingt-un grains de fin, et cent vingt-six pièces au marc, aux remèdes de 2 grains $^1/_4$ de loy et de deux pièces par marc, de poids; bien entendu que lesdits sieurs Patri se réservent de pouvoir à leur choix fabriquer lesdits douze mille livres entièrement en batz ou demi batz.

« 4. — De la part du Roy, on fournira le lieu pour la fabrication, qui sera mis en état aux frais de Sa Majesté, les balanciers et les fourneaux; et même, si lesdits sieurs Patri font construire à Serrière un laminoir à eau, on y fera un fourneau et on leur fournira les bois nécessaires et le charpentier, aux frais du Roy, mais aussi les machines resteront au Roy.

« 5. — Aux frais de Sa Majesté on mettra en état de service tous les outils nécessaires qui lui appartiennent et qui sont à la monnaie, lesquels seront remis sous inventaire auxdits sieurs Patri, qui les rendront de même en bon état, hors de ce qui sera diminué par l'usage; bien entendu que s'il s'en trouvait de rompus ou gâtés par leur faute, ou celle de leurs ouvriers, ils les répareront et rendront en bon état.

« 6. — Pour ce qui est des outils qui ne sont pas à la monnaie et que lesdits sieurs Patri feront faire, ils les reprendront et ils seront à eux, à moins qu'on ne convînt d'un prix pour lequel on les retiendrait.

« 7. — On donnera auxdits sieurs Patri un logement au château, pour eux et leurs ouvriers, tel qu'il leur a été montré.

« 8. — De la part du Roy, on fournira les poinçons d'effigie [4] nécessaires.

« 9. — De plus, l'essayeur, que lesdits sieurs Patri paieront.

« 10. — Aussi le graveur, que lesdits sieurs Patri paieront.

(1) L'argent pur, ou fin, était à 12 deniers, soit 1000/1000; 9 deniers de fin équivalaient donc à 750/1000.

(2) Le marc de Paris, dont on faisait usage à Neuchâtel, pesait 244 gram. 752; une pièce taillée à 49 $^1/_2$ au marc devait donc peser 4 gram. 94.

(3) Les remèdes de loi et de poids n'étaient autre chose que la tolérance accordée sur le titre et le poids des espèces. Quand cette tolérance n'était pas atteinte, il en résultait un profit qui, suivant les conventions, appartenait au Souverain ou à l'entrepreneur.

(4) Le poinçon d'effigie présente en relief une tête ou un buste; en enfonçant ce poinçon dans le coin de service, on produit une empreinte en creux qui se traduira en relief sur la monnaie.

« 11. — Lesdits sieurs païeront à Sa Majesté pour le droit de Régalie (1) sept cent cinquante livres tournois et ce à la fin de la fabrication.

« 12. — A Monsieur le procureur-général, comme inspecteur de la monnaie, ses droits ordinaires.

« 13. — Ils donneront à Messieurs les Conseillers de la monnaie six bourses de jetons, qu'est à chacune une de cinquante au marc, au titre de France.

« 14. — Tous les remèdes mentionnés dans le présent traitté seront au bénéfice des sieurs Patri, et, au cas qu'il y eut plus de faiblage que lesdits remèdes accordés et que nonobstant cela on voulut bien passer à la délivrance, ce qui sera au-delà desdits remèdes appartiendra au Roi.

« 15. — La présente fabrication étant finie, si les espèces y mentionnées ont un libre cours en Suisse (et à Genève par rapport aux pièces de cinq batz) Sa Majesté permet qu'ils en continuent une seconde d'autres cent douze mille livres tournois, en mêmes espèces et aux mêmes conditions portées ci-devant, pourquoi ils paieront au Roi autres sept cent cinquante francs de Régalie.

« 16. — Sa Majesté ordonnera le cours libre de ses espèces dans le païs.

« 17. — Si, contre toute espérance, ces espèces n'avaient pas un libre cours en Suisse et à Genève, la fabrication cessera[it] et, en ce cas, lesdits sieurs Patri ne paieront de droit de Régalie qu'à proportion de ce qui aura été débité.

« 18. — Lesdits sieurs Patri, l'essayeur, le graveur et tous les ouvriers qui serviront à la monnaie prêteront les serments accoutumés.

« 19. — Lesdits sieurs Patri donneront des cautions suffisantes et ne pourront délivrer aucune espèce qu'après avoir été reçue et passée en délivrance par Monsieur le procureur général, ou par celui qu'il commettra en cas d'absence.

« 20. — Lesdits sieurs Patri sont chargés de la débite de toute ladite fabrication, mais aussi ils se réservent d'en pouvoir sortir du païs jusqu'à la valeur de cinquante mille livres tournois et plus, après toutes fois en avoir donné avis à Monseigneur le gouverneur.

« 21. — On fournira auxdits sieurs entrepreneurs les bois de charpente qui leur seront nécessaires, mais ils les feront voiturer à leurs frais.

« Lesquelles choses mentionnées dans les 21 articles ci-dessus, Monseigneur le gouverneur, au nom et sous l'obligation des biens de Sa Majesté, et lesdits sieurs Patri, sous l'obligation de la généralité des leurs, ont promis

(1) Le droit de régale, ou le seigneuriage, se percevait par le Souverain, sur la monnaie frappée.

d'en suivre et observer ponctuellement, sans y contrevenir, par attouchement en la main du soussigné chancelier de Sa Majesté en cet Etat.

« A Neuchâtel, au logis de M. le procureur général, en présence de M. Chambrier, Conseiller d'Etat et maire de la Ville, d'Abraham-Henri, fils de Jean-Jacques Cordier, de Chézard, au Val-de-Ruz, domestique de M. le procureur général, et de Jean, fils de feu Henri-Pierre Humbert, de Sauges, témoins requis et appelés, le vingt-trois may mil sept cent vingt-deux (1). »

(A suivre) EUGÈNE DEMOLE.

QUELQUES MOTS SUR LA BRÉVINE

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1885, page 58)

Citons en preuve deux noms :

Le 15 avril 1706, à l'âge de 19 ans, prit le parti des armes Pierre-Frédéric Montandon, fils d'Henri, maire de la Brévine, ce même Henri Montandon qui avait épousé Ester Sandoz, fille de Marie de Bonstetten. Cadet aux Gardes-Suisses, il assista, le mois suivant, à la fameuse bataille de Ramillies, après laquelle Louis XIV put dire à l'incapable Villeroy ce mot célèbre : « M. le maréchal, on n'est plus heureux à votre âge. » Ce général malhabile avait pris en effet toutes les dispositions nécessaires pour se faire battre, et avait, en cette journée funeste, perdu 5,000 morts ou blessés et 15,000 prisonniers. Heureusement le maréchal de Villars vint tenir tête à l'ennemi et relever l'honneur de la France. Le jeune Montandon s'était distingué par son courage et sa bonne conduite, car le 19 août 1711, il était fait enseigne surnuméraire de la compagnie du chevalier Tribolet dans le régiment du maréchal de Villars-Chandieu.

(1) Arch. de la Chanc. de Neuchâtel. Carton des monnaies; liasse Q, 112 b.

Au bout de peu de temps, il passe enseigne en pied, et, le 9 décembre de la même année, devient sous-lieutenant de la même compagnie. La carrière militaire s'ouvrait toute grande à ce jeune homme de 24 ans, lorsque son père le rappela dans sa patrie où il sut se rendre utile. Nous le trouvons le 18 janvier 1715, capitaine dans les milices du pays. Le 25 novembre 1718, il a brevet de justicier de la justice de la Brévine. Il est élu receveur de la baronnie et montagne de Travers; le 28 juillet 1725, il est installé maire de la Brévine, et, le 23 mai 1731, il est encore nommé receveur du Prieuré de Saint-Pierre du Val-de-Travers. Il dut rendre sans doute des services importants à son village natal, puisque lui et sa femme furent tous deux enterrés dans le temple de la Brévine.

Ajoutons en passant que l'un de ses frères s'était voué au saint ministère. Jean-Jaques Montandon, né le 22 juin 1685, fut consacré le 3 juillet 1710. Après avoir été suffragant à la Chaux-de-Fonds, et des églises de Serrières et Peseux, pasteur de Lignières pendant huit ans, il accepta le poste de pasteur de la Brévine qu'il desservit jusqu'à sa mort qui arriva le 16 juillet 1746, soit pendant 22 ans 2 mois. Un de ses fils fut aussi ministre et exerça les fonctions pastorales à Bolle et à Cortaillod. Un second embrassa comme son oncle la carrière des armes et devint lieutenant dans le régiment de Karrer, en France.

Un autre jeune homme, Abram Sandoz, était allé faire du service militaire en Hollande. Quoiqu'il n'ait rapporté dans sa giberne que le simple bâton de soldat, son séjour à l'étranger ne fut inutile ni à lui ni à son pays. Il avait remarqué quel profit l'on pouvait tirer de la tourbe. Après son retour, en 1713, il ouvrit la première tourbière « pour l'usage de son poële et de son foyer ». C'était non loin d'un sentier qui conduit du village de la Brévine au Pré-Sec. L'ancien maire Huguenin, qui cite ce fait, ajoute qu'il « se rappelle parfaitement qu'étant encore enfant, sa mère lui montrait ce creux qui était déjà bien avancé d'être rempli ». Il l'était complétement lorsque l'auteur de la *Description de la Juridiction de la Brévine* fit paraître la seconde édition de son ouvrage. « Cet homme, taxé d'original, n'eut pas d'abord d'imitateurs. Peu à peu cependant, mais bien lentement, les pauvres gens, puis ceux qui étaient plus aisés, suivirent son exemple. Son fils, Samuel Sandoz, travailleur infatigable, ayant acquis, en 1770, les grands marais de Chobert, commença à en extraire de la tourbe pour la vendre. En 1794, il la façonnait, la séchait, et la rendait chez les particuliers du village pour 14 batz le char; c'étaient de bons chars, valant un tiers de plus que ceux d'aujourd'hui. » (Descript. de la Jurid.)

Ne nous arrêtons pas davantage à des faits de ce genre, d'autres appellent notre attention. Les arts et les lettres, la théologie et l'histoire, l'amour de la science et le génie inventif ont leurs dignes représentants.

A.-L. Montandon, pasteur de l'Eglise réformée de Paris, auteur, entre autres, de l'*Etude sommaire de la religion chrétienne*, a fait honneur à son pays d'origine avec lequel il a conservé jusqu'à la fin les relations les plus cordiales.

Calame, le grand peintre, dont la réputation est universelle, est également inscrit sur le registre des communiers de la Brévine.

Mais remontons plus haut dans l'histoire, citons des faits qui nous montrent surtout le génie aux prises avec mille difficultés et ayant réussi à les surmonter.

« Un jeune Frédéric-Louis Hetzel, fils d'un pauvre tailleur d'habits de la Brévine, s'était occupé pendant les années de son enfance à graver des poinçons et des marques pour les orfèvres et monteurs de boîtes; quelques mois d'école du village furent la seule éducation que ses parents purent lui donner, mais il s'appliquait à la lecture dans ses courts moments de repos. La botanique fut sa première étude favorite. Un secret penchant le portait vers les lettres ; il apprit le latin et le grec, absolument seul; ses livres étaient placés devant lui, et, tout en gravant ses poinçons, il déclinait des noms et conjuguait des verbes; c'est de cette manière, et toujours sans le secours d'aucun maître, qu'il a fait sa philosophie, sa théologie, en gagnant sa vie à son métier. Enfin, à l'âge de 24 ou 25 ans, après avoir subi toutes ses épreuves, il fut consacré ministre à Neuchâtel. Il est mort pasteur à Sornetan (il y a quelque 80 ans) regretté de ses paroissiens. » (Lettres écrites de la Brévine, 4e lettre.)

Si vous jetez les yeux sur une photographie du village de la Brévine, vous apercevrez, à gauche, une maison de modeste apparence, réparée depuis peu. C'est la première que le voyageur, arrivant par la route des Verrières, rencontre à son entrée dans le village. C'est dans cette maison que demeurait, à la fin du XVIIe siècle, un jeune homme dont le génie inventeur devait faire faire de grands progrès à l'horlogerie naissante. Pierre Matthey-Guenet était son nom. Ayant eu l'occasion de voir une horloge dans un monastère du comté de Bourgogne, il résolut d'en construire une semblable. Refus et admonestations du père; mais le jeune Pierre n'en persévéra pas moins dans son projet. Mettant à profit tous les moments de loisir que lui laissaient les travaux agricoles et le soin du

bétail, travaillant en cachette dans un coin de la grange, il dut d'abord fabriquer lui-même ses outils, puis toutes les parties de son mécanisme, le mouvement, les rouages, le cadran, les aiguilles, etc. Au bout d'un an de persévérants efforts, au prix de bien des peines et d'essais, il avait fabriqué une horloge sans le secours de personne. Quelle dut être sa joie en voyant enfin marcher la machine! Il la posa au grenier; les planches de la cheminée de la cuisine servirent de timbre sur lequel le marteau frappait les heures. Le père, content de la réussite, fit descendre l'horloge dans la principale pièce du logis et s'en servit pour son usage. Dès lors Pierre Matthey-Guenet ne fut plus contrarié dans ses goûts. Il put, en toute liberté, s'adonner à l'horlogerie. Sa première horloge était tout en bois. Il perfectionna ses outils, lut quelques traités d'horlogerie, fit la connaissance des autres horlogers des Montagnes, et, après bien des tâtonnements et des mécomptes, il réussit à faire des horloges en fer.

Dans la suite, l'expérience démontra que les pignons de fer s'usaient assez vite par le frottement et on substitua à ce métal l'acier trempé au degré reconnu le meilleur. Pierre Matthey-Guenet construisit une horloge pour le clocher de la Brévine. Cette horloge, très-bien faite, marchait bien. Elle a été remplacée par l'horloge actuelle, il y a une trentaine d'années.

Un élève de Matthey-Guenet, Phinée Perret, du Locle et de la Brévine, construisit les horloges de Tramelan, de Boudry, de Saint-Blaise, de Cortaillod. (*Biographie neuchâteloise.*)

Parmi les hommes remarquables par leur génie d'invention, je ne puis passer sous silence le plus distingué d'entre eux, David-Guillaume Huguenin, ancien maire de la Brévine, membre de la Société historique suisse de Berne, et de la Société d'émulation de Neuchâtel. Je dirai peu de chose pour ne pas m'exposer à répéter ce qui a été dit en termes bien plus éloquents tout à l'heure. Permettez-moi de mentionner seulement un petit fait, qui n'a pas été cité, et de donner les titres de quelques notices inédites qu'il a composées.

L'esprit inventif de David-Guillaume Huguenin le porta de bonne heure à s'occuper de plusieurs branches de la physique. Il avait rencontré en David-Louis Yersin un ami et un associé dans ses recherches scientifiques. Un jour, ces deux hommes s'entretenaient avec Frédéric-Louis Favre-Bulle, du Locle. Ils prirent, avant de se quitter, l'engagement de construire chacun un télescope. Les deux Breviniers seuls réussirent. Favre-Bulle en fit un lui-même, mais seulement après en avoir vu,

démonté et examiné un autre. C'est de ce « télescope de réflexion » dont il se servait dans ses promenades. Ce « simple horloger du lieu » qui l'avait construit, c'était lui-même. Voici ce qu'il écrit dans sa 4e lettre. Cet horloger « a encore exécuté un microscope à trois verres qui grossit prodigieusement; il travaille lui-même ses verres, ses miroirs, ses tubes. Il a fait encore d'autres microscopes, mais avec une simple lentille, d'un très court foyer, qui sont portatifs, avec une jolie monture en laiton; on place l'étui sans embarras dans sa poche, et à la promenade, si l'on rencontre un insecte, ou une petite plante, on peut, tout en se reposant, l'examiner à son aise. Il en a fait beaucoup pour ses amis et pour des amateurs. » Au moment où il écrivait ces lignes, il avait le « projet d'exécuter encore une chambre obscure et un microscope solaire, celui-ci était même déjà commencé ». Il fit aussi une machine électrique, de concert avec son ami Yersin.

Il aimait l'histoire; il connaissait admirablement celle de son canton et de sa chère Brévine. Sa compétence était reconnue. Plus d'une fois il fut consulté sur des questions litigieuses.

Comme preuve, je citerai quelques faits :

Un certain de *Du Locle* ou *Dulocle*, se disait descendre d'anciens vicomtes du Locle, issus d'une branche cadette des comtes d'Arberg-Valengin. Huguenin, consulté par le secrétaire de la Communauté du Locle, s'empressa de rédiger un mémoire très érudit, dans lequel il met à néant toutes les prétentions de cette famille.

Le 20 août 1815, Auguste de Bontems, colonel fédéral, lui pose, au sujet du château de Joux, ces trois questions :

a) A quelle époque remonte la construction du château de Joux?

b) Quels sont les droits que peuvent avoir eu sur le château de Joux les comtes de Neuchâtel et à quelle époque l'ont-ils possédé?

c) Quand la France en a-t-elle pris possession et à quel titre?

Après avoir développé son sujet et établi ses preuves, Huguenin conclut ainsi : « Voilà comment, contre la foi des traités les plus solennels, le château de Joux et tout ce que les comtes de Neuchâtel possédaient en Franche-Comté, et comment cette province elle-même passèrent sous la domination française. On voit par tout ce que je viens de dire que le château de Joux a été possédé :

1o Par les comtes de Neuchâtel depuis le testament de Louis en 1361 jusqu'en 1507, soit 146 ans.

2° Par la maison de Habsbourg, 171 ans.

3° Par la France, depuis le traité de Nimègue en 1678. »

Il ajoute en finissant : « Je m'estimerais heureux, si en dévouant mes veilles à ces recherches, la patrie peut trouver les moyens d'obtenir une frontière qui assure son repos, et telle que la Suisse la désirait déjà vivement il y a trois cent trente-huit ans. »

Les traités de 1815 ne réalisèrent point son vœu patriotique.

Un jour sa fille, sa très-chère Sophie, lui avait demandé quelques détails historiques sur la reine Berthe. Pour faire plaisir à son enfant, cet excellent père prend la plume, et, dans une seule veillée, *currente calamo*, il écrit une notice intéressante sur la reine Berthe, « le modèle des bonnes reines comme des bonnes femmes de ménage. »

Une autre fois, il fait une notice sur l'abbaye de *Fontaine-André*, pour M. Armand-Frédéric de Perregaux, maire de Travers, propriétaire de cette abbaye.

L'auteur ne trouvait pas « son travail bien satisfaisant. Ce sont des notes décousues, écrit-il, entre lesquelles se trouvent de grandes lacunes que je ne suis pas en état de remplir.» C'est avec un intérêt soutenu cependant qu'on lit ces pages. On comprend qu'on a devant soi un homme sur lequel avait passé ce souffle sacré qui anime l'historien. Ecoutez cette réflexion qui nous fait deviner pourquoi son travail ne le contentait pas complétement : « Quelques faits isolés ne satisfont ni l'historien, ni l'homme de goût, qui aime voir une suite dans les évènements, l'enchaînement des effets avec les causes, et juger les résultats. Il aimerait surtout voir l'influence qu'un établissement de cette importance a nécessairement exercé sur les mœurs, les lumières et la civilisation, ou plutôt peut-être, sur l'ignorance et la crédulité. »

La liste complète de ses publications et de ses manuscrits a été donnée. Je ne m'arrêterai donc pas plus longtemps sur ce sujet. Mais je poserai cette question : la Société cantonale d'histoire n'aimerait-elle pas voir paraître dans le *Musée neuchâtelois* deux ou trois de ces notices qu'une main expérimentée aurait préalablement revues et peut-être abrégées dans quelques parties? C'est une question que je me permets de soulever et de soumettre, M. le Président et Messieurs, à votre examen, assuré d'avance de votre bienveillant intérêt.

En commençant ce travail, j'avais encore l'intention de faire ressortir le caractère hospitalier, le dévouement des habitants de cette froide vallée où régnait et où règne encore un esprit de solidarité remarquable. J'aurais voulu parler des *donations* ou *fonds* qui avaient pour but soit l'assis-

tance, soit l'instruction, soit le bien moral et religieux des habitants. Mais ce travail, tout modeste, a déjà pris de trop grandes proportions. Je m'arrête, craignant d'avoir occupé trop longtemps vos moments si précieux, et vous remerciant, M. le Président et Messieurs, de votre bienveillante attention.

Fernand BLANC, *pasteur*.

DAME NEUCHATELOISE (XVIIme Siècle)

(Avec planche)

La mode des portraits se répandit en Suisse au XVIIme siècle; les bourgeois imitèrent ce qui était un luxe chez les nobles au XVIe siècle, et l'on trouve un certain nombre de portraits qui nous donnent la note du costume à partir de 1601. Beaucoup ont été détruits par le temps et le manque de soins, d'autres lacérés, brûlés comme vieilleries. — Nous sommes d'autant plus heureux d'en retrouver quelques-uns bien conservés.

Nous devons à l'obligeance de M. J. Grellet, à Colombier, la communication de celui que nous donnons ici et qui représente la lieutenante Grellet, femme de Guillaume Grellet, lieutenant de justice à Boudry; elle mourut en 1706, dans sa 92e année.

La caractéristique de son costume est la coiffure. L'âge de cette matrone nous permet de supposer qu'elle porte une perruque sur laquelle est posé un bonnet en fourrure qui, à son tour, est surmonté d'une coiffe de soie nouée au cou, avec laquelle madame de Maintenon et Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, ont été représentées. Nous retrouvons cette coiffe en France à la fin du XVIIIe siècle sous le nom de *Thérèse*.

Quant au bonnet à poil, nous le remarquons dans plusieurs portraits représentant des dames de Strasbourg, de Bâle, de Berne, et dans les charmantes petites planches gravées par W. Hollar. Le corsage, brun violet, est lacé devant avec de petits cordons foncés; le manteau est noir. Cette sobriété de couleur était imposée autant par des ordonnances que par l'âge de la dame.

A. BACHELIN.



Dame Neuchâteloise XVIIème Siecle

D'apres un portrait du Temps.

GENÈVE

ET LES

PROJETS MONÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DE NEUCHATEL

EN 1722

(Suite et fin — Voir la livraison de mars 1885, page 76)

Au commencement de juin tout était prêt pour l'exécution de ce traité [1]; les poinçons d'effigie arrivés de Berlin avaient permis de parachever les coins; un laminoir à eau, établi à Serrières, allait permettre d'activer le travail et MM. Patry se disposaient à partir pour Neuchâtel, lorsque le 9 juin, le Conseil de Genève eut connaissance pour la première fois du traité Patry et de la fabrication projetée.

Cette affaire lui parut si grave et si compliquée qu'il s'en occupa constamment du 9 juin au 3 juillet et qu'il assembla quatre fois, à son sujet, le Conseil des Deux Cents.

Pour bien comprendre l'émotion causée à Genève par cette fabrication projetée à Neuchâtel, il faut rappeler les faits suivants.

En 1710, Genève avait inauguré une nouvelle monnaie, la pièce de 21 sols, équivalant à 10 sols tournois, ou à 5 batzen de Berne, et, de 1710 à 1721, il avait été émis chaque année pour une petite somme de cette monnaie, faisant jusqu'alors un total d'environ 100,000 écus. Or, l'émission neuchâteloise, à teneur du traité, allait produire, en une fois, pour environ 70,000 écus de pièces de 21 sols, soit plus des $^2/_3$ de ce que l'atelier de Genève avait émis en douze ans. En outre, cette pièce de 21 sols, de Neuchâtel, qui devait avoir un titre semblable à celui de

(1) On remarquera que la ratification du traité par le roi n'eût lieu que le 24 juin, tandis que les préparatifs de la fabrication étaient terminés bien avant cette date. On remarquera également que, lorsque le Conseil de Genève eut connaissance du traité Patry, celui-ci n'était pas encore ratifié.

la pièce de 21 sols de Genève, devait être, en revanche, sensiblement plus pesante et ne pouvait que lui être préférée. De plus, un des articles du traité Patry stipulait que l'entrepreneur se chargeait de débiter toute l'émission neuchâteloise; il est clair, dès lors, que ce serait à Genève surtout que se ferait cette opération, et que la fabrication monétaire de cette ville se trouverait, pendant longtemps, comme paralysée. Enfin, le Conseil de Genève ne pouvait voir sans déplaisir qu'un citoyen eût signé, sans son autorisation, un traité avec un souverain étranger, souverain qu'il fallait d'autant plus ménager qu'il était protestant et ami des cantons Suisses.

Tels étaient les motifs principaux qui légitimaient l'inquiétude du Conseil et ses longues délibérations. Mais, la difficulté n'était pas de toucher le mal, elle était dans le choix du remède à y apporter. Les uns proposaient que nul ne fût tenu désormais de recevoir, dans les payements, plus du 5 % en pièces de 21 sols; mais ce moyen ne garantissait pas suffisamment la ville contre l'envahissement, car les Patry, pour écouler leur marchandise, pourraient faire des remises à ceux qui leur en prendraient de grandes quantités et, de cette façon, la tentation serait forte pour bien des gens d'essayer de cette spéculation.

Les autres auraient voulu qu'on réduisît à 20 sols la monnaie projetée, ce qui empêcherait certainement son introduction dans Genève; mais on objectait que les 5 batz de Berne étant moins bons que les 21 sols à venir de Neuchâtel, il faudrait également les réduire à 20 sols, ce qui ne se pouvait faire. D'autres, enfin, conseillaient d'interdire la ville aux Patry, s'ils ne rompaient leur traité; mais on trouvait le moyen violent et propre à chagriner le roi de Prusse, qu'il fallait extrêmement ménager. Bref, à chaque séance du Conseil, quelque nouvel expédient était présenté, puis abandonné, et l'on se quittait sans avoir rien décidé, pour *se mieux réfléchir* sur cette épineuse affaire.

Pendant ce temps, MM. Patry écrivaient au procureur-général de Neuchâtel ce qui se passait à Genève et le roi, ne comprenant pas pourquoi la fabrication n'avait pas commencé, demandait à M. de Froment les causes de ce retard.

Enfin, le 3 juillet 1722, le Conseil des Deux Cents, de Genève, rendit l'arrêté suivant :

Il est interdit d'introduire dans cette ville les nouvelles pièces de 21 sols et au-dessous, qui se fabriquent et se fabriqueront dans les Monnaies étrangères.

Quant aux pièces de 21 sols, qui ont cours à présent, aucun ne sera tenu

d'en recevoir au-delà du 5 % dans les paiements qui seront au-dessus de 10 Ecus blancs. (1)

Ce décri général du billon étranger, le premier survenu dans l'histoire monétaire de Genève, nous paraît aujourd'hui une mesure excessive, qui dut certainement gêner le petit commerce et paraître étrange à ceux des cantons suisses dont Genève recevait jusqu'alors la petite monnaie. Cependant, la généralité de cette mesure de prohibition est assez compréhensible.

Si le Conseil de Genève avait eu connaissance des fréquentes recommandations du roi au gouvernement de Neuchâtel, de ne rien conclure sans l'assentiment préalable de Berne et de Genève, sans doute qu'il eût agi différemment. Mais comment soupçonner que la conduite du gouvernement neuchâtelois n'était pas en tous points dictée par le roi? Dès lors, aux yeux du Conseil de Genève, toute mesure prise contre la monnaie neuchâteloise risquait d'offenser le roi. En généralisant la prohibition du billon, on n'offensait personne et l'exécution du traité Patry devenait impossible.

Je passerai sous silence la correspondance de MM. Patry avec le procureur-général de Neuchâtel, qui leur reprochait d'avoir montré leur traité, et je terminerai cet exposé en indiquant de quelle façon le gouvernement neuchâtelois, ou plutôt le procureur-général, rendit compte au roi de ce qui venait de se passer à Genève et quels furent les sentiments du prince à cet égard.

Court mémoire du procureur-général au prince, touchant les causes qui ont empêché le traité avec les Patry d'avoir lieu. (2)

Dans le temps que l'on préparait ici le lieu et les outils pour battre monnaie et que le Sr Patry se disposait à venir fabriquer, le magistrat de Genève s'est avisé, comme on le voit par le placcard ci-joint, sub litt. A, de deffendre le cours des pièces de 5 batz, qui se fabriqueraient dans les pays étrangers, ce qui est cause qu'on n'a pas commencé la fabrication projettée et que le dit Patry ne veut plus accomplir le traitté fait avec lui selon les ordres de Sa Majesté.

Pour informer de ce qui s'est passé à cet égard, on joint ici, sub litt. B, copie des lettres écrites par ledit Patry au procureur-général de ce Païs et

(1) Registre du Conseil, 1722.

(2) Ce mémoire est conservé à l'état de minute aux archives de Neuchâtel; il est écrit en entier de la main du procureur-général, M. Jonas de Chambrier.

de ses réponses. On a peine à comprendre ce qui peut avoir porté ce magistrat à faire cette deffense, puisque ces pièces de 5 batz qu'on devait fabriquer ici devaient être au poids et titre convenus au Langthall, aussi bonnes que celles qui ont cy-devant esté fabriquées à Berne et à Neuchâtel, qui ont toujours eu un libre cours en Suisse et à Genève, on en recevait même pour espèces une portion dans des payements. et qui enfin sont sans contredit meilleures que celles qui se fabriquent audit Genève. Aussi paraît-il assez singulier que dans un Estat voisin et allié on deffende le cours de quelques espèces meilleures que celles que l'on fait fabriquer dans ledit Estat et qui y ont libre cours. On a voulu dire que le but de cette République a été de se conserver pour elle seule le profit de la fabrication de ces pièces de 5 batz, dont elle pourrait, dans la suitte, faire fabriquer à son coin une plus grande quantité : mais, c'est un petit objet; aussi prend elle un autre motif, sçavoir, la crainte que l'introduction des pièces de 5 batz fabriquées dans les païs étrangers, ne donnât lieu à sortir les grosses espèces; mais, pour éviter cet inconvénient, il aurait suffi de statuer que ces 5 batz ne seraient point reçu pour espèces, sans en venir à un décry qui est offensant, et dans le fond et dans la manière.

En effet, au premier égard, avec quelle justice peut-on deffendre le cours de certaines espèces semblables à d'autres, qui ont toujours eu cours dans toute la Suisse et à Genève, qui, comme on l'a dit cy-devant, sont au poids et titre convenus entre les cantons et meilleures que celles que l'on fabrique à Genève, qui y ont un libre cours et dans toute la Suisse.

Dans la manière, en ce qu'après s'estre fait produire par Patry, leur citoyen, le traitté fait pour cette fabrication et n'avoir pas ignoré qu'il était approuvé par Sa Majesté, sans aucun égard, ny avis préliminaire, ny ménagement, on passe outre à un décry et deffense de cours. Il semble que le respect deû à un aussi grand monarque voulait au moins quelques ménagements, et que la bonne intelligence qui devrait régner, comme du passé, entre deux Estats protestants, enclavés dans la Suisse, exigeoit au moins quelques avis ou explications, avant que d'en venir à l'extrémité, puisqu'il est toujours offensant et même injurieux à un Estat souverain de voir que l'on deffende le cours des espèces qu'il fait fabriquer, surtout quand elles sont bonnes; aussi, quelques personnes qui sçavent avec combien de prudence et de ménagement cette République se conduit avec ses voisins, voiant ce qui est arrivé dans ce cas, ont crû que le chagrin qu'on a eu à Genève sur les différens survenus pour le pas et le rang aux diettes et assemblées des cantons en Suisse (1), est cause du peu de ménagement qu'on a eu dans cette affaire; mais, quoy qu'il en soit, chagrin ou intérêt particulier, on peut dire qu'une semblable démarche est peu convenable au profond respect deû au Roy et à la

(1) A la diète de Baden, du 10 octobre 1720, assemblée au sujet de la peste, qui sévissait dans le midi de la France et à la conférence d'Arberg, des 15 et 16 novembre 1720, entre Berne, Fribourg, Soleure, Bienne, Neuchâtel et Genève, convoquée pour le même objet.

bonne intelligence qui devrait règner; aussy, on espère que Sa Majesté trouvera par sa haute sagesse les moyens de faire redresser cette affaire qui la regarde comme Souverain de ce païs, mais qui intérresse aussi l'honneur de cet Estat; et, si de la part de Genève on ne voulait pas faire ce qu'il convient, Sa Majesté a mille moyens de l'y contraindre, quand ce ne serait que par celuy des passages qu'Elle a sur le Rhin, par où il passe tant de marchandises venant de Hollande et d'Angleterre pour Genève.

Au reste, ce contretemps est fâcheux et préjudiciable à ce païs, en ce que nous n'y avons plus que de méchantes monoies estrangères et si mauvaises, que le convertissement de la monoie à l'espèce est au-delà du 7 % et montera toujours davantage, puisque par le commerce des vins, des grains, du bétail et autres denrées, que nous tirons de Bourgogne, toutes les espèces y vont et à Genève, pour les étoffes qu'on y achète, ensorte que, si cecy dure encore quelques années, ont peut dire sans se tromper que nous n'aurons plus d'espèces d'or ou d'argent. Il importerait donc, ce semble, qu'il fût du bon plaisir du Roy d'autoriser Mgr le gouverneur à passer un nouveau bail avec quelqu'un, à peu près aux mêmes conditions que celui avec Patry.

A Neuchâtel, le 12 octobre 1722. (1)

Ce document du procureur-général de Neuchâtel ne produisit pas grand effet sur l'esprit du roi. Ce prince avait, dès l'origine, désapprouvé les projets monétaires de son Conseil, il les avait restreints autant que possible, tout en ne cessant de recommander la prudence. Ces projets ayant échoué, le roi semble en éprouver du soulagement et, bien loin d'épouser l'irritation de son procureur-général, il convient que la ville de Genève était dans son droit d'agir comme elle a fait. Voici quelques fragments de la lettre qu'il écrivit à ce sujet au gouverneur de Neuchâtel :

Monsieur de Froment,

Vous aurès vu, par mon Postscrit du 30 d'octobre dernier, que j'ai déjà été informé de ce que vous venez de me dire par vostre lettre du 14 dudit mois, que le magistrat de Genève a deffendu par un placcard public et imprimé le cours des pièces de 5 batz et autres monnoyes au-dessous, que vous avès voulu faire fabriquer à Neufchâtel. Je suis donc bien ayse d'apprendre par vostre susditte lettre que le nommé Patry n'a pas encore commencé la fabrication des 112,000 livres, pour laquelle somme on avait fait un contract avec luy, et, vous comprendrès aysément que, par cette deffense, laditte fabrication aurait pu avoir des suites fort désagréables pour moy et pour le païs, dont vous et le Conseil d'Etat auriez èsté responsable. Et, comme je ne puis

(1) Arch. de la Chanc. de Neuchâtel. Carton des monnaies; liasse Q, 126 (extrait).

retirer les revenus de ma Souveraineté de Neufchâtel que par la ville de Genève, je suis absolument du sentiment qu'il ne faut pas songer à une nouvelle fabrication, avant que laditte ville se déclare de donner un cours libre à ces nouvelles espèces, sur le pied de sa propre monnoye de 5 batz et dessous.

Il est vray que le procédé de la ville de Genève à cet égard est un peu extraordinaire et on m'a fait rapport de ce que le Procureur Général a représenté là-dessus, plus au long, dans un mémoire assez ample, que vous m'avez envoyé en même temps, par lequel il veut soutenir que non obstant cette difficulté il faudra faire au plus tôt cette fabrication, croyant que, sans celà, en peu de temps, on n'aurait plus de bonnes espèces dans le païs. Mais je suis toujours persuadé que par cette nouvelle fabrication de petites monnoyes on n'empêchera pas la sortie des espèces, surtout si cette monnoye n'a pas cours à Genève, parce que, comme le Procureur Général dit luy-même, par le commerce de vin, de grain et d'autres denrées que vous tirés de la Bourgogne, les espèces y vont et, outre celà, on sera sans faute obligé aussi d'employer des espèces pour acheter le fin, ou l'argent en billon, dont on a besoin pour cette fabrication. Cependant je vous ordonne d'examiner incessamment avec le Conseil d'Etat et de m'en envoyer l'avis, si non obstant tout celà, vous croyès qu'une fabrication de pièces de 5 batz et d'autres petites monnoyes est indispensablement nécessaire et pratticable, dont vous m'indiquerès aussi la somme.

Au reste, je vous avoue que je crois que la ville de Genève n'a pas tout à fait tort, qu'elle prend ses précautions, afin que leur ville ne soit pas trop remplie de monnoyes étrangères; et, comme dans la patente publiée, on n'a pas nommé spécialement les monnoyes de Neufchâtel, je ne vois pas qu'on puisse se donner quelque mouvement pour celà; et quoyque les monnoies qu'on veut battre à Neufchâtel doivent estre au même poids et titre avec ceux de Genève, il est pourtant à considérer que cette ville ne fait fabriquer de temps en temps que de très modiques sommes, selon qu'ils en ont besoin, au lieu que la somme de Patry monte à 100 jusqu'à 200,000 livres.

Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde.

Fait à Berlin, ce 14 de novembre 1722.

F.-Guillaume.

E. B. v. Creutz. (1)

Ainsi se termina cet épisode monétaire sur lequel je désire présenter quelques réflexions.

L'émission neuchâteloise de 1713 et celle projetée en 1722 avaient deux caractères bien différents.

(1) Arch. de la Chanc. de Neuchâtel. Lettres et Rescrits du roi, 1719-1722. (Extrait.)

La première, dont le roi avait eu l'initiative, était plutôt une mesure politique, un moyen d'affirmer sa souveraineté; tandis que le projet de 1722, n'émanant que du Conseil neuchâtelois, n'avait d'autre but, semble-t-il, que de remédier à une situation monétaire déplorable. Cette situation, on l'a vu, Neuchâtel se l'était pour ainsi dire faite, en se laissant devancer dans la voie des décris par Berne et Genève. On comprend donc que le gouvernement voulût améliorer un état de choses auquel il n'était pas étranger, mais on peut se demander s'il était bien inspiré dans le choix des moyens.

Puisqu'on estimait indispensable une émission de petites monnaies à Neuchâtel, pourquoi négligeait-on les ordres formels du roi en ne consultant pas les cantons voisins sur l'accueil qui serait réservé à cette émission? En quoi cette démarche aurait-elle pu porter atteinte à la souveraineté du prince qui lui-même la conseillait ?

Peut-être eût-il été plus prudent aussi de choisir un entrepreneur neuchâtelois, le conseiller Josué Gaudot, par exemple, qui, à cette occasion, offrait ses services, comme il les avait offerts en 1713. Enfin, l'émission projetée n'était-elle pas hors de proportion avec les besoins de la principauté ? De petites émissions annuelles qui, peu à peu auraient remplacé le billon du Valais et de l'évêché de Bâle, sans sortir du territoire neuchâtelois, n'eussent-elles pas été suffisantes ? Quoi qu'il en soit de ces causes d'insuccès, il faut constater les deux faits suivants, sans vouloir cependant les rendre connexes.

Le premier, c'est que le décri genevois du billon étranger ne fut pas une mesure provisionnelle pour 1722, mais qu'il fut maintenu durant le cours du XVIIIe siècle; le second, c'est que malgré les sollicitations répétées du Conseil d'Etat de Neuchâtel au roi, pour qu'il fût procédé à une fabrication de monnaies, celle-ci n'eut lieu qu'en 1789, sous le règne de Frédéric-Guillaume II.

EUGÈNE DEMOLE.

LE VÉRITABLE MESSAGER BOITEUX DE NEUCHATEL

AU SIÈCLE PASSÉ

On sait qu'en 1793 le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel* faillit brouiller très sérieusement notre pays avec la Convention nationale; dans son ouvrage intitulé : *Un demi siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*, M. Alphonse Petitpierre a raconté à propos de l'almanach ce curieux épisode de l'histoire de la presse dans notre canton; je n'y reviendrai donc pas ici, et si j'ai pris la plume, c'est pour compléter sur quelques points l'intéressant article de M. Petitpierre sur l'almanach lui-même.

M. Petitpierre disait en 1871 : .... « L'existence du *Messager* n'a pas été longue, elle n'embrasse guère que deux années, mais c'est assez à un almanach pour faire parler de lui dans le monde.... » Or, depuis que ces lignes ont été écrites, il s'est retrouvé des exemplaires de trois années subséquentes, soit 1796, 1797, 1798, exemplaires qui sont la propriété de M. A. Dardel-Thorens à Saint-Blaise. Il les a obligeamment mis à ma disposition, et il me semble digne d'intérêt de les sauver de l'oubli en exhumant pour le *Musée* ces vénérables témoins d'un autre âge.

M. Dardel possède en tout une série de cinq années, soit de 1794 à 1798, et M. Petitpierre indique cette année 1794 comme étant la première de l'almanach; cela est-il absolument certain? Je crois quant à moi qu'il serait téméraire de l'affirmer, car, puisqu'il s'est retrouvé des années postérieures aux deux seules admises en 1871, il pourrait peut-être aussi s'en retrouver d'antérieures. Non-seulement rien dans le numéro de 1794 n'indique qu'il soit le premier, mais bien au contraire, si nous en croyons le commencement d'un article de l'exemplaire que possède la Bibliothèque de la ville, cette année 1794 serait pour le moins

la douzième. Cet article, intitulé *Description des quatre saisons de l'année 1794*, commence ainsi : « Les Messagers boiteux des onze dernières « années ont donné au public, chacun à son tour, la description des « onze premiers signes du zodiaque dans les préliminaires des quatre « saisons.... » Si l'année 1794 était effectivement la première, il faudrait admettre que l'éditeur a par ces lignes voulu vieillir son almanach en lui octroyant ainsi indirectement un faux acte de naissance. Si nous n'avions pas plus loin, — à propos des années 1796 et 1797, — un exemple de sans-gêne bien plus fort encore, je dirais que cette explication est peu probable; le Neuchâtelois est positif et n'aime pas qu'on se moque de lui; Fauche-Borel se serait-il permis cette entorse à la vérité ?

On aurait pu se demander si dans les lignes citées plus haut l'éditeur faisait allusion à des articles publiés dans l'almanach qu'il appelle lui-même, dans un avis qu'on lira plus loin, « Almanach de poche » et qui était alors l'Annuaire officiel de nos jours? J'ai inutilement cherché dans les années précédant 1794 les articles en question; il ne s'y trouve rien qui leur ressemble. Dans ses *Mémoires*, Fauche-Borel dit : « J'im« primai aussi, en grand nombre, un almanach ou Messager boiteux fort « curieux. M. Fenouillot l'avait rédigé. On y lisait tous les détails du « martyre de Louis XVI et de sa famille. J'y compris le sublime Testa« *ment du Roi-martyr, qu'on lisait furtivement et* avec la plus grande « émotion en France. Je le fis répandre dans toute la Franche-Comté, « comme j'avais toujours fait des autres écrits sortis de mes presses.... » Il est évident que ces lignes se rapportent à l'édition spéciale du Messager boiteux dont je parlerai tout à l'heure, mais c'est la seule fois que Fauche-Borel en fasse mention et la question posée plus haut n'est pas tranchée, puisqu'il ne dit rien de l'almanach destiné exclusivement aux Neuchâtelois, et qui a eu certainement une existence indépendante de l'autre.

Peut-être Fauche-Borel achetait-il aux éditeurs de l'almanach de Berne la première partie du sien, soit le calendrier et les éphémérides, ainsi que cela se fait encore actuellement pour le Messager boiteux? Si cela était, la phrase rapportée plus haut dans laquelle il parle « des onze années précédentes » s'expliquerait dès lors tout naturellement, car elle ne concernerait en rien le Messager de Neuchâtel. Le fait que le dessin de la couverture et les vignettes des mois du calendrier sont les mêmes dans les deux almanachs semble indiquer que cette explication est la bonne; d'un autre côté les textes sont différents, quoique, chose bien

curieuse, le sens soit le même, et pour qu'on puisse en juger, je reproduis la phrase du Messager de Berne qui fait le pendant de celle du Messager de Neuchâtel : « *Premier quartier de l'hiver et de sa tempé-* « *rature*. Les onze dernières années, à chacune, nous avons donné la « description d'un des signes du zodiaque : les suivant par ordre il ne « nous reste donc plus pour accomplir nos promesses.... »

On voit que les deux éditions disent exactement la même chose en d'autres termes, et particulièrement caractéristique est ce nombre onze. Il est donc fort possible que Fauche-Borel achetait aux éditeurs de Vevey la première moitié de son almanach, mais en y faisant, pour des motifs que nous ignorons, introduire des variantes dans le texte. Dès lors l'année 1794 serait bien la première; je ne veux cependant pas l'affirmer, la question reste ouverte jusqu'à ce que de nouvelles recherches ou de nouveaux faits viennent contribuer à la résoudre.

Le *Messager* de 1794 a le même format qu'il a encore de nos jours; la couverture, je viens de le dire, est celle du Véritable Messager boiteux de Berne pour 1771 (1) : dans le fond, des batailles de terre et de mer, une ville fortifiée en feu, à l'angle de gauche du haut le soleil et ses rayons, à l'angle de droite la pleine lune environnée d'étoiles; sur le devant de la scène trois personnages, un militaire portant un chapeau à plumes, et deux bourgeois gesticulant avec animation à côté d'un enfant qui pleure à chaudes larmes en se cachant le visage dans son mouchoir; de l'autre côté arrive l'antique messager à jambe de bois, sa lettre dans une main, sa lance dans l'autre; le traditionnel escargot marche devant lui en montrant ses cornes.

Jules Capré, dans son *Histoire du Messager boiteux de Berne et Vevey* récemment sortie de presse, raconte que ce dessin a été emprunté au Messager de Bâle, paru pour la première fois en 1676, soit au lendemain du sac du Palatinat par les Français, et suppose que l'artiste a voulu donner ainsi une sorte de formule à la réprobation soulevée par les horreurs de cette guerre.

Jusqu'ici les exemplaires possédés par la bibliothèque de la ville et par M. Dardel sont identiques, mais, et c'est à ce moment que l'intérêt commence, on constate au premier coup d'œil qu'ils appartiennent à deux éditions différentes. Voyons d'abord la couverture : chacun des frontispices a deux médaillons, l'un dans le haut entre le soleil et la lune, l'autre dans le bas du dessin sous les pieds de l'enfant qui pleure; or,

(1) Plus tard *Messager de Berne et Vevey;* déjà alors il s'imprimait dans cette dernière ville.

dans l'exemplaire de la bibliothèque, le médaillon du haut est occupé par l'aigle chevronné de la ville de Neuchâtel, et celui du bas par ces mots : *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour 1794*, tandis que dans celui de M. Dardel l'aigle est remplacé par ces mots : AU TEMS ET A LA VÉRITÉ, et dans le titre du bas on a enlevé les mots « de Neuchâtel » d'où il est facile de conclure que Fauche-Borel avait, ainsi que je l'ai déjà dit, imprimé deux éditions, l'une pour notre pays, et l'autre pour la France. Il était, on le sait, ardent royaliste et agent zélé des Bourbons; ses almanachs, comme on en pourra juger plus loin, respiraient à chaque page l'horreur de la révolution et constituaient évidemment un moyen puissant de propagande anti-républicaine; mais à cette époque les aigles n'étaient pas en odeur de sainteté en France, de sorte que même celui de la paisible ville de Neuchâtel dut faire place à une devise plus en harmonie avec les goûts du jour et propre à tromper l'œil vigilant de la censure; sous cet aspect anodin, le Messager, rempli de violentes diatribes à l'adresse des chefs de la révolution, franchissait plus aisément la frontière.

Allons maintenant plus loin et nous constaterons que la différence entre les deux éditions n'est pas seulement sur la couverture; dans celle qui est dédiée « au temps et à la vérité », Fauche-Borel dissimule avec soin et la provenance de l'almanach et le nom de son éditeur; tandis, en effet, que l'exemplaire de la bibliothèque porte au-dessous du titre intérieur : « *A Neuchâtel, chez Louis Fauche-Borel, imprimeur du Roi*, celui de M. Dardel indique comme lieu de provenance : *A Ethenem, chez Thomas Fox, imprimeur de la Société typographique. Avec approbation et permission;* il oublie naturellement d'ajouter de qui. Notons qu'à la même page cet exemplaire porte en outre ceci : « Cette quinzième édition augmentée d'une multitude de faits intéressants se trouve également à Bruxelles, Londres, Francfort, et chez les principaux libraires d'Allemagne ». L'almanach aurait-il eu vraiment 15 éditions, ou n'est-ce qu'une réclame ?

Enfin le texte des deux exemplaires est tout à fait différent; l'édition à l'aigle ne s'occupe que fort peu de politique et beaucoup de médecine, des maladies du bétail, de conseils aux agriculteurs, tandis que celle à la devise au contraire est exclusivement politique. L'un et l'autre étant des documents des plus rares, il vaut peut-être la peine de reproduire ici quelques-uns de leurs articles les plus importants; je passe donc en revue par ordre chronologique les cinq années que j'ai sous les yeux.

1. *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour 1794.*
Exemplaire de la bibliothèque. (1)

Commence par une liste des souverains d'Europe qui contient en têtes couronnées, électeurs de l'Empire, princes d'Allemagne et souverains ecclésiastiques 115 noms; le Messager boiteux de 1885 en compte 38.... Les rois s'en vont et la géographie se simplifie. La page suivante donne les noms des « bourguemestres, advoyers, landammans des louables XIII Cantons » et de leurs alliés; l'abbé et la ville de Saint-Gall, les Grisons, le Valais, Mulhausen, Bienne, Genève, et enfin Neuchâtel, ayant comme gouverneur le colonel de Béville, et pour maire M. Charles DePierre.

Après cela vient l'avis suivant :

Avis. — Louis Fauche-Borel, imprimeur du Roi, à Neuchâtel en Suisse éditeur de cet almanach, désirant le rendre aussi intéressant qu'utile et agréable, surtout aux habitants de la campagne, invite les personnes qui auraient quelques objets intéressants à faire connaître, relatifs surtout à l'agriculture, de bien vouloir, pour les années suivantes, lui adresser leurs notes; il les insérera dans son prochain almanach avec beaucoup d'exactitude. Il recevra de même avec plaisir toutes les observations et avis qu'on voudra bien lui donner et qui tendront à rendre toujours plus utile et agréable le présent Messager boiteux. Tirant directement l'original de cet almanach de l'astrologue, l'on peut compter sur la justesse de toutes ses parties.

Le même imprimeur-libraire ayant une imprimerie des mieux assortie en très beaux caractères de Paris, de Bâle et autres, est en état d'entreprendre tous les ouvrages que l'on voudra bien confier à ses presses, étant à portée de se fournir de bons papiers pour l'impression.

A part les articles de sa librairie qui est très bien fournie en livres français, latins, italiens, anglois, etc., il se charge de procurer les articles qu'on ne trouverait pas dans son catalogue. Il a de même un assortiment complet de livres à l'usage des écoles de la ville et de la campagne, ainsi que livres classiques, d'histoire, de littérature, géographie, psaumes en chagrin, en maroquin et autres de différents formats garnis en argent et non garnis. Il a aussi un assortiment en papiers de tapisseries du plus nouveau goût et de tous prix, papiers à la rame de toutes grandeurs pour dessins et plans; papiers doré, argenté, vert, rouge, bleu et autres, dits de poste blanc, bleu, rose et doré sur tranches de différents formats. Cartons blanc et de couleur; encres à la petite vertu rouge et noire de la fabrique Guyot et Noël de Paris; livres blancs de toutes sortes de formats, carnets de poche de différentes grandeurs,

(1) Un autre exemplaire se trouve dans la collection de feu M. Alphonse de Coulon, à Neuchâtel.

parchemin, velin, cartes géographiques: papier de musique rayé, cires d'Espagne rouge et noire, canifs à deux lames et autres, crayons d'Angleterre fins et communs, dits pour le dessin, encre à la Chine, cartes de visites avec de jolies bordures, enveloppes, plumes à écrire, etc. Il a aussi le dépôt de musique du S[r] Imbault de Paris. Outre le présent Almanach on trouvera dans son magasin celui de poche avec l'état sommaire des personnes d'office des comtés de Neuchâtel et Valangin, l'Almanach de cabinet, Etrennes Helvétiennes, Almanach de Gotha, Etrennes mignonnes de Paris, etc. Il a aussi un cabinet littéraire assorti de manière à satisfaire les abonnés qui trouveront chez lui le catalogue à la tête duquel se trouvent les conditions d'abonnement.

On souscrit chez lui pour le cours systématique, arithmétique et de change, suivi d'une collection d'exemples choisis en un volume in-4° par M. l'ancien Banneret Osterwald, auteur de la Géographie historique en 2 volumes, dont l'éditeur de cet Almanach vient de faire une huitième édition, revue par l'auteur. On trouvera chez le susdit Editeur le prospectus de cet excellent ouvrage qui en annonce le prix.

NB. On trouvera aussi chez lui des papiers d'emballage et des maculatures à la livre.

Il avise le public qu'il continuera la fabrique de vinaigre de feue sa belle-mère, et qu'en conséquence il achète les vins propres à le faire.

Notons encore dans cet exemplaire une ode de 15 couplets sur le massacre des Gardes Suisses à Paris, le 10 août 1792; voici le premier et le dernier de ces couplets :

Héros dont la main de la gloire
Sur le bronze inscrivit les noms,
Ouvrez le temple de mémoire
Pour recevoir vos compagnons.
Et vous, honneur de l'Helvétie,
Qui venez de perdre la vie,
Pour prix de votre loyauté,
Paraissez ombres magnanimes,
Entrez généreuses victimes
D'une sainte fidélité.

. . . .

Et vous Suisses, leurs frères d'armes,
Ne pleurez point sur ces héros,
Ils n'ont pas besoin de vos larmes
Au sein du céleste repos....
Non! mais d'une vertu si belle
Ils espèrent que le modèle
Restera toujours sous vos yeux.
Et qu'ainsi par leur exemple,
A l'univers qui vous contemple
Vous vous montrerez dignes d'eux.

(A suivre.) D[r] CHATELAIN.

UN VOYAGEUR NEUCHATELOIS

P.-F. DROZ, L'AMÉRICAIN

« Moi Pierre-Frédéric Droz, fils de l'ancien Pierre Droz, du Locle dans la souveraineté de Neuchâtel en Suisse, étant âgé de dix-neuf ans quand je suis parti pour aller à Paris, ayant quitté mon pays natal le 6 juin 1768 pour faire mon premier voyage que j'ai fait dans neuf jours de temps. »

Ainsi s'exprime en commençant l'auteur d'un étrange livre : *Récit fidèle de mes avantures* et des choses que j'ai vues dans les différents voyages que j'ai faits depuis l'année 1768 jusqu'à 1775, avec les observations sur les pays, royaumes, villes, provinces, lacs, fleuves, rivières, nations, mœurs et religions — par moi P.-Frédéric Droz du Locle. — *Suo quisque modo scribit.* Un volume petit in-18, publié à Amsterdam (aux dépens de l'auteur) 1776.

Cette entrée en matière ne forme point une phrase, mais ne soyons pas trop sévères, nous sommes au milieu du XVIIIe siècle ; et le jeune homme, un modeste horloger, n'a pas reçu l'instruction que notre époque allait répandre à pleines mains. Si sa phrase est souvent incorrecte, si l'orthographe a des licences, nous sommes cependant attiré dès les premières pages, il est vrai qu'il nous intéresse particulièrement comme enfant des Montagnes neuchâteloises et que nous le suivons avec la plus vive sympathie dans ses lointains voyages et à travers ses aventures.

Son récit est précédé d'une préface :

Je n'ai observé, dit-il, ni l'emphase, ni les règles du beau style ou d'une savante érudition, je me suis même éloigné des hyperboles et des exagérations dont les écrivains de nos jours se servent ordinairement pour rendre leurs discours plus intéressants aux lecteurs, mais je me suis contenté de rapporter fidèlement les choses comme elles me sont arrivées, car une histoire ne donne de la satisfaction qu'autant qu'elle est réelle et qu'on a sujet de la croire véritable.

Il explique que c'est à la sollicitation de ses amis qu'il publie son livre :

J'ai voulu leur donner des marques de ma condescendance, de mon amour et de ma soumission en leur livrant le présent, de même qu'à tous mes compatriotes qui ont bien voulu s'intéresser de mes nouvelles pendant mon absence, comme à mon arrivée.... Quoique je n'aie pas observé également partout la gravité, comme plusieurs de mes lecteurs pourraient l'exiger, on ne trouvera cependant pas des licences qui puissent blesser la modestie ou la délicatesse d'une âme dévote....

Comme on le voit, dans son titre l'auteur cite du latin, c'est une petite pédanterie fort innocente.

P.-F. Droz est avant tout un naïf, mais dévoré du désir de voyager et de voir. Voyager c'est vivre, a-t-on dit : c'est vrai pour lui particulièrement; il a un immense besoin de locomotion. Arrivé à Paris en juin 1768, il en repart le 8 juillet de la même année et se retrouve au Locle à la fin du mois. Le 22 août suivant, il repart pour Paris et en revient au milieu de septembre. Il semble que la curiosité du voyageur devrait être momentanément satisfaite...., erreur :

Quand je fus de retour chez nous, l'envie de faire un voyage en Angleterre fut si forte que le jeudi 29 septembre 1768 je me mis en route sans en donner avis à mes parents qui s'y seraient opposés.

Ce fait caractérise bien notre P.-F. Droz; on devine à cela une nature volontaire et robuste, capable de résister aux plus dures fatigues. Si nous avons anticipé sur son récit, c'est pour mieux faire connaître le personnage qu'on ne devine encore qu'imparfaitement après avoir lu son livre. Quoique épris du désir de voir, il demeure assez froid à la vue de toutes les choses belles et nouvelles qu'il rencontre, son récit est sobre, ses appréciations souvent froides; il pratique le « nihil admirari » avec un sans-façon quelquefois agaçant. Il est vrai qu'il écrit ses *Avantures* après huit ans d'absence et que l'impression première est effacée. On constatera cependant qu'il a pris des notes sincères et que tout ce qu'il raconte a l'accent de la vérité ; sa froideur en est un sûr garant. On sera frappé aussi de certaines lacunes regrettables; il ne dit rien, par exemple, de sa manière de voyager ; va-t-il à pied? Le temps qui s'écoule entre le départ et l'arrivée nous prouve généralement qu'il use quelquefois de la voiture, quoiqu'il s'en défende.

Dans son premier voyage à Paris il passe par Besançon, Dôle, Auxonne, Dijon. Est-ce fantaisie ou suit-il la route de tous à cette

époque? nous l'ignorons, mais à partir de Dijon il se dirige sur Châtillon, Bar-sur-Seine, Troyes, Nogent-sur-Seine et Provins. Il entre à Paris sans trop d'émotion ni d'étonnement.

Cette ville est fort grande, écrit-il, elle a partout de grands et beaux bâtiments soigneusement arrangés avec ordre et symétrie; les édifices des grands ont de superbes façades où l'on voit de grandes colonnes de pierre des mieux sculptées. Sur le Pont-Neuf on y voit Henri IV sur un cheval de bronze, ayant une grille de fer tout autour du piédestal; sur ce Pont-Neuf on y voit que carosses, fiacres de louage et du monde en tout temps.

Le monde y est fort poli, doux et affable; ce sont des gens rusés et remplis de finesses dont ils se servent pour leur avantage et profit; souvent ils vous font accueil et vous en ignorez les causes pendant un certain temps, mais dans la suite vous en savez la raison en l'apprenant à vos dépens; d'ailleurs ils sont fort portés aux nouvelles modes de s'habiller qu'ils varient en tout temps; ils recherchent beaucoup la parure et l'éclat tandis qu'il y en a plusieurs de ceux qui paraissent être florissants qui sont sans argent. Le commerce de cette ville est très considérable; il y a des marchands orfèvres et des joailliers qui ont des fonds sur leurs marchandises qui sont de grande valeur.

Voilà la manière de l'auteur et certes elle n'est point compliquée, mais nous éprouvons un certain plaisir en retrouvant ces naïvetés d'un autre temps.

Le chapitre II contient la « Description des principaux endroits de Paris, Places et Bâtiments que j'y ai vus. »

J'ai cru, dit l'auteur, pour satisfaire quelques-uns de m'étendre un peu sur la ville de Paris, quoique ce soit un endroit fort connu de chacun, cependant plusieurs y vont sans faire attention à certaines choses qu'il y a qui sont fort curieuses et qu'on ne voit pas ailleurs.

I. Le Louvre est un bâtiment fort long, avec un bel ordre d'architecture, mais aujourd'hui il est presque abandonné, c'est la retraite de quelques seigneurs étrangers et autre noblesse.

On sait que le palais fut en effet délaissé au moment où la cour de Louis XIV s'installa à Versailles.

II. Les Tuilleries, c'est une grande et belle promenade avec un château où les personnes de qualité tout comme le commun peuple vont pour se promener, il suffit pour y entrer d'avoir l'épée au côté.

L'auteur ignore, paraît-il, que la noblesse seule avait le droit de porter l'épée.

Il y a pour ornement, continue-t-il, douze statues en marbre qui imitent en perfection le corps naturel de l'homme.

III. La place de Louis XV où l'on voit ce monarque représenté sur un cheval de bronze; les statues de marbre blanc y sont au nombre de quatorze.

Quatorze c'est beaucoup, s'il s'agit des figures qui décorent les angles du piédestal, à moins que l'auteur n'ait compté celles des bas-reliefs. Le monument de Louis XV, aujourd'hui détruit, était orné aux angles par les vertus théologales. Au lendemain de son inauguration on y trouva inscrit les vers suivants :

Oh! la belle statue! Oh! le beau piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval!

P.-F. Droz note les statues et l'on devine à la manière dont il en parle que ce n'est cependant pas chose commune pour lui; il cite celle de Louis XIV, place Vendôme, une autre statue du même roi, place des Victoires :

Il est à pied, dit-il, élevé sur un piédestal en marbre où un ange lui pose la guirlande ou couronne de victoire sur la tête, ayant quatre nations enchaînées sous ses pieds qui sont quatre hommes d'une taille gigantesque et tout de bronze, où chaque partie du corps y est tirée d'après nature; chaque veine, nerf, jointure, trait, y sont tirés exactement.

L'auteur s'étonne de ce qu'il écrit, il a peur de ne pas être compris de ses concitoyens du Locle et des environs, et c'est à leur intention qu'il insère à la fin de son livre une *Explication alphabétique* des mots et des noms de certaines choses contenues dans ce petit ouvrage afin d'en rendre la lecture plus intelligible aux jeunes gens et à ceux qui n'ont pas été hors de notre pays.

Il remarque aussi la statue de Louis XIII, Place royale, les mortiers et les canons de l'arsenal, le jardin du Roi, où il y a plusieurs sortes d'arbrisseaux, même des palmiers dans de grandes boites remplies de terre; cependant le parterre lui paraît négligé par rapport aux fleurs qui y sont.

Il visite l'hôpital général où il remarque dans une cour trente ou quarante femmes folles qui demandent de l'argent aux passants, les Gobelins, les églises; il consacre une page de description au dôme des Invalides, il cite aussi l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel de Soubise, « c'est une grande cour avec un assez grand bâtiment »; il visite aussi le Palais-Royal, l'Observatoire.

De Paris, le voyageur passe aux environs, à Marly, dont il étudie et décrit la machine destinée à fournir de l'eau aux bassins de Versailles, « ce fut Louis XIV, écrit-il, qui la fit faire par un habile ingénieur, qui, à ce qu'on dit, eut les yeux crevés à cause qu'il se flattait d'en faire une autre mieux construite que celle-ci. » Où l'auteur a-t-il recueilli cette légende du moyen âge? Nous avons dit que c'était un naïf, on le verra encore. Nous le suivons dans le chapitre III fort intéressant par un fait qu'il raconte en témoin oculaire.

Le château de Versailles, qui est la résidence ordinaire de S. M. T. C. le Roi de France : j'ai trouvé que c'était un très bel édifice : son parc est remarquable pour plusieurs agréments qui y sont, j'y ai compté soixante statues de bronze et cent quarante de marbre blanc; dans un fossé ou bassin il y en a soixante-huit de plomb doré qui sont des grenouilles plus grandes que ne peut être une personne, il s'y en trouve d'autres, mais je n'en parle point, à cause que je ne les ai pas vues de même que le labyrinthe; ce parc est fort grand, ayant de très belles promenades, d'ailleurs on y voit la ménagerie qui est assez curieuse par les différentes sortes d'ânimaux et d'oiseaux étrangers qui y sont, comme les poules de Guinée, les paons; j'y ai vu aussi des cygnes, des vautours, une autruche et plusieurs d'autres espèces. Les animaux à quatre pieds sont renfermés chacun dans un petit endroit à part où il y a un grillage; j'y ai vu un tigre, un loup, un ours, un lion qui rugissoit en voyant le monde; dans des cours, on voit quatre daims, trois cerfs des Indes, ils ont des petites cornes et la peau tachetée; dans une autre cour il y a trois buffles qui ne diffèrent guère des bœufs domestiques, ils sont noir brun; dans un autre endroit j'y ai vu un bouc sauvage qui ne diffère peu du bouc privé sinon que celui-ci n'est ni si laid ni si puant.

Ce fut en ce temps là qu'en allant à Versailles j'eus l'honneur de voir le convoi funèbre de la Reine épouse de Louis XV. C'étoit le samedi 2 juillet à peu près minuit, le convoi passa au bois de Boulogne qui conduisoit la reine défunte à Saint-Denis où elle fut exposée au public dans l'église pendant six semaines.

Pour revenir à la journée du 2 juillet 1768, il y avoit une troupe de cavaliers qu'on appelle les mousquetaires qui avoient l'uniforme rouge et un flambeau à la main avec une croix de galons blancs cousue à leur veste à l'estomac; après suivoit une multitude de pauvres gens portant chacun un flambeau à la main, alors suivoit trois carosses en deuil où les chevaux portoient chacun une couverte ou manteau de drap noir avec une croix de galons blancs précédés de deux joueurs de timbale qui frappaient dessus des coups tristes et lugubres par leurs sons distants les uns des autres; une autre multitude de gens à pied suivoient en ayant chacun un flambeau à la main, il passoit ensuite une vingtaine ou trentaine d'hommes portant chacun une hallebarde appuyée contre leur col lesquels étoient suivis d'une troisième multitude portant des flambeaux comme les précédens, enfin une cavalerie habillée en deuil qui formait deux files le long du chemin avec chacun leur flambeau.

Quoique assez sommaire le tableau est cependant saisissant. Ce que l'auteur dit des costumes est d'une parfaite exactitude. Pauvre Maria Leczinska ! Le roi, paraît-il, n'assistait pas à son enterrement; mais qu'était-elle derrière la Pompadour et la du Barry ? Ni femme ni reine. Le corps exposé pendant six semaines est encore une naïveté de l'auteur qui note un peu tout ce qu'il entend.

Il me faut aussi dire deux mots de Bicêtre, c'est un château entouré de plusieurs maisons à une lieue de Paris, on y voit les calbanons ou chambres séparées les unes des autres pour servir de prisons : il y a plusieurs autres chambres où sont des fous enchaînés; le petit puits où sont deux hommes qui marchent dans une grande roue pour puiser l'eau : pour le grand puits, il faut quatre chevaux pour tourner une croix à laquelle ils sont attelés, qui par le moyen d'un rouleau puisent ainsi l'eau qui est reçue dans un grand réservoir; il faut douze chevaux qui ne sont employés à d'autre ouvrage qu'à celui-là et on les y fait travailler alternativement pendant le jour.

Nous avons dit que P.-F. Droz revint en Suisse en septembre 1768; le 29 du même mois il se remettait en route pour aller en Angleterre. Il passe par Gray, Champlitte, Langres, Chaumont, Vignory, Joinville, Saint-Dizier, Vitry-le-Français, où un garde de la maréchaussée lui enleva son couteau de chasse sous prétexte qu'il était venu des ordres du roi qui défendaient à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles fussent, de porter aucune arme sous peine de confiscation. Il suit sa marche par Châlons, Rheims, « grande ville assez belle et fameuse parce qu'il y a la sainte Ampoule avec laquelle on y sacre les rois de France », Corbeny, Laon, la Fère, ville de guerre avec école militaire, Saint-Quentin, Cambrai, Douai, Lille, Armentières, Bailleul, Cassel, Berg Saint-Vinox et Dunkerque. Du Locle à ce dernier point on ne peut trouver une route plus directe. Comme on demande trop cher à notre voyageur pour passer la Manche il se rend à Gravelines puis à Calais d'où il s'embarque pour Douvres « qui est à l'entrée du royaume d'Angleterre, ce n'est ni une belle ni une grande ville, mais elle a un beau port de mer divisé en trois bassins pour les vaisseaux qui y arrivent. »

Il considère Londres avec le même calme. Du 29 octobre au 10 novembre jour de son départ de cette ville, il visite ses principaux monuments, et rencontre le cortège du roi :

Celui-ci étant dans son carosse, qui est très beau, ayant plusieurs ornements dorés avec deux lions sur le derrière, ce sont là ses armes. Le roi étant alors avec sa suite de milords, de ministres et de cavalerie.

Ayant vu l'extérieur du palais du roi, mais je n'y ai rien vu de remarquable à l'exception d'une grosse côte de baleine dressée contre une des murailles, elle avait plus d'un étage de long et environ un pied et demi de circonférence.

L'enfant du Locle n'a pas l'admiration facile, on le voit, et le palais du roi d'Angleterre laisse à désirer, mais voici quelque chose qui le retient davantage :

Ailleurs j'ai vu deux éléphants qui appartiennent au roi d'Angleterre. C'est un animal assez singulier, il n'a point de poil, sa trompe lui pend jusqu'à terre, et cette trompe lui sert de main, car ils mangeoient avec en ramassant le foin pour le porter dans leur gueule et quand ils boivent ils s'emplissent cette trompe et ils la vuident dans leur gueule : un de ces animaux prenoit le chapeau de son maître et saluoit le monde en faisant un grand hurlement, ramassoit l'argent qu'on lui jetoit par terre et le donnoit à celui qui en avoit la conduite, il faisoit signe au monde qu'on lui donnât quelque friandise; cet animal a des deux côtés une défense où sa trompe repose entre, elles peuvent avoir chacune un pied et demi de long, en un mot cet animal n'a rien de semblable aux autres animaux, ses jambes sont aussi grosses au bas comme au haut, et peuvent avoir entre deux à trois pieds de circonférence, ceux que j'ai vus étoient jeunes, n'ont pas encore la grandeur des vieux; ils ont une petite queue, les oreilles sont larges, plates, tombant des deux côtés de la tête, les yeux sont fort petits à proportion de la tête qui est monstrueusement grande et mal faite.

Je fus aussi voir la Bourse, qui est un bâtiment pas tant laid où se trouvent les négociants et marchands pour faire leurs affaires ou pour trouver les capitaines des vaisseaux.

L'auteur qui intitule son livre : *Récit fidèle de mes avantures* ne parle de lui que lorsque les choses qui le concernent sont assez sérieuses ; il serait étrange qu'il n'eût pas été la dupe des filous de Londres. Laissons-le parler :

Avant de passer plus loin, je trouve à propos de rapporter ici la petite friponnerie qu'on me joua en cette ville le jour que j'y entrai : un jeune homme m'ayant rencontré à mon arrivée avec ma valise sur le dos, comme un voyageur, se présenta à moi, disant qu'il s'apercevoit bien que j'étois étranger; je fus bien aise de faire rencontre d'un homme qui savoit le françois; il me demanda d'abord où j'irois loger, je lui dis que ce seroit chez un certain Favre aux treize cantons, près de la rue des Fripiers, (là où je logeai quelques jours jusqu'à ce que je fus chez un autre aubergiste dans le Spitalfield Wilhkstreet), il me répondit qu'il connoissoit bien ledit Favre, qu'il étoit Suisse, que sa demeure étoit à côté de la sienne, il me dit qu'il n'étoit pas séant d'aller lui demander à loger en ayant mes hardes sur le dos, il me fit

entrer dans une taverne où il donna mon butin à la bourgeoise de la maison en disant : ayez en soin, en m'expliquant en françois ce qu'il venoit de dire à elle. L'ayant fait boire à mes dépens il me dit qu'il me l'apporterait aux treize cantons lorsqu'il m'y eut conduit, disant qu'il n'étoit pas nécessaire que je me donnasse la peine de m'en retourner avec lui puisque j'étois fatigué; ma paresse fut cause qu'il me vola ma valise : je fus bien en la maison où il disoit faire sa demeure, mais il m'avoit donné fausse adresse : j'eus beau l'attendre avec patience, jamais il ne m'a apporté ce qu'il disoit aller chercher pour m'éviter la peine d'y aller moi-même; il ajoutoit qu'il avoit été étranger en cette ville et qu'il savoit bien la manière de recevoir les novices pour leur rendre les mêmes services qu'il avoit reçus des autres en arrivant dans cette ville. Il me dit aussi bien à propos que je ne devois pas me confier à tout le monde, qu'il y avoit beaucoup de fripons dans ce lieu; il me donna plnsieurs sages avis avant de me quitter desquels j'aurois dû en profiter; mais cela fut directement la cause que je ne me défiois pas de lui, et qu'il me trompa avec plus de facilité.

(A suivre.) A. Bachelin.

ENCORE UN MOT

SUR LE SAVANT PHYSICIEN ET ÉLECTRICIEN OHM

Dans des notes intéressantes publiées dans la livraison du *Musée neuchâtelois* du mois de juin 1884, M. Edouard Perrochet, l'un des membres de la Société d'histoire, a attiré l'attention de notre public sur les relations du célèbre savant physicien Ohm avec Neuchâtel, où il professa les sciences exactes, avant l'époque de sa grande célébrité et de son appel à l'Ecole polytechnique de Nuremberg et à l'Université de Munich, où il est mort en 1854.

En terminant sa communication, M. Perrochet exprimait le désir de voir quelqu'un se livrer à des recherches qui auraient pour objet les

cours que le savant Ohm a donnés dans notre ville et la durée de son séjour dans nos murs.

M. le docteur Robert Weber, professeur de physique à l'Académie de Neuchâtel, a bien voulu répondre à l'invitation de M. Perrochet, et nous fait part du résultat de ses investigations.

D'abord, en ce qui concerne les rapports d'Ohm avec Neuchâtel, M. Weber, après beaucoup de recherches dans les archives de l'Etat et de la ville, a fini par découvrir les passages suivants du *Manuel du Conseil de la bourgeoisie* en date du 3 avril 1809 :

« Renvoyé la requête de M. Frédéric-Auguste de Montmollin au nom
« de M. Ohm, instituteur à Gottstatt, sollicitant de la Commission d'Edu-
« cation et de la Chambre des habitants l'autorisation de séjourner dans
« la ville pour se former à l'usage de la langue française, et y donner en
« même temps des leçons de physique théorétique et de mathématiques. »

A la date du 10 avril suivant, on voit dans le même Manuel que la demande a été accordée et M. Ohm autorisé à donner des leçons de physique et de mathématiques.

Aux détails donnés par M. Perrochet sur la biographie d'Ohm, M. Weber en ajoute de nouveaux qu'il a empruntés entre autres au discours que M. Lamont a prononcé à l'honneur de ce savant physicien et électricien et qui a été inséré dans les *Mémoires* de l'Académie de Munich, 1855. Nous citons les faits les plus saillants :

Georges-Simon Ohm était né à Erlangen, le 16 mars comme le dit très bien M. Perrochet. Il était le fils d'un serrurier et avait failli le devenir lui-même, lorsqu'à l'âge de 16 ans, il réussit à entrer à l'Université d'Erlangen dont il fréquenta les cours pendant trois semestres. Mais, en août 1806, nous le trouvons déjà installé dans l'institution de Gottstatt près Nidau comme professeur de mathématiques. Au bout de deux ans et demi, il se rendait à Neuchâtel où il séjourna deux années et demie également, donnant des leçons particulières de mathématiques.

Ohm était donc à Gottstatt depuis le mois d'août 1806 jusqu'au nouvel an 1809, et à Neuchâtel de 1809 à 1811, c'est-à-dire de la 22me à la 24me année de son âge.

Nous remercions sincèrement M. le professeur Weber de la peine qu'il s'est donnée pour éclairer une question qui touche à l'histoire intellectuelle de notre pays.

Un membre du Comité.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Novembre 1884, page 820)

(Avec planche)

Il ne sera pas sans intérêt de nous occuper un moment du corps des officiers d'un régiment qui a duré du 17 juin 1781 au 15 octobre 1795 au service de la Compagnie des Indes hollandaises, et du 16 octobre 1795 au 24 septembre 1816 au service de la Grande-Bretagne, soit 35 ans 7 mois.

Il y eut pendant ces deux périodes 18 officiers du nom de Meuron. Deux d'entre eux, qui se trouvaient en campagne avec l'armée prussienne, ne parurent pas au régiment, deux enseignes moururent avant que d'être gradés, un autre fut renvoyé en Europe n'ayant pas les qualités suffisantes pour être officier. On comptait 44 officiers d'autres familles neuchâteloises. En somme 57 officiers neuchâtelois et 75 Suisses, dont 19 du pays de Vaud et 56 des cantons allemands ainsi que de Fribourg et du Valais. Les officiers étrangers étaient au nombre de 75, dont 23 Français, 21 Allemands et 31 Anglais, total 207 officiers.

De 1795 à 1802 il y eut 10 officiers de la famille de Meuron au service actif, 6 firent la campagne du Mysore, 2 furent employés au poste important de Vélore pendant la guerre; 1 à Madras, 1 à Colombo en importante mission; 2 arrivèrent au grade de lieutenant-général dans l'Etat-major anglais, 3 à celui de colonel, 3 à celui de lieutenant-colonel, 5 à celui de capitaine et 2 à celui de lieutenant.

De 1813 à 1816 il n'y eut plus que 2 officiers du nom de Meuron au régiment : le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard, qui commanda le régiment pendant cette période, et le lieutenant Jules-César de Meuron, fils de Meuron-d'Ivernois.

Nous devons citer le duc d'Yorck qui, en 1807, contribua puissamment à relever la Prusse et dont le corps d'armée fit avec la plus grande valeur la campagne de 1814. Ce fut lui qui, en 1781, fut chargé de la surveillance de la confection de l'armement.

Le capitaine Gæchter, qui de 1807 à 1812 fut en mission auprès du général Baird et qui assista au bombardement de Copenhague ; il devint lieutenant-colonel du 4me régiment Suisse à Paris qu'il quitta en 1830 ; il est mort à Yverdon vers 1840.

Pierre Lardy, lieutenant-colonel, commanda le régiment de 1803 à 1812 et passa au grand Etat-major anglais en Sicile. Il avait conduit les grenadiers du régiment à l'assaut de Seringapatam le 4 mai 1799, et y fut blessé. Il a passé 32 ans au régiment.

Le capitaine de Rham fut à plusieurs reprises employé au grand Etat-major anglais. Comme il savait toutes les langues de l'Europe et l'indien, il fut chargé de l'instruction des recrues et devint professeur de langues dans le collège militaire.

Le colonel Pierre-Frédéric de Meuron, nommé général en 1805, demeura 32 ans au régiment qu'il commanda de 1787 à 1812.

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard demeura 27 ans en activité de service et conduisit la compagnie de chasseurs à l'assaut de Seringapatam. Il commanda le régiment de 1813 à 1816 et dirigea son licenciement le 24 septembre 1816. Il est mort à Heusden, en Hollande, en mai 1859.

Le lieutenant-colonel Frédéric Matthey fit partie du régiment pendant 17 ans ; il se retira le dernier devant Platzbourg aux Etats-Unis, en commandant les chasseurs, et couvrit la retraite de l'armée anglaise. Il commanda à la Rivière rouge les colons du comte Selkirch dont nous parlerons plus tard. Il a publié un traité sur l'emploi de la carabine en campagne et un mémoire avec plan sur le desséchement des marais du Seeland. Il est mort à Yverdon en 1850.

Le *Musée neuchâtelois* a consacré quelques mots à Georges-Alexandre de Dardel qui fit ses premières armes au régiment de Meuron et mourut à Neuchâtel en 1862 (Voir année 1873, page 308). Les recrutements étant devenus presqu'impossibles pendant la grande guerre, il fut envoyé en Suède pour chercher à en faire.

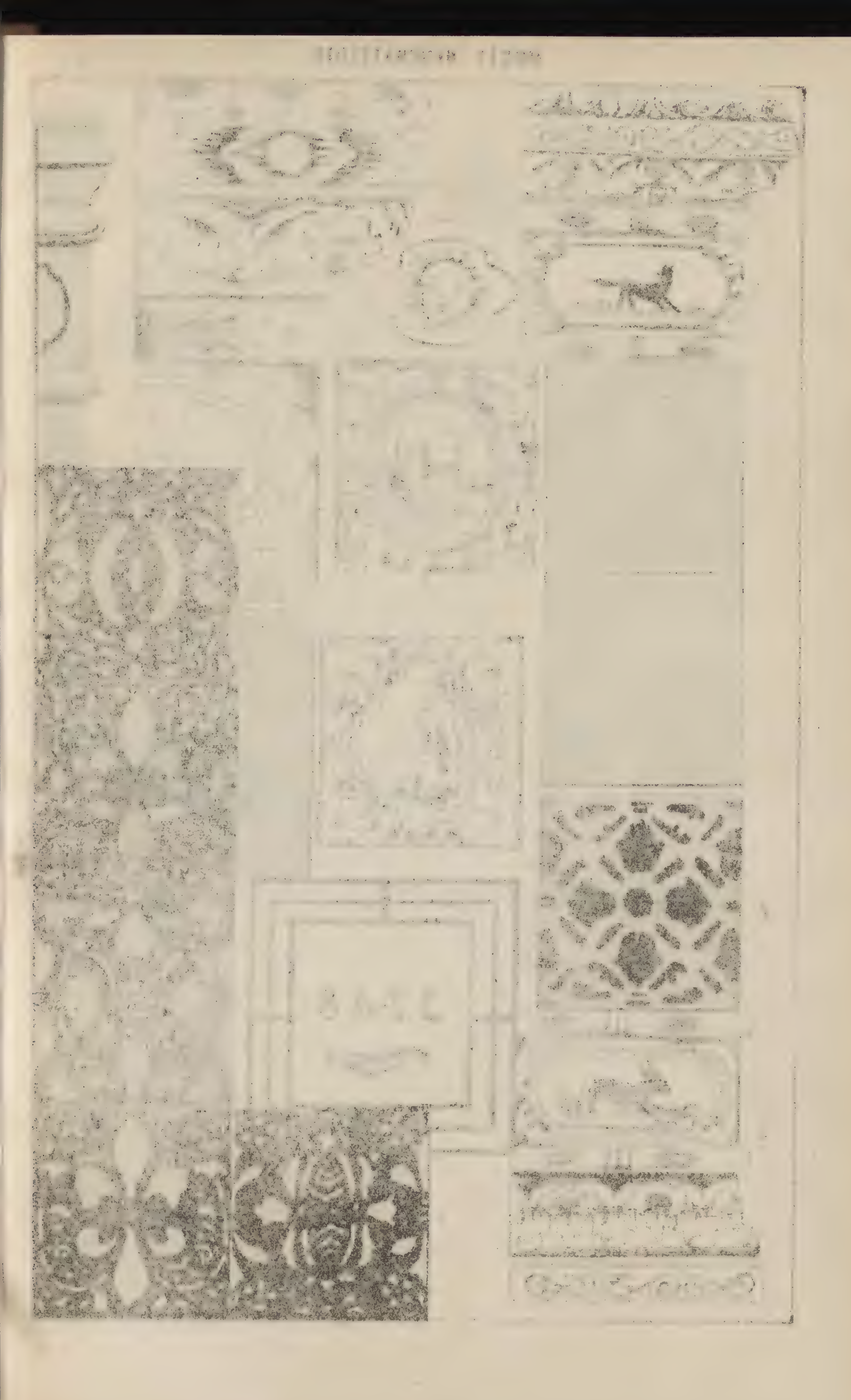
De 1781 à 1795 il y eut 624 décès et 623 hommes furent congédiés, 189 désertèrent, 107 furent faits prisonniers, 13 envoyés aux galères ; il y eut 92 échanges et passages dans les rangs des officiers ; 629 hommes demeurés au régiment passèrent au service anglais.

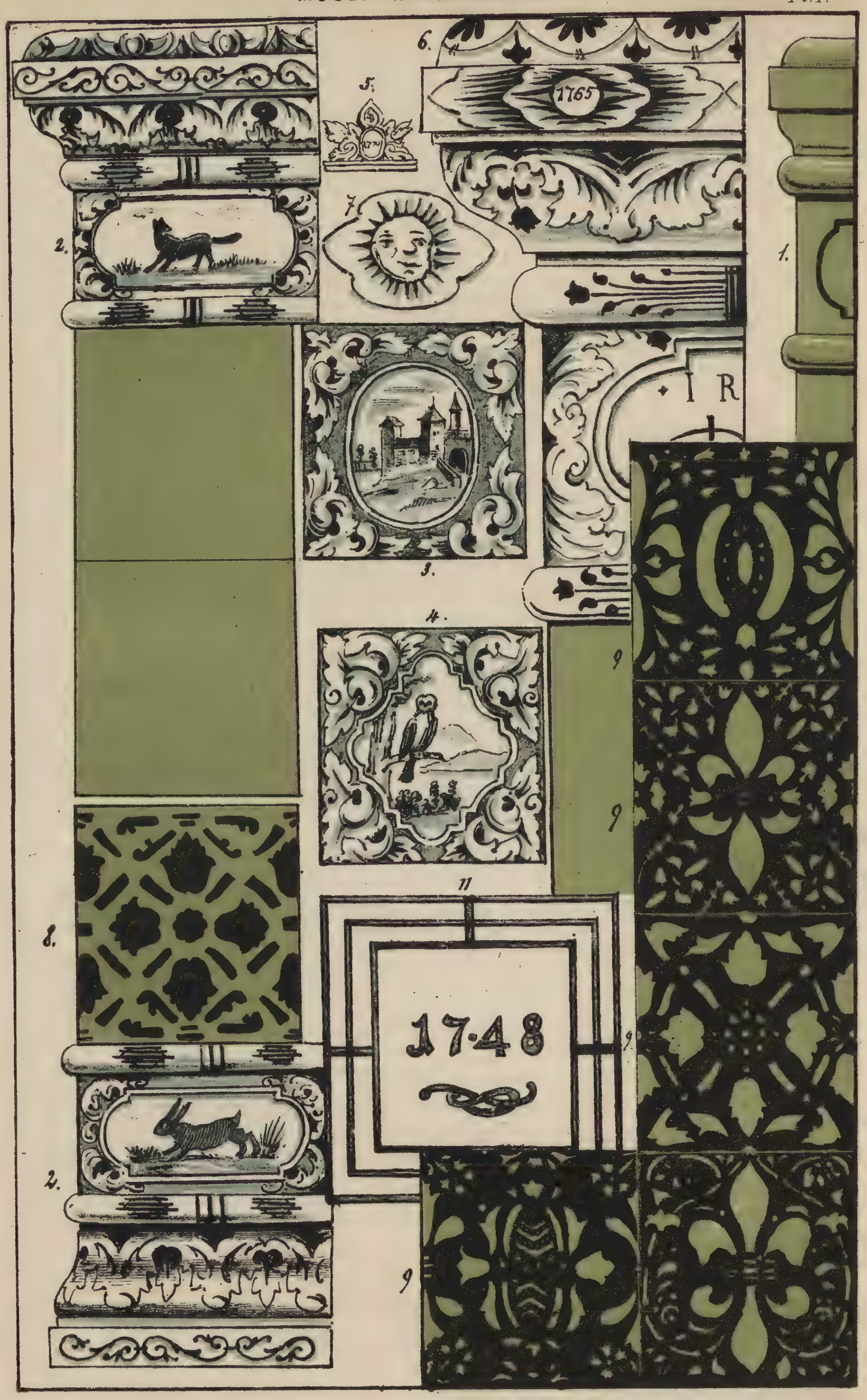
Les maladies et les transports par mer causèrent la perte de beaucoup d'hommes, la désertion en enleva aussi au régiment, surtout dans l'île de Ceylan où les bras manquaient pour le travail.

(A suivre.)

TH. DE MEURON.


SERVICE D'ANGLETERRE
REGIMENT DE MEURON
1805-1816.
Chasseur.
A. BACHELIN.




6.
1765
5.
7.
2.
1.
I R
3.
4.
9
9
11
8.
1748
9
2.
9

UNE FAMILLE DE POÊLIERS

AU XVIIIme SIÈCLE

Tous ceux qui ont visité le Musée de peinture de la ville de Neuchâtel se sont sans doute arrêtés quelques instants devant un charmant tableau de notre peintre Anker . Sur un vieux poêle vert, à corniche blanche ornée de dessins bleus, est assis un vieillard en cheveux blancs. Il écoute avec recueillement la lecture de la Bible que lui fait l'aînée de ses petites-filles. A ses pieds, sur le siège (cachet) du poêle, dort un joli petit garçon aux cheveux blond doré; à côté, sur une chaise antique, est assise une petite fille que l'intérêt du récit tient suspendue aux lèvres de sa sœur et qui écoute attentivement la voix du Grand-Livre. Que serait cette scène charmante sans le vieux poêle qui la complète? Ne semble-t-il pas qu'on en sente la bienfaisante chaleur rayonner dans l'antique chambre, et réchauffer le cœur de ses habitants. Certainement ce poêle n'est pas là pour rien. Ce meuble, que Lübke, l'archéologue au tact si fin, nomme « l'expression la plus remarquable de la poésie domestique dans l'art de nos ancêtres » est plus qu'un meuble. C'est dans les vieilles demeures de notre pays un ami, l'ami des enfants et des vieillards, le centre de la vie de famille dans la saison froide, quelque chose comme un second soleil d'hiver qui, s'il ne répand pas la lumière autour de lui, rayonne au moins la chaleur nécessaire à la vie.

Dans nos anciennes demeures, en effet, le poêle avait la place d'honneur dans la chambre commune, à laquelle il avait fini par donner son nom « le Poêle » et, véritable ami, donnait à tous, près de lui et *sur* lui, une chaleur douce et constante, bien autrement bienfaisante que celle de nos calorifères ou de nos poêles de fonte actuels. Construit d'une façon souvent architecturale, orné fréquemment avec goût de peintures ou de moulures naïves, dont la vue seule égaye l'imagination la plus assombrie, il était pour les enfants un grand livre d'images toujours ouvert, pour la femme de ménage un séchoir commode, pour l'aïeul un

doux reposoir après les fatigues de la journée, pour tous le symbole du foyer domestique. Il a donc sa place marquée dans l'archéologie de notre canton.

Si nous nous hasardons à publier aujourd'hui cette première étude sur la poêlerie dans notre pays, ce n'est pas que nous nous dissimulions les côtés faibles de l'entreprise. Toute œuvre qu'on *lance*, pardonnez-nous l'expression, est nécessairement imparfaite et incomplète. Non, nous espérons plutôt, en abordant ce sujet, éveiller la sympathie et l'intérêt de nos lecteurs en faveur d'un vieil art déchu, et obtenir d'eux communication de tous les détails intéressants qu'ils pourraient nous fournir sur la question, afin que nous puissions les faire servir au profit de tous.

L'étude de nos vieux poêles n'est pas sans offrir de grandes difficultés, surtout en raison de l'obscurité et du chaos qui règne en cette matière. Sans parler des obstacles que l'on rencontre souvent quand on veut pénétrer dans le sanctuaire domestique, pour y étudier les vieilles reliques du passé, il faut tenir compte du fait que les poêles de notre pays ont, comme tant d'autres choses, subi les lois inexorables de la mode; que souvent ils ont été démolis pour être vendus et mal reconstruits par leurs nouveaux propriétaires; que parfois plusieurs poêles, d'époque et de genre différents, ont été associés sans souci de leur origine; qu'en outre les poêliers du XVIIIme siècle se sont souvent copiés les uns les autres au point qu'on ne sait parfois comment les distinguer (le cas se présente souvent entre les Landolt, les Jeanrenaud, etc.), et qu'enfin la plupart de ces monuments si intéressants manquent de *date* et de *nom d'auteur* (car il faut se garder de confondre le nom du *propriétaire*, que l'on retrouve sur beaucoup de poêles, avec celui de l'artiste qui les a façonnés ou décorés), et l'on conviendra que tout semble se conjurer pour entraver la tâche du chercheur dans ce domaine où tout, à peu près, est à faire.

Primitivement et dans nos demeures pauvres, le poêle était, semble-t-il, fait de simples *pavés*, reliés ensemble tant bien que mal. Puis vinrent les poêles en pierre taillée (grès, molasse ou pierre jaune) comme on en fabrique encore à Saint-Blaise, dans notre canton, et dans les villages de la Suisse allemande. A côté de ces monuments primitifs, on voyait déjà, dans les demeures riches et dans les châteaux, au XVIme et au XVIIme siècle [1], de beaux poêles polychromes, fabriqués en partie à

(1) Voyez *Musée neuchâtelois* 1872, page 168.

Couvet (Val-de-Travers) où la poêlerie était déjà en honneur au XVIme siècle, ou bien de superbes poêles à catelles [1] ornées de moulures, d'un beau vert de cuivre luisant, poêles qui nous venaient de Winterthur. A eux succèdent, vers la fin du XVIIme et au XVIIIme siècle, les poêles peints, à grands carreaux de faïence plats; ils appartiennent en propre à l'industrie locale et principalement aux poêliers de Neuveville (les Landolt, les Racle, etc.) à ceux du Val-de-Travers (les Petitpierre, les Jeanrenaud, les Ingold, les Dubois, etc.) à ceux de Saint-Blaise et de Peseux, etc. Pour aujourd'hui et en attendant que nous puissions présenter une étude complète sur ces différents genres de poêles et sur ces familles d'industriels remarquables, nous nous bornerons à traiter l'importante famille des Landolt qui mérite une mention spéciale dans nos annales neuchâteloises.

La famille **Landolt** a été dans nos contrées ce que les célèbres Pfau de Zurich-Winterthur furent pour la Suisse allemande : une vraie dynastie de poêliers. Elle fut active du XVIme au commencement du XIXme siècle. Dans notre Suisse française seulement, elle compte 7 ou 8 poêliers renommés; mais il y en eut un plus grand nombre dans la Suisse allemande. En tout cas, l'activité des poêliers Landolt, établis dans notre pays, dut être dévorante, si l'on en juge par le nombre infini de poêles qu'ils ont exécutés pour nos chambres d'habitation.

A ce titre donc, cette famille mérite que nous conservions son souvenir.

La dynastie des Landolt offre en outre un de ces exemples intéressants de familles qui, se transmettant de père en fils les secrets du métier, ont fini, à force de vivre dans le même milieu et de s'exercer la main, par faire, de leur modeste industrie, un art véritable. De simples terriniers (c'est le titre sous lequel on les connaît à Neuveville), ils devinrent *habiles poêliers*, puis *artistes poêliers*, tant au point de vue de la forme et de l'ornementation des monuments qu'ils façonnaient qu'en ce qui concerne l'excellente qualité de la brique en elle-même. Les magnifiques spécimens de poêles Landolt qu'on peut encore admirer à Neuveville, le centre principal de leur activité, prouvent que le nom d'*artistes* n'est pas ici hors de place.

D'après les renseignements pris aux sources, les Landolt seraient originaires de *Glaris*. Au XVIme siècle, quelques membres de cette famille embrassèrent la Réforme et vinrent s'établir à Zurich. Quant à la branche glaronnaise elle resta catholique. Les Landolt établis à Zurich y exer-

(1) *Catelles*, carreaux de fayence. On dit aussi chez nous *Coquelles*.

cèrent pendant la fin du XVIme siècle le métier de terrinier ou de poêlier. M. J.-F. Landolt, de Neuveville, de qui nous tenons ces détails, nous dit avoir vu naguère à Enge, près de Zurich, un poêle Landolt de 1572, poêle qui existait encore il y a une quinzaine d'années. Au milieu ou vers la fin du XVIIme siècle, les Landolt abandonnèrent en partie la poêlerie, pour entrer au service militaire à l'étranger. Peut-être la concurrence que leur faisaient les Pfau et d'autres poêliers remarquables de Zurich était-elle trop redoutable; il fallut donc que plusieurs d'entre eux éteignissent leurs fourneaux. — C'est, nous dit M. Landolt, de la branche de Zurich que descend le premier carabinier suisse, Salomon Landolt, qui organisa le premier corps de cette arme et fut spécialement remarqué par le Grand Frédéric. En 1666 environ, deux frères Landolt, qui avaient continué à cultiver l'art de leurs ancêtres, allèrent s'établir à Aarau : c'était Jean-Samuel et Jean-Conrad, tous deux poêliers. Mais bientôt les deux frères (était-ce des frères?) se séparèrent : le premier resta fixé à Aarau où il continua à exercer son industrie, le second, Jean-Conrad, vint s'établir dans la Suisse française, espérant sans doute y faire mieux ses affaires. C'est le premier Landolt mentionné dans notre pays. — Nous le nommerons **Jean-Conrad, le vieux.** Il dut arriver dans notre canton vers la fin du XVIIme siècle.

Ce Jean-Conrad épousa une demoiselle Koch de Cerlier, localité où la poêlerie florissait alors, et il alla s'établir à Yverdon pour y exercer son métier. Il y a donc lieu de croire que cette dernière ville possédait ou possède encore un certain nombre de poêles de ce maître. La femme de Jean-Conrad ne put supporter longtemps le séjour d'Yverdon; le mal du pays la prit, paraît-il, et son mari vint s'établir à Neuveville, afin que son épouse pût avoir constamment sous les yeux les toits et les tours de son bourg natal. Pourquoi Jean-Conrad n'alla-t-il pas se fixer à Cerlier? C'est que, sans doute, à cette époque, il y avait déjà dans ce bourg plusieurs poêliers renommés, comme semble le prouver le splendide *poêle à tour*, daté de 1702, qui se trouve chez Mlle Muller au dit lieu.

N'ayant jamais trouvé sur aucun poêle le nom de Jean-Conrad le vieux, nous ignorons quel fut le genre qu'il cultiva. Mais nous croyons ne pas trop nous avancer en affirmant qu'il a dû façonner une bonne partie de nos antiques poêles verts, à corniche ornée de dessins bleus naïfs, poêles popularisés par le pinceau de Anker. Nous possédons dans le pays un grand nombre de ces monuments, dont quelques-uns ornés d'une tour, tous datés de la première moitié du XVIIIme siècle (soit 1711, première date que nous ayons relevée, à 1748 et sans doute au-delà).

Quand la corniche et la base ne sont pas entièrement d'un vert de cuivre prononcé, ce qui est souvent le cas (1), elles affectent une forme et une ornementation typique que nous appellerons *classique*, parce que forme et décor sont empruntés à l'art antique. La corniche classique est formée d'un quart de cercle, sur lequel sont peints en bleu, sur engobe blanc (2), des *oves* de style antique; au-dessous et en saillie, s'étend une *plate-bande* (voyez pl. I, fig. 2), ornée de S couchés, se succédant sans interruption, comme une grecque arrondie, ou opposés les uns aux autres. A cette plate-bande succède une moulure en doucine sur laquelle sont peints des *rais-de-cœur*, des *méandres* ou des *palmettes* de style classique. Enfin deux moulures en demi-cercle, peintes de cinq lignes parallèles, d'inégale longueur, et reliées entre elles par les extrémités. Ces deux moulures encadrent les *vignettes naïves* qui ornent la frise.

Les grandes catelles carrées (3) qui s'alignent, en général, sur quatre rangs, au-dessous de la frise, sont ou de ce vert mat très particulier que nous connaissons tous *(oxyde de cuivre sur engobe)*; le poêle est alors du type vert à corniche bleue et blanche (voyez pl. I, fig. 2); ou blanches à grands dessins peints en camaïeu (4), à l'oxyde de cobalt; le poêle est alors entièrement bleu et blanc. Les images sont encadrées ou dans un filet ovale ou dans un cadre formé de lignes droites, brisées, et de lignes en demi-cercle (voyez pl. I, fig. 3, 4). Dans la catelle ainsi peinte, l'impression du bleu domine sensiblement. On peut voir à Lugnorre, chez M. Cressier, un charmant poêle de ce dernier genre.

Le style des peintures est encore très naïf, nous dirions presque archaïque, mais elles ont un côté humoristique qui fait pardonner leurs défectuosités. Parmi les poêles entièrement bleus et blancs, nous n'en avons relevé que deux portant date : l'un chez Mme veuve Barrelet à Saint-Blaise, de 1720, l'autre au Landeron, chez Mlle Pauline Fischer, de 1723. Quant aux poêles verts, à corniche bleue, il en existe beaucoup de datés, mais nous n'avons jamais pu découvrir le nom du poêlier qui les a façonnés. Nous citerons entre autres, au Grand-Savagnier (Val-de-Ruz), deux magnifiques poêles du même type, l'un de 1726, chez

(1) Nous citerons en ce genre un poêle de la maison dite « du Couvent », à Cortaillod, le poêle de M. Albert Dessoulavy, à Fenin, de 1678, celui de M. Schneider, à Saules, de 1786, etc., (voyez pl. I, fig. 1.)

(2) Engobe : matière terreuse dont les poêliers recouvrent leur pâte pour en changer la couleur.

(3) Proportions moyennes : haut, 0m20, largeur, 0m18 à 19.

(4) Genre de peinture où l'on n'emploie qu'une couleur avec des teintes plus sombres et plus claires.

M. Perrin, l'autre de 1734, chez M. Justin Aubert. Tous deux sont ornés d'une tour, c'est-à-dire que la masse du monument est surmontée d'une tour élégante, qui monte jusqu'au plafond de la chambre. Dans le poêle de M. Perrin, en outre, la corniche de la tour est surmontée d'antéfixes avec portraits peints à l'oxyde de cobalt (voyez pl. I, fig. 5).

Tous ces poêles sont à *cachets*, c'est-à-dire flanqués entre la muraille et la masse du monument, d'un siège en escalier servant à divers usages ([1]). Quelques-uns sont en outre pourvus d'une sorte de niche ménagée dans l'intérieur du poêle et garnie d'une porte. C'est la *cavette*, dont personne n'ignore l'utilité.

Ces poêles appartiennent-ils à Jean-Conrad Landolt, le vieux? Nous n'oserions l'affirmer. Mais cette opinion nous semble probable, au moins pour une partie d'entre eux, car nous les retrouvons partout où il a développé son cercle d'activité, et presque tous appartiennent à l'époque où il a dû vivre dans notre pays (première moitié du XVIIIme siècle). Cependant n'allons pas enlever à d'autres poêliers plus ou moins inconnus, l'honneur qui pourra leur revenir un jour, et avouons qu'ici nous ne présentons qu'une pure hypothèse. En tout cas, nous avons trouvé à Saint-Blaise un poêle vert à corniche classique, signé Abraham Bonhôte, 1732, et nous savons par les mémoires de A.-L. Sandol, justicier et lieutenant-civil à la Chaux-de-Fonds (voyez *Musée neuchâtelois* 1872, p. 135), qu'il existait vers 1743 un poêlier Bonhôte, à Peseux. Un poêle de cette nature coûtait alors 24 écus petits (soit entre 75 et 80 francs) ([2]). Citons cependant encore, comme pouvant appartenir à J.-C. Landolt, le magnifique poêle bleu, à tour, orné de figures de Chinois, poêle qui se trouve chez Mme Cosandier à la Russie (Landeron). La corniche en est classique, et il porte deux fois répétée la date de 1733.

Jean-Conrad le vieux eut un fils, **Jean-Conrad,** que nous appellerons *le jeune*. Il fut actif comme poêlier au milieu du XVIIIme siècle et digne de son père. Ici nous entrons dans un domaine moins obscur, car Jean-Conrad le jeune a signé plusieurs de ses poêles en ajoutant la date. Ses initiales sont I. C. L. D. ou I. C. L. Les poêles de Jean-Conrad le jeune sont tous datés de 1753 à 1765 (telles sont au moins les dates que nous

(1) Quand le poêle est appliqué contre la muraille, le *cachet* est en saillie sur la face extérieure du poêle.

(2) La phrase du justicier Sandol est un peu obscure : Novembre 1743. « J'ai fait marché avec le sieur Bonhôte, à Peseux, pour deux fourneaux dont un blanc avec les pieds et le siège revêtus, et un autre vert-de-mer, à double frise aussi avec les pieds et le siège revêtus. Je dois aller les prendre à Peseux, au prix de 24 écus petits. » Est-ce 24 écus la pièce ou les deux ensemble ? La première alternative nous semble plus probable.

avons relevées sur une douzaine d'entre eux). Presque tous se trouvent dans la partie Est du canton et dans les villages du bas. Les plus rapprochés de notre ville sont : celui du café de la Tempérance, à Saint-Blaise, de 1759; celui de la maison Barrelet, au même lieu, de 1754 (1) et celui de M. Dardel, au Maley, sans date. Les autres sont répandus à Cressier, au Landeron et à Neuveville.

Ce qui caractérise les poêles de Jean-Conrad le jeune, c'est, non la forme de la corniche, qui continue à être classique, mais sa coloration (voyez pl. I, fig. 6.). Au lieu d'oves, le quart de cercle est orné de feuilles trilobées d'un bleu sombre, reliées entre elles par des cordons, coupés au milieu de deux petits traits sinueux. Au lieu de S couchés sur la plate-bande, sont des lunes concentriques, la première ronde ou ovale, les autres terminées en pointe. De ces lunes partent des rayons, tous plus ou moins horizontaux, d'un bleu très foncé. C'est ordinairement dans une des lunes centrales que se trouvent la date et le nom du poêlier. Quelquefois le peintre y a dessiné un visage comique (voyez pl. I, fig. 7). Quant au dessin de la moulure en doucine, il est assez semblable à celui des poêles déjà cités, quoique d'un type un peu moins classique. Les moulures en demi-cercle qui encadrent la frise sont décorées de lignes bleues terminées par des feuilles simples ou trilobées. On dirait que le peintre a pris pour modèle de jeunes branches d'arbre qu'il a opposées tige à tige. Les grandes *catelles carrées*, disposées comme dans les poêles précédents, sont ou vert mat, ou vert noir à dessins vert clair, ou blanches à dessins bleus, selon le goût et les moyens financiers de l'acheteur. On trouve encore debout, à Cressier et au Landeron, plusieurs jolis poêles du type Jean-Conrad le jeune, à grandes catelles vert foncé ou noires ornées de dessins vert clair (2). Le dessin habituel de ces dernières catelles est ou la grande fleur de lis centrale, flanquée aux angles de quatre fleurs de lis plus petites, ou les deux demi-lunes centrales (plus ou moins grandes) flanquées de deux demi-fleurs de lis latérales. Quelquefois aussi elles sont peintes de quatre feuilles vertes cordiformes et crénelées, disposées en losange au centre de la catelle, et séparées

(1) Un autre que celui déjà mentionné.

(2) On en rencontre aussi à dessins vert clair sur vert foncé (voyez à Fenin et à Saule) ou même à dessins noirs sur fond vert (poêle de M. Auguste Dessoulavy, Fenin) (voyez pl. I, fig. 8).

NB. Ces catelles vertes et noires ont eu une grande vogue puisque nous les retrouvons sur des poêles de 1674 (Neuveville), 1676 (Fenin) et jusqu'en 1776 (Cressier). Elles n'appartiennent évidemment pas en propre aux Landolt.

par des rectangles amincis, tracés selon les diagonales (voyez pl. I, fig. 9.)

Nous avons aussi trouvé dans deux poêles à grandes catelles vertes et noires, l'un chez M. Emile Sandoz à Saint-Blaise, l'autre à Neuchâtel (maison de Mme la chanoinesse de Pierre, rue du Château) (1715), la grande fleur de lis centrale (voyez pl. I, fig. 10), encadrée entre deux branches feuillées qui affectent la forme d'un cœur renversé. Les fleurs et les feuilles grossièrement formées remplissent les vides de la catelle. Ce genre nous paraît appartenir à un autre maître, peut-être à *P. Racle* de Saint-Blaise-Neuveville (vers 1750), car la corniche est traitée d'une tout autre manière que dans les poêles Landolt. Dans le poêle de la rue du Château, elle a été vernie en vert postérieurement. Des catelles appartenant aux trois premiers genres se trouvent souvent réunies ensemble dans le même poêle : ainsi dans le joli poêle de la maison de la Poste à Auvernier, qui est de la main d'un maître inconnu. Ces catelles à fleurs de lis, qui n'ont plus leur raison d'être dans notre pays au XVIIIme siècle, semblent être une réminiscence ou une copie de catelles plus anciennes. En effet, dans le poêle de Fenin déjà nommé (1678), à corniche vert mat, nous trouvons groupées ensemble, des catelles à fleur de lis centrales, à demi-lunes centrales telles que celles que nous avons décrites, et d'autres à cœur central (plus rares).

La fleur de lis et le cœur ont, comme on le sait, joué dans notre pays, un grand rôle, au point de vue décoratif, pendant le XVIIme siècle (époque des Orléans-Longueville). Le type des poêles vert foncé à dessins vert clair du XVIIIme siècle a évidemment été inspiré par le type du XVIIme.

Quant à la peinture des catelles en elle-même, elle semble avoir été obtenue pour les parties claires, par application de l'oxyde de cuivre sur engobe; pour les parties foncées, de teinte souvent inégale, par application du même oxyde sur la brique crue ou sur la brique enduite de manganèse.

Le plus beau poêle de Jean-Conrad Landolt que nous ayons relevé est, sans contredit, celui de la maison « aux Dragons », à Neuveville. Il est blanc à dessins bleus et daté de 1758. Ce monument fait grand honneur au sens esthétique de Jean-Conrad. Sur l'une des briques en demi-cercle qui encadrent la frise, on lit :

I. C. 1758. L. Dolt.

Quant au poêle du Maley, il vient, nous a-t-on dit, du Château de Neuchâtel; mais il a été rapetissé et la date s'en est perdue. Voici

comment nous avons réussi à la retrouver, au moins approximativement. Le poêle du Maley est un des rares poêles bibliques ou à images bibliques encore debout. L'un des carreaux de faïence nous avait frappé. Il représente un *Moïse sur le Sinaï*. La montagne est entourée d'éclairs à son sommet et d'une foule immense à sa base. Comme nous étudiions cette naïve composition, M. Dardel nous apporta quelques vieux livres dont il désirait connaître la valeur. L'un d'eux était une *Bible de Martin* avec gravures, de 1746. En ouvrant le volume, nous trouvons, sur la première page, exactement la même image que sur la catelle du poêle : « Moïse sur le Sinaï » avec les éclairs et la foule. Evidemment le peintre avait eu entre les mains la Bible de 1746 et devait s'être inspiré de la gravure; donc le poêle devait avoir été construit vers 1747, ou quelques années après, puisque la corniche est de J.-C. Landolt.

A propos de ces poêles que nous avons appelés « bibliques », faisons remarquer d'abord l'importance qu'ont pu avoir, dans les familles, des livres d'images de cette nature, pour graver l'histoire sainte dans la tête des enfants, et en second lieu, la connaissance, nous dirions presque approfondie, que devaient avoir nos poêliers anciens des récits de la Bible. Bien des images, en effet, sont empruntées aux récits les moins connus du Saint Livre et demandent même parfois un certain travail de mémoire à celui qui en cherche l'explication. Plusieurs sont inspirées des livres apocryphes qui n'existent plus dans nos éditions actuelles de la Bible (1).

Un grand nombre de poêles Jean-Conrad Landolt portent, sur l'une des catelles de la frise ou du corps, l'écusson et le nom du propriétaire. Quelques-uns de ces écussons sont polychromes; on y voit apparaître à côté du vert de cuivre, le jaune d'antimoine et le brun manganèse.

Mais un détail plus intéressant est celui que nous avons relevé sur un poêle Jean-Conrad, à Cressier, et sur deux autres poêles, l'un au château de Peseux de 1748 (2), l'autre à Auvernier. Sur l'une des catelles du plafond est dessiné au trait (peint en bleu dans le poêle de Peseux) (voyez pl. I, fig. 11) un jeu de *chariot* ou de *haricot* (comme on dit chez nous). Le poêle ancien n'était donc pas seulement dans la maison comme un soleil d'hiver, réchauffant et récréant les yeux, comme un grand livre d'images toujours ouvert pour l'enfant, un séchoir pour la femme, un doux reposoir pour l'aïeul, c'était encore la *table à jeu* de la famille.

(A suivre.) A. GODET.

(1) Par ex. : Tobie, Suzanne et les vieillards, etc.

(2) Ce joli poêle, blanc et bleu, porte sur l'une des catelles les armes de la famille Sergeans.

UN VOYAGEUR NEUCHATELOIS

P.-F. DROZ, L'AMÉRICAIN

(Suite — Voir la livraison d'avril 1885, p. 102)

Le 10 novembre, P.-F. Droz part de Londres muni de lettres de recommandation que lui donne M. Abraham Dubois, un compatriote neuchâtelois vraisemblablement, pour un négociant de Rouen. Il passe à Dieppe:

« Ville fameuse pour la pêche du hareng qui s'y prend dans une certaine saison de l'année qu'on y vient chercher avec des voitures tirées par six chevaux qui mènent ce poisson salé dans plusieurs provinces. »

Il ne s'arrête pas longtemps à Rouen d'où il se dirige sur Pont-de-l'Arche, puis sur Vernon, St-Germain en Laye et Paris où il arrive le 21 novembre. C'est donc la troisième fois qu'il y séjourne. Aujourd'hui, aller trois fois à Paris dans l'espace de six mois, paraîtrait certainement chose peu ordinaire, mais les difficultés n'ont jamais arrêté ceux qui ont le sens des voyages. Il s'installe à Paris, rue des Mauvais-Garçons, chez le sieur Ralet où il travaille de son état d'horloger, mais comme il n'aime pas à rester longtemps à la même place, il va loger rue des Martyrs, chez le sieur Benoit, la chambre à 8 francs par mois :

« Pendant ce temps là je fus à tous les spectacles de Paris, comme c'est ce qu'il peut y avoir de plus curieux, j'ai cru qu'il ne serait pas mal en place de les rapporter ici pour la satisfaction de quelques-uns; quant à ceux qui les auront vus et qui leur paraîtront être des minuties selon leur prévention, ils pourront passer d'ici au chapitre XI du voyage que je fis en Hollande où je m'embarquai pour passer en Amérique. »

Ces minuties ne nous déplaisent point et nous n'aurions garde de les passer, nous voudrions même les citer tout au long ; quelques-unes sont ravissantes par leur forme d'une simplicité d'un autre temps.

« En ce temps là je pus voir les parades du sieur Godon aux nouveaux boulevards du Temple où j'ai vu marcher le long d'une corde deux petits garçons d'environ de l'âge de six à sept ans, deux grandes filles qui en dansant sur la corde suivaient la cadence de la musique des violons tant en reculant qu'en avançant avec de très grands sauts, en croisant et décroisant les jambes d'une très grande vitesse. L'arlequin qui paraissait si lourd de son corps, stupide de son esprit et fort grossier en toutes ses manières y était le plus habile et léger ; après avoir dansé comme les deux précédentes, il sautait en l'air en se laissant tomber sur la corde à califourchon qui le rejetait en l'air en tombant sur ses pieds. »

Ce genre de spectacle l'intéresse vivement, il s'y arrête et raconte les exercices d'une jeune fille qui renverse son corps en arrière et ramasse une pièce de monnaie avec sa bouche, ceux d'un arlequin marchant sur un fil de fer en se renversant pour se coucher dessus ; la soirée se termine par une comédie de deux rivaux amoureux de la même créature et qui finissent leur différend par un duel ; celui qui eut l'avantage d'être le mieux chéri fut tué ; comme tableau final trois spectres apparaissent à l'amant vainqueur. — On voit que le spectacle populaire n'a pas varié. On retrouverait aujourd'hui le même programme à la porte des baraques de saltimbanques des boulevards extérieurs ou des foires des environs de Paris, c'est une tradition qu'on pourrait certainement suivre très loin en arrière et qui n'est pas près de se modifier.

« Ayant aussi été à l'opéra qui en ce temps là se tenait au Louvre, à cause que l'opéra dans la rue St-Honoré avait brûlé et qu'il n'était pas encore tout-à-fait rebâti. Ce qu'il y a de beau c'est la musique d'une vingtaine d'instruments. Entre autre la musique vocale chantée si agréablement qu'on vous enlève le cœur. Les acteurs et actrices y sont habillés avec un luxe étonnant. Ces actrices y dansent des ballets d'une légèreté surprenante, à peine s'aperçoit-on si leurs pieds reposent sur le théâtre ; elles y dansent avec tous les agréments capables de toucher les cœurs même les plus inflexibles à l'amour, tant par leurs manières que par leurs ajustements séduisants ; le fard, le blanc, le rouge, de même que tous les ornements, tout y est à profusion. C'est par là qu'on pourrait être trompé en croyant de voir des beautés inimitables, tandis que si on voyait le naturel, qu'on en pourrait bien juger autrement. »

Pas facile à prendre, l'enfant du Locle ! Mais, en mécanicien intelligent et curieux, il veut voir autre chose que l'apparence ; il fut donc aussi en haut du bâtiment pour examiner les machines utiles à faire mouvoir les décorations, telles que les tambours ou rouleaux, contrepoids, cordages de chanvre, fils de laiton et toiles peintes. — Il va aussi

au quai de la Ferraille pour y voir des marionnettes dansant, se battant et buvant à la santé de la compagnie :

« Toutes ces figures il n'y en avait aucune qui ne parut être vivante et se mouvoir d'elle-même. Ce spectacle finit par le tonnerre avec la tempête sur la mer où des vaisseaux se battaient à coups de canon. »

Nous retrouvons P.-F. Droz à la foire Saint-Germain où il revoit le spectacle du sieur Nicolet, danses de corde, comédie du savetier amoureux, pantomimes :

« C'était une noce puisqu'on y voyait des cuisiniers où on en surprit un qui avait sa tête dans un grand vase pour y manger goulûment quelques friandises, mais sa tête n'en pouvait ressortir, lequel fut chassé en l'ayant encore sur sa tête. »

Il retourne encore chez Nicolet pour lequel il paraît avoir une prédilection, puis il va voir l'escamoteur chinois, une naine, le cabinet de la Hollandaise, récréations physiques et magnétiques.

« Un animal qu'on me dit être venu d'Amérique, connu sous le nom de Muthufufa. Cette bête sauvage avait comme une couronne de poil sur la tête, avec deux cornes très courtes, la barbe du bouc, les naseaux du taureau, le derrière du mulet, la queue de cochon, le poil de sa tête comme du crin de cheval, le poil sur le milieu du dos semblable à de la laine de brebis, et celui de son derrière fin comme de castor; il était beaucoup plus gros et plus haut sur le devant que sur le derrière. Comme en ce temps là je ne cherchais qu'à voir ce qui excitait ma curiosité, je fus donc aussi à la Comédie française. »

On ne peut pas être plus éclectique que notre personnage.

« La Comédie française est située dans la rue des Fossés St-Germain des prés. Le jour que j'y fus on y joua la pièce qui avait pour titre le *Dissipateur*, lequel était très riche et devint pauvre, à cause qu'il était éperdument porté au vin, au jeu et aux femmes en poussant son luxe au point le plus éminent, tout pour la magnificence de ses habillements comme pour ses meubles; à la vérité cette pièce est très instructive pour un jeune homme qui, en ayant des sentiments, examine l'état où un libertin se plonge par sa faute et peut en tirer de bonnes leçons pour se mettre en garde contre les dérèglements d'une vie voluptueuse. Là les pièces y sont prononcées sans chanter, le discours et la langue française y est parlée avec beaucoup d'énergie et de délicatesse selon l'excellence de la pièce avec changement de théâtre. »

Il voit aussi un théâtre de marionnettes d'un genre particulier qu'il appelle la *Manufacture chinoise*, puis il retourne encore chez Nicolet où

la soirée s'achève par un naufrage « finissant par le bruit du tonnerre qui grondait d'une façon assez naturelle et bien imitée. » — Le dimanche il va à Saint-Denys pour y voir le Trésor « où il y a plusieurs couronnes d'or et de vermeil, entre autres celle que Louis XV a portée quand il fut sacré roi.... »

« La main de justice de Charlemagne, une grande croix d'or, une autre où dedans est renfermée une petite croix du véritable bois de celle sur laquelle N. S. a été crucifié, s'il faut en croire celui qui nous la fit voir.

« Il n'est pas hors de place de parler ici deux mots des exécutions que j'ai vues ce qui ne déplaira peut-être pas à mes lecteurs, afin d'un peu diversifier mon discours par un sujet qui n'est plus analogue à ce que nous avons dit précédemment. »

Il a le sens du livre le jeune Loclois et veut mettre de la variété dans son récit. Suivons-le dans sa recherche des choses curieuses de Paris.

« Le jeudi 27 janvier 1769, j'ai été voir à la grille de Chaillot l'exécution d'un meurtrier condamné à être étranglé et ensuite rompu en étant sur la croix de St-André élevée sur un échafaud de la hauteur de cinq à six pieds où le criminel fut lié quand il fut déshabillé; alors le bourreau avec sa massue lui cassa à huit endroits les membres, savoir en deux places le bras droit et ainsi le gauche, de là à la cuisse et à la jambe gauche et de même à la droite en lui enfonçant la poitrine; il fut ensuite délié et mis sur la roue où il fut exposé à la vue du public pendant une heure de temps. Ce qu'il y a à remarquer sur la croix de St-André, elle a des crans ou entaillures à chaque endroit où les membres doivent être cassés afin que le coup ne soit reçu. On entendait briser les os à chaque coup que le bourreau donnait. — Le 31 janvier on rompit vif le complice de celui que je viens de rapporter; l'un de ces deux criminels confessa à la justice d'avoir assassiné un homme au bois de Boulogne la nuit du 2 juillet 1768 qui était le jour qu'on portait la reine défunte à St-Denys, alors épouse de Louis XV. Dans ce temps là je reconnus que Dieu m'avait encore protégé en cette occasion, parce que quand le convoi funèbre fut passé, je continuai mon chemin seul dans ce bois pendant une partie de la nuit pour me rendre à Versailles. Mais je n'ai connu le danger auquel j'avais été exposé que six mois après; apparemment que j'eus le bonheur d'y passer dans le moment que ce meurtrier n'y était pas, car je n'eus pas la moindre attaque en y faisant mon chemin. — Voilà comme des voyageurs passent souvent en des endroits dangereux sans en connaître le péril. »

Hauthorne a raconté l'histoire d'un jeune homme endormi dans une forêt, qui, à son réveil, ne se doute pas qu'il a failli être adopté par un riche seigneur, puis dépouillé et assassiné par des brigands; comme ce

jeune homme et comme le voyageur loclois, nous coudoyons souvent sans nous en douter la bonne et la mauvaise fortune.

« La manière de pendre à Paris est différente des autres pays, continue P. F. Droz, un jour, j'en voyais un qu'on conduisait à la potence qui avait été dressée à la place de Grève. Quand le bourreau y eut mis la corde au cou, il lui pressait sur ses épaules avec ses pieds en sautant par secousses, ce qui est une bonne pratique reçue parmi eux pour ne pas faire souffrir longtemps le criminel.

« J'ai aussi vu dans cette capitale, au Champ-des-Capucins, dans le faubourg St-Jacques, casser la tête à un déserteur selon les ordres militaires ; c'est-à-dire que six soldats tirent sur le déserteur à une distance convenable pour ne pas le manquer, trois tirent à la tête et trois à l'estomac, lorsque le signal leur est donné. Les pauvres gens y avaient apporté des bancs et des planches pour y laisser monter le monde en payant quelques sous. »

Pas trop d'émotion non plus devant les exécutions capitales, c'est un spectacle comme un autre et qui fait diversion au théâtre de Nicolet. Le jeune Loclois peut aller loin, les battements trop précipités de son cœur ne troubleront pas sa raison ni sa vue.

Le mardi 14 février 1769, il part de Paris pour revenir au Locle; à Sens, il va au théâtre où il voit la pièce du *Français à Londres* et *Nanine*, composée par M. Voltaire, il passe par Noyers, Montbard et atteint la Suisse. On peut juger de l'étrangeté du personnage par la manière dont il note ce retour et son départ, car il lui est impossible de demeurer en place bien longtemps. Nous donnons exactement ce passage :

« Je passai à Montbard, autre ville dans la même province à six lieues de la précédente (Noyers), étant de retour chez nous où j'ai resté quelque temps ayant acheté un outil aux dentures avec lequel je travaillais. Mais je m'imaginais de faire un parti plus considérable en travaillant en cette partie dans l'étranger, de sorte que je quittai le pays pour la quatrième fois le lundi 16 avril 1770; depuis ce dernier départ j'ai été absent de mon pays natal pendant cinq ans, cinq mois et douze jours. »

Voilà l'homme de précision, l'horloger par excellence, mais nous retrouvons plus haut la même étrangeté, il ne sépare même point par un alinéa son retour de Paris et son départ pour l'Amérique, les graphologues diraient que P.-F. Droz était un avare, nous savons qu'il fut un chercheur d'or.

Le voilà donc de nouveau en route :

« Arrivant à Belfort qui est une petite et jolie ville bien fortifiée avec un château qui la commande. Ce fut aux environs de cette ville que ma curiosité

m'attira d'examiner une mine de fer qu'on y creusait d'une profondeur prodigieuse; je m'y fis avaler par une corde qui servait à sortir la mine, les ouvriers qui travaillaient au fond de cet abîme me dirent qu'il ne coûtait rien pour y descendre, mais qu'il fallait payer pour en sortir, alors je reconnus ma témérité, mais un peu trop tard, au cas que ce fût été de mauvaises gens qui auraient pu m'y égorger sans que personne n'en sut mot; alors Pluton ordonna à Caron de me retirer du Tartare après avoir jeté quelques sous au Cerbère pour ma sortie. »

Il passe à Thann, à Remiremont, Epinal, Nancy, où il cherche de l'ouvrage pour arrondir les dentures de montres, n'en trouvant pas, il prend la direction de Paris, en passant par Toul, Ligny, Bar-le-Duc :

« Il est bon de dire en passant, écrit-il, que le Barois fait partie de la Lorraine, j'ai remarqué que les gens y sont la plupart rustiques et de mauvaise grâce ; un jour ayant trouvé un Barois qui était d'un air gracieux et fort poli, je lui dis qu'il n'était pas natif de ce pays-là, il me répondit au contraire en me disant qu'il en était, alors je lui marquai ma surprise en lui disant qu'il était le premier Barois que j'avais trouvé d'une humeur enjouée, il me dit sérieusement que c'était à cause qu'ils se trouvaient sans vin ; depuis trois ou quatre ans que leurs vignes n'en produisaient plus.

« En entrant à Nétencourt qui n'est qu'un village, je le nomme à cause qu'il est l'entrée de la Champagne, et que ce fut ici où un employé saisit mon outil à finir les dentures, alors je portai ma plainte à un honnête homme, nommé M. Le Comte, qui fit restituer à l'employé ce qu'il m'avait saisi injustement en se servant de ce faux prétexte me disant qu'il suivait en cela les ordonnances du roi.

« Delà je gagnai Meaux-en-Brie, capitale de la Brie, elle est le siège d'un évêque, elle est assez grande et belle, située sur la rivière Marne étant à 4 lieues de la dernière ; on me dit qu'en cette ville il y avait quantité de protestants, l'évêque de cette ville nommé M. Bossuet a composé un fameux livre en six volumes, sous le nom d'histoire des variations des protestans. Cet habile controversiste invite dans son ouvrage les réformés à embrasser la religion romaine, cet auteur s'est servi d'une méthode différente des autres qui ont traité ces sortes de matières, parce que celui-ci est modéré, il ne parle pas par passion, il est doux et patétique ; j'exhorte donc pour cet effet les protestans qui pourraient avoir ce livre entre les mains de prendre garde à eux parce qu'il serait en état d'ébranler quelques-uns de ceux qui ne connaissent pas assez les disputes scolastiques.

« Je continuai ma route pour Paris qui en est à dix lieues, où je me rendis pour la quatrième fois le lundi 7 mai 1770, et le lendemain je louai une chambre dans la rue Mazarine, où j'arrondissais les rouages des montres où je n'ai été payé qu'en partie de ce qu'on me devait ; quoique je ne manquais pas de demander assez souvent mon argent.

« Des trois choses que j'ai à rapporter dans ce chapitre, que je vis alors en étant à Paris, commençons à faire le récit de la plus vénérable. Le mariage

de monseigneur le Dauphin aujourd'hui Louis XVI, roi de France, avec Marie-Antoinette d'Autriche, fille de la reine d'Hongrie, qui fut célébré à Versailles le 16 mai 1770. Le feu d'artifice qui devait se tirer ce jour-là fut renvoyé au 19 mai à cause du mauvais temps, jour que je me rendis à Versailles pour voir ce fameux feu qui représentait deux gerbes d'une grandeur et hauteur prodigieuse dont les bouts de chaque tige en éclatant répandaient plusieurs brillantes étoiles.

« Le dit jour, 16 mai, Paris fut illuminé, les environs du Pont-Neuf étaient très-beaux, tel que le quai des Orfèvres, le quai de Conti, celui des Théatins, et le mercredi 30 mai l'on tira le feu d'artifice sur la place de Louis XV à Paris, dont ce feu ne cédait en rien à celui de Versailles, sinon que celui-ci n'était pas si compliqué et qu'il ne dura pas si long-tems ; ce qu'il y a eu de fâcheux à ce dernier, ce fut un grand nombre de personnes qui y furent écrasées par la foule entre les deux palais et le nombre des estropiés et meurtris surpassait de beaucoup celui des tués : quelques-uns disaient que c'était à cause d'un petit fossé qui traversait la rue pour donner l'écoulement de l'eau, où le monde s'entrepassait en tombant les uns sur les autres, ceux qui étaient par terre ne pouvaient se relever et étaient obligés d'y périr misérablement, les carrosses et fiacres ne manquèrent pas d'en écraser aussi bon nombre, puisque j'y ai vu un cheval qui y fut aussi tué, entr'autres on supposait que des malfaiteurs y avaient contribué de leur côté, puisqu'on en avait trouvé qui avaient leurs poches pleines de vols lesquels ont été aussi écrasés : lorsque j'y voyais les corps morts couchés dans la rue à différens endroits par vingtaine ou par trentaine, cela me faisait penser à un champ de bataille, tel qu'on nous les représente dans les histoires de la guerre ; rien ne me toucha tant que d'y voir une très belle créature d'une chevelure blonde, sur la physionomie de laquelle on jugeait un air modeste de même que par ses habillemens, laquelle avait aussi subi le funeste sort de la mort inopinée causée par ce désastre. »

Voilà cependant un peu d'émotion et nous ne regrettons pas de la trouver sous la plume de P.-F. Droz, car c'est chose rare. Sa curiosité est toujours éveillée par les spectacles, nous ne notons parmi ceux qu'il voit que les plus intéressants.

« Le 23 juin 1770, je fus aussi chez le sieur Morel voir sa ménagerie sur les Boulevards du Temple ; on y voyait une sirène naturelle d'environ cinq pieds de long et de l'épaisseur du gros du bras d'une femme, elle ressemble assez à une femme depuis la tête jusqu'à la ceinture et le reste était une longue queue de poisson. L'on y voyait aussi un vautour qui pouvait être de la grandeur d'une des plus grandes oyes, mais le cou pas si long... le loup qui avait fait tant de ravages dans le Languedoc et le Gévaudan, lequel était empaillé. »

P.-F. Droz fait alors ses adieux à Paris, se promettant de ne jamais y retourner, d'autant plus qu'il y avait vu tout ce qu'on peut souhaiter

de voir, dit-il, qu'on ne le payait pas et qu'on lui avait volé ses hardes dans sa chambre. Quittant Paris le 23 juin 1770 pour se rendre en Hollande pensant y faire de meilleures affaires, il passe par Senlis, Ste-Maxence, Péronne, Cambrai, Valenciennes, Mons, Bruxelles, Anvers, où il arrondit trois rouages. En arrivant à Berg-op-zoom, les ponts-levis sont levés et il passe la nuit en plein air; comme il s'assoupissait, un oiseau nocturne vient siffler et crier autour de lui sans qu'il puisse le voir, à cause de l'obscurité. — De Buda il passe à Rotterdam où il séjourne quatre ou cinq jours.

« Les Hollandais, dit-il, sont, à ce qu'il m'a paru, des gens un peu rustiques, à peu près de l'humeur des Allemands, mais ils sont fort propres dans leurs ameublements et leurs vaisselles, comme aussi les planchers et pavés de leurs maisons qu'ils lavent une couple de fois la semaine et davantage chez quelques-uns ; ce qui est une chose qui ennuie même ceux qui voient la peine que ces gens se donnent pour une propreté si gênante, puisque dans ce temps on est obligé de sortir des maisons et d'ôter les meubles. Les rues des villes y sont toujours propres quoiqu'il fasse mauvais tems à cause de la netteté de leurs pavés.

« S'il en faut croire ce qu'on m'a dit, la plupart des Hollandais réformés admettent la prédestination, en rejetant le franc-arbitre que nous avons d'agir ou de n'agir pas selon notre libre volonté. Je ne donnerai pas ici de discussion sur cette matière parce que ce serait m'éloigner de mon sujet et que cela seul demanderait déjà plusieurs volumes; ce qui m'étendrait trop au long, tandis qu'en ce petit ouvrage je me suis prescrit toute la brièveté possible.

« En étant à Rotterdam, je me trouvais embarrassé de n'entendre aucun mot d'hollandais, en ne trouvant point d'ouvrage et l'argent qui me manquait, quoique je fus toujours sobre et prévoyant, à la vérité c'était là ma situation qui aurait dû alarmer un jeune homme qui se trouve dans un pays où il n'a aucune connaissance. Je me consolais moi-même dans l'espérance de bientôt trouver un moyen pour me tirer d'un état aussi fâcheux. Je me promenais donc sur le port et sur les bords des canaux pour trouver quelque bâtiment dans lequel je travaillerais pour mon passage afin de me rendre dans un pays qui me fût plus avantageux ; ayant rencontré par cas fortuit des Allemands qui me parlèrent de Philadelphie d'une manière si encourageante que je me disposai à partir avec eux. Delà, je fus pour parler au capitaine Schmith, en lui disant que je souhaitais de m'embarquer avec lui et que je travaillerais pour mon passage, il me répondit qu'il avait suffisamment de monde pour son équipage, mais que je n'avais qu'à entrer dans son vaisseau en qualité de passager, sous la condition que lorsque je serais débarqué, j'entrerais chez quelque horloger pour trois années de tems, tout comme la plupart des autres passagers qui n'avaient pas d'argent pour payer leur passage. Ce fut donc ici à Rotterdam que je m'embarquai pour passer dans l'Amérique septentrionale.»

(A suivre.) A. BACHELIN.

LE VÉRITABLE MESSAGER BOITEUX DE NEUCHATEL

AU SIÈCLE PASSÉ

(Suite — Voir la livraison d'avril 1885, p. 96)

2° *Exemplaire de M. Dardel, « Au tems et à la vérité ».*

Cet exemplaire, unique jusqu'à présent, mérite que nous nous y arrêtions plus longtemps, car c'est évidemment l'édition à laquelle il appartient qui a failli attirer sur notre pays les foudres de la Convention nationale. Après la nomenclature des têtes couronnées, bourguemestres, advoyers, etc., vient l'article suivant :

CATALOGUE DES LIVRES NOUVEAUX ET ANNONCES INTÉRESSANTES TROUVÉES PAR UN PATRIOTE DANS LA POCHE D'UN ARISTOCRATE.

Eloge de la pudeur par le prince Egalité avec le portrait et la vie de l'auteur.

Cet ouvrage édifiant, en quatre volumes *in-folio,* offre un traité d'éducation aux jeunes républicains français, et fait suite à l'histoire de Desrue. Il est orné de culs de lampes exécutés sur les dessins de Charles Vilette et du grand Mirabeau; il se trouve de plus enrichi d'anecdotes intéressantes échappées par modestie à ce grand prince, et recueillies avec soin par Madame Gourdan et compagnie. Il se vend à l'enseigne *Du Grand Chemin,* chez la citoyenne Genlis qui donne ses œuvres par dessus le marché. La bonne édition a en tête cette épigraphe : *Dans le meilleur des champs on trouve de l'ivraie.*

Les campagnes de Mars du général Santerre avec une prédiction de Nostradamus sur ses hautes destinées.

Cet ouvrage sorti de l'imprimerie de Gaston, se vend à la Grève où l'illustre brasseur est tenu de fournir un pan de tapisserie; on y lit cette épigraphe :

L'oublon a sur mes mains sillonné mes exploits.

Manière de trouver le vuide parfait dédié à la caisse d'escompte, par le citoyen Clavière, le jour qu'il s'est défait.

Cet ouvrage très court mais raisonné d'après les principes de l'illustre Cagliostro, baron de Copet, porte avec lui la démonstration. Il se trouve rue Vuide-Gousset, à l'enseigne la Clef sous la porte.

L'air ça ira, mis en grand concerto par le musicien Cobourg, avec des variations de la carmagnole, par le même.

Cette musique a produit le plus grand effet dans les concerts donnés à Tirlemont, Condé, Valenciennes, Mayence, Gernsheim et près de Lautern le 29 novembre dernier; mais comme elle est extrêmement savante, elle ne peut être brillamment exécutée que par de grands maîtres; aussi les croques-notes Custine, La Marlière, Manuel, Houchard et d'autres de cette espèce, ayant eu l'imprudence de vouloir y faire leur partie, ont été déroutés par les bécarts, et sont tombés dans des bémols où ils ont perdu la tête.

On trouve ces concertos rue de la Victoire, à l'enseigne de l'Empereur.

Vinaigre des quatre voleurs, de la première force et qualité.

S'adresser au comité des finances de la Convention qui a perfectionné la recepte, trouvée dans les papiers de Cartouche.

Les cheminées des sans-culottes ramonnées par les Autrichiens et les Prussiens.

Cet ouvrage en dix volumes *in-folio,* a pour épigraphe le cri de ralliement des patriotes : *Sauve qui peut.*

Le carême du révérend père Chabot, membre de la Convention nationale, revu et corrigé par Madame son épouse.

Ce recueil de sermons fait le plus grand honneur à l'esprit et à l'âme de ce digne capucin; on y voit régner tour-à-tour l'humanité du prophète Marat, la sensibilité du doucereux Robespierre, la foi du vertueux Chaumette, l'onction touchante du polichinelle Séguier, évêque constitutionnel du Doubs. Le tout enrichi du style mâle et énergique du père Duchêne : enfin on est porté à croire avec beaucoup de personnes que ce grand apôtre de la sans-culotterie descend véritablement en ligne directe du père Jean de Domfront si célèbre dans le Compère-Matthieu.

Le Plutarque français,
ou l'histoire des généraux républicains faisant suite à la danse des morts de la galerie de Bâle. Moyen facile de se procurer du numéraire.

Une société d'Italiens qui offre à la curiosité publique des animaux rares, voudrait augmenter sa ménagerie du Robespierre, du Danton et du Chabot;

elle se propose de parcourir l'Europe et se soumet de donner la moitié de son profit en espèces sonnantes.

Cette proposition discutée à la Convention, le *tridi* du premier *décadi* de *nivose,* il a paru qu'elle pourrait se détacher du Chabot et du Danton; mais la cession du Robespierre qui est de la race des *Damien*, éprouvant pour cette raison plus de difficultés, le projet a été renvoyé au comité des finances pour, sur son rapport, être prononcé par appel nominal.

Cartes des domaines nationaux, levées par ordre de la Convention, à vol d'oiseaux *de proie.*

Le nouveau code criminel français. Divertissement national exécuté par ordre de la législature les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre 1792, et honoré de la présence de MM. les officiers municipaux de Paris.

Catéchisme des clubs, ou explication des faits qui paraissent surprendre dans la révolution française.

Cet ouvrage, par demande et par réponse, est de la plus grande clarté, il est surtout infiniment intéressant pour tous ceux qui n'ont pas le bonheur d'être de la jacobinière : nous n'en citerons que quelques traits pris au hasard.

D. Pourquoi les trois premiers mois du nouveau calendrier sont-ils appelés *vendemiaire, brumaire, frimaire ?*

R. C'est pour avertir triplement les acquéreurs des biens du clergé et des émigrés que leurs acquisitions se trouvent spécialement hypothéquées sur les brouillards de la mer.

D. Pourquoi les trois derniers mois sont-ils appelés *messidor, thermidor, fructidor ?*

R. C'est pour donner du moins dans les mots de l'or, à ceux à qui on l'a pris dans le gousset.

D. Pourquoi ont-ils appelé les jours des décades, *primidi, duodi, tridi, quatridi, quintridi, sextidi, septidi, octodi, novodi* et *décadi ?*

R. C'est parce que ces mots tiennent de l'italien, et qu'à l'exemple des vendeurs d'orviétan, ils ne sont que des charlatans et des fripons.

D. Pourquoi les Jacobins proscrivent-ils avec tant d'acharnement les fleurs-de-lis ?

R. C'est dans l'espérance de faire oublier celles que la plupart d'entre eux ont imprimées sur leurs épaules.

Le danger de recevoir les femmes au bain ; ouvrage posthume de Marat, adressé aux grands hommes de la Sainte-Montagne.

La république ; impromptu, tragédie à machines.

Cette pièce d'un genre atroce et horrible, n'a pu être imaginée que dans l'Assemblée des furies, c'est le triomphe momentané du crime sur la vertu,

un million d'acteurs meurent sur la scène, mais ce qu'il y a de particulier c'est qu'elle se termine *par la mort des souffleurs.*

La bonne déesse ou le culte parisien.

Cet ouvrage, qui est l'Evangile des philosophes modernes, présente le tableau du nouveau culte établi par la Convention nationale.

On a pu juger, dit l'auteur, que les législateurs français tiennent au solide, la complaisance qu'ils ont eu de se charger de notre or, de notre argent, de nos cloches, prouve que la matière ne leur répugne pas, et la religion qu'ils ont décrétée dans leur sagesse, tient un peu de leur goût dominant.

D'abord on sait depuis longtemps que la liberté est leur déesse d'autant plus fêtée, qu'elle leur soumet successivement tout ce qui peut leur plaire. Ont-ils besoin de dons patriotiques, la déesse accorde le quart du revenu; veulent-ils les biens de l'Eglise, la déesse y consent; ambitionnent-ils les domaines de la couronne et de la noblesse, elle se prête à leurs vœux; ont-ils besoin d'un million d'hommes pour les couvrir de leurs corps, la liberté leur ordonne de marcher; prétendent-ils dépouiller le négociant de sa marchandise, le laboureur de ses denrées, la liberté en dicte la réquisition; veulent-ils s'amuser à égorger la moitié des Français, la liberté fait marcher la guillotine; enfin consentent-ils à prendre la peine de régner, la liberté les proclame des héros, et toujours la sainte liberté au nom du peuple, depuis quatre ans, fait des miracles pour ces vertueux républicains.

Une déesse aussi complaisante, méritait, il faut l'avouer, des témoignages particuliers de reconnaissance; celle de la Convention nationale a été sans borne; les autels du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ont été renversés et l'Eglise de Notre-Dame de Paris a été, par un décret, consacrée à madame la Raison, sous la condition qu'elle voudrait bien permettre à mademoiselle la Liberté sa fille d'en prendre possession, et d'y faire des tours.

Le second *décadi* de *frimaire* a été choisi pour la dédicace du Temple. Par les soins du décorateur de l'Opéra, on a vu dans la grande nef de l'Eglise Notre-Name, s'élever une montagne de bois, surmontée d'un temple de papier. Robespierre, roi de Paris, a choisi la danseuse Aubri, sa maîtresse, pour être la déesse de la liberté et recevoir des adorations publiques.

Il fallait des suivantes dignes de la déesse; toutes les abbesses de Paris ont été chargées de fournir ce qu'elles avaient de plus joli dans leurs magasins.

Le jour fixé, la liberté demi-nue, coiffée d'un bonnet rouge, armée d'une pique, suivie des soixante vestales en habits blancs et de toute la sans-culotterie a été portée dans le fauteuil de Monsieur Géronte, sur les épaules de quatre gredins, pour prendre possession de son temple. Elle a monté et descendu la montagne de bois, elle est entrée et sortie de son temple de papier; elle a pirouetté plusieurs fois sur un pied avec grâce.

Il est impossible de reproduire la suite de ce récit et je passe également quelques articles de la fin de ce catalogue, dont l'un au moins ne pourrait se dire qu'en latin, pour arriver à deux chansons qui le terminent :

Hymne patriotique adressée à l'armée royaliste et chrétienne de la Vendée, par les habitants de Normandie et de Bretagne.

(7 couplets) Sur l'air des Marseillais.

(1er couplet) Braves Français de la patrie
Le salut vous est réservé;
Que l'étendard de l'anarchie
Par vous dans Paris soit brisé. *(bis)*
Frappez cette ville coupable
Qui s'est arrogé tous nos droits
Et qui du sceptre de nos rois
Veut nous forger un joug durable.
Unissons-nous, Français, profitons des instants,
Frappons, frappons, la paix naîtra de la mort des méchants.

Instruction envoyée aux patriotes par un soldat de la brave légion de Mirabeau le jour mémorable de la prise des lignes de Wissembourg.

Air : On doit soixante mille francs, de l'Opéra des dettes. (6 couplets.)

(1er couplet) Rhabillez-vous peuple français,
Ne donnez plus dans les excès
De vos faux patriotes *(bis)*
. . . .
. . . .
Remettez vos culottes. *(bis)*

(6me couplet) De l'honneur défendez les droits
Surtout obéissez aux lois,
Comme bons patriotes. *(bis)*
Mes bons amis, sans vous fâcher,
Cachez ce que l'on doit cacher,
Remettez vos culottes. *(bis)*

Relation curieuse des choses les plus remarquables tant de la guerre que d'autres événements extraordinaires.

Le plus grand des fléaux continue à frapper les malheureux mortels; des agressions impolitiques ont soulevé contre la France les principales puissances de l'Europe. La Russie, l'Allemagne, la Hongrie, la Prusse, l'Angleterre, la

Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne, se sont coalisées pour tirer vengeance de leurs outrages, et, tandis que toutes les frontières de la France sont attaquées, l'anarchie et la guerre civile ravagent l'intérieur de cet Empire qui présente au monde un mémorable exemple de ce que peut produire l'oubli des lois et le renversement des autorités légitimes.

Tandis que le feu de la guerre moissonne des milliers de victimes, heureux celui qui, à l'abri de l'orage, peut, dans le sein paisible de sa famille, profiter des folies humaines et sentir que le bonheur ne peut jamais dépendre que de l'accomplissement de ses devoirs ! Puissent les instructions qui sortent des différents faits qu'on va rapporter, convaincre les lecteurs de cette éternelle vérité.

Nous indiquons seulement les plus intéressants des articles qui suivent :

Relation exacte de la vie de Louis XVI, de son procès et de toutes les circonstances qui ont accompagné ses derniers moments ; deux planches : les derniers adieux du Roi à sa famille et son exécution.

Testament de Louis XVI.

Il est rare que la fin des méchants soit paisible, l'histoire suivante en fournit la preuve. Récit de la mort de Marat et de l'exécution de Charlotte Corday; l'article commence par ces mots : « Marat repoussé de son pays natal s'était réfugié en France..... »

Instruction d'un laboureur mourant à son fils. Allocution entièrement politique; entre autres : « Si on a fait des assignats, c'est que pour battre monnoye il suffira de semer des chenevières, ce qui est bien plus commode que d'aller au Pérou chercher des piastres. Si on dépense 300 millions par mois c'est pour prouver que la république vaut huit fois mieux que la monarchie qui n'en dépensait que quarante..... »

Nouveau calendrier décrété par la Convention. « La venue du Messie promis aux nations n'a point paru aux usurpateurs régicides une époque assez remarquable pour continuer à fixer l'ère vulgaire. Craignant qu'on pût oublier leurs magnifiques travaux ils ont voulu que l'existence de la nature ne fût comptée que du premier moment de leur règne. En conséquence, ils ont décrété que le 22 septembre serait regardé à l'avenir comme le jour de la création du monde..... »

Suit l'exposé du nouveau calendrier à l'usage des Français, dont voici un échantillon :

Demande : Est-ce qu'il n'y aura plus en France de jours de jeûnes fixés?

Réponse : Non, cela est inutile; le pain manquant partout en France, l'année entière sera un temps d'abstinence.... »

Vient ensuite le programme suivant lequel à chaque décade « les différents bienfaits des législateurs et de la révolution seront fêtés.... *Ventose première décade :* on célébrera la fête des galériens et de tous les bandits de l'Europe appelés par les souverains sans-culottes pour être les coopérateurs de la révolution..... *Germinal, seconde décade;* la flagellation dans les rues de Paris des vierges consacrées au Seigneur, des sœurs de la charité dont la vie tout entière n'est employée qu'au soulagement des maladies et des pauvres.... »

Massacre affreux de Marie-Antoinette de Lorraine-d'Autriche, Reine de France, par la Convention nationale, le 16 octobre 1793.

Mariage de deux grands Princes. L'un de ces princes était le prince royal de Prusse, plus tard Frédérich-Guillaume III, père de l'empereur d'Allemagne actuel.

Après le dernier article on lit :

NB. Cet ouvrage ayant été imprimé dans un pays étranger à la langue française et par des ouvriers qui la connaissaient peu, on prie le lecteur de vouloir bien suppléer aux incorrections qui s'y trouvent.

Il est évident que ceci est une nouvelle ruse destinée à masquer la provenance de l'almanach ; l'impression est au contraire très correcte et très soignée, et le fait qu'un certain nombre d'articles des deux éditions sont absolument identiques comme composition, met hors de doute que cette dernière, celle à la devise : « au tems et à la vérité, » sort aussi bien que celle à l'aigle des presses de Fauche-Borel ; ce que d'ailleurs il en dit lui-même dans le passage de ses mémoires cité plus haut, indique bien qu'il en est ainsi.

Cette édition à la devise est, on le voit, entièrement politique ; elle ne contient pas un seul de ces conseils pour les agriculteurs dont celle destinée à Neuchâtel est remplie. Après l'avoir lue, on ne s'étonne plus que la Convention ait pris la chose du mauvais côté et cherché à faire taire une voix aussi hardie.

(A suivre.) Dr CHATELAIN.

LES FOUILLES DE CORTAILLOD

A PROPOS DE L'AGE DIT DE LA CORNE

Extrait des procès-verbaux de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

---

Depuis quelques années, de très nombreux objets en os, bois de cerf et corne sont offerts ou vendus aux collectionneurs d'antiquités lacustres et aux Musées. Ces objets sont couverts de dessins en creux rappelant en partie l'ornementation employée à l'époque du bronze. Ils paraissent pour la plupart entièrement neufs. Les uns sont si bien travaillés et polis qu'ils semblent sortir d'une fabrique moderne, d'autres sont d'une forme bizarre et dont l'usage n'est pas facile à déterminer.

Le lac de Neuchâtel paraît seul posséder cette spécialité, car on n'a pas entendu dire que de pareilles trouvailles aient été faites dans d'autres lacs de la Suisse. Le point de départ a été la station de Forel sur la rive fribourgeoise, d'où on en a expédié dans toutes les parties du monde.

Au printemps de 1884, les personnes qui exploitaient Forel s'établirent à Cortaillod, sur la rive neuchâteloise, et y procédèrent comme à Forel; elles annoncèrent leurs trouvailles dans les journaux et déclarèrent que ces objets appartenaient à une civilisation antérieure aux âges de la pierre et qu'elles nommèrent l'*Age de la corne.*

Dans une lettre qu'elles nous ont adressée, elles disent: « Qu'à une « profondeur de 1^{m},20 à 1^{m},30 émergent des pilotis différents de ceux à « fleur du sol en ce que l'extrémité se termine en forme de cône au lieu « d'être plate comme chez les premiers. »

« Leur nombre est beaucoup plus restreint, ce qui établirait une plus « grande rareté d'habitations. Leur situation inférieure semble indiquer « que nos rives étaient déjà habitées quand nos ancêtres construisirent « sur les anciennes de nouvelles huttes à l'époque dite l'Age de la pierre

« et où les premières constructions avaient été détruites par l'incendie, ou « bien elles avaient été ravagées par l'inondation, puis recouvertes de « limon. »

La *rareté des habitations* paraît en contradiction avec la grande quantité d'objets vendus, et l'ornementation de ceux-ci indiquerait une civilisation et des goûts artistiques beaucoup plus développés que ceux des divers âges de la pierre.

Au mois de décembre 1884, des objets de l'âge de la corne furent présentés dans une séance de la section de Neuchâtel, et leur authenticité donna lieu à une longue discussion à la suite de laquelle la section demanda au Comité central de la Société d'histoire « s'il ne devrait pas faire lui-même pratiquer — avec toutes les précautions nécessaires — des fouilles dans la station de Cortaillod, afin de s'assurer s'il y existe oui ou non des objets semblables à ceux que l'on prétend y trouver. »

Le promoteur de « l'Age de la corne » fit une demande analogue et envoya vingt-trois objets pour être examinés par le Comité. Nous avons indiqué au commencement de cet article quel est leur aspect.

Sans vouloir entrer dans le débat, ni trancher la question définitivement, le Comité jugea cependant qu'il y avait quelque chose à faire, d'autant plus que le *Règlement concernant la pêche des antiquités lacustres*, du 21 septembre 1883, le charge d'exercer une certaine police sur l'exploitation des stations lacustres de la rive neuchâteloise du lac.

D'accord avec la Société du Musée de l'Areuse, concessionnaire de la station, il fit suspendre les fouilles à Cortaillod et vota un crédit suffisant pour entreprendre des recherches dès que le niveau de l'eau le permettrait.

Il importait que ces fouilles officielles fussent exécutées et surtout dirigées par des personnes neutres et n'ayant aucun rapport avec les exploitants précédents. Pour cela le Comité s'en alla à l'autre extrémité du lac et s'adressa à M. Emile Vouga, à Marin, auteur des *Helvètes à la Tène* et bien connu par ses nombreuses découvertes dans cette dernière station.

M. Vouga accepta avec empressement une mission qui, à de certains égards, pouvait devenir désagréable : il se fit accompagner d'ouvriers expérimentés et à lui connus, creusa pendant quatre jours, s'enfonça jusqu'à un mètre soixante centimètres, et atteignit le sol primitif non remué. Il descendit donc au-dessous du niveau où l'on aurait dû trouver les pilotis se terminant en cône et caractéristiques de l'*Age de la corne*.

La station avait déjà été exploitée à plusieurs reprises. Cependant M. Vouga a procédé avec des soins si minutieux qu'il est parvenu à en retirer 125 objets dont l'énumération suit. Ces objets n'ont aucune espèce de rapport avec ceux de « l'Age de la corne », ils n'ont pas de dessins et se retrouvent en quantités innombrables dans les plus vulgaires stations lacustres de l'Age de la pierre.

Voici du reste le rapport de M. Vouga.

Marin, 22 Avril 1885.

Au Comité central de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

Chargé de faire exécuter des fouilles sur la station de l'Age de la pierre à Cortaillod, afin de vérifier les assertions touchant le prétendu Age de la corne, je me suis rendu lundi 13 avril avec un ouvrier dont j'avais reconnu l'habileté et sur lequel je pouvais compter, et avec nos outils, y compris la pompe appartenant à la Société qui nous a été très utile.

Arrivé sur place, j'ai pu engager plusieurs ouvriers, un entre autres employé plusieurs fois à des travaux du même genre.

Je vis que la station avait été fouillée et refouillée, en dernier lieu par le concessionnaire actuel qui, avec ses ouvriers, en a retourné la plus grande partie du côté de la terre et sur les côtés, sur une longueur de 60 à 70 mètres et sur une largeur de 20 à 36 mètres. Il ne restait que le centre et même nous reconnûmes qu'en bien des endroits la partie supérieure avait déjà été explorée avant les hautes eaux.

Nous avons donc, dans cette partie, exécuté trois séries de fossés en trois endroits différents à la suite des fouilles précédentes : les premiers ont été exécutés sur une longueur de 12 à 13 mètres sur $2^{m},20$ en moyenne.

Les seconds occupent un espace de 8 à 9 mètres sur 6 à 7 mètres. Un troisième a une longueur de 4 mètres sur $1^{m},20$. Nous avons atteint dans tous une profondeur de $1^{m},20$ à $1^{m},60$ en arrivant le plus bas possible, c'est-à-dire à la couche primitive.

La partie supérieure ayant été déjà explorée en grande partie, ne nous a fourni que quelques objets, entre autres une hache en néphrite emmanchée et quelques autres; la dernière couche reposant sur les graviers a été toujours trouvée remplie d'ossements brisés, débris des repas des hommes de la pierre pendant leur vie paisible. Comme c'est dans cette couche, paraît-il, qu'ont été trouvés les objets dits de la corne, nous l'avons fouillée toujours avec beaucoup d'attention et de soin, mais, outre les ossements brisés encore jaunes et comme frais, elle ne nous a donné que quelques emmanchures de haches en général endommagées et deux belles grandes haches en pierre.

Ne pouvant pas continuer les fouilles, je rentrai à Marin le vendredi matin.

LISTE DES OBJETS TROUVÉS :

20 pierres à broyer le grain ou à aiguiser.
3 percuteurs.
1 moitié de hache-marteau percé.
1 ébauche de hache en pierre.
2 grandes haches.
15 moyennes »
9 petites »
1 hache en néphrite emmanchée.
1 » en saussurite »
4 pierres percées.
1 grande pointe en silex.
1 couteau en silex.
4 autres silex.
1 marteau corne de cerf.
2 amulettes »
1 manche bien travaillé, corne de cerf.
23 poinçons en os.
19 emmanchures entières en os, outre un bon nombre d'autres endommagées.
7 bouts d'andouillers plus ou moins travaillés.
1 corne de chevreuil.
2 fragments de poterie.
1 partie de crâne de vache.
2 têtes de chien.
1 tête de petit carnassier.
1 mâchoire de castor.
1 pointe de flèche silex.

125 objets.

On sait que les os, la corne et le bois de cerf se trouvent en abondance dans les stations lacustres, et on pourrait supposer que ce sont ces matériaux, si faciles à trouver, qui servent à fabriquer les objets de l'*Age de la corne;* mais, bien que ce soit l'opinion de beaucoup de personnes très compétentes, le Comité de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel n'entend pas se constituer en tribunal chargé de trancher telle ou telle question; il se borne à indiquer la marche qu'il a suivie et laisse à qui de droit le soin d'apprécier la valeur du résultat négatif de ses fouilles.

Pour le Comité de la Société d'histoire,

J.-H. BONHÔTE, *secrétaire.*

LE VÉRITABLE MESSAGER BOITEUX DE NEUCHATEL

AU SIÈCLE PASSÉ

(Suite et fin — Voir la livraison de mai 1885, p. 180)

3° *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel, pour 1795.* (1)

N'a aucune tendance politique; le seul article qui s'en occupe, et encore très indirectement, est le dernier; il a pour titre : *Précis de la conspiration de Robespierre,* et raconte la chute du tyran; tout le reste est consacré à l'agriculture, aux maladies du bétail, à des préceptes de médecine et de chirurgie, à la prédiction du temps et à un *Recueil d'anecdotes, bons mots, contes à rire, réparties ingénieuses, traits héroïques, secrets de différents genres, etc.*

Comme planche, le Messager de 1795 donne le *Calendrier sextil pour l'an III*me *de la République françoise,* mais pour la plus grande commodité des citoyens désorientés de voir l'année commencer le 23 septembre et les semaines avoir 10 jours, il est indiqué, en regard de chaque jour, le jour du vieux style auquel celui-ci correspond. Bien amusantes sont les *Instructions sur les fêtes républicaines,* imprimées en petit texte au-dessous du calendrier.

Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre révolution; des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme; des plus grands bienfaits de la nature. La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789; du 10 août 1792; du 21 janvier 1793; du 31 mars 1793. Elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit : à l'Etre suprême et à la nature; au Genre humain; au Peuple français; aux Bienfaiteurs de l'humanité; aux Martyrs de la Liberté;

(1) Un exemplaire se trouve également dans la bibliothèque de Coulon.

à la Liberté et à l'Egalité; à la République; à la Liberté du monde; à l'Amour de la patrie; à la Haine des tyrans et des traîtres; à la Vérité; à la Justice; à la Pudeur; à la Gloire et à l'Immortalité; à l'Amitié; à la Frugalité; au Courage; à la Bonne foi; à l'Héroïsme; au Désintéressement; au Stoïcisme; à l'Amour; à la Foi conjugale; à l'Amour paternel; à la Tendresse maternelle; à la Piété filiale; à l'Enfance; à la Jeunesse; à l'Age civil; à la Vieillesse; au Malheur; à l'Agriculture; à l'Industrie; à nos Aïeux; à la Prospérité; au Bonheur.

On le voit, le Messager de 1795 ne fait plus de politique; Fauche-Borel rendu prudent par les réclamations de la France et les remontrances des autorités neuchâteloises, a-t-il réellement désarmé, ou bien l'exemplaire que nous avons sous les yeux était-il destiné seulement à la Principauté, l'éditeur en ayant fait, comme l'année précédente, une édition spéciale pour la France?

4o *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour 1796.*

M. le colonel de Béville est toujours gouverneur, M. L. De Pierre, toujours maire de la ville, mais cette année l'éditeur s'étend davantage et ajoute le Banneret, M. Charles-Joseph de Meuron, le Lieutenant, M. Jean-Pierre Renaud, et le Secrétaire, M. Abram Pettavel. Le numéro commence par un article d'arithmétique politique : population du globe, naissance, décès, longévité, nombre d'habitants de 186 villes. — Berlin 151,000, Berne 10,000, Neuchâtel 4,000. Plus loin nous trouvons un :

Règlement qui enseigne auquel jour de la lune il fait bon saigner sans avoir égard aux bons ou aux mauvais signes.... Le cinquième jour est mauvais en ce qu'il diminue le sang du corps.... le neuvième est mauvais; il engendre la teigne et gratelle [1], le treizième est mauvais, la nourriture ne profite pas; le seizième est mauvais et le pire de toute l'année, tandis que le dix-septième est très bon, le meilleur de toute l'année.....

Recueil d'anecdotes, traits héroïques, pièces de poésie, remèdes pour les chevaux, secrets de différents genres, etc., entre autres un « Extrait de l'almanach des prisons ou anecdotes sur le régime intérieur de la conciergerie et sur différents prisonniers qui ont habité cette maison sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons et couplets qui y ont été faits. »

(1) La gale.

Déclaration de Louis XVIII, roi de France et de Navarre à ses sujets. Juillet 1795, commençant ainsi : En vous privant d'un roi qui n'a régné que dans les fers.... *Testament de Louis XVI. Relation des vingt-quatre heures d'angoisses qui ont précédé son martyr. Epitre au lac de Genève.*

Nouvelles du Nord; inauguration de la statue de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg. *Diverses recettes contre les maladies des chevaux et du vin.*

Les planches de cette année sont au nombre de trois : la prise du Cap de Bonne-Espérance par les Anglais ; la statue de Pierre-le-Grand ; Louis XVIII dictant sa déclaration, dessin grotesque et tournant à la charge ; il n'y a aucune perspective, et les têtes, tant du roi que des assistants, semblent empruntées aux bonshommes des caricatures de Tœpfer.

5° *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour 1797.*

Le texte de cette année est, à deux articles près, exactement le même que celui de l'année précédente, et provient évidemment du même tirage ; les planches aussi sont identiques à celles de 1796. Il est probable que l'édition de cette dernière année ne s'étant pas vendue suffisamment, Fauche-Borel en a utilisé à nouveau toute la partie historique et anecdotique, se bornant à changer le calendrier et les éphémérides. Bien drôle est dans ces dernières le chapitre intitulé : *Des maladies.*

Quoique l'homme soit la plus noble des créatures d'ici bas, néanmoins son corps est un des plus sujets aux infirmités, car Hypocrate, ce médecin si renommé, savait déjà de son temps conter plus de différentes espèces de maladies au corps humain qu'il y a de jours dans l'année, et dès lors jusqu'à nos jours le nombre qu'on en a découvert de plus est prodigieux. Aussi les mortels ont beau se morfondre et prendre tous les soins possibles pour conserver leur santé, également ils se trouvent assaillis par ces fléaux. Il ne faut donc pas s'étonner s'il se trouve des curieux qui s'informent à l'avance si l'année où ils doivent entrer sera saine ou mal-saine. Pour donc satisfaire à la crédulité de cette classe de gens, on peut leur dire suivant les signifiés des astres que l'année passera par une température qui lui est propre et naturelle; ainsi on ne doit pas craindre des maux extraordinaires si nous ne les procurons pas nous-mêmes par des excès, qui, nécessairement, minent la santé, et surtout que nous vivions toujours de manière à être prêts à faire un heureux départ.

Les deux seuls articles nouveaux de cette année sont un *Aperçu historique et statistique de la puissance Prussienne* et un *Extrait du discours prononcé à la Convention par Maximilien Isnard.*

A chaque pas que j'ai fait dans le Midi, s'écrie-t-il, j'ai trouvé les traces du sang que tu y as fait répandre : tout être vivant t'y accuse; les pierres même y publient tes cruautés et partout où je rencontre un crime, je retrouve *Fréron.* — Lorsque j'ai demandé qui avoit pu couvrir ces contrées d'un deuil universel, des millions de veuves et d'orphelins se sont écriés : *c'est Fréron.* J'entre dans Marseille; je visite l'ancien édifice des *Accoules,* je trouve ses tours abattues; je demande si le feu du ciel les a frappées ? On me dit : *non, c'est Fréron.* Lorsqu'entouré de pétitionnaires qui pleuroient leurs parens, leurs amis, je leur disois : Quel tyran ordonnoit la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés ? Tous répondoient : *c'est Fréron.* Hélas ! j'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai ! J'ai voulu savoir quel persécuteur les avoit forcées de fuir, et elles ont prononcé le nom de *Fréron.* J'ai rencontré sur les débris d'une montagne, qu'éleva la main des hommes, un autel ensanglanté ; j'ai cru que l'on y adoroit le Dieu de mes pères, et que ce sang étoit l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde. « Non, m'a-t-on dit, l'on adoroit en ces lieux la divinité nouvelle que nous apporta Fréron : LE DIEU MARAT !.... Ce sang que tu vois, c'est celui de tes frères qu'immola Fréron.... »

6° *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour 1798.*

Aperçu historique et statistique de la puissance de la Grande-Bretagne.

Recueil amusant et instructif d'anecdotes, de faits remarquables arrivés dans le courant de cette année, de traits héroïques, de bons mots et de réparties ingénieuses. Fragment de l'histoire de la révolution d'Angleterre par David Hume présentant un parallèle vraiment remarquable avec celle de France. Anecdotes diverses.

Lettre du général Bonaparte au prince Charles [1] (d'Autriche). Sans date. « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix : celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans ? Avons-nous assez tué de monde et commis assez de maux à la triste humanité ? Elle réclame de tous

(1) Les sentiments pacifiques et humains dont Napoléon fait preuve dans cette lettre sortent tellement de son ton habituel qu'on pouvait se demander si elle n'était pas apocryphe, mais elle se trouve réellement dans sa correspondance; elle est datée de Klagenfurt, 31 mars 1797.

côtés. L'Europe qui avait pris les armes contre la République Françoise, les a posées. Votre nation reste seule et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres; quelle qu'en soit l'issue nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien que l'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

« Le Directoire exécutif de la République Françoise avoit fait connaître à sa majesté l'Empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples, l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée : n'y a-t-il donc aucun moyen de nous entendre ? et faut-il pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions de nous entre égorger ?

« Vous, M. le général en chef, qui, par votre naissance, approchez de si près du trône et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne ? Ne croyez pas M. le général en chef que j'entende par là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes, mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, M. le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverai avoir méritée que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, M. le général en chef, aux sentiments d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, etc. »

Réponse du Prince Charles en date du 2 avril.

« Monsieur le général, assurément, tout en faisant la guerre et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir, je désire, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur des peuples et de l'humanité.

« Comme néanmoins dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de S. M. l'Empereur, d'aucun plein pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, Monsieur le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance, et qui n'est pas foncièrement de mon ressort.

« Quelles que soient, au reste, les chances futures de la guerre ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, Monsieur le général, de mon estime et d'une considération distinguée. »

Lettre de M. Backer, chargé d'affaires de la République française, au Corps helvétique réuni à Frauenfeld; épître de compliments et de

félicitations au Corps helvétique sur la sagesse avec laquelle il dirige les affaires des cantons confédérés.

L'Almanach de 1798 se termine par *l'Acte d'abdication de S. M. le roi de Pologne.*

Tel est le contenu des cinq années du Messager boiteux de Neuchâtel du siècle passé; mais l'Almanach de 1798 est-il le dernier, et puisque les années 1796, 1797 et 1798, inconnues jusqu'à présent, se sont retrouvées, ne pourrait-il pas s'en retrouver d'autres encore? Le Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1805, première année de la nouvelle série, ne renferme aucun passage relatif à ses prédécesseurs et nous laisse sur ce point complétement en défaut.

Dr CHATELAIN.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite et fin — Voir la livraison d'avril 1885, page 111)

Dans cette période de 14 ans 3 mois, 2,277 hommes passèrent sous les drapeaux. Le service anglais dura 21 ans et 2014 hommes furent enregimentés. Nous croyons intéressant de publier le contrôle des hommes du régiment de cette période :

Neuchâtelois	82
Pays de Vaud	178
Genevois	46
Suisses de tous les cantons, Grisons, Valais, Tessin y compris	324
Total des Suisses . . . A reporter	630

Report	630
Allemands de tous pays	502
Strasbourgeois	46
Français, Alsaciens et Evêché de Bâle y compris	192
Piémontais	111
Italiens, Milanais, Vénitiens, Napolitains, Siciliens	123
Hollandais, Belges	293
Espagnols	29
Portugais	3
Hongrois	16
Bohêmes	7
Dalmates	3
Polonais	4
Russes	3
Tyroliens	10
Danois	7
Suédois	1
Anglais	4
Total des Européens	1984
Guadeloupe	2
Ile de France	1
Saint-Domingue	2
Ile de Ceylan	10
Pondichéry	3
. . . . .	2
Negapatam	2
Côte de Malabar	3
Cap de Bonne-Espérance	2
Canada	3
Total	2014

Comme on le voit, c'est le groupe suisse qui est le plus nombreux. Un grand nombre de Suisses, de Piémontais et d'Italiens furent recrutés à Gibraltar pendant la guerre d'Espagne. La majeure partie des Français et des Allemands est originaire de Paris et de Berlin. La plupart des Hollandais et des Belges provenaient de la dissolution de l'armée hollandaise après la conquête de l'île de Ceylan par les Anglais.

En jetant un coup d'œil sur l'âge des soldats, nous trouvons un homme de 62 ans et quatre de 60 au service actif. Parmi les plus jeunes 5 hommes ont 22 ans, le plus grand nombre a de 30 à 40 ans; l'âge moyen général est de 33 ans.

Il fallait annuellement cent recrues pour tenir le régiment au complet, mais les grandes guerres européennes et trois défenses successives de recrutement en Suisse, rendirent la chose très difficile. Il y eut em-

pêchement de la Principauté de 1795 à 1798 par un oubli accidentel. Lorsque le régiment passa au service de l'Angleterre, le colonel C.-D. de Meuron en prévint le Conseil d'Etat et demanda la continuation du recrutement. Cette supplique n'ayant pas été immédiatement inscrite au registre des délibérations, ce ne fut qu'en 1798 que la mission du capitaine Gradmann obtint du gouvernement l'autorisation de recruter.

En 1807, après la fatale exécution du lieutenant Vittel à Paris, l'empereur Napoléon donna l'ordre au Prince de Neuchâtel d'interdire tout recrutement pour le régiment dans la Principauté. En 1809, lorsque les armées anglaises occupaient l'Espagne, la Sicile et le royaume de Naples, il intima à la diète, par son ambassadeur en Suisse, l'ordre de faire rentrer les régiments suisses au service anglais, savoir ceux de Meuron, de Roll et de Watteville, et d'interdire tout recrutement pour les services étrangers. Dans ces circonstances, le colonel C.-D. de Meuron envoya le capitaine Dardel en Suède pour compléter le régiment, mais cette mission paraît avoir mieux réussi auprès des Allemands, puisque nous ne trouvons qu'un Suédois inscrit sur le contrôle.

Nous regrettons de ne pouvoir donner quelques renseignements sur les sous-officiers et soldats suisses après leur licenciement; nous sommes convaincu que plusieurs d'entre eux ont suivi la même carrière ou se sont distingués dans d'autres emplois. Citons le nom du sergent Rochat de la vallée du lac de Joux, devenu lieutenant dans la gendarmerie vaudoise.

Nous avons déjà signalé la réclamation des officiers au sujet de leur paye, relativement au luxe de l'armée anglaise. L'ordonnance concernant le petit équipement de la troupe en donnera une idée plus complète.

Etat de la petite monture du soldat dans le régiment suisse de Meuron, en Inde, telle qu'elle a été fixée par les règlements, ainsi que le prix auquel elle lui est portée tant sur son décompte qui lui est balancé et soldé tous les deux mois que sur le décompte annuel du demi remontage soldé tous les ans, savoir :

Un soldat doit avoir constamment les articles suivants que le régiment lui fournit et que son capitaine doit lui faire entretenir en bon état :

	Pagodes	Fanars	Caches
Un havresac en toile à voile d'Europe payé sur ses arrérages		24	—
Six chemises toile de coton à jabots se payent sur le décompte de deux mois à 18 fanars	2	24	—
A reporter	2	48	—

	Pagodes Fanars Caches
Report	2.48 —
Deux vestes à manches de nankin blanc pour les petites parades, soit appels et exercices de détail, se payent par le décompte de deux mois à 34 fanars	1.26 —
Quatre gilets de nankin blanc sans manches, se payent sur le décompte de deux mois à 14 fanars	1.14 —
Quatre pantalons de nankin blanc se payent sur le décompte de deux mois à 29 fanars	2.32 —
Deux paires de guêtres nankin blanc, que le soldat cire en noir, se payent sur le décompte de deux mois à 14 fanars . . .	28 —
Deux paires souliers semelles cuir d'Europe, empeignes de l'Inde, fournis par le maître cordonnier du régiment, se payent sur le décompte de deux mois à 14 fanars	28 —
Un col de cuir et agrafe se payent sur le décompte annuel d'un schelling	5.20
Une capote de camuly (2), avec les bretelles en coton blanc, pour la rouler derrière le dos, au-dessus de la giberne, est payée sur le décompte annuel	26 —
Six bords de toile de coton fine (fournis par le capitaine avec les chemises)	
	11.7.20

Un sac à poudre avec housse, deux peignes, deux brosses à souliers avec cirage, deux brosses à habit et pour le blanc, un coussinet pour le cadogan, poudre et pommade, se payent et s'entretiennent par le capitaine sur l'argent de propreté qui se donne tous les huit jours.

Au nord-ouest des grands lacs du Canada s'étend une vaste région que de longs hivers et un climat rigoureux rendent inculte et sauvage. La petite colonie de la Rivière-Rouge y fut cependant fondée en 1812 et quelques forts s'élevèrent peu après pour la protéger et établir une correspondance avec Québec, la résidence du gouverneur général du Canada.

Le lord comte Selkirch possédait dans cette contrée des terrains immenses, limités au sud par le lac Wumpey et la Rivière-Rouge, touchant à l'ouest la colonie du nord-ouest, s'étendant à l'est vers la baie

(1) La pagode vaut de fr. 9 35 à fr. 9 50; elle compte 42 fanars.
Le fanar compte 60 caches, petite monnaie de cuivre.
Le schelling vaut 5 fanars, 20 caches.

(2) Camuly, nom d'une étoffe anglaise.

d'Hudson. Les nombreuses familles écossaises qui vinrent s'y fixer pour faire le commerce des fourrures s'aperçurent bientôt de l'animosité de leurs voisins du nord-ouest. Ceux-ci, avec l'aide des sauvages, firent, en l'absence du comte Selkirch, des incursions dans la nouvelle colonie, s'emparèrent du fort Douglas dont ils tuèrent le gouverneur, se rendirent maîtres des quatre autres forts et refoulèrent les Ecossais jusqu'aux rives du lac Wumpey.

Peu avant ces événements, le comte Selkirch s'était rendu à Québec et à Montréal, lorsqu'il avait appris la fin de la guerre, dans le but d'engager les soldats des régiments licenciés pour renforcer sa colonie. Ses vues se tournèrent vers les Suisses, habitués à une discipline sévère et à la fatigue, et presque tous gens de métiers ou agriculteurs. Le comte fit des propositions aux officiers supérieurs de l'armée du nord et le lieutenant-colonel de Meuron-Bayard fut confidentiellement autorisé à laisser choisir dans son régiment les hommes qui désiraient partir pour la Rivière-Rouge.

Le capitaine Matthey, engagé au service de Selkirch, fut chargé du choix des hommes et le comte se montra aussi exigeant pour les qualités morales des futurs colons que sur leurs connaissances de métiers utiles. Le major de May, le capitaine d'Odet d'Orsonnens et le lieutenant Fauche se joignirent au capitaine Matthey chargé de conduire ses 80 hommes à destination. Le comte avait promis des terres aux soldats aussi bien qu'aux officiers, 8 dollars par mois, et s'était engagé à faire transporter à ses frais, à Québec et même en Europe, tous ceux qui ne voudraient pas rester dans la colonie, par les vaisseaux de la compagnie de la baie d'Hudson.

Le 4 juin 1815, 4 officiers et 80 soldats quittèrent le régiment à Montréal pour se rendre à Kington dans le Haut-Canada. Le régiment de Watteville qui allait être licencié y était stationné et fournit à la colonie de la Rivière-Rouge 20 hommes de choix engagés aux mêmes conditions.

« Après avoir construit les bateaux et fait les approvisionnements et préparatifs nécessaires, raconte le lieutenant Fauche, nous partîmes pour York en longeant le lac d'Ontario. Nous fûmes rejoints au lac Huron par le comte Selkirch qui était resté quelques jours encore à Montréal. L'hiver nous força d'avoir recours à des raquettes pour marcher sur la neige très abondante et nous eûmes à traverser plusieurs lacs et rivières gelés. Nous continuâmes notre voyage avec Sa Seigneurie, jusqu'au Saut de Sainte-Marie; le comte se rendait à l'île de Drumond, à trente milles environ de cet endroit.

« Une escorte de sept hommes et d'un sergent avait été accordée à Sa Seigneurie par le gouvernement du Canada, jusqu'à l'île Drumond, dernier endroit de ce pays possédant garnison. Le lord Selkirch nous rejoignit au Saut de Sainte-Marie que nous quittions à peine, lorsque nous aperçûmes deux canots; dans l'un se trouvait M. Miles Macdonald qui nous apportait la funeste nouvelle de la destruction totale de la colonie. En conséquence, lord Selkirch ne poursuivit pas sa marche au delà et s'en alla au fort William pour y obtenir d'autres nouvelles sur l'affaire de la Rivière Rouge. Nous y arrivions le 12 août 1816 et plantions nos tentes sur le bord opposé de la rivière à un mille du fort environ.

« Le même jour le comte de Selkirch envoyait le capitaine d'Orsonnens à M. Mac Gillans, agent principal de la compagnie du nord-ouest, pour lui demander de faire sortir de prison plusieurs personnes témoins de l'affaire de la Rivière Rouge, mais Mac Gillans ne voulut pas convenir de leur arrestation, et elles nous rejoignirent immédiatement après.

« Quelques semaines furent employées à prendre des renseignements sur les derniers événements. Nous fîmes évacuer sans perte de sang, le fort devenu le quartier général de la colonie du nord-ouest, puis les forts de Pumbina, Duglas, du Lac de la Pluie, et celui du Bas de la Rivière. Pendant 10 mois, on rétablit l'ordre dans la colonie et nous revînmes au fort William, notre quartier général. On restreignit notre portion à une demi-ration de viande salée. »

Un des membres de l'administration de la colonie du nord-ouest, van der Huys, non content de calomnier le régiment de Meuron, répandit une brochure mensongère sur la conduite de ses hommes pendant cette période.

Le gouverneur du Canada, sir John Scherbrook, ordonna une enquête sur les derniers événements et particulièrement sur les meurtres commis par la colonie du nord-ouest au fort Duglas. Il ressort de cette enquête que la conduite des hommes du régiment fut entièrement honorable et ses procédés humains, puisqu'ils reprirent cinq forts sans verser une goutte de sang et sans commettre de dilapidation.

Citons ici quelques passages d'une lettre écrite par le capitaine Matthey à son ancien colonel de Meuron-Bayard, sur son expédition dans la colonie de la Rivière Rouge.

Mon cher Colonel,

« Depuis notre retour au Canada, je me proposais de vous donner de nos nouvelles et de vous mettre au fait de tout ce qui s'est passé avec nos gens dans les territoires sauvages, moins pour satisfaire votre curiosité que pour vous tranquilliser sur les calomnies et relations de nos crimes que nos ennemis se

sont permis de vomir non-seulement contre nous individuellement, mais même contre le régiment en général.

« Nos avocats, trop sérieusement occupés dans ce moment à amener devant la justice tous les meurtriers, incendiaires et voleurs employés dans le nord-ouest, n'ont pas encore pu entreprendre nos calomniateurs, mais leur tour viendra ; en attendant, il doit suffire de savoir que toutes les invectives qu'on nous distribuait si libéralement dans notre absence ont cessé du moment que nous avons paru....

« M. van der Huys a donné les matériaux et fait de faux serments pour obtenir des garanties et fournir un prétexte de nous faire attaquer; au lieu de rester ici pour soutenir ses mensonges, il est parti dès qu'il a su que nous approchions et on l'a vu à Albany dans sa fuite honteuse. Si vous le rencontrez, il vous dira encore bien des mensonges; répondez-lui, mon Colonel, que ces Meuron dont il a fait un portrait si hideux ont cependant pris possession des forts William, leur quartier général, le fort du Lac de la Pluie, le fort Pumbina, le fort Duglas et du Bas de la Rivière, sans verser une goutte de sang ni maltraiter qui que ce soit : on a fait l'étonnement de tout le Canada et même de ces messieurs du Nord-West.

« Le témoignage qu'a donné impartialement notre gouverneur actuel sir John Sherbrook mérite surtout de vous être transcrit, vous le connaissez, il a dit à un de mes amis : « J'ai toujours eu une très haute opinion du régiment de Meuron et de son organisation intérieure, mais qu'une centaine d'hommes sans discipline ni crainte de punitions militaires se soient rendus à mille lieues dans l'intérieur de pays sauvages, pris cinq forts sans sang versé et sans qu'on puisse proférer une seule plainte contre eux, tout cela me prouve que le régiment était sur un excellent pied et que le soldat mettait sa confiance en ses officiers. »

« ..... Après notre entrée au fort William, je craignais pour une basse-cour du Nord-West, placée dans le voisinage du fort. Je rassemblai nos gens et leur dis : « Mes amis, il y a 500 poules, 90 moutons, des veaux, agneaux et cochons en proportion dans la ferme voisine; s'il y a quelques maraudeurs parmi vous, je vous prie de mettre cette basse-cour sous votre protection et de veiller à ce que personne n'y touche. » Quoique chacun fût à la demi ration de viande salée, il ne manqua ni une poule, ni un agneau pendant les dix mois que nous y avons résidé; en un mot, à quelques « soulades » près, je ne puis que donner un excellent caractère à tous nos gens.

« J'ai trouvé des Meuron dans tous les Etats, même à la Prairie des Chiens, sur le Mississipi, à onze cents lieues de son embouchure, j'ai trouvé mon sapeur Delcour qui déserta à Chambly avec la première bande qui se défendit, et faillit donner un si mauvais renom au régiment. Il me raconta tout le complot, dont vous avez eu quelque information avec Cordelier à la tête, Blandin, Du Rozat et d'autres.

« Notre voyage a été des plus intéressants et heureux. A partir de la Rivière Rouge, nous avons traversé à cheval cent lieues environ de plaines, pour arriver à la rivière de Saint-Pierre qui se jette dans le Mississipi, près de la chute de Saint-Antoine. J'ai descendu cette belle rivière jusqu'à la Nou-

velle-Orléans où je m'embarquai pour New-York et suis arrivé à Montréal en février dernier, après vingt mois d'absence, de troubles et d'inquiétudes, causés par une demi-guerre et des lois de sauvages.

« Nous sommes en bon chemin de nous laver et de faire punir les coupables. Richard doit être jugé pour le meurtre de M. Kiverney après demain, à Québec; on croit qu'il sera pendu. Grâce aux soins de Misany, l'esprit public est décidément contre le crime, c'est-à-dire en notre faveur.

« Je compte remonter dans l'intérieur au printemps pour voir comment se conduisent nos 60 soldats restés dans cette région. »

Cette expédition dura du 4 juin 1815 à la moitié de janvier 1817. Tous les officiers en revinrent ainsi que la vingtième partie des soldats. L'enquête ordonnée par le gouverneur Sherbrook constata que soldats et officiers du régiment de Meuron s'étaient parfaitement conduits pendant leur séjour dans cette région et qu'on n'avait que des louanges à leur adresser. Nous traduisons de l'anglais les lignes suivantes extraites du rapport de V. B. Cottmann :

« Je me sens appelé en justice à rendre témoignage à la conduite modérée et réglée des hommes du ci-devant régiment de Meuron; aucune plainte de violence ou de grossièreté n'a été portée contre eux durant toute ma mission. Cet heureux état de choses doit être attribué aux officiers dont les efforts ont évité l'effusion de sang dans plusieurs scènes de tumulte et qui contrebalancent à un haut degré les quelques erreurs commises par l'esprit de parti. »

Au mois de juin, les officiers d'Orsonnens, de May et Fauche revenant de leur expédition, s'arrêtèrent à Londres où ils retrouvèrent quelques-uns de leurs camarades du régiment. Ils apprirent, par hasard, qu'une grande rumeur s'était produite à la Chambre des Communes au sujet de l'expédition de la Rivière Rouge; on avait appelé le régiment une bande de meurtriers, de pillards, de voleurs. Les officiers réunis décidèrent de présenter un rapport à la Chambre. Le colonel F.-G. de Bosset, qui avait autrefois servi dans le régiment, approuva cette manière de faire et offrit même de transmettre le mémoire à l'un des membres influents de la Chambre.

Ce document parvint au président; après lecture, la grande majorité des membres se leva pour affirmer la réhabilitation du régiment de Meuron et décréta l'impression du mémoire.

Je regrette de ne pouvoir transcrire complètement cette pièce importante; je n'en possède qu'une seule page, traduite de l'anglais, que voici :

« C'est un fait connu que le régiment de Meuron recruta en Espagne des hommes pillards et déserteurs de l'armée de Bonaparte; en 1809, le régiment étant à Gibraltar, le gouvernement de Sa Majesté autorisa tous les Allemands et les Piémontais que la conscription avait jetés dans les armées de Bonaparte dont ils s'étaient enfuis, d'entrer à son service. En conséquence, beaucoup y vinrent et reçurent la gratification ordinaire. La même année, le régiment se rendit à Malte où il séjourna jusqu'en 1813; à son départ de l'île pour l'Amérique du Nord, le gouverneur lieutenant-général publia l'ordre du jour du 4 mai 1813. (Voir page 240, livraison d'août 1884.) Lorsque le régiment fut licencié au Canada, S. E. sir John Sherbrook publia l'ordre du jour du 26 juillet 1816, qui ferait honneur à toute armée. (Voir page 321, livraison de novembre 1884.)

« On ne peut supposer qu'un général anglais accorderait de telles louanges, si elles n'étaient pas méritées; est-il possible que ces hommes dont on a dit tant de bien aient pu changer au point de devenir des pillards pour avoir accompagné un noble Anglais et désiré s'établir sous la protection d'un gouvernement qu'ils estimaient.

« La Compagnie du Nord-West les accuse d'avoir été ivres le jour de leur entrée au fort William. Je déclare que c'est faux; aucun d'entre eux n'avait les moyens de l'être.

« En vérité, j'en réfère simplement aux témoignages de MM. Brumby et Misannes pour leur demander s'il y a possibilité qu'ils aient commis une aussi grave accusation contre le comte Selkirch et son parti; la Compagnie du Nord-West sous l'instigation de laquelle ils ont fait leur déposition aurait-elle négligé de leur faire confirmer ces affirmations mauvaises dont le but a été de diffamer nos compagnons d'armes, les hommes de notre régiment en service avec nous au fort William. »

(Signé) G.-A. Fauche.

Lieutenant au régiment de Meuron.

4. Queen Square Westminster.
24 juin 1817.

Pendant ses 35 ans, 3 mois d'existence, le régiment a parcouru les quatre parties du monde et s'est comporté partout avec honneur. On ne conteste plus maintenant sa bravoure, son intrépidité, sa discipline exemplaire : le régiment de Meuron est une des gloires militaires de la Suisse.

SOURCES.

Une volumineuse correspondance.
Mémoires du duc d'Yorck.
Batailles navales des Français.
Histoire du bailli de Suffren.
Voyages de Le Vaillant.

Les capitulations et pièces y relatives.

Trois états de situation du régiment tirés d'un copie de lettres des lieutenants-colonels, de 1801 à 1816.

Manuscrit déposé à la bibliothèque de Neuchâtel, relatant la campagne du Mysore. Copie du journal de Meuron-d'Yvernois.

Registre général écrit entièrement de la main du lieutenant-colonel de Meuron-Bayard, contenant l'état nominatif des officiers, la relation de la campagne du Mysore et celle d'Amérique.

Etat complet des officiers du régiment.

Etat complet des soldats de 1795 à 1816.

Répertoire des soldats de 1781 à 1795.

Narrés et renseignements fournis à diverses époques par trois anciens officiers du régiment, de Meuron d'Orbe, de Goumoens et de Loriol, et par M. Pilet, archiviste du Grand Conseil du canton de Vaud, se trouvant à Malte en même temps que le régiment.

Rares notes obtenues du Bureau de la guerre à Londres.

Wellington, ein historisches Gemälde, 1816.

Notice très abrégée sur le régiment, écrite par M. L. de Meuron, châtelain du Landeron (sans date, mais écrite peu après le départ du régiment pour le Canada).

M. Millot, à Paris, nous a fourni des renseignements précieux sur le régiment de Hallwyl, où le comte C.-D. de Meuron avait fait ses premières armes, en y joignant six belles aquarelles représentant la tenue du régiment à son début, au service de l'Angleterre.

THÉODORE DE MEURON.

UN VOYAGEUR NEUCHATELOIS

P.-F. DROZ, L'AMÉRICAIN

(Suite — Voir la livraison de mai 1885, p. 122)

« Environ vers le milieu du mois de septembre 1770 nous levâmes l'ancre, passant sur la Meuse, là notre vaisseau se trouva assablé, quelques-uns des passagers et des matelots en attribuaient la faute au pilote hollandais lequel était payé par jour et nous devait conduire à l'embouchure de la Meuse, de là nous entrâmes dans la Manche. »

Le navire touche à Cahouse, petite ville chétive de l'île de Wight, mais il y a des compensations à tout, paraît-il :

« Je ne laissais pourtant pas de faire cette remarque que la beauté du sexe de cette ville était suffisante pour réparer la laideur de ses maisons. »

On mouille quinze jours dans la rade de cette ville, où le voyageur tombe malade et perd ses cheveux. Il s'apprête à mourir en chrétien, tourmenté cependant de ne pas revoir ses parents; mais, remonté à bord, il se guérit au bout de six semaines et essuie trois tempêtes; après avoir passé devant le banc de Terre-Neuve, son navire arrive à l'embouchure de la Delaware puis à Philadelphie :

« Nous étions dans le navire du sieur Schmith, capitaine, environ 60 personnes; le capitaine était anglais, de même que la plupart des matelots; les passagers étaient tous allemands de divers pays, c'était des gens fort rustiques et grossiers, ils avaient ordinairement querelle entr'eux, même jusqu'à se battre. Après qu'on eût fait la visite des personnes de notre navire, nous eûmes la liberté d'aller à terre, on nous conduisit tous dans une maison où on nous fit prendre le serment de fidélité envers sa majesté britannique. La plupart des passagers furent vendus pour leur passage, les uns pour 3 ans, les autres pour 4 ans de service à ceux qui avançaient l'argent aux maîtres du bâtiment, ce qui est un commerce assez connu en ce pays-là. Ceux qui avaient de l'argent furent libres : comme je m'en trouvais fort léger, je ne pouvais m'attendre qu'à être vendu comme les autres, je m'affligeais de perdre ainsi ma liberté ; le capitaine qui me chérissait voulut faire mon bonheur en me présentant à un gentilhomme grand riche où j'aurais été fort bien, mon occupation n'aurait été autre chose que de faire ses commissions en étant monté à cheval pour me rendre aux endroits où il m'aurait envoyé et être son postillon en l'accompagnant dans les parties de promenade, mais je le refusai aussi bien qu'un des négocians, maître de notre vaisseau, disant que je ne voulais personne à moins que ce ne fût un horloger avec lequel j'aurais travaillé de ma profession. Trois semaines après que je fus débarqué, comme je n'avais encore pu trouver un horloger avec lequel je pus m'arranger, malgré les soins que je m'étais donnés : d'ailleurs tous les passagers avaient la liberté de choisir chacun leur maître à leur volonté lorsqu'il venait quelqu'un pour en choisir un, dans la maison où on nous avait mis et où les deux marchands associés (à qui appartenait notre navire) nous nourrissaient jusqu'à ce que nous fûmes tous débités. »

Voilà certainement d'étranges coutumes peu connues que nous révèle P.-F. Droz; la terre d'Amérique lui réserve encore bien d'autres surprises. Suivons-le dans son récit :

« Comme je persistais à demander un horloger, en refusant plusieurs maîtres d'un autre genre de vie, il arriva que les deux associés de notre vaisseau,

l'un nommé William et l'autre Maurice, me firent conduire par notre interprète qui me dit qu'il me menait chez un horloger, il me fit entrer dans une maison à grands carreaux de pierre dans la rue du Marché, un homme avec un paquet de clefs se présenta tout à coup en m'ouvrant une forte grille de fer derrière laquelle il me fit passer en se retirant l'un et l'autre sans me dire mot: on peut mieux juger quelle fut ma surprise qu'il ne m'est facile de la réciter; de cette allée je montai un escalier au haut duquel je trouvais un corridor où j'aperçus des portes chacune marquée d'un numéro, en ayant ouvert une où il se trouva une chambre remplie d'une douzaine de personnes à qui je m'empressai de leur raconter món aventure en la leur récitant en allemand, eux n'en furent pas surpris, ils me dirent que cela s'y pratiquait ordinairement vis-à-vis des débiteurs qui n'ont pas de quoi payer leur dette selon les lois anglaises; je reconnus alors mais trop tard que j'aurais dû avant que de m'embarquer, me faire donner deux mots d'écrit de notre capitaine, comme je ne passais à Philadelphie que dans l'espérance d'y travailler de l'horloger; voilà qui m'aurait exempté de la prison. Ce qui aurait encore pu exciter les marchands et maîtres de notre navire à m'y mettre c'est que l'un d'eux avait bonne envie de m'avoir, et croyant qu'en m'y mettant que c'aurait été le véritable moyen de m'avoir chez lui, puisqu'il m'envoya son frère qui vint m'y voir environ quinze jours après que j'y fus entré, en me disant que si je voulais aller chez ce marchand pour quatre ans qu'il me ferait sortir de la prison sur le champ, mais je le refusai, espérant de trouver une autre occasion pour servir moins de tems. J'attendais donc avec patience ma sortie et ce qui me consolait, c'était de ce que je n'étais pas dans une prison déshonorable, d'autant qu'elle n'était dédiée que pour les débiteurs. Pour passer mon tems je m'amusais à discourir avec les autres prisonniers détenus pour leurs dettes, où il s'y trouva des gens de qualité et de ceux même qui avaient passé leurs études, entr'autres des marchands qui avaient été ruinés, de même que le fils d'un ministre anglais, lequel était très savant puisqu'il avait travaillé à la fameuse encyclopédie; il n'y manquait pas non plus de quelques bons biberons qui pour avoir vuidé trop souvent la bouteille, s'étaient endettés; il y avait de certains jours que je m'y plaisais assez bien, ayant fait un jeu de dames avec lequel nous passions le tems; l'on y jouait aussi aux cartes, dans d'autres moments c'était le jeu de paume dans une grande cour entourée de hautes murailles, il y avait des gens de différentes conditions et de divers pays, par conséquent on y parlait de plusieurs langues, français, anglais, allemand, irlandais et latin. Pour nous exercer davantage, nous avions encre et papier; nous avions aussi des thèses sur des points de théologie et de controverse sur la morale, la philosophie, la poésie et la physique; cet endroit ressemblait plutôt à un collège qu'à une prison; si bien qu'on pût s'y plaire, on ne laissait pourtant pas de désirer d'en bientôt sortir, principalement ceux qui n'avaient en ce pays ni parens, ni amis, ni argent pour y vivre; ces derniers sont assistés de ce que quelques gens charitables leur envoient. Il y a de certains jours qu'ils ne reçoivent rien, mais ils sont assistés des autres prisonniers, l'on se tend la main les uns aux autres, et la coutume y est ainsi que tous les novices en y entrant paient un coup à boire à la compagnie de

ceux de la chambre où on va faire sa demeure, alors on boit à sa santé en chantant quelques chansons bachiques. Voilà à peu près comme l'on y était et comme le temps s'y passait.

« Au commencement du mois de janvier 1771 j'écrivis une félicitation de la nouvelle année à un de mes pays nommé Jacob Garaud, natif de Motier-grand-val lequel j'avais déjà vu en débarquant en cette ville : on peut bien juger que je n'épargnais nullement dans ma lettre les vœux, les prières et les bénédictions, mais le vœu le plus sincère que je faisais alors c'était de sortir de la prison ; ma lettre ne fut pas sans succès, car le style pathétique dont je m'étais servi pour exciter sa commisération, le toucha si sensiblement, qu'il vint m'y trouver avec son épouse, en me disant que si je le voulais servir quatre ans qu'il me prendrait chez lui, comme il y avait déjà cinq semaines que j'étais en prison, j'y consentis après avoir balancé quelque moment : mais tous ceux qui étaient là me conseillèrent de ne pas négliger cette occasion pour en sortir, parce qu'autrement j'aurais pu peut-être y rester un an et plus avant que personne ne vint m'en tirer : je quittais donc cet endroit le 21 janvier 1771 pour aller chez le susnommé qui paya mon passage ; au bout de quatre mois je vendis mon outil aux dentures à un Irlandais demeurant à Philadelphie, pour le prix de quinze pondes argent de ce pays-là que je remis au sieur Garaud natif de Motier-grand-val pour racheter le tems que je devais rester chez lui, m'ayant fait crédit de six pondes que je lui payai au bout d'un an, de sorte que mon passage m'a coûté 21 pondes argent de cette province, ce qui revient près de 56 piastres et demie d'Espagne, ce qui fait environ cent écus de France. »

Le voyageur passe de chez le sieur Garaud chez un horloger puis chez un taillandier de la secte des Quakers, qui le paie si mal qu'il s'en va de nouveau chez un horloger. — Se trouvant alors à la tête d'un petit pécule, il part pour les colonies d'Amérique, non sans consacrer quelques mots que nous passons sur Philadelphie.

De cette dernière ville P.-F. Droz passe à Lancastre où il travaille trois semaines, puis à Yorck, à Baltimore, à Annapolis. Arrivant à un point où le pays est inondé et où les ponts ont été détruits, il passe une rivière à la nage et traverse une forêt en marchant dans l'eau. Il note encore dans son livre les villes suivantes : Port-Royal, Williamsbourg, Yorcktown, Hamptow, Norfolk. De ce point l'envie lui prend de passer aux Antilles. Pourquoi ? — Pour voir, poussé qu'il est par ce besoin de locomotion qui le domine. Mais il n'y réussit pas et continue sa route vers le sud par Portsmouth, Suffolk, Edentow, Barth, Newbern, Wailmaiton. Il enregistre toujours des faits géographiques, des observations sur les habitants, leurs usages, sur les cultures, l'industrie, les animaux, quelquefois avec beaucoup de précision quoique toujours d'une manière sommaire. Quelquefois apparaissent des fragments de tableaux de cette

civilisation encore primitive des Américains du XVIIIme siècle, des cabanes faites de fascines de pins jointes avec de la terre glaise, des lits formés de feuilles de maïs maintenus entre quatre pieux, des calebasses pour écuelles et bassins, des cuillers en corne : « J'y ai même vu, dit-il, une couenne d'arbre pourri servir de berceau à des enfants. » Il écrit à ce moment qu'il ne se lasse pas de voyager. Le passage suivant intéresse plus directement les Neuchâtelois :

« Charlestow, capitale de la Caroline du Sud, est située sur une grande baie formée par deux rivières, l'une nommée Vendo, une autre Cooper et d'une troisième appelée Asheley; cette ville est grande, belle, riche, commerçante et le séjour agréable; elle a un portail qui, des deux côtés, a un mur, entr'autre cette ville est la résidence de son gouverneur établi sur la province, d'ailleurs cette ville est un port de mer où il peut y avoir 150 vaisseaux en rade tant grands que petits; elle est à 60 milles de l'autre ci-dessus, et environ 9 milles de la mer; de là je continuais ma route à Jacksonbourght, anciennement nommé par les sauvages Pompon, bourg dans la Caroline du Sud à 35 milles de la capitale. Purisbourg, petite ville de la même contrée, située sur le bord de la rivière Savanah, c'est un petit endroit où les maisons sont parmi les plantations, n'y ayant aucune régularité pour les rues; ce pauvre endroit fut érigé par le sieur Pury, natif de Neuchâtel en Suisse qui commença à l'établir l'an 1732, il n'y a presque que des Suisses, y ayant connu les sieurs Meuron, Vaucher, David Giroud de Saint-Sulpice, Bueuche du Val Saint-Imier et plusieurs autres que j'ai oubliés. La plupart de ceux que j'y ai vus n'étaient que les descendans des premiers qui s'y étaient rendus pour s'établir; cette petite ville est à 61 milles du bourg précédent. »

« Les serpents à fouet ne sont incommodes qu'à cause que s'ils sautent sur quelqu'un ils le fouettent à coups de queue. J'en ai tué d'une autre sorte de couleur roussâtre qui sont fort communs en cette contrée et des noirs qu'on dit ne faire aucun mal. Un étranger qui passe dans ce pays doit bien se garder d'y boire de l'eau, parce qu'elle n'y vaut rien, car on y en a vu qui pendant les grandes chaleurs en sont tombés morts sur la place même; mais on y fait une sorte de petite bière à fort bon prix, laquelle est fort douce. »

Nous arrivons à un point du récit qui justifie le titre d'aventures que lui a donné P.-F. Droz; c'est, sans contredit, la partie la plus émouvante de son livre.

« Après avoir marché une petite journée de chemin le long du bord de la mer, je la quittai afin de gagner une maison qui en était à une certaine distance, traversant un marais fort difficile; là je trouvai une petite rivière que je fus obligé de passer à la nage, en m'exposant aux caïmans; portant mes habits sur mon dos où je les avais liés, retournant ensuite pour reprendre

mon havresac que je passais aussi de l'autre bord de cette rivière; mais je n'en fus pas quitte pour cela, car j'eus une très grande peine de passer le marais qui était inondé par le flux de la mer, j'y enfonçais de manière que je crus y rester, ayant vu un écureuil, quoique léger, qui se trouvait dans le même embarras, à la fin j'arrivai dans la maison tout emboué et sous la figure la plus hideuse; on m'y servit d'eau pour me nettoyer, sans cela la coutume y est qu'un nègre, par l'ordre de son maître, vient vous laver les pieds le soir ce qui est un usage assez commun dans ce pays-là, c'est pour la propreté et pour la santé. Le monde y est bien accueillant envers les voyageurs et les étrangers, ils vous honorent et vous portent un certain respect, surtout s'ils remarquent de la science à une personne; ils sont assez curieux de s'informer des pays d'Europe, ils vous obligent quelquefois à rester des journées entières avec eux, et même davantage, en vous faisant boire du rhum ou du grog, en vous demandant duquel vous souhaitez. »

Le voyageur est frappé du grand nombre de nègres de certains propriétaires, quelques-uns en possèdent jusqu'à deux cents.

« Après avoir traversé la Caroline du Sud, continue l'auteur, je passais la rivière Savanah; de l'autre bord je me trouvais dans la Nouvelle-Georgie; et en même temps, dans une forêt marécageuse où je me perdis étant obligé de me coucher au pied d'un arbre pour y passer la nuit, et le lendemain matin au lever du soleil, je traçai ma route selon mon idée pour rétrograder afin de retrouver le chemin que j'avais perdu, et qui était fort embarrassant; après l'avoir trouvé, je continuais mon chemin jusqu'à ce que je fus à Savanah, ville médiocrement grande, située sur le bord de la rivière de même nom. J'y tombais malade de la fièvre tremblante que j'eus pendant cinq semaines, ayant resté environ trois semaines à Savanah et quelques semaines à Oguichi qui est un établissement situé sur la petite rivière de ce nom.

(A suivre.) A. BACHELIN.

QUELQUES IMPOTS DES SIÈCLES PASSÉS

Si les impôts sont de nos jours assez lourds, ils ont au moins sur les redevances que payaient nos ancêtres un avantage, celui de la simplicité. Nous payons à l'Etat et à la Municipalité que nous habitons

tant de francs et de centimes, et sommes en règle. Dans les siècles passés, les choses étaient plus compliquées; on ne payait rien sur la fortune mobilière, ni sur les ressources, mais seulement sur les immeubles. La difficulté était cependant de savoir où et quoi payer, car sur trois vignes ou champs contigus, l'un était imposé d'une redevance au comte, le second devait sa pite à l'Eglise la plus rapprochée, tandis que le dernier payait à un couvent ou prieuré souvent fort éloigné. De même l'un devait des deniers lausannois, l'autre des deniers bâlois, de l'argent fort ou de l'argent faible, tandis qu'un troisième s'acquittait en nature, et donnait un certain nombre d'émines de froment, des pots de vin ou de la volaille. Lorsqu'il était question d'un « chapon et demi d'un chapon », ou « du quart de quarteret et demi quart du quart de quarteret de vin » les calculs se compliquaient. Une étude sur les redevances du moyen-âge et les changements survenus dans le mode de les acquitter serait intéressante à faire et fournirait un curieux champ de travail à nos historiens. Comme je ne suis malheureusement pas du nombre de ceux-ci, je laisse ce soin à de plus érudits et me borne à donner à titre de curiosité historique la liste des redevances payées par des bourgeois de Boudry, à trois époques différentes, 1430, 1597 et 1707.

En 1430 les frères *Guillaume et Estevenin Grellet* payent pour leurs terres toutes situées rière Boudry, comme suit :

Pour quatre champs à l'Eglise de Corcelles, 18 deniers lausannois.

Pour neuf champs chascun an à l'Eglise de Pontherouse une émine froment.

Sur huit champs « l'Eglise de Pontherouse perçoit chascun an sept deniers lausannois d'Aulmosne. »

Pour seize champs « les dits reconnaissants confessent debvoir chascun an perpétuellement à mon dit seigneur le comte et ce sur le jour de feste Saint-Martin en yver, neuf souls et trois deniers lausannois et a raremantrant ung chappon et une émine froment en la mesure de Neufchastel à payer en son chastel de Boldri, et en oultre au chappitre de Neufchastel sur la dite terme neuf deniers balois de rente.

Et enfin sur 25 pièces en champs et vignes et deux maisons : « à Monsieur le comte tous les ans deux sols deux deniers et obole lausannois à payer le jour de la Saint-Martin en yver en son chastel de Boldri, et pour la maison devant limitée deux sols et deux deniers à payer à mon dit seigneur au terme que dessus, et en oultre es frères religieux, priour et covent de la chartrosse de la Lance onze solz et

obole lausannois, et au priour de Bevay deux sols neuf deniers dictes monoys et demie émine froment, un pot vin, et au chappitre de Neufchastel neuf deniers balois. »

L'arrière petit-fils d'un des précédents *Jacques Grellet*, paie en 1597 (pendant la régence de Marie de Bourbon) comme suit :

Pour un pré : « Pour lequel morcel de prel doibt le dit confessant et promet de payer à ma dicte dame et es siens ung chascun an perpétuellement sur le jour de la Saint-Martin dyvers a cause de la chartrosse de la Lance qu'elle percepvoit par cy devant assavoir deux deniers et demy obolle foibles, en leur chasteau du dict Bouldry rendables. Et es oultre à cause des censes que l'on vaulloit payer aux plaictz de may et autton, froment demy le quart dung quart de coppet et le quart du quart dung quart à la mesure de Neufchastel payable comme dessus. »

Pour un champ : « Argent ung obole foible, froment demy le quart d'un quart de coppet et demy le quart dung quart de quart de coppet. »

Pour un pré : « Froment demy le quart dung quart de coppet et le quart du quart dung quart oultre la cense dehue au Prioure de Bevay, plus ung denier foible. »

Pour un pré : « Argent troys deniers et quart d'obolle foibles, item le quart dung quart de coppet et demy le quart dung quart oultre la cense dehue au dict Prioure. »

Pour un pré : « Argent ung denier et demy obolle foible de cense et en oultre froment un quart du quart de coppet, vin le quart du quart dung quarteret et demy quart du quart dung quarteret, et argent le quart du quart d'obolle balloys fort. »

Pour une maison : « Ung sol sept deniers obolle demy obolle et quart d'obolle lausannois.

Pour une grange : « Froment quart de quart de coppet et demy le quart dung quart. »

Pour une vigne : « Ung denier et obolle lausannoys censaulx de nouvelle imposition. »

Pour un champ : « Troys deniers foibles de cense, et en oultre froment quart de quart de coppet et demy le quart dung quart et vin demy quarteret quart et demy quart de quarteret. »

Pour un champ : « Froment deux coppetz, argent six deniers foibles et le quart du quart dung chappon de cense annuelle et perpétuelle. Et en oultre froment la moytie de demy coppet et de demy quart de coppet

et la moytie de demy pot de vin et argent la moytie dung denier et obolle balloys fort. »

Pour un champ : « Froment quart et demy quart de coppet, vin deux quarterets quart et demy quart et argent cinq deniers foibles. Item froment demy quart de coppet et demy quart de quart de coppet, vin demy quarteret et quart de quarteret et argent ung denier et demy obolle balloys. »

Comme ce Jacques Grellet possédait environ quarante pièces de terres en champs, prés et vignes, il serait trop long de les énumérer toutes et les quelques exemples cités suffisent pour servir de types, toutes les autres pièces étant imposées d'une manière analogue.

Un siècle plus tard les redevances et la manière de les calculer ont subi quelques modifications mais ne sont guère simplifiées.

L'arrière petit-fils du précédent, *Frédéric Grellet*, paie en 1707 pour environ soixante-dix pièces de terres, ce qui suit :

Froment : Sept émines un copet trois-quart soixante quatrain et nonante dixain de copet.

Avoine : Quatre copets et quart.

Vin : Dix pots douze seizain et cent nonante douzain de pot.

Cire : Deux onces, tiers et huitain d'once.

Chapon : Un chapon, demi et trente sixain d'un aultre.

Argent Lausannois : Vingt et un sols, deux deniers et seizain de denier.

Argent faible : Septante-trois sols six deniers deux tiers et vingt quatrain de denier.

Argent Bâlois : Six deniers huitain et douzain de denier.

JEAN GRELLET.

A PROPOS DES POÊLES DE SAVAGNIER

1726 et 1734

(Avec planche)

A propos des poêles à grandes catelles vert-de-mer mat, à corniche bleue classique, du type représenté dans la planche ci-contre, signalons encore le joli poêle de la maison J. Roulet à Saint-Blaise. Il est en tout semblable à celui de Savagnier, moins la tour. C'est le seul poêle de ce genre que nous ayons vu signé du nom du fabricant. Il porte en deux endroits I. C. L. (Jean-Conrad Landolt) et la date de 1721. Sous la corniche, une grande catelle blanche, intercalée entre les catelles vertes, porte, peintes à l'oxyde de cobalt, les armes des familles Dardel et Clottu, avec les initiales des propriétaires. Ce poêle est donc particulièrement intéressant; il confirme l'hypothèse que nous faisions au sujet des poêles de J.-C. Landolt le vieux. Signalons aussi, en passant, chez M. Giger, place du Port, un joli poêle bleu et blanc du type représenté pl. I, fig. 3. Il porte la date de 1724.

Nous n'avons découvert ces deux poêles que tout dernièrement.

A l'occasion des poêles bleus, à sujets bibliques, du type de 1720, ajoutons encore deux mots. Mlle Salomé de Gélieu [1], qui était fille de M. Jacques de Gélieu, pasteur aux Bayards, et fut gouvernante de la reine Louise de Prusse, alors princesse de Mecklembourg-Schwerin (1785-1794), racontait ce qui suit à son élève encore enfant. [2].

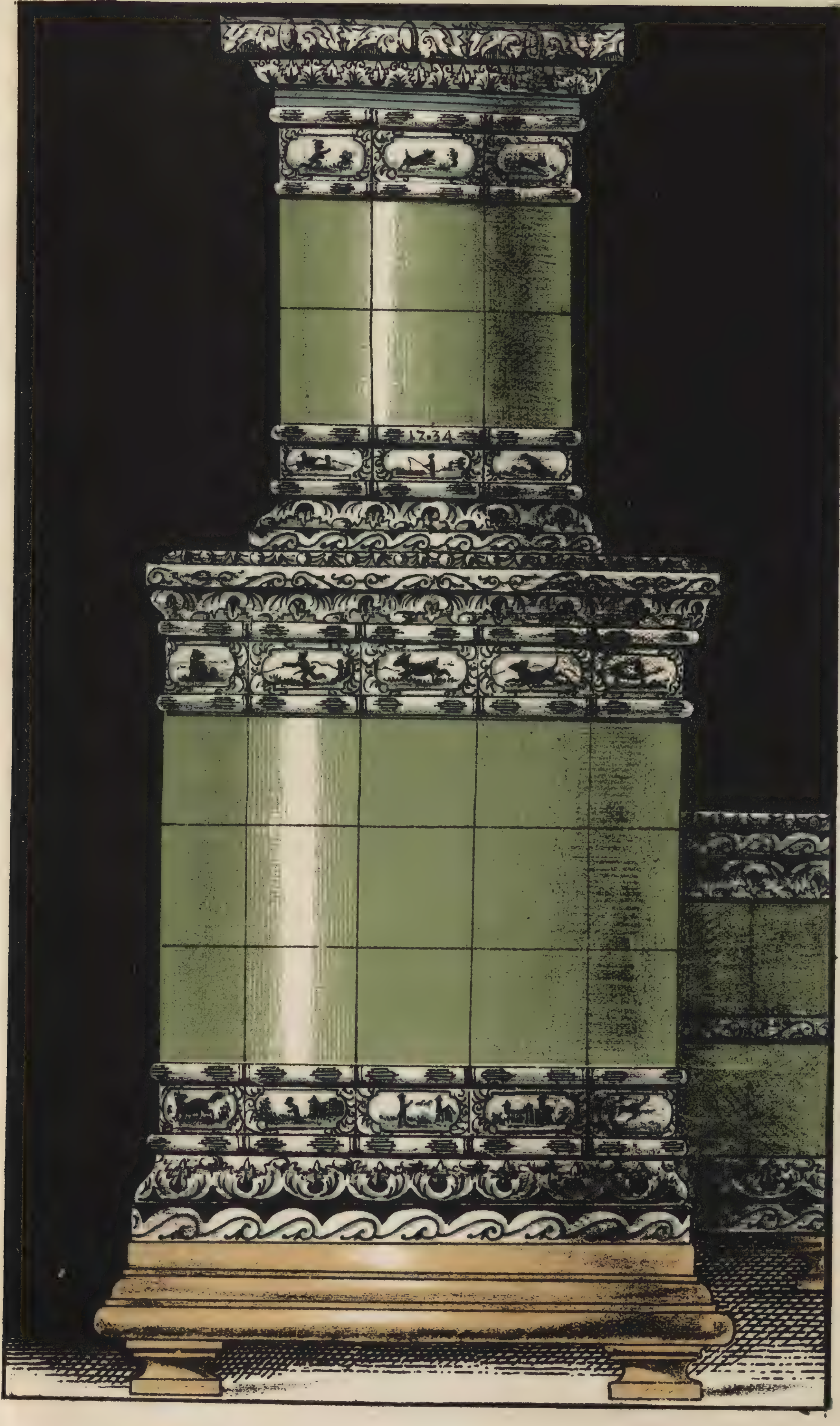
« Dans l'intérieur de la cure, les enfants, leur ouvrage à la main, « ainsi que leur laborieuse mère, groupés autour du poêle dont les ca- « telles bleues représentaient des histoires de l'Ancien-Testament, com- « mentées à l'aide de proverbes populaires, écoutaient avec recueillement « le pasteur qui leur expliquait les images peintes sur les carreaux de « fayence. » Et plus loin : « Pendant que la mère allait et venait dans la « maison, vaquant à ses occupations, les enfants, serrés les uns contre « les autres, autour du poêle, étudiaient les trésors d'images primitives « que leur présentait ce vieux camarade de jeu. Quand une image plus « ou moins énigmatique avait pu être déchiffrée par l'un d'eux, la jubi- « lation des petits enfants ne pouvait se contenir et la chambre si tran- « quille retentissait alors de joyeux cris. »

On peut voir par là quel rôle jouaient les poêles bibliques dans la vie de nos ancêtres, à une époque où les livres d'images n'étaient pas nombreux dans les familles.

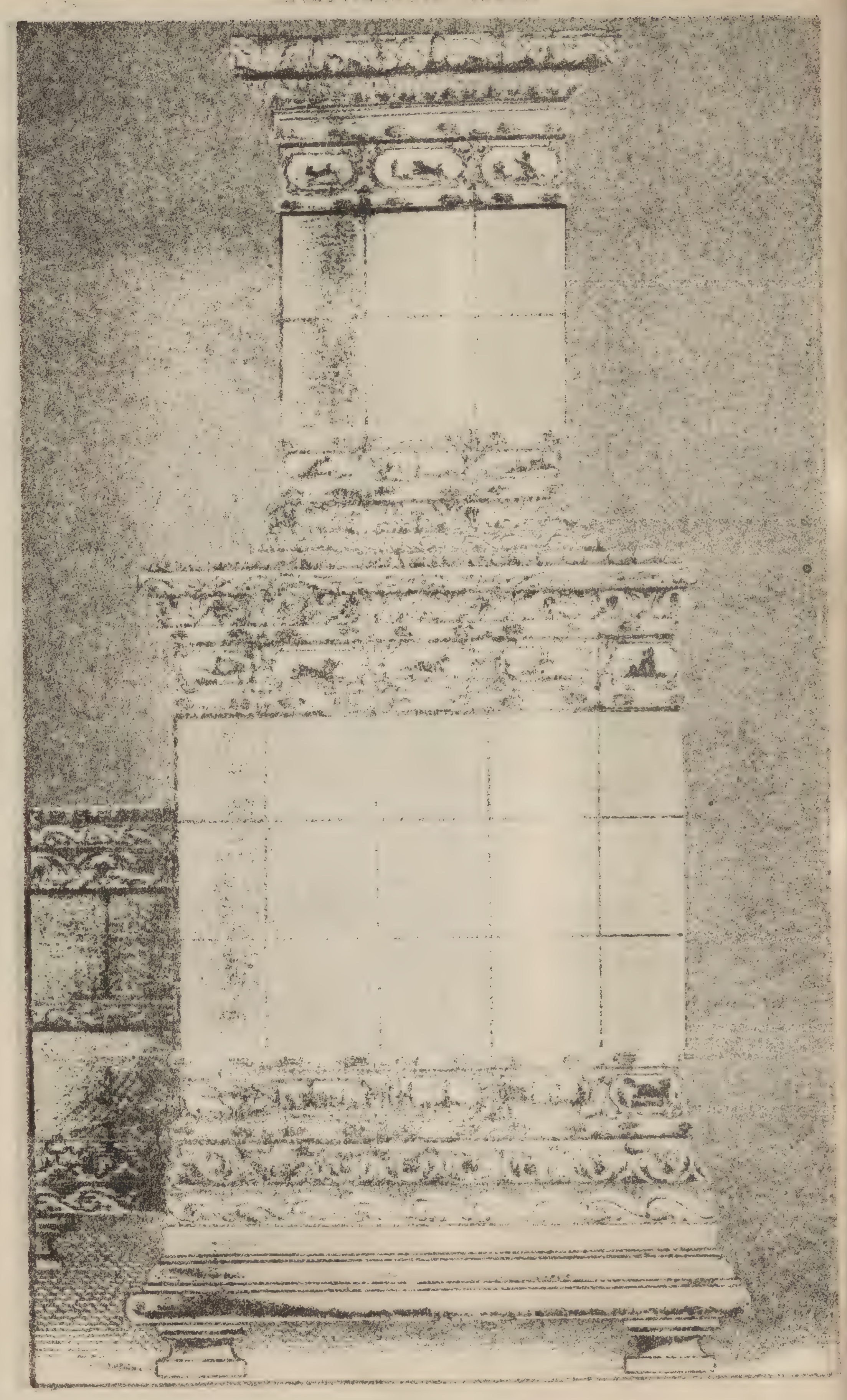
A. Godet.

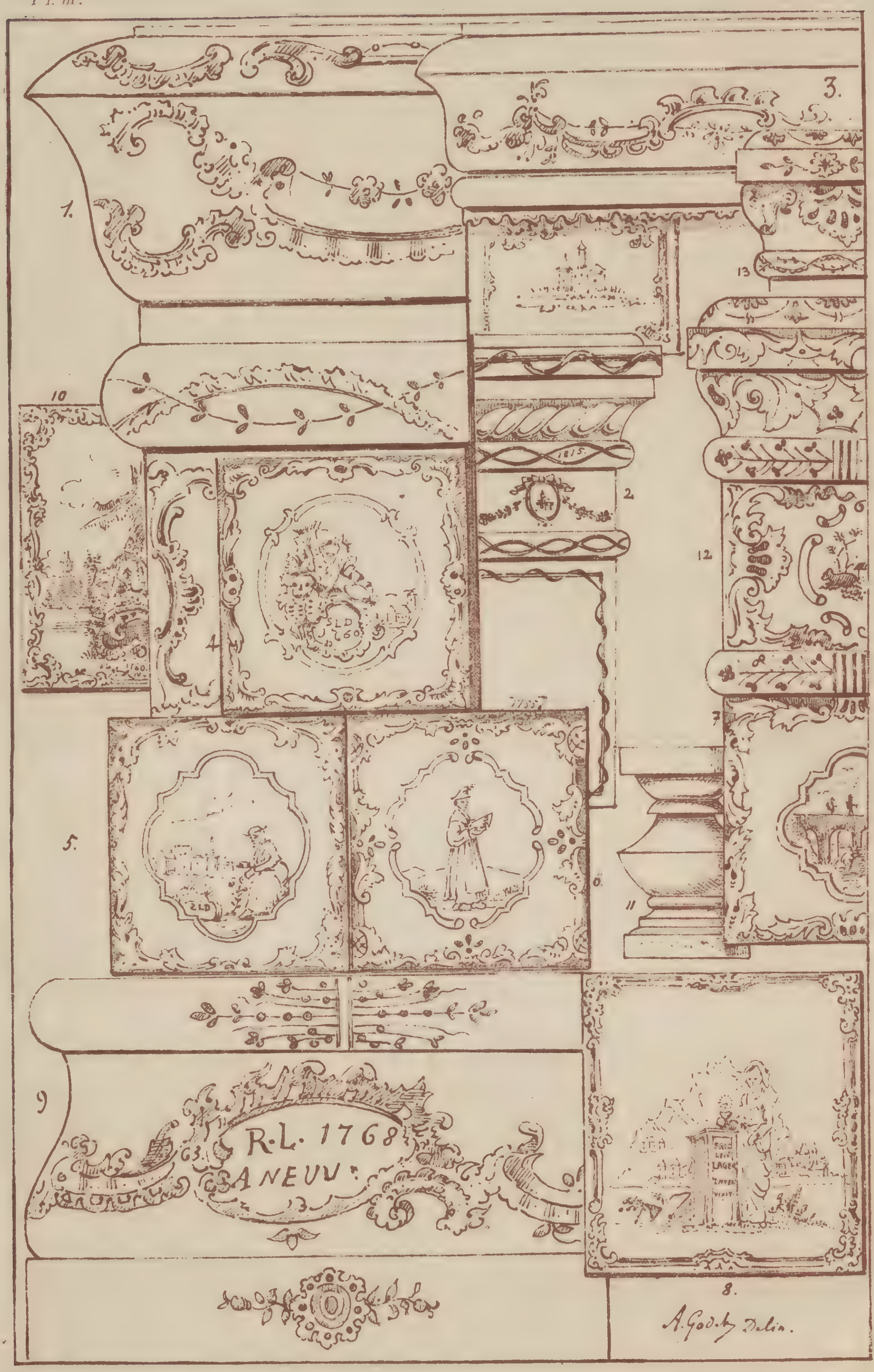
(1) Voyez *Musée neuchâtelois*. Novembre 1874, 281.

(2) Passage traduit librement du *Berliner Fremdenblatt* N° 59. 1876. Feuilleton d'Hermann Billung.



Poêle à Tour de 1734. Maison Aubert, Grand Savagnier
(Val de Ruz.)





Poêles de la seconde moitié du XVIIIe Siecle.



Poêles Landolt, Style Louis XV, Neuveville.

UNE FAMILLE DE POÊLIERS

AU XVIIIme SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

(Suite et fin — Voir la livraison de mai 1885, page 113)

Jean-Conrad Landolt, le jeune, eut quatre fils. Deux furent pasteurs, l'un à Hambourg, l'autre à Danzig; deux suivirent la profession du père et devinrent d'habiles poêliers. Ce furent Samuel et Rodolphe Landolt, tous deux actifs pendant la seconde moitié du XVIIIme siècle; leurs poêles sont datés de 1760 à 1780 et au-delà.

En attendant le siècle avait marché et le goût avait changé (voyez pl. III). Le style Louis XV avait pénétré dans notre pays et s'y était installé. Aux dessins anciens, rudes et grossiers, mais humoristiques dans leurs naïves inexactitudes, succède une peinture plus fine, plus soignée, plus délicate. Le trait devient plus doux, les nuances de la couleur plus tendres; le rose (manganèse faible), le brun-violacé (manganèse), le bleu clair (cobalt faible ou en petite quantité) prennent la place du vert et du bleu accentués. L'énergique coloration des vieilles catelles dans lesquelles les notes d'un vert ou d'un bleu foncé dominaient, fait place à une coloration moins intense (oxyde de cuivre glacé sur engobe claire, dans les poêles à grandes catelles vertes). L'ornementation de la corniche et des grandes catelles prend aussi cette apparence un peu molle et recherchée, quoique gracieuse, qui caractérise les œuvres de la fin du XVIIIme siècle. Bien plus, à partir de 1768 environ, la forme même de la corniche tend à se modifier. La plate-bande disparaît et la moulure en doucine (pl. III, fig. 1), quelquefois même en *cavet* (pl. III, fig. 2), vers 1800, s'unit à angle aigu avec la moulure en quart de cercle du couronnement. Nous

avons constaté ce développement dans un grand nombre de poêles Landolt des années 1768 et au-delà ([1]). Ajoutons cependant que la forme classique de la corniche continue à exister parallèlement au type nouveau (voyez pl. III, fig. 12, 13).

Encore une remarque sur les poêles de Samuel Landolt. Dans ceux qui sont décorés de dessins à l'oxyde de cobalt ou au manganèse, la note blanche du fond domine. Les catelles sont généralement plus grandes que dans les poêles précédents (haut: 0^m,27; largeur: 0^m,23) et la figure qui y est peinte est ordinairement entourée d'un petit cadre intérieur formé de rubans légèrement repliés aux extrémités, ou d'un double filet octogonal à grands côtés convexes et à petits côtés concaves; le caprice de l'artiste a modifié cette forme typique de différentes manières. Quant au pourtour de la catelle, il est généralement orné d'un bord formé d'acanthes, de rocailles ou de coquillages, empiétant peu sur la surface de la brique (voyez pl. III, fig. 4, 5, 6, 7, 8).

Les trois plus beaux spécimens de poêles **Samuel Landolt** que nous ayons étudiés, sont : 1° celui de Mlle Dionyse Landolt, à Neuveville, appartenant au groupe blanc et bleu. Il est à *cachet*, de forme encore classique, et porte sur le plafond trois petits lions couchés, moulés en ronde bosse. Sur l'une des catelles de la frise est représentée une vue du Schlossberg ([2]) en 1760 (c'est la date du poêle) et sur une autre un panorama de Neuveville, depuis le lac, à la même époque. Ces deux vues paraissent être exactes. Sur l'une des grandes catelles se trouve la signature : S. L. 1760 R. B. (Rose von Brück, épouse de Samuel).

2° Le poêle de M. Alexandre Ruedin à Cressier, du même genre et de la même date que le précédent, (signé S. L. D. 1760) (voyez pl. III, fig. 4). Les dessins en sont très fins et délicats. Sur l'une des catelles est une vue qui rappelle celle du Saut-du-Doubs, avec l'image du peintre occupé à croquer le paysage. Ce peintre charmant, dont on retrouve assez fréquemment le nom sur les jolis poêles Landolt, de la fin du XVIIIme siècle, est Fridolin Lager. Notre Musée historique possède une brique peinte par cet artiste; c'est un don de M. Louis Reuter, architecte à la Chaux-de-Fonds (voyez pl. III, fig. 8).

(1) Dans un poêle de Fr.-J. Dubois, à Saint-Sulpice, daté de 1790, poêle dont le croquis nous a été communiqué par M. G. Jeanneret, peintre, la doucine affecte une forme très renflée dans le bas (voyez pl. III, fig. 3).

(2) Château qui domine Neuveville. Nous en donnerons le croquis dans un prochain numéro.

Cependant Fridolin Lager n'a pas toujours eu la main très heureuse. Parfois ses figures d'hommes ou d'animaux sont absolument difformes; mais il a pour la peinture du paysage un vrai talent, une grande finesse de trait et de teinte. Ses arrière-plans sont quelquefois d'une délicatesse admirable. Nous croyons pouvoir affirmer que le peintre s'est parfois servi de la plume pour tracer ses hâchures et ses lignes droites. Il a aussi réussi, en combinant le *craquelé* avec les hâchures, à produire des effets charmants. Nul mieux que lui ne sait, grâce à ce procédé, rendre l'aspect d'un vieux mur, d'un terrain caillouteux, ou d'une antique masure. Etait-ce intentionnel de sa part ou pur effet du hasard de la cuisson, c'est ce que nous ignorons. En tout cas le poêle de Cressier est très intéressant à étudier à ce point de vue. — A propos de Fr. Lager, disons que l'usage de confier la décoration des poêles à des peintres ou dessinateurs payés avait dû s'introduire promptement, car le maître ne pouvait suffire à tout. De là sans doute l'inégalité de peinture que l'on remarque entre les poêles sortis d'une même fabrique. Plusieurs de ces peintres décorateurs nous ont conservé leur nom, malheureusement la plupart du temps sous forme de monogrammes : H. R., I. R., H. K., etc. Le maître s'occupait de la surveillance générale et, dans ses moments perdus, comme le prouve l'album de R. Landolt, composait des modèles que le peintre copiait tant bien que mal.

Un autre poêle de Cressier, celui de Mme Persot, vis-à-vis du grand Tilleul, offre cette particularité qu'il est en partie de J. Conrad, en partie de Samuel Landolt. La corniche appartient au type du premier; les grandes catelles, comme l'indiquent les initiales S. L. D. (voyez pl. III, fig 5), peintes sur l'une d'entre elles, sont de Samuel. Il semble que, dans un moment de gêne, le fils ait emprunté au père une corniche de sa façon ou réciproquement à l'égard des grandes catelles. On peut constater le même fait dans le beau poêle de la salle de Justice à Saint-Blaise. Il est bleu et blanc à trois étages, surmontés d'une coupole ornée d'une boule. Sur le rebord du premier étage, trois petits lions couchés, en ronde bosse, regardent le spectateur.

3° Mais le plus beau spécimen de poêle Samuel Landolt, et celui qui nous autorise, croyons-nous, à lui donner le nom d'artiste, est le poêle qui orne le petit salon Louis XV de Mlle Dionyse Landolt à Neuveville. C'est une œuvre d'un goût tout-à-fait distingué, un vrai monument digne d'un palais ou d'un Musée historique. De forme un peu fantastique, il est surmonté d'une élégante coupole, ornée de nombreuses figures en ronde bosse. Ces figures représentent des amours et des

oiseaux, traités d'une façon charmante. Entre les pieds du poêle, admirablement modelés, est couché un chien-lion qui vous regarde d'un œil farouche. Les catelles, de grande taille, sont blanches, mais ornées de charmantes peintures de paysages, peintes au manganèse. De fraîches guirlandes de fleurs délicates encadrent les vignettes, les séparant et les réunissant tour à tour. Sur l'un des pans de la coupole, on lit : S. L. D. et A. M. R. (nom de la femme) 1773. I. R. pinxit. Ce I. R. dont nous avons en vain cherché à démêler le nom, pourrait bien être un Jean, Jonas ou Joseph Racle. La famille *Racle*, de Neuveville, comptait alors plusieurs poêliers distingués de ce nom; elle était d'ailleurs alliée à la famille Landolt. Deux briques de notre Musée historique, don de M. Bachelin, indiquent un P. Racle, comme actif en 1760.

Au-dessus des initiales sus-mentionnées sont peintes les armes de la famille Landolt : un aigle aux ailes éployées.

M. le docteur Gross, de Neuveville, a eu l'obligeance de photographier pour nous ce superbe monument, dont nous donnerons prochainement un croquis dans le *Musée*. Les panneaux du salon dans lequel il se trouve sont décorés de jolies peintures style Louis XV (bergers et bergères, etc.)

Quant à **Rodolphe Landolt,** frère de Samuel, il étendit le cercle de ses opérations plus loin que ce dernier. Il exécuta de nombreux poêles, non-seulement pour les villages voisins de la Neuveville, mais aussi pour le Jura bernois. On en trouve à Bellelay, Delémont, Porrentruy et au Val-de-Saint-Imier. Le joli poêle peint de la maison Bandelier à Corgémont pourrait bien être de lui. Il fut même honoré de l'amitié du dernier évêque de Bâle, qui l'invita souvent à sa table (1). Rodolphe Landolt nous a laissé un certain nombre de jolis poêles à corniche blanche, ornée d'acanthes, de rocailles et de coquillages, finement peints, ou de fleurs gracieusement dessinées (voyez pl. III, fig. 1 et 9). Les grandes catelles en sont vert mat ou blanches, décorées de peintures gracieuses à l'oxyde de cobalt ou au manganèse.

Grâce à la complaisance de M. Dardel-Torrens, à Saint-Blaise, nous avons eu la chance de découvrir, au bord du lac, les restes d'un beau poêle de Rodolphe Landolt, restes qui sont actuellement déposés dans notre Musée historique. L'une des catelles, que nous avons retrouvée dans un jardin du village, porte le nom de l'artiste : R. L. de Neuve-

(1) L'évêché de Bâle fut sécularisé en 1801.

ville, 1768. Il n'y a donc aucun doute sur l'origine de ce joli poêle [1] (voyez pl. III, fig. 9). Un autre poêle du même genre, mais peint en rose, avec gracieux dessins, très fins, se trouve dans une salle d'école du Landeron. Il est de 1780 et provient certainement de l'un des deux Landolt précités. Malheureusement l'initiale du prénom est mal venue, de sorte qu'il est impossible de savoir si c'est un Samuel ou un Rodolphe Landolt. La forme de l'ornementation nous fait incliner en faveur de ce dernier, sans cependant que nous puissions nous appuyer sur une preuve positive (voyez pl. III, fig. 10).

Dans la plupart des poêles dont nous avons parlé le dessin de la corniche est reproduit sur la base, mais renversé. Il y a cependant des exceptions. La plupart aussi sont montés sur des pieds élégamment modelés, en forme de balustres. Ces pieds sont ordinairement de la couleur des grandes catelles carrées, et souvent richement décorés. Dans les poêles plus modestes ils sont de pierre (voyez pl. III, fig. 11). Parfois le poêle repose simplement sur un socle de pierre, sans ornement ou décoré de sculptures en forme d'écailles de poisson (voyez poêle Hämmerli 1674. Neuveville). Un joli socle orné d'une tête d'ange ailé et d'une figure de fou grimaçante se trouve dans la collection de M. Albert Godet, à Neuveville. Il provient d'un poêle de l'abbaye de Saint-Jean.

Nous avons eu la chance d'obtenir en don de Mlles Landolt, l'album même de Rodolphe Landolt. Il renferme une trentaine de croquis pour catelles, tous peints par l'artiste lui-même et signés de sa main. Les uns sont ébauchés, les autres plus finis; quelques-uns même sont travaillés avec un soin minutieux. Rodolphe s'est servi pour les peindre tantôt de noir, tantôt d'un gris perle violacé très agréable à l'œil, tantôt d'un bleu voisin de l'indigo. Ces croquis ne sont point des poncifs ou cartons sur lesquels les dessins sont piqués de façon à pouvoir être reproduits intégralement sur la brique; ce sont des modèles que le peintre devait copier tant bien que mal.

L'un des croquis, le numéro 21, porte la date de 1764. Les sujets représentés sont surtout des vues de vieux châteaux perchés sur des rochers abruptes; de gracieuses églises posées sur des tertres herbeux; de vieux bourgs aux tours élancées; des monuments classiques, ruines

(1) Plusieurs poêles, encore debout, du même modèle, se trouvent dans la maison de Bellevaux (rue du Pommier, Neuchâtel) actuellement Boy de la Tour. L'un tout bleu, l'autre brun, l'autre à corniche bleue et à grandes catelles vertes. Dans la maison ci-devant Erard Borel (actuellement Bellefontaine), au Faubourg de l'Hôpital, se trouvent aussi plusieurs poêles Landolt, dont un, peint au manganèse, est de toute beauté. Grandes catelles : $0^m,66$ de haut, sur $0^m,44$ de large.

de temples, antiques fontaines, avec arbres et plantes grimpantes; des ponts, etc., et toujours de l'eau que semble affectionner particulièrement R. Landolt; par-ci par-là quelques figures d'hommes ou d'animaux, traités sobrement, et sans grande préoccupation de la forme. L'encadrement de quelques-unes de ces vignettes est d'un dessin très vigoureux; ailleurs il est plus féminin, c'est-à-dire plus élégant et plus délicat. Le motif compliqué de l'acanthe et de la rocaille s'y retrouve toujours. Toutes ces études dénotent chez l'artiste une certaine richesse d'imagination et de fantaisie artistique.

Une de ces vignettes a été déposée par nous, encadrée, au Musée historique de notre ville.

Rodolphe Landolt mourut en 1821. Il avait épousé une demoiselle Racle de Neuveville. Samuel et Rodolphe Landolt eurent de nombreux descendants, dont quelques-uns encore vivants. Le premier eut sept ou huit rejetons dont l'un, Samuel, allié Petitmaître, est le père de Mlle Dionyse Landolt qui habite actuellement la maison de son aïeul et l'autre **François-Louis,** allié Bonhôte [1], qui fut un des plus habiles poêliers de la fin du siècle passé. Il signe ses poêles Fs.-L. Landolt. C'est lui qui est l'auteur du charmant poêle de Mlles Adèle et Julie Landolt à Neuveville. Nous en donnerons un croquis dans un prochain numéro, d'après une photographie du docteur Gross. C'est un poêle allongé, à surface sinueuse, sur le plafond duquel se dresse une élégante pyramide à trois pans; elle se termine en dôme et est ornée de moulures et d'oiseaux en ronde bosse. Au centre de la face tournée dans le plan du poêle est peinte l'armoirie Landolt; à gauche le nom du mari Fr.-L. Landolt, à droite, celui de la femme, A. M. Bonhôte, au-dessous celui du peintre, Fridolin Lager, avec la date de 1788. Le coq de bruyère qui surmonte la coupole et les deux perroquets qui la flanquent sont très joliment modelés. Entre les pieds du poêle est couché le chien traditionnel, fidèle gardien du monument. La corniche est peinte de guirlandes et de fleurs de couleur brun-manganèse, comme du reste toutes les autres vignettes du poêle.

Rodolphe Landolt eut dix enfants, parmi lesquels **Frédéric,** cousin germain de François-Louis, époux de Charlotte Imer et maître poêlier. De lui semble dater la décadence de la poêlerie dans la famille Landolt. Frédéric n'a guère laissé d'autre souvenir que celui de poêlier médiocre;

(1) Nous avons vu qu'au milieu du XVIIIme siècle, il y avait un poêlier Bonhôte, à Peseux.

nous n'avons pu réussir à trouver aucun poêle signé de sa main. Faut-il lui attribuer les deux jolis poêles de l'hôtel de l'Erle à Cerlier, datés de 1800 et de 1815 (voyez pl. III, fig. 2), et celui de Mme Favarger à Cornaux, daté de 1804 ? Nous l'ignorons. En tout cas ces trois poêles sont du même maître et d'un dessin très original quoique grossier.

La dynastie des Landolt a donc fait son tour; elle a eu son commencement, ses humbles débuts, son époque de gloire et sa décadence. Ainsi en est-il des choses d'ici-bas. Honorons en eux le travail consciencieux, persévérant, la vie austère et laborieuse, la probité et l'économie. Sans ces qualités, comment eussent-ils pu soutenir si longtemps leur réputation ? Les Landolt ont rempli nos villes et nos villages de monuments qui jouent un rôle important dans la vie de nos ancêtres; à force de travail, de persévérance et de talent ils sont arrivés à transformer la simple industrie du terrinier en *art véritable*, ils méritent donc d'occuper une place honorable dans le souvenir de tous ceux que les choses du passé intéressent encore.

Puissent ces quelques lignes sauver de la destruction totale les vieux poêles qui, dans notre pays, sont encore sur pied. Si cependant par un motif très légitime d'économie, quelque propriétaire voulait se débarrasser de son vieux serviteur (car, il faut le dire, ces vieux poêles brûlent un combustible énorme, tant qu'ils n'ont pas été modernisés), qu'il se garde d'en précipiter les débris dans des lieux où sa perte serait à peu près certaine, et qu'il pense plutôt à notre Musée historique, qui recevra avec plaisir toute brique bien conservée (et surtout celles qui portent une date, un nom ou un écusson), provenant d'un de nos antiques poêles du bon vieux temps.

En terminant ce premier article, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé dans nos recherches, et spécialement M. et Mlles Landolt, M. le docteur Gross et M. Albert Godet, à Neuveville, M. Louis Reuter, architecte à la Chaux-de-Fonds, M. Léon Petitpierre, avocat à Couvet, et M. W. Wavre, professeur à Neuchâtel.

Alfred Godet.

LA

RÉFORMATION DANS LA SEIGNEURIE DE VALANGIN

D'après la « Correspondance des Réformateurs », par Hermingard.

La Réformation devait rencontrer au Val-de-Ruz une forte opposition; la comtesse de Valangin, qui administrait la seigneurie pour son petit-fils, René de Challant, était fort attachée à la foi catholique; feu son mari, Claude d'Aarberg, avait, à la suite d'un vœu, fait construire une église à Valangin et fondé une collégiale desservie par six chanoines et un prévôt. Les églises du Locle, de la Sagne, d'Engollon, de Saint-Martin et de Boudevilliers avaient été rattachées à cette collégiale. Il était à prévoir que les chanoines, unis à la comtesse, emploieraient tous leurs efforts pour arrêter les progrès de la Réforme. Celle-ci pourra-t-elle triompher de tant d'obstacles? Dieu lui avait préparé un puissant auxiliaire dans Messieurs de Berne, qui étaient les alliés de la comtesse et tout dévoués à la Réforme.

Les églises de Dombresson et de Savagnier dépendaient, quant au spirituel, du chapitre de Saint-Imier. Lorsque le Val de Saint-Imier eut adopté la Réforme, le 28 mars 1530, Messieurs de Bienne devinrent les collateurs des églises de Dombresson et de Savagnier. C'est en cette qualité qu'ils envoyèrent au Val-de-Ruz des prédicants et qu'ils demandèrent qu'on leur remît les dîmes dues au chapitre.

La Dame de Valangin fit expulser les prédicants et ne voulut pas payer les dîmes. Bienne recourut à Messieurs de Berne. Ils écrivirent le 29 juillet 1530 à Guillemette de Vergy pour l'engager à remettre les dîmes et à permettre aux prédicants de prêcher, car ils ne veulent pas que la population, qui est avide d'entendre la parole du Dieu Très-Haut et Très-Bon, soit privée de prédicants évangéliques. (Herm. II, p. 261.)

Guillemette envoya à Messieurs de Berne une députation pour leur

dire que les dîmes en litige n'appartenaient pas à la ville de Bienne, mais à l'évêque de Bâle, suzerain du Val de Saint-Imier.

Sur ces entrefaites, Farel, qui avait pendant le mois de juillet 1530 prêché dans l'évêché de Bâle, à Tramelan et à Moutier-Grandval, vint le 15 août, jour de l'Assomption, à Boudevilliers, qui dépendait de Neuchâtel. Il était accompagné d'Antoine Froment, qui, dans les « Actes et gestes merveilleux de Genève, » nous raconte ainsi cette course :

Un jour qu'on appelle Notre-Dame d'Aoust, luy (Farel) estant accompagné d'un jeune homme natif du Dauphiné, il prescha en une bourgade (Boudevilliers) en la Vau de Valangin. Ainsi comme il preschait, le prestre chantait aussi sa messe, et le jeune homme voyant que le prestre levait son Dieu, esmu de zèle ne se peut contenir qu'il ne l'arrachât d'entre les mains d'iceluy, et, se tournant vers le peuple dit : Ce n'est pas cy le Dieu qu'il vous faut adorer : il est là sus au ciel en la majesté du Père et non entre les mains des prestres, comme vous cuydés, et comme ils vous donnent d'entendre. De ce faict les prestres et plusieurs autres furent grandement irrités, et toutefois Dieu délivra pour ce coup Farel et son compagnon. Mais ce jour mesme comme ils s'en retournoyent à Neuchâtel, passans au village de Vallangin par un lieu estroict où est le chasteau, ils furent assaillis d'environ une vingtaine de personnes, tant hommes que femmes, desquels ils furent rudement battus et blessés par coups de pierres et bastons, tellement que peu s'en falut qu'ils n'en perdissent la vie, et les menèrent comme prisonniers au chasteau de la dame du lieu, laquelle estait consentante du faict. Or en les menant, ils firent entrer Farel dans une petite chapelle, et là le vouloyent contraindre de se prosterner devant une image de la Vierge Marie, à quoy il résista constamment, les admonestant d'adorer un seul Dieu en esprit et en vérité, non les images muettes sans sens et sans pouvoir, mais eux le frappaient d'autant plus rudement, tellement qu'il y eut grande effusion de sang, ils les conduyrent, frappant sur eux jusques à ce qu'ils fussent mis dedans les prisons du chasteau.

Des bourgeois de Neuchâtel vinrent réclamer les prisonniers ; Madame de Valangin n'osa les refuser. Un manuscrit rapporte que celui des prêtres qui avait le plus battu Farel mangea dès lors tous les jours à la table de la dame pour récompense. (Merle IV, p. 494.)

Les démêlés entre Guillemette et Messieurs de Bienne et de Berne n'étaient pas près de finir. Les paroissiens de Dombresson témoignèrent par lettre du 28 août 1530 leur reconnaissance au Conseil de Bienne qui leur avait offert un prédicant. « Nous vous remercions, écrivirent-ils, et aussy le bon Dieu qui vous en a inspiré. Car nous sommes convenuz d'ung accor de oir l'Evangille et de l'ensuyvre, se tant est qu'elle nous soit administrée. » (Herm. IV, p. 444.)

Ce même jour-là, le Conseil de Bienne avait écrit à l'évêque de Bâle

pour lui exprimer leur déplaisir de ce qu'il avait fait séquestrer à Dombresson les dîmes dues aux prédicateurs de Saint-Imier, et il lui rappelait que, comme avoué du monastère, il devait subvenir à l'entretien des dits prédicateurs.

Berne avait envoyé des députés à Valangin pour engager Guillemette à agir autrement, tant en ce qui concerne les dîmes et les prédicants. La comtesse répondit, le 2 septembre 1530, qu'ils avaient été mal informés, qu'elle n'avait point fait barrer les dîmes et les biens de la cure de Dombresson, et n'a point chassé le prédicant (peut-être Pierre Simonin). Elle en avait bien eu l'intention, mais, à leur demande, elle avait tout laissé dans le statu quo jusqu'à la venue de son petit-fils. Le curé de Dombresson a obtenu un arrêt contre le prédicant, mais je lui ai ordonné, d'après votre requête, d'attendre l'arrivée de mon fils avant de rentrer en possession de sa cure. (Herm. II, p. 275).

Messieurs de Berne demandèrent qu'elle n'empêchât pas ses sujets d'entendre la parole de Dieu, spécialement ceux du Locle. Guillemette répondit, le 13 septembre, qu'elle « n'avait point ouï dire que les habitants du Locle désirassent qu'on leur prêchât la parole de Dieu. Bien est-il vray que j'ay fait la déffence, en penne de perdre corps et biens qu'ilz ne fissent point d'assemblée sans nos licences et qu'ilz vecquissent comme ilz ont fait du temps passéz, et comment ont fait leurs prédécesseurs.... Elle demande qu'ilz avertissent maistre Guillaume Farel, qu'ilz ne procède plus avant. » (Herm. II, p. 284.)

Messieurs de Berne répondirent, le 16 septembre, qu'ils veulent que ceux qui désirent entendre la parole de Dieu puissent l'ouïr, car cela peut porter atteinte à ses droits seigneuriaux; ils demandent qu'on leur fixe le jour où la sentence sera rendue contre Guillaume Farel, car ils ont l'intention d'envoyer un député pour assister à la séance. (Herm. II, p. 286.)

La comtesse de Valangin et son intendant tenaient, paraît-il, peu compte des demandes de Messieurs de Berne, puisqu'ils mettaient en prison ceux qui se déclaraient pour l'Evangile, confisquaient leurs biens et molestaient les prêtres qui s'étaient mariés.

Berne envoya à Guillemette, le 10 janvier 1531, des députés pour demander que la sentence de Besançon, auquel on avait renvoyé le jugement de ceux qui avaient battu Farel, fût rendue publique; ils devaient conférer avec le maître d'hôtel de Valangin pour l'engager à laisser en repos les prêtres mariés. (Herm. II, p. 305.)

Claude de Bellegarde se rendit à Berne, où il trouva l'ancien curé de

Dombresson, Pierre Marmoz, qui avait embrassé la Réforme. Messieurs de Berne conseillèrent à l'intendant de ne pas s'opposer à la parole de Dieu, mais plutôt de la recevoir. « Si vous ne le faites, gardez-vous au moins de mal parler des réformés et de la ville de Berne, car vous ne tiendriez pas vainement une conduite aussi contraire à l'alliance qui nous unit. Croyez-nous, plutôt que de troubler l'eau, laissez-lui son libre cours. » (*Chroniqueur*, p. 89.)

Le Conseil de Berne écrivit de nouveau, le 11 février 1531, à la comtesse « de ne point molester ceux qui voulaient entendre la parole de Dieu et retourner à la foi de Jésus-Christ notre Sauveur; elle doit laisser chacun à sa conscience et se contenter de la juridiction sur corps et biens, ce faisant, ferés vostre grand proufit et honneur, avancerés paix, union, tranquillité et obéissance entre vous subjectz, et nous donnerés occasion de vous maintenir, pourter et favoriser en votre bon droict, juridiction et autorité, comme du passé avons faict, à l'aide de Dieu, auquel prions vous donner grâce de cognoistre les erreurs et séductions de l'entechrist. » (Herm. II, p. 306.)

Jean-Jacques de Watteville, seigneur de Colombier, et Jacques Tribolet, baillif de Saint-Jean, allèrent de nouveau à Valangin, le 16 février 1631, rappeler à la comtesse ce que Messieurs de Berne lui avaient déjà écrit plusieurs fois; ils se rendirent aussi auprès du gouverneur de Neuchâtel pour l'avertir de ne pas punir ceux de Boudevilliers qui avaient embrassé la Réforme.

Farel, toujours brûlant de zèle et fort de la protection de Berne, se rendit avec quelques bourgeois de Neuchâtel au Val-de-Ruz, le samedi 18 février 1531. En passant près d'une chapelle qui était au pied du château de Valangin, ils en abattirent la croix; Farel prêcha devant l'église du bourg, traita les prêtres de meurtriers et de larrons. Le dimanche suivant, 19 février, Farel se rencontra à Dombresson avec deux députés de Bienne; ils entrèrent dans le temple au moment où le prêtre allait dire la messe; Farel se mit à prêcher et, à la suite de sa prédication, ses auditeurs, enflammés de zèle, abattirent et brisèrent toutes les images. Les députés défendirent au curé de continuer à dire la messe; ils placèrent Pierre Marmoz à Dombresson et Guillaume Cunier à Savagnier comme prédicants, et en envoyèrent encore dans d'autres églises. Le jeudi suivant, 23 février, nous trouvons Farel à Engollon; lorsqu'il entra au temple, le curé disait la messe; Farel, sans y faire attention, se met à prêcher « lors même que les perrochiens luy disaient : Laisse dire la messe. »

Nous trouvons tous ces détails dans une lettre de Guillemette de Vergy, du 24 février, dans laquelle la comtesse déclare qu'elle ne veut pas « laisser la foy de Dieu et de l'église qu'elle a tenue jusqu'à maintenant; elle veut vivre et mourir en cette foy sans y varier aulcunement. La plupart de ses subjects veulent la messe et ne veulent pas les prescheurs qui preschent contre la messe. Vous ne devez personne contraindre à fere le contrayre. Elle prie Messieurs de Berne de bien vouloir lui donner conseil, aid et faveur et l'aider à châtier les coupables. »

Berne répondit le 27 « qu'ils sont prêts à lui donner conseyl, ayde et faveur es choses externes comme corps et biens et votre seignorie. Ains de aider à chastier ceulx qui n'ont faict aultre offense, sinon ouyr la prédication de l'Evangile, et sur ce (ont) rompuz abattuz et burléz les idoles, sachés que cella jamais ne ferons, car ilz serait contre Dieux. »

Le dimanche 26 février, Farel vint à Valangin avec quelques bourgeois de Neuchâtel; il entra dans le temple avant le service divin et commença à prêcher. Guillemette arrive, elle veut le faire cesser, car elle est venue pour ouïr la messe, Farel continue sans s'inquiéter de la comtesse qui trouvait le sermon bien long. C'est en rapportant ce fait dans une lettre du 28 février, adressée aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel, qu'elle écrivit ces mots : « Je ne crois pas que cela soit selon les vieux Evangiles, s'il y en a de nouveaux qui fassent cela faire, j'en suis ébahie. » (Herm. II, p. 311.)

Ce dimanche même, Farel fut subitement rappelé à Morat. Il chargea Antoine Froment de prévenir le Conseil de Berne que Claude de Bellegarde n'avait pas laissé prêcher Pierre Marmoz à Dombresson, sous peine de confiscation de corps et de biens. Les habitants de Savagnier, de leur côté, n'avaient pas voulu donner à Guillaume Cunier les clés de l'église, disant que Messieurs de Berne n'étaient point les collateurs de cette église. (Herm. IV, p. 449.)

Farel disparaît pour quelque temps des comtés de Neuchâtel et de Valangin. Il alla évangéliser Morat, Orbe, Grandson, Avenche et Payerne. Antoine Marcourt, Jean de Bely et Fabry continuèrent l'œuvre commencée. Antoine Marcourt, comme pasteur de Neuchâtel, prend en quelque sorte la place de Farel.

Jean de Bely, natif de Crest en Dauphiné, monta au Val-de-Ruz; comme il prêchait en plein air, ses auditeurs l'engagèrent à entrer dans le temple de Fontaines. Le curé et son vicaire survinrent, ils s'avancèrent vers la chaire, en firent descendre de Bely, et se tournant vers les femmes et la jeunesse, les excitèrent à battre le prédicant et ses compa-

gnons. Jean de Bely redescendit à Neuchâtel après avoir été accablé de coups; il revint quelques jours après. Fontaines fut gagné à la Réforme. Jean de Bely fut 27 ans le pasteur de cette paroisse. On montre, dit-on, encore entre Fontaines et Cernier, la pierre où se reposait le pieux vieillard quand il se rendait à l'annexe; cette pierre reçut le nom de pierre de Maître Jean. (Merle IV, p. 517. *Chroniqueur* p. 88.)

Le 4 juin 1531, Antoine Marcourt prêchait en plein air à Valangin; Claude de Bellegarde employa un moyen ignoble pour interrompre le prédicateur; un fer à cheval gravé sur la porte du temple rappelle encore ce fait scandaleux. Le peuple, saisi d'indignation, se précipita dans le temple, renverse tout, croix, autels, images; les armoiries des comtes furent brisées, les maisons avoisinantes des chanoines furent saccagées; le peuple monta au château pour demander justice à la comtesse; elle fit mettre en prison le cocher, l'auteur du scandale. Elle informa Berne « du vitupère et du grand dommage qui vient de lui être fait. » On renvoya le règlement définitif de cette affaire jusqu'à l'arrivée du comte René.

Le gouverneur, George de Rive, s'opposait de toutes ses forces avec le curé d'Engollon, à la prédication de l'Evangile à Boudevilliers qui dépendait de Neuchâtel; il voulait confisquer les biens de ceux qui abandonnaient l'ancienne foi. Berne intervint et chargea Fabry, qui avait été nommé second pasteur à Neuchâtel, au Synode de Berne le 9 janvier 1532, d'aller à Boudevilliers; il affermit dans la foi cette église et les églises voisines, il y resta huit mois et en partant y laissa Jean Bertoncourt.

Le vendredi avant Pâques, 29 mars 1532, Antoine Marcourt, qui savait que la majorité des habitants du bourg de Valangin étaient pour la Réforme, voulut entrer de force dans le temple; la comtesse s'y opposa, elle écrivit le 4 avril 1532 à George de Rive de bien vouloir empêcher les prédicants de Neuchâtel de venir la troubler elle et ses prêtres, « car je ne veux poent vyvre à leur voluntez, et ne appartient à eux de me corriger ne mes gens aussy. » Elle demandait en outre au gouverneur qu'il donnât des ordres pour que les gens de Coffrane, dont l'église dépendait du prieuré de Corcelles, entendissent de nouveau la messe. (Herm. II, p. 414.)

Antoine Marcourt, toujours plein d'un zèle ardent pour l'évangélisation du pays, se rendit au Locle le 22 juillet dans l'intention d'y prêcher. Guillemette de Vergy ne le permit pas. Il eut néanmoins, en la présence de la comtesse, une conférence avec le curé Etienne Besancenet, ancien chanoine de Saint-Imier, prévôt de Saint-Pierre de Valan-

gin, chevalier du Saint-Sépulcre, appelé la lumière des Montagnes. Cette conférence, suivant la tradition, dura deux heures, après quoi, dit-on, Besancenet offrit une collation à son adversaire. Ce dernier trait est erroné; l'erreur provient de la fausse interprétation du mot collation, auquel on a donné le sens de rafraîchissement au lieu de celui de conférence. (Voir *Musée neuchâtelois* 1884, p. 356.)

René de Challant, qui était attendu avec impatience pour régler tous les différends qui s'étaient élevés à cause de la religion, arriva en novembre 1532. Au commencement, les persécutions redoublèrent. Il se rendit à Berne le 15 novembre 1532, il y accusa les auteurs des dégâts du 4 juin 1531; les deux parties durent comparaître le 7 décembre. Les bourgeois de Neuchâtel opposèrent aux plaintes de René la scène scandaleuse qui avait précédé les dégâts, ils rappelèrent les mauvais traitements infligés auparavant à Farel; ils se plaignirent en outre que le comte, de sa propre autorité, eût rétabli la messe à Coffrane où elle n'avait pas été dite depuis dix-huit mois. René répondit que la messe avait été abolie par les jeunes gens; les personnes âgées disaient que si on ne la leur redonnait ils ne paieraient plus les dîmes. René était disposé, disait-il, à laisser subsister les deux cultes.

LL. EE. prononcèrent que le maître d'hôtel resterait encore en charge. René fera réparer les armes brisées dans le temple, les bourgeois de Neuchâtel en paieront la moitié des frais; ils s'abstiendront à l'avenir d'actes de violence contre les bourgeois de Valangin. René promit de laisser ses sujets suivre la vérité évangélique. Malgré ces promesses les persécutions continuaient. Antoine Marcourt se plaignit à Berne qu'on avait maltraité le prédicant d'Engollon, Pierre Simonin, parce qu'il avait baptisé un enfant d'après le nouveau rite. Berne adressa des réprimandes à Claude de Bellegarde et assigna les deux parties à comparaître devant le conseil le 3 janvier 1533. (Herm. II, p. 399-401). René comprit qu'il serait inutile de s'opposer plus longtemps aux progrès de la Réforme.

Claude d'Aarberg avait fait construire en 1511 une chapelle aux Brenets; les habitants des Brenets qui, pour le spirituel, dépendaient de Morteau, devinrent tout à fait indépendants; ils se déclarèrent en 1534 pour la foi nouvelle. Ils se disposaient à briser les images, lorsque deux députés des Villers, village voisin, arrivèrent pour demander de les acheter; ils offrirent en échange deux bœufs; l'offre fut acceptée, chacune des deux parties, dit un chroniqueur, crut avoir beaucoup gagné à cet échange. Il existe, dit-on, encore dans l'église des Villers un très ancien tableau que l'on appelle le Saint des Brenets.

Malgré l'autorité et les efforts d'Etienne Besancenet, le Locle embrassa la Réformation en 1536. Besancenet y célébra sa dernière messe le 25 mars 1536; son vicaire, Etienne Jacot-Descombes, fonctionna comme premier pasteur le dimanche suivant. L'agitation paraît avoir été grande au Locle, car les évangélistes se plaignirent à Berne, en juin 1536, que le maire du Locle, Guillaume Brant, les injuriait et parlait mal de l'Evangile.

C'est probablement à cette même époque que la Sagne et la Chaux-de-Fonds embrassèrent la Réforme. La Sagne qui avait remplacé, en 1498, sa chapelle par un temple, avait été détachée du Locle en 1498. Matile indique maître Simon comme prédicant de cette paroisse. Guillemette de Vergy, pour exécuter les dernières dispositions de son mari, Claude d'Aarberg, avait fait construire, en 1518, une chapelle à la Chaux-de-Fonds, dédiée à Saint-Hubert.

Berne demanda à René de pourvoir aux frais du prédicant de la Chaux-de-Fonds. René voulait y affecter les revenus de la cure de Saint-Martin; les instances et les réclamations de cette paroisse le firent renoncer à ce projet (1).

En 1536, toute la Seigneurie de Valangin avait embrassé la Réformation; on régla cette année-là le traitement des pasteurs. Guillemette de Vergy avait jusqu'alors fait dire la messe dans l'église de Valangin; voyant qu'elle y était seule avec les gens de sa maison, elle transporta son culte dans la chapelle du château; René avait permis aux réformés de célébrer leur culte dans la nef de l'église.

René de Challant ratifia, le 22 août 1558, l'acte par lequel des délégués de la Classe avaient réglé les prébendes de toutes les cures du comté de Valangin.

L. J.

(1) Dans Matile, *Histoire*, p. 283, et Gustave Pury, *Les biens de l'Eglise neuchâteloise*, p. 130, il y a « les Brenets »; mais M. le pasteur Ch. Châtelain a retrouvé à la Bibliothèque des pasteurs une copie d'une lettre de la Classe à Messieurs de Berne demandant leur intervention et leur appui auprès de René de Challant pour l'octroi d'une prébende pour un pasteur à la Chaux-de-Fonds; ils disaient « d'avoir égard à ce grand peuple de la Chaux-de-Fonds qui a été depuis la réception de l'Evangile sans pasteur.... Vray est qu'on a voulu y pourvoir en ostant le ministre de Saint-Martin qui est une paroisse fort ancienne. »

QUELQUES NOTES

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

A LA CHAUX-DE-FONDS

Il y a deux siècles environ que la Chaux-de-Fonds, récemment érigée en Commune, n'avait point d'école. Son pasteur, Perrelet, et le sonneur de la cloche, Abram Sagne, devaient suffire, sans local et sans honoraires, à la tâche d'apprendre à lire et à écrire aux enfants du village, et maintenant elle possède quatre vastes collèges, plus de 70 instituteurs et institutrices.

Déjà alors on se préoccupait de cette lacune, et, en 1680, la création d'une école est discutée, mais n'aboutit pas, faute d'argent; c'est que la nouvelle Commune, comme notre Municipalité, commençait son existence sans ressources. Huit ans plus tard, une classe est pourtant créée, malgré l'opposition des habitants des environs, trop éloignés pour que leurs enfants puissent s'y rendre. Plus heureux aujourd'hui, cinq bâtiments d'école et sept classes satisfont à leurs besoins. Les enfants payaient 6 creutzers par mois, mais déjà alors la gratuité était offerte largement.

Où s'ouvrit cette classe? près de l'Eglise, dans le corps de garde de la milice, et son instituteur fut un réfugié français sortant des pontons où l'avaient jeté les persécutions contre les protestants; il se nommait Bonijol, et était originaire du Vivarais. La riche pépinière d'instituteurs que fournit notre pays n'existait pas encore. Par contre, l'accent neuchâtelois, dont nous cherchons aujourd'hui à dépouiller le langage de nos enfants, semble avoir eu alors quelque prétention à la grâce et à la pureté, car Bonijol fut renvoyé « à cause de son mauvais accent et de sa mauvaise prononciation », auxquels démérites se joignirent encore

d'autres causes de mécontentement. Son successeur Jean Ducommun dit Véron, eut un gage de 50 écus; il demande qu'on lui trouve un autre logis pour l'école, « car, dit-il, il ne pourra pas instruire ses écoliers parmi les soldats. » On ignore s'il fut fait droit à cette très légitime réclamation. Que les temps sont changés ! Autrefois on tenait l'école dans les casernes; de nos jours, lors de l'entrée de l'armée de l'Est en Suisse (1871), les circonstances nous ont forcés à faire momentanément de nos collèges des casernes.

L'école se développe sans bruit, mais à pas sûrs, jusqu'en 1780 où un citoyen éclairé, Jacques-Louis Perrot-Lapierre, donna un nouvel élan à l'instruction en imaginant, pour faire face aux frais de l'école, un moyen que nous répudierions sans doute aujourd'hui; c'étaient les loteries de la Chambre d'éducation. La trente-sixième eut lieu en 1794, elle se composait de 1,500 billets de 6 livres soit d'un écu neuf; le total de 9,000 louis correspondait à un chiffre égal de lots, sur le montant desquels une retenue de 10 $^{0}/_{0}$, était opérée en faveur des écoles.

Le grand incendie de mai 1794 va-t-il anéantir les efforts tentés en faveur de l'instruction ? Nullement. La même année voit se fonder l'institut d'éducation, dont le règlement de 1805 nous a été conservé. La Chambre d'éducation y remet tous les détails de l'instruction à un comité de douze membres. Le prix des mois d'école est de 6 piécettes pour l'école basse, et de 18 piécettes pour la supérieure des garçons et pour celle des filles. *(Règlement relatif à l'organisation, à la régie, à la police et à l'établissement de l'institut d'Education de la Chaux-de-Fonds.)* Mais alors, l'instruction n'était point obligatoire comme de nos jours, et les administrateurs annoncent qu'ils recevront « les enfants dont les parents auront assez de confiance dans la Chambre, pour lui en abandonner absolument la direction par rapport à leur instruction publique.

Les enfants étaient reçus dans la classe basse, dès 7 ans les filles, dès 6 ans les garçons; ils étaient 100 au maximum, divisés en deux ou trois ordres. La classe supérieure contenait des élèves de 10 ans et au-dessus, mais elle n'en acceptait pas qui eussent dépassé 14 ans. Elle pouvait contenir 60 garçons et 60 filles, répartis en deux ordres. Enfin des heures mobiles, savoir : deux en été le matin, et deux le soir en hiver, pour la fréquentation desquelles on payait 2 à 6 piécettes selon l'âge, et en outre la lumière en hiver, complétaient les classes de l'institut, avec une école gratuite pour ceux qui, faute de place, n'avaient pas été reçus dans l'établissement proprement dit. Le tout formait un

total d'environ 400 enfants. Il va sans dire que le principe de la gratuité, introduit simultanément avec la création des premières écoles de notre village, fut respecté dans l'institut, et qu'ainsi il s'est perpétué sans lacunes jusqu'à nos jours.

De cette époque datent ces fêtes de promotions demeurées traditionnelles parmi nous et que la grande affluence des élèves menace seule aujourd'hui d'une transformation. Nous possédons la notice des écoliers qui se sont distingués dans l'examen de l'institut et dont mention honorable a été faite aux promotions publiques de 1806. Parmi les élèves qui y sont signalés et dont bien peu sans doute sont encore parmi nous, l'on remarque Henry Fleury, Alfred Droz, Auguste Bille, Pierre Jeanrenaud (1) et Léopold Robert. Notre grand peintre s'y distingua dans la lecture, la religion, la grammaire, la géographie, l'histoire, l'orthographe, l'arithmétique et le dessin; fait qui redresse l'affirmation de certains écrivains qui font de Léopold Robert une espèce de paysan à l'intelligence peu ouverte; ceci nous donne aussi un aperçu intéressant sur la variété des branches d'enseignement dans l'institut. Deux salles spéciales étaient destinées à l'écriture et au dessin; on y donnait aussi des leçons de musique sacrée.

Dans cette même année 1806, où Léopold Robert fréquentait nos écoles, un grave événement venait de se produire; la Principauté de Neuchâtel avait été donnée par Napoléon au maréchal Berthier, et la visite du nouveau souverain était attendue dans le pays. Tout était prêt pour le recevoir et les enfants des écoles de la Chaux-de-Fonds devaient avoir leur rôle à remplir lors de son arrivée dans leur village. Nous en avons une preuve dans un manuscrit de l'époque dont voici la copie.

A son Altesse Sérénissime le maréchal Prince Alexandre, Prince et Duc de Neuchâtel et Valangin, à son passage à la Chaux-de-Fonds en 1806.

Adèle Jeanrenaud, à la tête d'une députation de jeunes filles de la classe supérieure de l'Institut :

Prince ! de vos enfants recevez l'humble hommage;
Ils viennent vous offrir leur amour et leurs cœurs.
Sur un sol montagneux, dans ce climat sauvage,
Si ce n'est sous vos pas..,.. il ne croît d'autres fleurs !

(1) Henri Fleury qui devint instituteur de la 1re classe du Collège latin de Neuchâtel.
Alfred Droz, docteur-médecin à la Chaux-de-Fonds.
Auguste Bille, avocat, et l'un des promoteurs du mouvement d'émancipation de 1831.
Pierre Jeanrenaud, essayeur au bureau de contrôle de la Chaux-de-Fonds, auteur du *Manuel du Commerce.*

Une députation de jeunes garçons de la classe supérieure :

Charles Mairet.

Prince ! la vérité, des lèvres de l'enfance
Se fit quelquefois écouter.
Le cœur, où règne encor une simple innocence,
En vous parlant, seigneur, ne saurait pas flatter.

Edouard Humbert-Prince.

Toujours plus fortunés que méritans de l'être,
Echappés aux plus grands revers,
Enfans toujours bénis du Dieu de l'Univers
Il nous donne aujourd'hui Alexandre pour maître !

Léopold Robert.

Il est sage au conseil et vaillant à la guerre,
Ministre de Napoléon;
Il l'a fait notre Prince; il se dit notre père !
Il fera prospérer cet aride canton.

Alfred Droz.

Ah ! dans ce doux espoir, déjà nous pouvons dire :
Sa bonté charme tous les cœurs.
Déjà l'on voit ici tous les esprits sourire ;
Son génie en ces lieux annonce ses faveurs.

Edouard Droz.

Par son appui, les arts et les travaux fleurissent,
Le commerce est en liberté.
Encouragés par lui, les talents s'enrichissent;
Sous ses yeux la vertu respire en sûreté.

Moïse Humbert.

Nos champs, sous ce héros, croissent en assurance;
Eh ! qui voudrait les ravager ?
Nul ennemi jaloux oserait outrager
Le peuple fortuné qui vit sous sa puissance ?

Charles-Henri Sandoz.

Pour répondre à ses soins, comme à notre espérance
Heureux enfans de ce pays !
A ce libérateur que nous donne la France
Jurons d'être à jamais fidèles et soumis.

Le poète a omis de nous laisser son nom.

(A suivre.) E. PERROCHET.

UN VOYAGEUR NEUCHATELOIS

P.-F. DROZ, L'AMÉRICAIN

(Suite — Voir la livraison de juin 1885, p. 155)

« Dans ce temps-là je me rendis dans une maison de campagne chez un certain habitant d'un caractère bien différent de celui que je lui aurais donné, car je le croyais être véritablement un honnête homme, mais je me trompais bien.

« J'ai cru qu'il était de ma prudence de ne pas nommer son nom, ni l'endroit de sa demeure, afin de ne pas déshonorer sa parenté qui était assez nombreuse en ce pays-là, au cas que le hasard fît passer cette histoire dans cette province.

« Dès aussitôt que je fus entré chez lui, il me fit assez accueil, je lui dis que s'il avait quelque ouvrage d'horlogerie ou autre chose qui aurait du rapport à ma profession, je le ferais chez lui, il me dit que puisque j'étais malade que je n'aurais qu'à rester chez lui quelque temps, je le remerciais avec les marques d'une vive reconnaissance; en considération de cela je lui nettoyai son horloge d'une grande propreté, en marquant sa vaisselle d'argent de son nom, et y mettant tous mes soins dans les intervalles que je n'avais pas la fièvre.

« Au bout de quelques jours, pendant une nuit obscure, j'entendis auprès de cette maison un bruit de coups de pierre, tout en entendant une voix mourante qui par deux fois dit, à ce que je crus : Pierre, Pierre. Croyant que c'était le maître de la maison qui m'appelait à son secours, quoique je fusse fort faible à cause de ma maladie, cela ne m'empêcha pas de me lever en étant que la moitié habillé, jugeant qu'il était de mon devoir d'exposer ma vie pour tâcher de sauver la sienne, en courant précipitamment dans la cour, en l'appelant à haute voix, croyant qu'il avait été tué par ses nègres, puisque je n'entendais aucune réponse, et je ne vis personne, ayant bien trouvé un chapeau par terre, mais point de cadavre; alors j'entrai hardiment dans les baraques de quelques-uns des nègres, croyant d'y trouver le corps mort mais point du tout; en examinant cela je fus surpris de les trouver tranquilles; je m'imaginais qu'ils agissaient de la sorte, afin de mieux couvrir le meurtre qu'ils venaient de commettre.

« Voilà comme je jugeais la chose, m'en étant retourné en mon lit en faisant réflexion de ce qui s'était passé; pendant ce tems-là quelqu'un vint me tâter les pieds, comme pour savoir si je dormais : je crus être une seconde victime, ce qui me fit quitter mon lit pour me rendre à la maison de l'économe qui était à une petite distance de celle-ci, en l'avertissant de ce qui s'était passé, m'ayant couché auprès de lui où nous avions un fusil bien chargé.

« Le lendemain matin, comme nous allions voir dans la maison de cet homme pour le chercher, je fus bien étonné de le voir dans son lit sain et sauf, qui me répondit durement et de mauvaise grâce, pourquoi je m'étais levé de si bon matin : je fus tout étonné de son discours, il ne m'en dit pas davantage, sans me donner aucune explication du bruit et de ce qui s'était passé la nuit précédente, ce qui me donna occasion de mal penser de lui, sans trop m'opiniâtrer. Au bout d'une couple d'heures qu'il fut levé, il sortit sur sa porte en se tournant en face des baraques de ses nègres en portant un cornet à sa bouche, ce qui affermit mes soupçons, c'était là le signal qu'il donnait à ses nègres pour me venir tuer par surprise.

« Alors je le demandai dehors afin de lui parler, il ne voulut pas sortir en me disant que je pouvais lui parler en sa chambre comme ailleurs, je lui dis que je voulais sortir de sa maison, m'apercevant bien que son intention était de m'ôter la vie, il me dit que je me trompais et que j'avais l'esprit dérangé de croire telle chose, que je devais rester tranquille, que j'étais le bienvenu de rester en sa maison. Je fis inutilement mes efforts pour sortir, même en récidivant mes instances, en promettant de ne le jamais accuser, il ne voulut pas y consentir en me disant en colère que je ne sortirais pas de chez lui; il ajoutait qu'il ne me manquait rien, effectivement, car il me procurait toutes les douceurs d'une vie délicieuse, en me faisant plusieurs petits contes pour m'amuser agréablement; il me régalait avec sa bonne chère, il me donnait des livres curieux à lire auxquels je m'étais appliqué jusqu'à ce tems-là, que je m'aperçus que la lecture de mes livres de dévotion m'était plus avantageuse que celle des livres d'histoire, de géographie ou de dictionnaire. Je prévoyais bien qu'en étant en une maison dans un bois, éloignée des autres, qu'il ne m'était guère possible, sans la Providence, d'en échapper, quoique je m'étudiais à trouver les moyens d'en sortir. Mais j'étais gardé de près.

« La nuit suivante je voulus laisser le contrevent ouvert ce qu'on ne me permit pas, ensorte que je couchai seul dans une chambre à l'obscurité; quand je fus dans mon lit on commença à me soulever doucement par des trous qui étaient au plancher, comme pour savoir si je reposais directement mon corps sur les trous; alors je me tirai sur le côté, tout cela fut suivi d'autres circonstances que je ne rapporte pas ici, ce qui ferait plutôt juger ce récit être une fable qu'une histoire véritable, puisque moi-même, je ne l'ai pas pu comprendre, croyant plutôt être enchanté que croire la chose naturelle.

« Dans ces entrefaites je me disposais à perdre la vie; cette nuit-là, ou la suivante, j'entendis que cet homme-là disait ces paroles en anglais à un de ses nègres : « Prenez cette hache et m'apportez sa tête ici. » Sur quoi j'entendis : « Non, mon maître. » Sur cette réponse négative il ajoutait : « Si vous

ne le faites pas, je vous donnerai le fouet. » En effet, il lui donna plusieurs coups que j'entendis fort bien; ensuite il lui dit derechef : « Vas-y à présent. » Le nègre lui répondit en jurant contre ce scélérat : « Je ne saurais faire telle chose. » Lui, en colère contre son esclave dit : « Comment? vous maudissez votre maître. » Il le fouetta derechef, d'une manière impitoyable ; quoique je ne fus pas présent, je ne laissais pas que d'entendre les coups et les paroles qui se prononcèrent de part et d'autre; cette nuit-là se passa ainsi.

« Le lendemain matin j'entendis parler de poison, ce qui me fit penser à observer de quelle manière je l'éviterais; ce malheureux m'apporta une tasse remplie de quinquina mêlé de poison, en me disant que c'était un spécifique pour guérir la fièvre; le quinquina est un véritable fébrifuge, mais s'il est empoisonné ce n'est plus un remède; comme je prévoyais cela je ne voulus pas le prendre, mais il m'y forçait en me menaçant de me battre avec son fouet, pendant que son beau-fils me le versait dans la bouche en me tenant les mains; en ayant rendu une partie et au bout d'environ une demi-heure après, le poison commença à produire son effet, m'ayant monté au cerveau de façon qu'il m'obscurcit la vue en m'étourdissant.

« Je sortis pour prendre un peu l'air en me rendant au jardin qui n'en était qu'à quatre ou cinq pas, je n'eus pas le tems de le traverser, que je tombai à terre à trois différentes fois, des envies inutiles de vomir, les forces qui me manquaient; en étant couché, je n'en souffrais pas tant, mais dès aussitôt que j'étais debout, fusse seulement deux ou trois minutes, je tombais en sentant mes forces qui s'en allaient; heureusement pour moi de ce que la dose n'avait pas été complète, j'en fus quitte pour un jour de souffrance; comme l'intention de cet homme était toujours de m'ôter la vie par surprise sous la fausse apparence de m'être favorable, il changea aussi son signal qu'il s'était servi jusqu'alors, en se servant d'autres simagrées comme de frapper doucement de son pied deux coups sur le plancher, ou de siffler contre ses nègres. Un jour que ses négresses travaillaient dans une des chambres de la maison de cet homme, je les entendis qui sortaient toutes précipitamment comme des épouvantées; je quittai aussi la maison en me rendant à la cour, croyant qu'il serait rentré avec ses esclaves en ayant les armes en main pour m'y surprendre à l'impromptu; mais la chose en resta là sans que je reçusse d'attaque pour le moment.

« Malgré la frayeur dans laquelle j'étais, cela ne m'empêchait pas d'observer de sang froid tout ce qui s'y passait, j'aperçus alors un coup de balle au plancher, ce qui me donna à présumer qu'il y avait peut-être déjà eu quelqu'un de tué auparavant. »

La terreur de Droz se comprend facilement ; constamment sur ses gardes, il entend une femme qui vient annoncer à ce misérable propriétaire qu'un de ses nègres a été arrêté en ville, dans la veille, et qu'il l'a accusé : « Du reste, continue la femme, il y a un homme tué là à côté de toi : M. un tel (c'est ainsi que l'auteur s'exprime pour on ne sait quelle

raison) t'attend demain en ville, et si tu n'y vas pas, il m'a chargé de te dire qu'il viendrait t'étrangler chez toi. » Le maître à ce moment sonne de son cornet : « Hélas, mon Dieu, s'écrie la femme, vous donnez le signal à vos nègres de venir me tuer sur mon chemin. »

Qu'advint-il de la femme, l'auteur l'ignore, cette aventure est du reste si mystérieuse qu'on a de la peine à se l'expliquer. Il reste, paraît-il, encore longtemps dans cette fatale habitation, craignant d'y être empoisonné et occupé à lire des livres de dévotion. Comment en sortir ? Les nègres font la garde dans les bois pendant la nuit, la rivière est large, dangereuse, et de nombreux canots sont amarrés à la rive, en un instant il serait arrêté s'il essayait de la passer à la nage, alors Droz prend une résolution extrême.

« Réflexions faites, écrit-il, je me disposais à lui ôter la vie avant qu'il pût m'ôter la mienne ; prenant donc un fusil qui se trouvait chargé de deux balles, lequel était derrière la porte de l'anti-chambre, je le pris brusquement tout en le mettant en joue en me présentant à lui qui était alors assis dans son fauteuil. Comme je voyais qu'il me fallait faire cela si promptement, je pensais lâcher mon coup dans l'instant qu'il se levait, mais mon fusil ne partit pas. Ce qui en fut la cause, c'était la grande émotion dans laquelle je me trouvais qui me fit oublier d'armer mon fusil; lui sortit en courant dehors comme un épouvanté, je le poursuivis autour de sa maison où il rentra le premier et moi après lui; mais il se renferma dans une chambre. Je fis alors quelque effort pour rompre la porte afin de mieux poursuivre mon gibier, mais il appelait ses nègres à son secours; craignant qu'ils n'entrassent dans ces entrefaites pour se jeter sur moi, ce qui me fit quitter la maison en me rendant à la cour où les esclaves m'entourèrent. Comme j'étais au milieu, je portais mon fusil en joue en visant sur chacun d'eux, en me tournant de tous côtés; comme ils ne savaient pas sur lequel j'allais tirer, ils se mirent à crier et s'enfuirent; alors je pris le parti de quitter cet endroit, pensant d'ouvrir le clédar qui était fermé. Dans le moment que j'escaladais la clôture, ils vinrent m'arrêter en m'ôtant l'arme que j'avais entre les mains, à la force je fus obligé de céder. Leur maître s'approcha de moi; loin de reculer je l'attendais, croyant qu'il se serait servi de la même arme pour me tuer. Non, il se contenta de me dire d'un air menaçant : « Va, c'est aujourd'hui qu'on te saignera » ce que je croyais qu'il allait faire sur le champ; je continuai à lui faire voir quelle était la grandeur d'un tel crime. »

L'auteur n'est pas suffisamment explicite dans la fin de son récit; on peut en conclure cependant qu'il demeura encore quelques jours chez ce misérable, à qui il adressa « des exhortations pathétiques » ; il prit même un certain ascendant sur lui et essaya de soulever les nègres contre

leur maître. Soit que celui-ci ait eu peur, il laissa partir le pauvre Loclois, mais dans quelles étranges circonstances encore. Il lui donne un cheval et le fait accompagner par un nègre pour lui servir de guide. Droz a le bon esprit de le faire passer devant lui en traversant une forêt, persuadé qu'il est que son compagnon est armé d'un pistolet. Un coup de fusil retentit derrière lui, Droz met son cheval au galop et, en se retournant, aperçoit qu'il est poursuivi; abandonnant alors sa monture il franchit une barrière pour se diriger vers une habitation qui apparaît au loin. Mais il enfonce dans la boue d'un marais où il perd ses souliers. — Arrivé à la maison, nouvelle aventure, l'économe à qui il s'adresse est Allemand et sourd, il ne comprend pas et il a peur des nègres qui poursuivent le fugitif, celui-ci forcé de remonter à cheval prend le chemin de Savannah.

Arrivé dans cette ville, le nègre veut conduire le voyageur chez le beau-fils du misérable qu'il vient de quitter, il s'y refuse, on le comprend, et entre dans une maison de belle apparence pour y demander la demeure du gouverneur; on ne lui répond pas, il s'informe dans une autre encore, il veut au moins voir un juge, un magistrat. Même silence. Cependant un particulier s'approche de lui et lui mettant le poing sous le nez lui ordonne de se taire. Enfin pourtant Droz trouve un juge à qui il explique son cas, mais celui-ci l'arrête en lui disant que ce sont « des imaginations ». Cependant le voyageur veut que la lumière se fasse, il faut qu'il parle et se rend à l'hôtel-de-ville un jour d'audience, bien décidé à y faire sa déclaration, mais qu'y trouve-t-il? le personnage qui lui a mis le poing sous le nez. Droz prend le parti de se taire et de s'en aller de cette ville « où je ne me plaisais guère », dit-il. Il rend grâce à Dieu de sa délivrance, et, un soir, il quitte Savannah par le premier chemin venu, sans savoir où il le conduisait.

Etrange voyageur! Horrible pays que cette Amérique du siècle passé!

(A suivre.) A. Bachelin.

LA FÊTE DE BEVAIX

Rien, pas même le soleil, n'a manqué au succès de cette fête, que nous pouvons enregistrer au nombre des plus charmantes journées de la Société d'histoire. Bevaix, cet opulent village, qui, plus heureux que beaucoup d'autres, a su conserver son caractère et son aspect rustiques, Bevaix a tenu à laisser à ses hôtes le plus riant souvenir ; l'agreste beauté du site y eût déjà suffi ; non content de ses grâces naturelles, Bevaix s'était paré avec une coquetterie de jolie femme : c'était une profusion de drapeaux, de fleurs, de guirlandes, d'inscriptions cordiales, parfois humouristiques, témoin le malicieux conseil que voici, qui se pouvait lire sur la principale fontaine du lieu :

Chers visiteurs, buvez à flots
A la fontaine aux cinq goulots.

Pas de demeure, si humble fût-elle, pas de porte de grange ou d'étable, qui n'eût sa bordure verte piquée de fleurs. La cantine, élégante et spacieuse, construite aussi en vue de la fête de chant du district, fixée au surlendemain, avait été élevée au sud du village, dans une prairie ombragée de beaux noyers et mise généreusement à la disposition du Comité par M. Alexandre de Chambrier. De cet endroit, frais comme une idylle, la vue s'étend sur les prés fuyant au loin et sur le lac bleu aux alpestres horizons.

Après la collation d'usage, vers 10 heures, les membres de la Société, dont un grand nombre sont arrivés par un bateau à vapeur spécial, se rendent en cortège au Temple, non sans prendre le chemin des écoliers, ce qui nous permet de saluer au passage la brillante bannière de Bevaix, arborée au seuil de la demeure du président de la Société. Puis voici la pittoresque et antique église ; nous franchissons le porche roman, qui a été reproduit sur la carte de fête dessinée par M. M. B., et nous voilà installés dans l'étroite enceinte, bientôt remplie par un nombreux auditoire. Après que M. Alfred Borel, au nom de la population de Bevaix, a

souhaité la bienvenue à la Société, celle-ci s'empresse de régler ses affaires de ménage, comme il est dit au procès-verbal inséré ci-dessous. Puis M. Alfred de Chambrier, professeur, président pour 1885, lit son travail sur l'histoire de Bevaix, étude malheureusement très abrégée, mais qui sera publiée ici intégralement. C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi l'orateur à travers le passé de cette simple et brave population de paysans, qui sut toujours défendre habilement ses intérêts et revendiquer vaillamment ses droits et ses franchises. Plusieurs fois, des applaudissements soulignent les paroles éloquentes de M. de Chambrier, et sa conclusion, si impartiale, si vraiment digne d'un historien de race, sur le rôle des Communes, sur les fautes qu'elles ont commises et les services qu'elles ont rendus, produit une vive impression sur l'assemblée.

Un second travail est lu par M. Philippe Godet : sous le titre de *Gens de robe et d'épée,* il a réuni un certain nombre de renseignements inédits relatifs à la famille Osterwald, aujourd'hui éteinte. Les lettres et papiers de Louis et Jean-Jacques Osterwald, capitaines d'aventuriers au service de Henri IV, la correspondance du jurisconsulte Samuel avec son père le grand Osterwald, sont des documents de prix. L'auteur du travail, qui n'a fait que laisser parler ces vieux papiers, a dû aussi renoncer à maintes citations curieuses, pour lesquelles il espère trouver place dans le *Musée neuchâtelois.*

Entre la séance et le dîner, les membres de la Société ont eu le temps de visiter la petite exposition réunie dans une des salles d'école par les soins d'un comité, sous la direction de M. Adolphe Borel. Ces expositions locales, qu'on doit à la Société d'histoire, puisqu'elle en est l'occasion, mettent chaque année en évidence quantité d'objets et de documents nouveaux — *nouveau* ayant ici le sens d'*antique.* A Bevaix, la période préhistorique était représentée par une partie de la collection lacustre de M. Adolphe Borel, qui renferme de superbes pièces des âges de la pierre et du bronze. C'est à lui qu'on doit le *Plan général des stations lacustres du territoire de Bevaix*, dressé en 1880 et dessiné par M. M. B. Cette belle carte, d'une grande échelle, peut être signalée comme un modèle aux localités riveraines de notre lac.

Nous remarquons également ici divers objets gaulois trouvés à la Jonchère près Bevaix ; puis des manuscrits et des parchemins provenant des archives : le temps nous manque pour en explorer les secrets, mais nous croyons reconnaître quelques-uns des actes si bien mis à profit tout à l'heure par M. Alf. de Chambrier. Voici encore des livres anciens dis-

posés sur des bahuts; d'intéressants fragments de briques, débris estampés aux armes du sire de la Molière et trouvés près de la tuilerie de Bevaix. Une pièce intéressante, c'est un mortier en bronze avec anses; le sceptre de la juridiction de Bevaix, surmonté d'un aigle, est dans le même caractère que ceux qui ont été gracieusement offerts au Musée d'histoire. Notons encore quelques assiettes, un pot à tabac à priser, en terre, avec couvercle d'étain, une coupe dorée et une coupe de baptême offerte, comme l'atteste une inscription, à l'Eglise de Bevaix, en 1732, par Mme la capitaine Tellung née Bergeon.

* * *

Le banquet, très bien servi, abondamment arrosé des vins du crû, égayé par la Fanfare de Bevaix et par la Société de Chant du village, qui ont rivalisé de zèle et de bon vouloir, a été présidé par M. Alphonse DuPasquier, avocat. Des 300 places de la cantine, aucune n'est restée vide; plusieurs sont occupées par des dames : de plus en plus, la participation des dames aux fêtes d'histoire devient une tradition; notre Société ne peut que s'en féliciter; la présence des dames à nos réunions est d'autant plus naturelle, que sans les dames du temps jadis — incontestablement — il n'y aurait pas eu d'histoire....

M. Alfred de Chambrier a porté le toast à la Patrie en termes d'une rare élévation et d'une ferme éloquence. Après avoir dit tout ce que résume le mot de patrie, l'orateur poursuit ainsi :

« A ce beau mot se rattache encore un autre sentiment, plus vague peut-être, mais tout aussi profond: c'est le respect du passé, la reconnaissance pour ces ancêtres auxquels, après Dieu, nous devons une patrie heureuse, prospère et libre. Ce respect du passé, que M. Ernest Renan assigne pour point de départ à tous les vrais hommes de progrès et qu'un grand homme d'Etat français a appelé « la piété filiale des peuples, » n'est donc pas seulement un devoir, il est une force pour tous ceux qui comprennent que pour être solide, le présent doit s'appuyer sur le passé.

« Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre; tout ce que nous faisons, tout ce que nous sommes, est l'aboutissement d'un travail séculaire; aussi le plus puissant peuple qui ait jamais rempli le monde du bruit de son nom, a-t-il fait de cette piété filiale un élément essentiel de sa religion nationale.

« Sans revenir au culte des ancêtres et aux urnes funéraires placées dans les demeures, notre époque a vu s'opérer, sur toute la surface de l'Europe, un grand réveil historique, et nos fêtes annuelles, dont l'importance s'accroît sans cesse par le concours des populations, prouvent que notre petit pays a compris, lui aussi, qu'un peuple s'honore et se grandit par les hommages ren-

dus à ceux qui ont vécu, travaillé et souffert pour lui. Ce qui les a soutenus, c'est le sentiment de la patrie, si vivace, si profond chez ces hommes simples, énergiques, persévérants surtout, qui avançaient toujours, pliaient quelquefois, mais ne reculaient jamais; à travers bien des luttes civiles, politiques et religieuses, le peuple neuchâtelois, qui a le droit d'être fier de son développement historique, a constamment marché de l'avant, et quelles qu'aient été les formes de son gouvernement, c'est toujours lui qui, en définitive, a été son propre maître.

« Sans doute, avec leurs têtes chaudes, « mousseuses », a-t-on dit, j'allais presque ajouter mauvaises, les Neuchâtelois vont facilement aux extrêmes et leurs luttes semblent créer entre eux des abîmes insondables; mais heureusement le cœur est bon, et, domptant les passions déchaînées, il sait bientôt grouper en un faisceau fécond les forces en apparence les plus disparates. Seul, l'amour de la patrie peut enfanter ce miracle, et si, comme un général romain, nous ne pouvons nous vanter de n'avoir qu'à frapper du pied la terre pour en faire surgir des soldats, nous pouvons du moins constater avec un légitime orgueil que le seul contact avec le sol natal suffit pour faire jaillir de tous les cœurs neuchâtelois des effluves de dévouement, d'abnégation et de bienveillance.

« C'est à cette patrie, renfermant dans les plis de son drapeau le passé aussi bien que le présent et que nous aimons à nous représenter dans l'avenir heureuse et unie, que je vous invite à apporter en ce jour vos plus chaleureux hommages : à la Suisse, d'abord, à laquelle nous rattache tout notre développement historique; au canton de Neuchâtel, dont nous sommes tous les fils de naissance ou d'adoption et que nous aimons à entourer de notre piété filiale; à la patrie locale enfin, objet de nos affections les plus intimes, qui hier était la Brévine, demain sera les Ponts, et qui aujourd'hui est ce nid de verdure, ce village privilégié entre tous, qui a nom Bevaix.

« A cette triple Patrie, qu'elle vive ! »

A ce toast, longuement acclamé, succède le toast à la Société d'histoire, porté par M. Alfred Borel; il insiste sur les services rendus par cette Société « ambulante », qui s'en va de village en village, évoquant le passé, répandant la lumière qui dissipe les malentendus, contribuant ainsi à rappeler aux Neuchâtelois, divisés de tant de façons, qu'ils ne forment qu'une même famille. Les Neuchâtelois sont très jaloux de conserver leur nationalité, dont ils sont fiers; il faut qu'il en soit ainsi : les Peaux-Rouges affirment, par une curieuse légende, qu'ils tiennent le juste milieu entre la race *blanche* et la *noire :* ils sont « l'argile cuit à point par le Grand Esprit », après deux essais malheureux. M. Borel termine son discours en modifiant la phrase consacrée : « Heureux, dit-il, les peuples qui ont une histoire, — une histoire telle que la nôtre, telle que celle de ce modeste village, une histoire féconde en exemples utiles

et en leçons de patriotisme. A la Société d'histoire, qui remet en lumière ce noble passé pour l'instruction du présent ! »

En réponse à ce discours, M. Philippe Godet porte un toast en vers au village de Bevaix. Il rappelle qu'au XVI[me] siècle, le curé de Bevaix excommunia les gens de Cortaillod ; l'orateur, communier de Cortaillod, en gardait rancune à Bevaix, mais

Votre vin a lavé le crime
Votre accueil a tout réparé
Si bien qu'en *carquoî* magnanime
Je pardonne à votre curé.

L'éloge du Bevaix d'aujourd'hui est facile à faire : le poëte s'en acquitte de son mieux, célèbre l'accueil fait à la Société et termine par des vœux auxquels s'associe l'auditoire :

Que tes fils, fiers d'être rustiques,
Labourent ton sol vaillamment;
Que dans les journaux politiques
Ton nom paraisse rarement !

Qu'aux bruits du monde tu te fermes
Et vives en simplicité
Sous les grands toits bruns de tes fermes
Dont j'aime l'agreste beauté !

Que chaque été le Ciel te donne
Tout ce qu'a promis le printemps;
Qu'il te garde du téléphone,
Des tramways et des charlatans;

Du phylloxera, des insectes
Que les savants ont mis en cours,
Du *noir*, de la grêle, des sectes,
Des orateurs aux longs discours....

Pour finir, l'orateur évoque le souvenir de celle qui a aimé et chanté Bevaix et qui comparait ce village, dans son nid de verdure, « à la perle dans son écrin » ; il boit « à la perle, à Bevaix ».

M. Barbier, de Besançon, président de la Société d'Emulation du Doubs, exprime avec une grâce toute française et une chaude cordialité les sentiments fraternels de nos voisins Comtois ; il se félicite des rapports amicaux qui se sont établis entre eux et nous, et dont la Société d'histoire est depuis quelques années l'occasion ; il nous adresse une

pressante invitation à venir aux réunions de la Société qu'il représente et propose à nos acclamations cette devise commune aux deux nations : « Travail et Liberté ». — Puis M. Léon Sandoz, le sympathique consul suisse de Besançon, nous lit une fine dissertation musicale et littéraire, semée de traits ingénieux, de pensées délicates et qu'il fait aboutir à un toast à l'*harmonie* entre Suisses et Comtois.

M. Louis Pernod répond à tant d'excellentes paroles par une brève, mais chaleureuse allocution, et boit à nos frères de la grande famille burgonde. — M. Adolphe Ribaux, le poëte de Bevaix, lit de belles strophes que je voudrais citer toutes. Voici comme il parle des ancêtres :

Même au sein de la nuit, ils croyaient à l'aurore;
Dans les plis des drapeaux leur âme flotte encore,
Leur voix avec nos voix redit l'hymne serein;
Ils sont toujours vivants et leur sainte poussière
Tressaille en leur cercueil quand la patrie entière
Chante superbement dans les clairons d'airain.

C'est dans le souvenir des hommes d'un autre âge
Que leurs fils aujourd'hui puiseront le courage,
Qu'ils liront le secret de l'espoir éternel,
Comme le voyageur s'arrête après la course,
Et parmi les gazons, sur le bord de la source,
Se penche, et boit l'eau claire où se mire le ciel.

Nous sommes les enfants d'une vaillante race;
Des aïeux endormis rien ne détruit la trace,
Leur légende immortelle est féconde en leçons;
Et toujours, ô Patrie, alors que tout décline,
Que la paix sur ton sol, de colline en colline,
Fasse luire au soleil ses divines moissons !..

Le souffle poétique gagne M. Louis Wittnauer : il salue en quelques vers improvisés le vieux drapeau neuchâtelois qui flottait le matin en tête du cortège :

Ces chevrons dont la place est grande dans l'histoire....
Ce drapeau rejeté que l'histoire rappelle....

M. Alphonse DuPasquier donne enfin une expression au sentiment de toute l'assemblée en portant un toast au vénéré M. Fritz Berthoud, qui, à peine remis d'une grave maladie, est venu s'asseoir au banquet de l'histoire. M. Berthoud prononce alors d'une voix émue quelques paroles, au milieu d'un religieux silence : il parle du soir de la vie avec

la sérénité d'un sage et trouve d'affectueux accents pour les jeunes, qu'il salue comme une consolante espérance.

* * *

Le banquet a été suivi d'une promenade au Châtelard et à l'ancienne Abbaye de Bevaix. Dans la cour, sous l'ombrage du tilleul vénérable, M. Louis Favre lit une lettre fort instructive, à lui adressée par M. Paul Barrelet père, de Colombier, qui a habité l'Abbaye dans son enfance :

« En 1828 et 1829, dit-il, le Châtelard était la propriété d'un paysan de Bevaix nommé Monod, qui exploitait les fondements du vieux castel pour en vendre les pierres aux personnes de Bevaix qui bâtissaient murs ou maisons. Or, en creusant de ci de là pour trouver de ces matériaux, il découvrit trois ou quatre tombes parfaitement murées, contenant chacune un squelette muni encore de son coutelas ou long poignard complètement rouillé. Et je me souviens que sur l'un des squelettes on retrouva même les fermoirs du baudrier de ce poignard, qui avaient été en métal jaune-rougeâtre, et malgré leur oxydation, on pouvait voir encore les ciselures primitives. Tous ces objets ont été recueillis par le vieux Monsieur Huguenin, maire de la Brévine, qui venait tous les étés passer 8 ou 15 jours de villégiature chez son antique amie, Mlle d'Andrié, de Gorgier.

« Quant au souterrain qui aurait dû relier le Châtelard avec l'Abbaye de Bevaix, je dois dire que je n'en ai jamais entendu parler, quoique j'aie habité cette dernière localité de 1827 à 1839; il ne peut avoir existé que dans la jeune et belle imagination de l'auteur de la *Plume blanche* tombée dans la boue, idée sublime qui à elle seule suffirait à immortaliser un nom.

« Le cimetière de l'Abbaye devait être en vent de la grange actuelle, car en 1828, lorsque mon père planta les peupliers, nous trouvâmes des squelettes de moines en cet endroit, et je me souviens que l'un d'eux était si bien conservé que nous avons pu l'asseoir contre le mur. Tout jeune que j'étais alors, je me souviens que j'ai été frappé de la belle conservation de leurs dents.

« A 2 pieds sous l'écurie existaient encore les dalles qui avaient été le plancher de l'église : elles servaient alors de récipient au purin. Une partie du mur joran-vent de la grande maison doit encore être d'origine primitive, car il est construit de pierres égales, comme les murs romains, et dans le bas se trouvait de mon temps une toute petite niche.

« Lorsque, vers 1860, j'allai un jour faire une visite à cet antique berceau de ma jeunesse, un habitant de l'endroit me dit fièrement que cette maison datait de 998 et me montra, à l'appui de son allégué, cette date inscrite à la craie rouge au-dessus de la porte de la cave. Je me gardai bien de le contredire, mais je me souvins que cette date avait été écrite là par mon frère Albert vers 1834, après qu'il avait lu, dans de vieilles annales du canton de Neuchâtel, la charte de fondation de l'Abbaye de Bevaix. »

M. Otz, inspecteur du cadastre, donne à son tour des détails précieux sur les fouilles faites au Châtelard dans les années 40, et sur les objets qu'elles ont mis au jour. Est-il indiscret d'insister auprès de M. Otz pour qu'il mette par écrit ses souvenirs en faveur du *Musée neuchâtelois ?*

*
* *

L'heure du départ est venue : les membres de la Société reprennent le chemin de la gare ou de l'embarcadère de Treytel. Plusieurs font encore une halte dans l'hospitalière villa de M. Alfred Borel, puis nous quittons à regret ce beau village baigné dans la lumière du soir, où nous avons trouvé un accueil si empressé, si franchement cordial, si neuchâtelois enfin.

Philippe GODET.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUILLET 1885, A BEVAIX

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER.

La séance a lieu au temple à 10 heures, et M. Alfred Borel, président du Comité local, exprime aux membres de la Société les souhaits de bienvenue de la population de Bevaix.

Sur la proposition du Comité, l'assemblée générale de 1886 aura lieu aux Ponts.

M. Jules-F.-U. Jurgensen est nommé président de la Société à l'unanimité des votants, et le Comité est confirmé dans ses fonctions. Il est composé comme suit :

Président :	MM.	Jules-F.-U. Jurgensen.
Vice-Présidents :		Alfred de Chambrier et J. Breitmeyer.
Caissier :		Ferdinand Richard.
Secrétaires :		J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.
Assesseurs :		Aug. Bachelin, Fritz Berthoud, A. Daguet, Louis Favre, Dr Guillaume, Louis DuBois.

Les personnes suivantes sont admises comme membres actifs de la Société :

MM. Attinger, Victor, à Neuchâtel.
Belenot, Gustave, »
Borel, William, à Couvet.
De Buren, Henri, Vaumarcus.
Courvoisier, F., à Ch.-de-Fonds.
Dubois, Ulysse, »
Ducommun-Billon, A., »
Fassel, Henri, à Couvet.
Gaberel, Tell, huiss., Ch.-de-F.
Gorgerat, Elie, à Boudry.
Guyot, Alfred, Malvilliers.
Henry, Em., prés., à Cortaillod.

MM. Jeanrenaud, A., à Neuchâtel.
Lambert, Ach., à Chez-le-Bart.
Michel, J.-A., nég., à Neuchâtel.
Nicolet, H.-U., dép., aux Ponts.
Petitpierre, C.-A., à Neuchâtel.
Petitpierre, L., avocat, à Couvet.
Reymond, Alb., inst., Cortaillod.
Robert, L.-Fréd., inst., Fleurier.
Sandoz, C.-A., dép., Brot-Dessus.
Verdan, Robert, à Boudry.
Zettler, Emile, à Couvet.

M. le président donne lecture d'extraits d'une monographie de Bevaix aussi érudite qu'éloquente. Ce travail remarquable paraîtra en entier dans le *Musée neuchâtelois*, où les sociétaires le retrouveront avec un nouveau plaisir.

Dans un très spirituel travail, M. Philippe Godet raconte les faits et gestes de la famille Osterwald, passant des capitaines d'Henri IV aux théologiens et jurisconsultes du XVIIIme siècle, pour finir au dernier du nom, géographe bien connu.

La séance est levée à midi, et les uns se dirigent sur l'intéressante exposition organisée au collège, tandis que d'autres vont visiter le *Bataillard*, ce poirier célèbre près duquel les Suisses se sont arrêtés la veille de la bataille de Grandson.

QUELQUES NOTES

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

A LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite et fin — Voir la livraison de juillet 1885, page 180)

Quatre instituteurs et institutrices se répartissaient la tâche, et des locaux suffisants étaient affectés aux leçons (maison, rue des Juifs). Le don de 4000 écus fait par M. François Bourquin en 1801 avait sans doute largement contribué à cette extension donnée aux études. Le premier collège, construit en 1805, rue des Juifs, fut inauguré en 1806.

Il faut croire que cette organisation sagement conçue, ainsi que la lecture du règlement permet de l'apprécier, se développa en suivant la marche d'accroissement de notre village lui-même. Les entraves, les crises semblent avoir épargné ces écoles, d'où est sortie la génération virile, entreprenante, qui a fait la Chaux-de-Fonds ce qu'elle est ; du moins aucun imprimé, à notre connaissance, ne révèle l'apparition d'aucun orage, d'aucun nuage, dans le ciel serein de la Commission d'éducation. Nous savons tous que les Neuchâtelois saisissent vite la plume et ne se font pas faute de confier à la presse leurs différends, leurs querelles, et il est, croyons-nous, sans exemple dans notre petit pays qu'un événement de quelque importance se soit passé dans une des branches quelconques de l'activité sociale, sans qu'il en soit resté une trace écrite, brochure ou pamphlet.

C'est donc au milieu du calme que nos écoles suivirent leur marche progressive jusqu'en 1830, où le nombre des enfants ne permit plus de

se contenter des locaux alors existants et où la construction du collège que nous appelons « l'Ancien » fut décidée et entreprise. Il fut inauguré en 1833.

Les mouvements politiques de l'année 1831 ont donné naissance à des divisions profondes, heureusement éteintes aujourd'hui et l'idée républicaine a rallié sous son drapeau tous les enfants du pays; nos pères et nos aînés faisaient sagement taire leurs dissensions alors qu'il s'agissait de l'école, et quelques années plus tard, en 1835, un appel est fait pour la création d'une bibliothèque de lecture. Cet appel fut entendu, et en 1838 paraît le « Catalogue d'une collection de 300 ouvrages destinés à former le fond de la bibliothèque du collège de Chaux-de-Fonds.» Installée dans le bâtiment qui venait d'être construit, elle est ouverte aux lecteurs le 1er novembre de la même année, une fois par semaine, le samedi de 3 à 5 heures, moyennant un prix d'abonnement annuel de 5 fr. pour un volume, 7 fr. 50 pour deux, et 10 fr. pour trois. Le reliquat des fonds de l'ancienne école d'horlogerie avait été appliqué en particulier à former le noyau de la bibliothèque.

Augmentée en 1853 par le don des ouvrages appartenant au Cercle de l'Union, par le don Imer de 3000 fr. fait en 1861, moitié pour la bibliothèque, moitié pour le cabinet de physique, par d'autres dons et des achats, elle compte, en 1856, 971 ouvrages énumérés dans un nouveau catalogue; en 1865 paraît un supplément du catalogue contenant les livres destinés spécialement à la jeunesse. Deux ans plus tard, les ouvrages étaient au nombre de 1260; en 1859, de 1760, et en 1870, lors de l'impression d'un nouveau catalogue, elle compte 2455 ouvrages formant plus de 9000 volumes. Plus récemment encore, par l'acquisition de la bibliothèque de notre concitoyen Gonzalve Petitpierre, et par d'autres dons et achats, ce chiffre a doublé en quantité, puissions-nous dire en qualité? Elle atteint, en 1877, 21500 volumes. Que ne pouvons-nous ajouter aussi que l'empressement des lecteurs a secondé cette marche progressive! Au cabinet de physique devait être joint un musée industriel qui reçut comme premier élément le Magicien automate de Maillardet, don fait en 1859 par M. L.-N. Ducommun-Sandoz.

Mais revenons au collège lui-même. Devenu trop exigu pour la population scolaire qui se presse dans les excellentes écoles que dirige un homme dont le souvenir vivra longtemps parmi nous et demeurera lié au progrès de l'instruction publique dans notre ville, M. le pasteur Jeanneret, le collège reçoit en 1845 une annexe par la construction du *Juventuti*.

L'histoire intéressante du développement de l'instruction à la Chaux-de-Fonds, dont nous venons de rappeler les faits saillants, la preuve qui en découle de la constante sollicitude de nos pères pour les études de leurs enfants, tout devait engager les autorités nées de l'avénement de la République à continuer l'œuvre si bien commencée, n'y eussent-elles été poussées par la conviction profonde que le gouvernement de tous doit s'appuyer sur un peuple instruit, c'est-à-dire majeur pour l'ordre, la liberté et l'entière connaissance de ses droits et de ses devoirs.

1848 inaugurera donc une ère qui permettra à nos contemporains de se dire les dignes continuateurs des premiers bienfaiteurs de nos écoles. Sans parler de la loi scolaire que ceux-là même qui, lors de sa révision, en ont fait ressortir toutes les heureuses dispositions après l'avoir vue promulguée avec appréhension, l'inauguration de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds ne tarde pas à donner une nouvelle impulsion aux affaires de l'école. Quelques faits suffiront pour le rappeler.

En 1852, notre collège comptait 16 instituteurs et institutrices et 1000 enfants. En 1853, on construit cinq écoles de quartiers et l'on prend la décision de bâtir un nouveau collège destiné à recevoir en particulier l'école industrielle récemment décrétée et qui doit s'ouvrir en 1855. La pierre angulaire de l'édifice est solennellement posée en 1857, et l'inauguration a lieu en 1860. L'année suivante, les commissaires du gouvernement font leur rapport sur la visite qu'ils ont faite de ce vaste bâtiment. « Il est bien situé, bien construit (affirmation optimiste que nous « faisons suivre d'un point d'interrogation), sans aucun luxe, mais avec « solidité (?) et d'après les règles de l'hygiène. Les salles sont spacieuses, « bien éclairées, bien ventilées et, nous a-t-on dit, convenablement chauf- « fées en hiver. Les bancs sont judicieusement construits et nous avons « remarqué avec beaucoup de plaisir que les jeunes filles sont assises « sur des chaises. »

Disons en passant qu'il y a 50 ans le latin et le grec étaient enseignés au collège de la Chaux-de-Fonds. C'est en 1809 qu'on décida l'ouverture d'une classe de latin, qui fut supprimée en 1824 puis réouverte et enfin supprimée en 1832. C'est là que plusieurs de nos concitoyens, dont quelques-uns dès lors sont devenus des philologues, ont fait leurs premiers pas dans l'étude des langues mortes; citons en particulier Léo Lesquereux, le géologue, Henri Fleury, maître de la première classe du Gymnase de Neuchâtel, et Charles Prince, professeur de philologie à l'ancienne Académie. Ce dernier nous a souvent rappelé cette

particularité en s'étonnant que ces branches d'enseignement eussent été abandonnées; aussi l'auteur de ces lignes a-t-il cherché comme président de la Commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds, à réintroduire dans les programmes scolaires des heures consacrées au latin et au grec; il invoquait l'exemple de la plupart des petites villes de Suisse, bien inférieures à la nôtre en population et en ressources, où les jeunes gens peuvent se préparer à entrer dans un Gymnase en possédant déjà les connaissances littéraires nécessaires; il citait l'exemple de tant de nos élèves qui, se rendant à Neuchâtel, ne pouvaient entrer dans les classes latines, l'ordre latin, comme on le nommait alors, et qui n'arrivaient qu'avec peine et au moyen de leçons particulières à acquérir quelques notions du grec et du latin. Ce vœu fut entendu et l'on inaugura l'enseignement du latin à titre facultatif, pour commencer, sauf à le développer suivant les résultats obtenus comme succès et comme fréquentation. Hélas ! notre milieu industriel ne fut pas favorable à cette tentative, qui végéta et ne put jamais arriver à se développer, tandis que l'anglais, d'une introduction plus récente, est bientôt devenu obligatoire.

Il faut constater, du reste, que toutes les tendances de nos écoles sont industrielles; on y a développé avec grand soin l'enseignement du dessin, une école d'art a été fondée, les langues modernes et la comptabilité sont l'objet d'un soin spécial, tandis que nous venons de voir que les langues anciennes n'y sont que peu appréciées.

Ces préoccupations, naturelles dans une ville dont toute l'activité est concentrée sur l'industrie horlogère, ont fait de l'école, indépendamment des leçons imposées par les programmes de la loi, une utile préparation à l'*apprentissage* de l'horlogerie. Grâce à elle, les jeunes gens arrivent à l'école d'horlogerie bien préparés dans les mathématiques, la physique, la chimie et le dessin technique, ils comprennent mieux les lois qui régissent les mécanismes, leur construction et leurs mouvements, ce qui permet, pensons-nous, d'affirmer que les grands progrès réalisés depuis quelques années dans la fabrication et dans l'emploi des moyens ont eu une de leurs sources principales dans l'école.

En nommant l'école d'horlogerie, la question s'est posée à nous de savoir ce qu'avait été cette ancienne institution du même nom que nous avons citée plus haut; mais nous n'avons rien pu trouver de précis et nous croyons qu'il y avait simplement eu autrefois un projet de création de cet établissement, abandonné pendant de longues années, pour n'être enfin réalisé qu'en 1863 environ. Toutefois, nous trouvons en tête du

catalogue de la bibliothèque, édition de 1870, ce qui suit : « La bibliothèque du collège a été fondée en 1838 par quelques actionnaires de l'ancienne école d'horlogerie, qui avaient fait dans ce but cession de leurs dividendes. » (Art. 2 du règlement primitif.) Si l'élaboration d'un règlement ne prouve pas la réalisation de l'œuvre dont il est destiné à diriger la marche, cette apparition de dividendes d'actions permet de supposer une activité, et une activité productive.

Terminons par quelques chiffres de statistique qui feront apprécier le constant accroissement de notre population scolaire :

1852, population 13355 dont 6278 Neuchâtelois; élèves des écoles, 1163
1857, » 15798 » 6250 » » » 1361
répartis en 37 classes, dont 24 primaires, 8 secondaires et 5 de quartiers; 37 instituteurs.
1860, population 16915 dont 6148 Neuchât.; écoles 1780 dont 132 indust.
1865, » 17925 » 6502 » » 2300 » 106 »
1870, » 19661 » 7040 » » 2900 » 140 »
30 classes primaires, 6 de quartiers.
1880, population 22376 dont 7638 Neuchât.; écoles 4309 dont 213 indust.
54 classes primaires, 7 de quartiers.

En voyant ce rapide accroissement, on se rend compte que nos trois collèges, que l'on croyait devoir suffire à tous les besoins scolaires pendant longtemps, dans lesquels nos collections d'histoire naturelle semblaient installées définitivement, aient vu successivement toutes leurs salles envahies par les dédoublements ou la création de nouvelles classes, et qu'il ait fallu décréter la construction du collège monumental inauguré il y a quelques années; qu'ensuite on en soit même venu à l'idée de doter les principaux quartiers de collèges primaires, dont le premier sera ouvert cette année encore.

E. PERROCHET.

UN VOYAGEUR NEUCHATELOIS

P.-F. DROZ, L'AMÉRICAIN

(Suite et fin — Voir la livraison de juillet 1885, p. 184)

Malgré ses périlleuses aventures, notre voyageur continue toujours sa marche :

« J'arrivai à Charlestown, écrit-il, où j'ai travaillé six ou sept jours chez un orfèvre nommé Haris, pour lequel je fis cinq paires de boucles d'argent, alors j'eus quelques sols de plus pour m'acheter les outils qui me manquaient, afin de travailler plus aisément au rhabillage des montres et horloges. Depuis cette ville, je reprenais la route par laquelle j'avais passé en allant au sud, alors je m'en retournai au nord; en chemin faisant, je m'occupais à raccommoder tout ce qui avait du rapport à l'horlogerie, dans les villes comme dans les campagnes; il y avait de certains jours que je gagnais passé un louis, et lorsque je n'avais plus d'ouvrage, je continuais mon chemin, je me vis d'abord en état d'acheter un cheval que je n'eus pas longtemps; lorsque je fus à New-bern où je m'arrêtai pour y travailler, j'avais par économie laissé aller mon cheval paître dans le bois, ce fut là qu'il fut volé ou dévoré par quelque panthère; faute de trouver occasion pour vendre ma selle, je la donnai à un de mes pays qui était pauvre; alors je traversai la Virginie en laissant la route de la capitale sur la gauche. »

La fièvre le prend à York et il conclut un marché avec trois charretiers pour se faire conduire à Philadelphie. Pendant la route, ces hommes s'aperçoivent que la bourse de Droz est bien garnie, et comme il n'avait jamais parlé que l'allemand avec eux, s'entretiennent en anglais de la manière de le dépouiller. « Ce pauvre homme est malade, disaient-ils, il nous faudrait lui ôter la vie afin de le délivrer de ses maux, et nous aurions en même temps son argent, nous qui avons tant de peine à en gagner. »

Le voyageur feint de n'avoir pas compris et cherche le moyen de leur échapper. Comme le soleil allait se coucher, l'un des hommes dit aux autres : « Dans une heure et demie nous entrerons dans le bois où il y a un précipice où nous pourrons le mettre. Si seulement nous avions

une arme à feu... » Sans manifester la moindre émotion, Droz descend de la voiture, recommande à ses compagnons de ne pas aller trop vite afin qu'il puisse les rejoindre. Il n'a pas de peine à les perdre de vue et passe la nuit dans la première maison qu'il aperçoit. Quelques jours plus tard, rencontrant dans une auberge les charretiers qui revenaient de Philadelphie, il les salue en anglais. Ceux-ci, fort étonnés, lui dirent que leur projet d'assassinat n'était qu'une plaisanterie, mais Droz, on le comprend, n'en fut jamais persuadé !

Il passe à Philadelphie où il rembourse au sieur Garaud le reste de sa dette. On se souvient que c'est par l'intermédiaire et l'argent de ce compatriote que Droz avait pu sortir de prison à son arrivée en Amérique. De cette ville il se rend au Canada, s'arrête à Montréal, d'où il passe à Québec, revient à Montréal, où il séjourne quelques mois pour faire l'éducation d'enfants chez des personnes qui lui ont donné l'hospitalité. C'est dans cette année 1774 qu'il reçoit pour la première fois des nouvelles de ses parents. Sa joie déborde : « Je croyais qu'ils m'avaient enseveli dans l'oubli, écrit-il, puisqu'ils ne répondaient à mes lettres que par le silence. » Et il s'écrie en apprenant que son père et sa mère sont encore vivants : « En continuant de bénir Dieu, j'aurais souhaité de verser un torrent de larmes. »

Nous trouvons ici un détail curieux qui prouve l'esprit inventif de nos compatriotes montagnards. Un courant les poussait, paraît-il, à la création d'automates, car à la même époque que les Jaquet-Droz, P.-F. Droz, dans les loisirs que lui laisse l'éducation de ses élèves, exécute une pièce dont il nous donne la description ci-après :

« C'était un petit carrosse qui marchait seul par le moyen d'un moteur élastique, écrit-il; quand je lui disais de s'ouvrir, il s'ouvrait; alors on y voyait deux forgerons qui forgeaient, deux enfants qui se balançaient, le mathématicien qui était une petite figure qui apportait un calcul juste de la grandeur de la terre, dès aussitôt que je l'appelais, et un petit moment après il disparaissait; il y avait aussi un homme qui dansait dans l'instant que je lui ordonnais de danser et qui finissait pareillement quand je le lui commandais; à côté de cette petite figure il y avait un oiseau de cuivre qui chantait. Quoique cette pièce fût grossièrement faite, elle ne laissa pas que de me faire gagner passé 15 louis, après toutes dépenses faites, dans un mois de temps. »

Il passe deux ans et demi au Canada et s'embarque pour Cadix le 15 juin 1775, mais le manque d'eau empêche les vaisseaux d'approcher de la ville, et Droz est forcé de continuer sa route jusqu'à Barcelone. Il feint d'être mécontent, de crainte que le capitaine ne lui réclame le passage. Tout s'arrange pour le mieux, Droz travaille à la manœuvre et il

est transporté gratuitement à Barcelone, où il ne reste pas longtemps de peur d'être inquiété par les inquisiteurs pour sa religion. Une voiture le conduit à Perpignan, il visite ensuite Montpellier, Lunel, Montélimar, passe par Valence et Vienne et s'arrête à Lyon.

Autre détail à noter, P.-F. Droz, dont nous connaissons maintenant les automates, s'occupe aussi de problèmes d'horlogerie, de dynamique et de travaux hydrauliques.

« Avant de quitter Lyon, dit-il, j'eus l'honneur d'entrer en conférence avec divers membres de l'Académie des sciences; je leur proposais de construire une horloge qu'une roue ne donnerait qu'un tour dans 100,000 ans, en supposant que les métaux ne s'usassent point, de laquelle j'en aurais tiré des conséquences pour prouver que la matière peut être divisible à l'infini par une claire démonstration, non d'une façon à tomber sur les sens, mais d'une manière concevable à notre jugement. Entre autres je leur offrais de construire des machines pour enlever un poids de plusieurs millions par le secours d'un seul homme, mais ceci n'est pas directement de mon crû. La troisième chose que je proposais à ces messieurs, c'était de mettre en exécution le moyen connu de faire monter les bateaux contre le courant du Rhône sans se servir de chevaux. Les expériences que j'ai répétées différentes fois sur ce que je viens d'avancer m'en assuraient la réussite. Mais ils me firent entendre qu'on ne donnait pas de grands prix à Lyon, ce qui fut cause que je ne m'arrêtai pas plus longtemps en cette ville. »

Droz continue sa route par Bourg en Bresse, Saint-Amour, Lons-le-Saunier, Pontarlier.

« En approchant ainsi de ma patrie, écrit-il, tout me réjouissait, les vallons, les bois mêmes, et les tristes montagnes me formaient une agréable perspective de mon pays natal, les noms connus des lieux où je passais flattaient mes oreilles, les villages et hameaux charmaient plus ma vue que les belles villes que j'avais vues auparavant, et l'idiome grossier de mon endroit me paraissait plus doux qu'aucune langue que j'eusse entendue jusqu'alors. Enfin j'arrivais dans notre village, au Locle dans la souveraineté de Neuchâtel en Suisse, le 28 septembre 1775, qui a été mon dernier retour à la maison paternelle où j'eus le bonheur de retrouver ceux de notre famille qui me reçurent avec autant de joie et de satisfaction que j'en avais en les revoyant. »

Ainsi se termine ce naïf récit, dans lequel on aura reconnu une énergique nature, un esprit ouvert à la curiosité, un observateur, un chercheur que domine le besoin de créer. A son retour au pays, le voyageur ne fut plus connu que sous le nom de Droz l'Américain. Nous savons qu'il ne resta ni inactif ni stationnaire, mais nous laissons à d'autres le soin de nous apprendre la suite d'une vie si étrangement commencée.

A. Bachelin.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison de décembre 1884, page 351)

II

Je l'ai dit (1), les Bérochaux avaient très mal compris leurs véritables intérêts en refusant d'exécuter, en 1434, les engagements qu'ils avaient pris dans l'acte de combourgeoisie du 6 février 1398, à l'égard de la ville d'Estavayer. Ils le reconnurent en 1454 et années suivantes, lors des difficultés que leur suscita leur seigneur, Jean Ier de Neuchâtel, d'abord au sujet de leurs franchises, puis à propos de la perception de certains droits féodaux, entr'autres du *droit de porterie* et de celui de l'*aide.*

Ces deux droits, auxquels la plupart des feudistes attribuent une origine dite *servile* ou *quasi-servile*, furent la cause de nombreux différends, démêlés et procès, entre les seigneurs de Gorgier de la maison de Neuchâtel et leurs sujets, pendant tout le XVIme siècle (2).

Le *droit de porterie*, que l'on payait pour garantir ses biens mobiliers contre les dévastations des armées, en les transportant dans les châteaux-forts du seigneur, était payé, dans la terre de Gorgier, sous la forme d'une coupe (3) de blé, mesure d'Estavayer, par feu-tenant. En 1340, il était estimé rapporter 10 muids, soit 480 quarterons de blé commun. Le château de Gorgier ayant cessé d'être habitable par suite de la guerre que fit le comte Louis à ses vassaux Pierre III et Althaud d'Esta-

(1) *Musée*, décembre 1884.

(2) *La Béroche*, pages 188, 196, 237 et 292.

(3) A Grandson, *Estavayer*, Yverdon, Lausanne, Vevey et Morges, la mesure moindre des graines dont on use, c'est un *quarteron*, deux desquels font le *bichet*, et quatre font la *cope* ou *coupe;* il compète douze coupes à faire un *muid*, et par ainsi quarante-huit quarterons à faire un muid. A Grandson, il compète deux coupes deux quarterons à faire le *sac*, que d'autres appellent la *charge*, et à Estavayer et Moudon trois coupes. Et en toutes les dites villes, se *rase* la mesure de toutes graines, sauf à Grandson, où l'avoine se mesure au *comble.* *(Manuscrit aux Archives cantonales vaudoises.)*

vayer, en 1357 et 1358, un arrangement intervint entre le seigneur Jean V d'Estavayer et ses sujets, après de longs démêlés, le 24 octobre 1400, arrangement en vertu duquel « quant à la *porte*, chaque tenant-feu serait tenu dorénavant de payer au seigneur de Gorgier, le jour de Noël, 12 deniers lausannois (1), étant entendu que si le dit château se remaisonnait, les sujets paieraient la coupe de messel demandée, et que le seigneur devrait alors leur faire comme il avait accoutumé au château, quand celui-ci était en bon état (2).

En 1454, Jean de Neuchâtel refusait d'envisager comme encore en vigueur l'arrangement intervenu 54 ans auparavant, et il exigeait la perception non des 12 deniers lausannois, mais de la coupe de blé. Cependant il finit par admettre que ce droit lui fût provisoirement payé à raison de 1 gros ou 12 deniers par feu. Mais les difficultés, assoupies plutôt que réglées, renaquirent tôt après, compliquées de démêlés au sujet de la paisson des bois, des forestiers, etc.

Comme d'ancienneté, les Bérochaux s'adressèrent au Bailli de Vaud, que nous voyons intervenir par une lettre datée du mercredi après la fête Toussaint (3 novembre) 1463.

Dans cette lettre, adressée à messire Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et de Gorgier, chevalier, le Bailli de Vaud disait que son lieutenant s'était montré en complaignant de la part de ses sujets, hommes de la paroche de Saint-Aubin, châtellenie de Gorgier, reprochant à leur seigneur d'avoir refusé de leur observer leurs franchises et libertés, cependant confirmées par le duc, son très redouté seigneur, desquelles franchises ils avaient fait exhibition au dit lieutenant, de même qu'une transaction faite anciennement avec le seigneur de *Chenaux* (3), par le temps seigneur des dits hommes, faisant mention de leurs franchises. Le Bailli de Vaud s'expliquait en disant que les gens de Gorgier et Saint-Aubin avaient exposé et démontré que, nonobstant cette transaction, Jean de Neuchâtel voulait exiger sur un chacun feu une coppe de messel, bien que cette coppe eût été remplacée, d'après la dite transaction, par un gros, bonne monnaie, pour la *porterie* du château qui était par le temps à Gorgier et duquel il n'existait plus que des ruines. De plus, les sujets se plaignaient que leur seigneur leur faisait turbation et empêche de la paisson des bois appelés *bois de la paro-*

(1) Fr. 0,80 en moderne monnaie.

(2) Archives de la Béroche.

(3) Jean V d'Estavayer, en 1400.

che, appartenant à Jean de Neuchâtel, et cela en amodiant la dite paisson des bois à d'autres gens, non de la paroche, au grand préjudice des dits sujets et de la privation de leur usage. De plus, les Bérochaux avaient exposé et montré que, de leurs communeurs et gouverneurs, élus et présentés au seigneur ou à son officier, Jean de Neuchâtel avait refusé de recevoir le serment qu'ils avaient accoutumé de faire, au regard de la garde des biens communs, et en outre avait défendu à un chacun d'eux qu'en leurs dommages ils dussent faire nuls gagements pour leurs amendes, — et plusieurs autres plaintes moins suffisantes.

Le Bailli de Vaud continuait en disant que si ainsi était, il était bien merveilleux, attendu le contenu des franchises des dits sujets, aussi les us d'iceux et de tout le pays, lesquels rapportent que « *un chacun en son dommage peut gager.* » Il lui mandait donc et commandait, par cette lettre, attendu les choses susdites et plusieurs autres louables considérations, qu'il eût, à l'égard de ses sujets, à observer et faire observer le contenu de leurs franchises et libertés, ensemble les admettre au serment susdit et permettre qu'en leurs dommages ils pussent gager, en les traitant toujours benignement, terminait le Bailli de Vaud, ainsi comme seigneur d'honneur et de bien que vous êtes doit traiter ses hommes et sujets. « Et sur ce, ne veuillez faillir, autrement, si plus outre de leur part nous sommes requis, nous les pourvoirons contre vous, selon raison et coutume de pays. Notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. » (1)

Bien loin de suivre les conseils et les directions que lui donnait le Bailli de Vaud, Jean Ier de Neuchâtel mit l'épée dans les reins de ses sujets, si bien que quinze jours après sa première lettre (2), le Bailli de Vaud devait en écrire une tout aussi verte.

Il disait à Jean de Neuchâtel que, lui ayant mandé, à l'instance de ses sujets, de leur observer leurs franchises et libertés, de les admettre au serment, etc., il n'en avait rien fait, mais les avait gagés de certains biens, bêtes et autres choses, qu'il détenait à leur préjudice, et nonobstant que son lieutenant à lui, Bailli de Vaud, en l'absence de ce dernier, eût obtenu requête, touchant ses écritures, du *comte de Neuchâtel*, par bonne cause et regard. Le Bailli de Vaud lui mandait donc et le priait de vouloir suspendre les gages levés à ses sujets et de les laisser jouir de leurs franchises et libertés jusqu'à ce que les matières *touchant le ressort de Gorgier* fussent entendues et jugées entre son très redouté

(1) Archives de la Béroche.

(2) Idem. Mercredi après fête Saint-Martin 1463.

seigneur, le prince de Piémont, et illustre monseigneur de Neuchâtel. « A cela ne veuillez faillir, disait-il, afin que nous n'ayons cause d'y procéder plus outre, selon raison et coutume de pays. »

Le sire de Gorgier ne donna pas de suite à l'ordre du Bailli de Vaud. Au contraire, il se montra plus rude.

Par la demande que le bailli de Vaud faisait à Jean Ier, on voit que le litige de 1434 était toujours pendant, n'avait pas encore été jugé. Les Bérochaux cherchèrent à renouer avec la ville d'Estavayer pour le renouvellement de son traité de combourgeoisie avec elle.

Ils avaient compris que, isolés, ils n'avaient aucune chance de faire valoir leurs droits et qu'il leur fallait, comme d'ancienneté, l'appui de cette ville et du duc de Savoie derrière elle. Leurs prédécesseurs s'étaient bien trouvés du vieux système, et certes, il y avait, dans le refus impolitique de leurs pères, en 1434, de quoi jaunir d'une juste et patriotique colère, comme ils disaient aux bourgeois d'Estavayer : comment n'avaient-ils pas pensé aux avantages qu'ils allaient perdre de ce fait, singulièrement à la prise de possession de la terre de Gorgier par un nouveau seigneur étranger, voire tout-à-fait opposé à la coutume d'Estavayer ? Cela faisait compassion et dépit; on ne le voyait que trop maintenant.

Bref, le 2 janvier suivant (1), les gouverneurs de la Béroche, accompagnés de nombreux délégués (12 hommes de Gorgier, 9 de Saint-Aubin 6 de Fresens, 5 de Sauges et 6 de Montallichier), se rendirent à Estavayer et, par un acte minuté par les notaires Jaques Bellin, de Payerne, et Pierre Saucteir, de Grandcour, ils renouvelèrent la combourgeoisie de 1398. L'acte était de la teneur suivante :

« Nous (les 38 Bérochaux), en notre nom et en celui de toute la terre et châtellenie de Gorgier, faisons connaître que, comme depuis longtemps des controverses avaient été suscitées entre jadis les nobles, bourgeois et habitants d'Estavayer, d'une part, et nos prédécesseurs et quelques-uns d'entre nous de la dite châtellenie de Gorgier, d'autre part, au sujet du ressort que ceux d'Estavayer affirmaient être dû par nos prédécesseurs, dans la ville et sous le drapeau ou la bannière d'Estavayer, prétendant que nous et nos successeurs nous étions du ressort et de la coutume de la dite ville et devions contribuer aux fortifications, constructions et toutes autres choses comme les autres hommes et habitants des villages de Franay, Lullie, Frasses, Seyvaz, Bussy, Morens, Ruery, Mombrelloz, Aultavaut, Forel et Vernays, de la seigneurie d'Estavayer, l'ont fait, le font et doivent faire, réservé cependant que nous ne devons pas fossoyer dans les fossés de la dite ville, ni payer quoi que

(1) 1463, mais il ne faut pas oublier qu'alors l'année commençait à Pâques, et que les mois de janvier, février et mars 1463 appartiennent à 1464 d'après le style de l'annonciation.

ce soit pour le guet ou les guets placés dans la dite ville, disant, les dits d'Estavayer, que ceux de la châtellenie de Gorgier et leurs successeurs devaient agir ainsi et que tel avait été l'usage dans les temps antérieurs, tant dans les cours séculières de la dite châtellenie que dans les autres actes : à ces demandes de ceux d'Estavayer, il fut alors répondu par ceux de la dite châtellenie de Gorgier, qu'ils n'étaient nullement tenus à ces choses, pour les raisons et les causes alors dites et alléguées.

« Ces demandes et ces réponses donnèrent lieu à un long procès entre nous et ceux d'Estavayer : comme enfin, ces derniers jours, nous, les prénommés de la dite châtellenie, recherchant la vérité de ces faits, avons été instruits par quelques-uns de nos prédécesseurs, au moyen de lettres et d'instruments faits à ce sujet, avec sceaux et signatures dignes de foi, dont la teneur suit en ces termes : *(Acte du 6 février 1398 déjà publié.)* Nous, les sus-nommés de la châtellenie de Gorgier, après longue délibération, reconnaissant que le procès ci-dessus a été fait injustement par nos prédécesseurs et quelques-uns d'entre nous encore vivants contre les dits d'Estavayer, et suivi illicitement par nous et nos prédécesseurs, en causant à nous et à nos successeurs un tort grave, désirant faire revivre ce ressort et le rétablir dans sa nature primitive, tel qu'il existait dans les temps passés, unanimement et concordablement, nous avons supplié et supplions les dits nobles, bourgeois et habitants de la ville d'Estavayer, de nous recevoir et de nous maintenir perpétuellement dans les dits ressort, bannière et coutumes de la ville d'Estavayer, et de nous permettre de jouir de leurs droits et privilèges, comme autrefois nos prédécesseurs en ont joui.

« Nous donc, Jean de Trétorens, seigneur du même lieu et châtelain d'Estavayer pour Amédée de Savoie, seigneur de Vaud, Claude, co-seigneur d'Estavayer, Jaques et Henri d'Estavayer, frères, Girard de Moudon, donzels, Nycod Quoniam, syndic et gouverneur d'Estavayer, etc., etc., conseillers et bourgeois de la dite ville, en notre nom et en celui de toute la communauté, favorables aux prières et à la requête des prénommés de la châtellenie de Gorgier, considérant que cette requête est conforme à la raison et qu'elle sera à notre propre avantage, voulant suivre les traces de nos prédécesseurs, nous acceptons cette requête avec bienveillance et nous admettons les dits suppliants présents et futurs, dans le ressort, bannière et coutumes de la dite ville d'Estavayer, selon la forme usitée dans les temps passés.

« En vertu de ce qui précède, nous tous, les prémentionnés de la châtellenie de Gorgier, pour nous et nos successeurs dans la dite châtellenie, sommes tenus et promettons, par nos serments prêtés sur les saints Evangiles et sous l'hypothèque et l'obligation expresse de tous les biens des communautés de la dite châtellenie et de chacun de nous, de ressortir à l'avenir bien et fidèlement et contribuer dans la dite ville d'Estavayer, de fortifier et construire, de suivre le drapeau et la bannière de la dite ville, de lui être loyaux, fidèles et favorables, de faire payer, tenir, accomplir et veiller tous les statuts, usages, bâtiments, giètes, et toutes les autres choses comme les hommes et habitants de Franay, Lullie, Frasses, etc., du ressort du dit Estavayer, font et ont coutume de faire, excepté et réservé que nous, ni les nôtres susdits, ne

soyons pas tenus de fossoyer ni terrailler dans les fossés de la ville d'Estavayer, ni de payer quelque chose pour le ou les guets placés dans la dite ville.

« Nous, les prénommés conseillers d'Estavayer, au nom que dessus, du consentement et de la volonté de (52) bourgeois et habitants d'Estavayer, nous promettons par nos serments prêtés sur les saints Evangiles et sous l'expresse obligation de tous les biens de la communauté d'Estavayer, de protéger et maintenir toujours les prénommés de la châtellenie de Gorgier et leurs successeurs, ainsi que leurs droits, de leur donner aide, conseil et faveur, comme aux autres hommes du ressort et des villages prédits.

« Nous voulons en outre, nous, les dites parties, que tous les procès faits entre nous depuis les temps antérieurs jusqu'à présent, soient nuls, cassés et annulés, comme nous les cassons et annulons par les présentes.

« *(L'acte se termine par les formes ordinaires, promesses, renonciations, etc.)*

« Donné sous le sceau de la cour de l'official de Lausanne, le 2 du mois de janvier 1463 (1). »

Immédiatement informé de l'affaire par le seigneur de Vauxmarcus-Gorgier, le comte de Neuchâtel, alors Rodolphe de Hochberg, s'en plaignait déjà le 11 janvier 1463, par une lettre datée de Neuchâtel et adressée au Conseil d'Estavayer.

Il venait d'apprendre, disait-il, que les habitants de la seigneurie de Gorgier avaient paru devant le Conseil d'Estavayer pour lui demander avis et conseil dans leurs affaires, ce qui ne me fait, observe-t-il, aucune peine, parce que vous ne leur donnerez que des conseils raisonnables et sages; mais l'on m'a fait entendre, continue-t-il, qu'ils prétendent avoir envers vous confort, aide et ressort, ce qui serait grandement préjudiciable à ma seigneurie, d'autant que ceux de Gorgier, Saint-Aubin, etc., sont totalement de ma haute seigneurie, justice et ressort; je vous prie donc, conclut-il, de ne les recevoir en rien, autrement je serais obligé d'y pourvoir par justice. Et il finit en exhortant le Conseil d'Estavayer de continuer à vivre avec lui comme ci-devant, en bons voisins (2).

(A suivre.) Fritz Chabloz.

(1) L'original en latin (double de Gorgier) est à Fribourg. Traduction de M. le professeur A. Gremaud.

(2) Archives d'Estavayer.

COSTUMES NEUCHATELOIS

1831

(Avec planche, d'après Max. de Meuron)

Il n'y a pas longtemps encore que l'on riait à la vue des chapeaux portés par les dames de 1831 dans le tableau du *Camp de Valangin*, par Maximilien de Meuron, qui figure au Musée de Neuchâtel. Aujourd'hui leur vue étonne moins, car on est revenu à ces formes que l'on croyait disparues à jamais, ce qui prouve que, ne pouvant plus inventer, on se borne à renouveler.

C'est dans les études faites pour le *Camp de Valangin* que nous trouvons les types de femmes de notre planche. Les chapeaux de cette époque étaient en paille ou en carton imitant la paille par leur couleur et un gaufré mécanique, d'autres fois en étoffe légère montée sur des baleines. On affectionnait à ce moment les tons jaunes et verts pour les rubans et même pour les robes.

Il est malheureux que l'on détruise tous ces vestiges du costume; une collection de chapeaux nous en dirait beaucoup sur la versatilité humaine; elle nous apprendrait peut-être à ne pas tant obéir aux lois de la mode qui n'est aujourd'hui qu'une spéculation de tailleurs et de couturières, et devant laquelle on se soumet plus qu'à bien des choses d'une importance moins incontestable.

A. Bachelin.



Costumes Neuchâtelois 1831
d'aprés un croquis de Max: de Meuron.

XXIIme SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

à Bevaix, le 17 Juillet 1885

LA COMMUNE DE BEVAIX

Discours de M. ALFRED DE CHAMBRIER, Président

MESSIEURS,

Aux approches de l'an mille, un mouvement religieux intense se faisait jour parmi les peuples de l'Europe qui sortaient d'une longue époque d'anarchie, et la croyance, passée chez beaucoup à l'état d'idée fixe, qu'à cette date correspondrait la fin du monde, enfantait chez ces âmes, déjà surexcitées par une foi ardente, comme une explosion de générosité, qui indemnisa amplement l'Eglise des innombrables usurpations exercées sur son patrimoine.

C'est dans ces circonstances qu'en 998 Rodolphe, *vir nobilissimus*, titre qu'on ne donnait qu'aux personnes de la plus haute extraction, fonda le Prieuré de Bevaix par un acte extrêmement remarquable, dont l'original se trouve à Cluny, célèbre congrégation de Bénédictins, à 23 kil. de Mâcon, qui possédait, tant en France que dans le reste de l'Europe, 2000 maisons, avec un abbé qui se qualifiait abbé des abbés, ou archi-abbé.

« Moi Rodolphe, disait-il dans l'acte de fondation, désirant trouver un refuge où je puisse expier mes péchés, j'ai cru ne pouvoir employer de moyen plus salutaire, que de fonder un Monastère où les Religieux serviraient Dieu et les saints. Je me suis adressé au vénérable Odilon, abbé du couvent et de l'ordre de Cluny, et en 998, la quinzième année

de Rodolphe, roi de Bourgogne, j'ai appelé l'évêque de Lausanne à faire la dédicace du dit monastère, qui est situé sur le bord du lac d'Yverdon dans le Comté de Vaud *(in comitatu Valdensi)*. »

Dans l'énumération des biens affectés à cette donation, se trouvent un certain nombre de familles (serfs), des terres dans le village de Bevacensi, à Brot, et enfin l'église de Saint-Martin dans le village de ce nom au Val-de-Ruz. Le monastère est placé sous l'autorité d'Odilon, abbé de Cluny et de ses successeurs, les moines qui l'habiteront paieront annuellement à l'urne de Saint-Pierre de la sainte Eglise de Rome 2 sols de cens (tribut auquel, quelques années plus tard, Canut le Grand assujettira l'Angleterre), afin que si quelqu'un s'avisait d'attaquer la donation, il fût frappé d'anathème par l'autorité apostolique.

Rodolphe donne le monastère à Dieu et à Saint-Pierre pour le salut de son âme, de celle de son père, de sa mère, sa femme, ses fils, ses ancêtres, du feu roi Conrad et de son fils régnant Rodolphe, etc. Un de ses héritiers sera toujours avoué *(advocatus)* et le gouvernera en suivant les directions des abbés de Cluny ; enfin il invoque sur quiconque, même ses propres enfants, entreprendrait de troubler cette fondation ou de lui porter obstacle, la colère terrible du Dieu tout-puissant, de sainte Marie, des apôtres Pierre et Paul, il les voue à toutes les malédictions du Vieux et du Nouveau Testament et en outre à payer 100 livres pesant d'or.

Si de cet acte, mémorable à tant de titres, on peut inférer que Rodolphe obéissait aux inspirations religieuses de l'époque et en partageait les terreurs, il en ressort aussi que chez lui, l'intelligence résistant aux impulsions du cœur et aux mirages de l'imagination, entrevoyait pour sa fondation un avenir bien autrement éloigné que cet an 1000 qui devait voir arriver la fin du monde.

Mais quoiqu'il en soit, ce Rodolphe, entouré comme d'un voile mystérieux, que des hommes distingués, MM. de Rivaz et le baron de Zurlauben, ont cherché à percer et dans lequel ils ont voulu voir la tige de la maison des comtes de Neuchâtel, a rendu un service signalé aux habitants de la belle et riante contrée dans laquelle il élevait son Prieuré. Fidèles à la règle de leur fondateur, qui leur avait assigné pour mission le soin de défricher la terre, et pour devoirs généraux l'abnégation de soi-même, l'obéissance et le travail, les moines Bénédictins, vrais défricheurs de la terre, ont transformé l'Europe par le travail manuel, et si la clochette de leurs cellules a retenti bien souvent comme un signe d'espérance au milieu des siècles orageux, leurs monastères, établissements à la fois agricoles et littéraires, véritables forteresses de la civili-

sation, en recueillant et en conservant les débris de la culture de l'ancien monde, ont empêché la chaîne qui relie le passé au présent d'être irrémédiablement brisée.

Les habitants du village ont dû, eux aussi, participer à l'activité bienfaisante exercée par ces Bénédictins, auxquels la Germanie et le Nord de l'Europe doivent leur culture intellectuelle et matérielle; mais malheureusement, à partir de l'acte de 998, qui jette une si vive lueur sur les idées et les mœurs de l'époque, une obscurité profonde enveloppe pendant près de trois siècles Bevaix et son Prieuré. Ce silence n'est-il que l'indice d'une vie paisible et heureuse partagée entre le travail et la prière, est-il dû à l'immense mouvement qui entraînait en Orient les populations de l'Europe pour reconquérir le tombeau du Christ, et au tumulte des guerres privées faisait succéder un calme si complet, qu'un historien contemporain pouvait dire : « Tout à coup la terre entière se tut? » Le fait est qu'on ne sait rien, et les rapports du Prieur, entr'autres avec l'avoué du monastère, c'est-à-dire le seigneur laïque qui le protégeait, exerçait la juridiction sur son territoire et conduisait ses milices à la guerre, ne sont pas plus connus que les destinées de ce Châtelard, sans doute sa résidence, situé sur une butte voisine du Prieuré et que la tradition populaire a transformé en repaire.

En dehors des quelques renseignements épars dans nos historiens nationaux, deux publications concernent plus spécialement Bevaix, l'une « l'Essai descriptif sur la Juridiction de Bevaix », dû à la plume de M. Matthey-Doret, est plutôt une excellente dissertation économique, l'autre « la Description de la Principauté et Canton de Neuchâtel », par M. D.-G. Huguenin, si riche d'ailleurs en renseignements, est très laconique sur Bevaix dont il dit : « On ne sait rien de bien intéressant sur l'histoire de ce village », observation certes fort peu rassurante et qui n'aurait laissé, comme dernière ressource, à celui que vous avez chargé de ce travail, qu'à spéculer largement sur cette remarque d'un homme d'esprit « qu'il n'était guères ici-bas de neuf que ce dont on ne se souvient plus. » Mais en mettant avec une grande obligeance une riche collection d'actes à sa disposition, les autorités communales lui ont ouvert la perspective plus riante, sinon de reconstituer une histoire qui n'existe pas et ne peut exister, du moins de découvrir quelques traits qui ne manquent ni de saveur, ni de coloris, et au milieu d'une existence obscure et monotone, éclairent parfois de rayons lumineux une vie locale d'une certaine intensité, et un mâle esprit d'indépendance qui est l'honneur de nos vieilles Communes neuchâteloises.

C'est en 1268 que commence le recueil d'actes dont je me propose de faire passer devant vos yeux les plus importants; mais afin d'en dégager plus nettement l'intérêt et la portée, je les rangerai sous deux rubriques.

La première, concernant les rapports de Bevaix avec les Prieurs, avec nos différentes maisons princières et enfin avec ses seigneurs particuliers.

La deuxième, se rapportant à ses relations avec les Communes voisines et relevant quelques faits relatifs aux mœurs, aux habitudes, aux pensées même dont l'expression ne manquait ni de finesse, ni d'originalité.

I

A en juger d'après le contenu des actes et aussi par ce qu'ils ne disent pas, les relations des habitants de Bevaix avec les Prieurs doivent avoir revêtu un caractère de bienveillance réciproque, même les difficultés survenues entre eux ne laissent percer aucune aigreur, et « pour éviter le coust, frais, missions et despends que se pourraient en suivre par procès rigoureux », elles sont réglées par arbitrage.

En 1268, c'est le Prieur Romuald qui se trouve en contestation avec les trois seigneurs d'Estavayer, de Rochefort et d'Assnens, avoués de Bevaix en qualité de descendants de Rodolphe, et la sentence arbitrale rendue à cette occasion jette un certain jour sur l'état politique et social du pays, en déterminant la position réciproque des deux parties et en précisant les charges et les droits des habitants de Bevaix.

Il ne doit y avoir qu'un seul avoué en la ville de Bevaix, il ne peut exiger que trois corvées de charrue « lesquelles pour arrer, ne doivent être menées hors des limites de la dite ville ». Chaque famille lui doit une gerbe en moisson, un pain à la Nativité, et en carême prenant un chapon, ou deux sous lausannois s'ils n'ont le chapon. S'il vient à Bevaix « une ou deux fois l'année en icelle compagnie en laquelle lui convient communément chevaucher, il peut faire quérir pain, chair, chapons, fromage, œufs, avoine, et ceux qui ne lui administreront rien des choses prédictes, doivent payer le vin ».

Il est permis aux gens de Bevaix de se pourvoir de bois dans le Chanet de l'avoué, mais sans toucher aux pommiers, poiriers, à l'épine blanche et aux chênes; en cas de délit le forestier ne peut pas gager celui qui, emportant du bois, s'est assez éloigné pour que la hache ne puisse être lancée de la lisière de la forêt jusqu'à lui.

Les plaintifs des hommes de la maison de Bevaix doivent venir devant le Prieur; s'il s'agit d'une affaire qui doit être décidée par le duel, le Prieur « les peut accorder jusques à c'est que la journée à debvoir faire le dit combat » soit assignée.

En 1473, un différend, cette fois entre le Prieur et les habitants de Bevaix, surgit à l'occasion de ce que « depuis 3 ou 4 ans en çà le clocher avait été feruz et dommaigé de foudre et tempeste » : suivant la coutume du pays, disait le Prieur Claude de Livrone, les frais de réparation doivent être supportés par les paroissiens; mais non, répondent ces derniers, puisque le dit clocher est assis sur les voûtes de la dite église, au-dessous desquelles sont le chœur et la chaire dont les Prieurs sont seigneurs et maîtres. Au fond le litige était de mince importance et il fut soumis à l'arbitrage du marquis Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, « comme leur fondateur et gardien », et à vénérable et scientifique personne maître Jehan Chigant, prêtre bachelier et chanoine de l'église de Neuchâtel, qui s'en tinrent à la coutume et prononcèrent en faveur du Prieur. Une question plus importante, celle du four banal, dans lequel tous étaient tenus de faire cuire leur pain, en donnant au seigneur une quantité déterminée de farine, vint alors agiter les esprits, car touchant à l'alimentation journalière, elle ne pouvait demeurer indifférente pour personne.

Claude de Livrone en effet, par un acte signé en 1481, « accorde et abandonne aux habitants de Bevaix à perpétuité et d'une manière irrévocable, ensorte qu'on ne peut s'énoncer mieux, plus sûrement et avec plus de certitude, ni d'une manière plus conforme aux règles de la sagesse » le droit de construire dans leurs maisons, ou dehors, un ou plusieurs fours pour y cuire leur pain, en échange de quoi ils paieront chaque année « autant de rases (émines) de froment, qu'il y aura dans chaque maison de personnes de l'un et l'autre sexe devant la trentaine, ou ayant l'âge de 14 ans pour les mâles, 12 pour les femelles. »

Mais dix-neuf années plus tard, en 1500, sur la réclamation de la communauté de Bevaix adressée au Prieur du couvent de Romainmôtiers, sous la dépendance duquel avait été placé celui de Bevaix, le doyen, les novices, conventuels et religieux du dit Romainmôtiers, d'accord du reste avec Jean de Livrone, le nouveau Prieur, se réunissent « suivant la coutume ordinaire au son de la cloche, pour parler et traiter de nos affaires », et s'étant assurés que le dit accensement était en effet au grand avantage du dit Prieur, étant portés par de gracieuses et bonnes considérations à traiter favorablement la dite communauté, « voici ce que

sciemment, gratis et volontairement, voulons, accordons et donnons, en nous relâchant par grâce spéciale, que dès maintenant les femelles, jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de 14 ans et les mâles celui de 15, ne doivent pas payer la dite cense de bled. »

Cette question du four, dont l'importance était alors aussi considérable que peut l'être aujourd'hui celle des Chambres de charité, n'était pas encore épuisée, et les gens de Bevaix ayant fait des changements à la bouche du dit four, ayant même fait servir, paraît-il, la maison qui le contenait à d'autres usages, Jean de Livrone prétend « qu'ils ne devaient jouir de la dite maison, où le dit four est, que pour cuire et fournoyer leur pain. » Enfin en 1515 un jugement termina cette grosse affaire qui, à travers des phases diverses, avait duré 34 années et fut résolue sous cette forme que, moyennant deux sols petits de cens annuellement et huit livres monnaie coursable d'entrage, « les gens de Bevaix pourront jouir et maisonner la dite maison à leur bon plaisir et faire le dit four là où bon leur semblera. »

Bevaix, avec son temple de l'abbaye qui était dédié à Saint-Etienne, possédait aussi une confrérie du Saint-Esprit, puisque par son testament en 1497, le curé Jehan du Pont, qui fut enseveli dans l'église devant le crucifix, donne à la dite confrérie sa maison et un curtil, moyennant le paiement annuel de 12 sols petite monnaie au curé de Bevaix « pour dire et célébrer quatre messes par an pour le remède de son âme. »

Ce ne fut qu'en 1602, à la suite d'un tremblement de terre qui, l'année précédente, avait transformé en ruines celui de l'abbaye, que les habitants de Bevaix résolurent de bâtir un temple et obtinrent l'autorisation de se servir des matériaux de la vieille église de Saint-Etienne.

Cette influence ecclésiastique si multiple ne paraît pas avoir pesé sur les habitants et soulevé des antipathies, à en juger au moins par la Réformation du XVIme siècle, qui ne fut pas accompagnée de violences, et, après la sécularisation du couvent, laissa le Prieur et les religieux jouir de ses revenus leur vie durant.

Vis-à-vis de nos différentes maisons princières, les relations des habitants sont marquées au coin d'une cordialité qui se traduit par la confiance des princes dans une fidélité et une loyauté qui, loin d'être serviles, respirent un mâle esprit d'indépendance, toutes les fois qu'il s'agissait d'affirmer leurs franchises.

Ainsi quand, en 1431, ils ont fait quelques journées pour Jehan comte de Fribourg et de Neuchâtel, celui-ci après avoir déclaré « Nous bien aimer les habitants de la ville de Bevay » confessons que ces jour-

nées ont été faites « de grâce espéciale », sans que les dits y soient tenus, et quelques années plus tard, Pierre Mathé, Jaquet Clerc, Pierre Ribaux et Ugand Tissot « comme saiges saichant de leur bon gré franche et libérale volonté », et comme ils disaient « de leurs droits ad plein informés et cerciorez en cette partie », reconnaissent être, vouloir et devoir être en haute et souveraine seigneurie de leur très noble et puissant seigneur Jehan comte de Fribourg et de Neuchâtel; ils donneront la chevauchée toutes les fois qu'ils en seront requis et feront montre des armures qu'ils doivent avoir selon leur possibilité.

En prenant possession, en 1458, de ses bonnes gens de Bevaix, qui lui ont remontré très humblement en suppliant qu'ils étaient gens de franche condition, Rodolphe, marquis de Hochberg, comte de Neuchâtel, « confirme les franchises et libertés et toutes les bonnes anciennes coutumes » qu'après lui Philippe de Hochberg et Louis d'Orléans renouvellent dans les mêmes termes.

Même après la prise de possession du comté par Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne, dont la main fut parfois assez lourde, Louis de Diesbach, baillif et gouverneur général, à propos de charrois faits par les habitants de Bevaix, déclare en 1513, au nom des très redoutables seigneurs des Quatre Cantons, que ces charrois faits de leur bonne et franche volonté, ne pourront jamais leur être préjudiciables, ni gravables, contre leurs droits, libertés, coutumes et franchises.

Ce souci du maintien de leurs franchises, le soin jaloux avec lequel ils en poursuivaient l'observation, ressortent avec autant de force que d'originalité d'un acte de 1536. Louis d'Orléans avait en effet quitté le pays, après avoir reçu le serment de fidélité des habitants de Bevaix et il avait promis de renouveler leurs franchises, bien plus, il avait donné l'ordre à son secrétaire de rédiger l'acte, mais ce secrétaire, probablement quelque gentilhomme français que les plaisirs de la cour préoccupaient plus que les libertés d'un petit village perdu au pied du Jura, était parti avec son acte en poche, au grand déplaisir des gens de Bevaix, qui l'avaient fait poursuivre à deux reprises en France sans pouvoir le trouver.

Ils s'adressent alors à Georges de Rive, seigneur de Prangins, qui, dans une précédente audience, avait qualifié les gouverneurs et habitants de Bevaix de « prudents et sages », et sur la requête de Jehan Perrot et Jacques Tirembart, gouverneurs actuels, il confirme sur l'ordre de Jeanne de Hochberg toutes leurs bonnes et anciennes coutumes et les reconnaît « gens de franche condition ».

Comme la dîme se payait alors à la conscience, c'est-à-dire dans les maisons et sur le serment des propriétaires, et qu'il en résultait avec les dîmeurs des difficultés « par paroles fâcheuses », les propriétaires de Bevaix demandèrent en 1571 la substitution d'une dîme fixe à la dîme par conscience, et Léonor d'Orléans, « comme prince benin, amateur de ses sujets, et pour mieux les attirer de bonne à meilleure volonté », transforma la dîme en conscience qui se payait à la douzième, onzième et même plus bas, en une dîme fixe à la dix-septième, même pour les étrangers, pour leurs enfants, fils et filles, frères et sœurs, cousins, cousines, etc.

Sous ce même Léonor, les habitants de Bevaix avaient obtenu l'accensement d'une portion du bois du Chanet, mais pour différents motifs, « pluie ou vent, disent-ils, maladie du gouverneur ou autres affaires », plusieurs années s'étaient écoulées sans que la question eût été réglée par une visite des lieux, et ils reviennent à la charge en faisant appel cette fois moins au souverain qu'au prince gentilhomme, qu'ils flattent dans son goût pour la chasse. Ce serait vraiment dommage, écrivent-ils, de couper ces bois à cause de leur utilité future, « singulièrement pour le plaisir et gibier de nos souverains Princes, parce que depuis que ces bois sont gardés, se sont attirés et nourris cerfs, biches et autres bêtes sauvages, lesquels à l'avenir seront aisés à avoir et faire descendre au lac comme autrefois a été expérimenté ». L'argument était péremptoire et la demande fut accordée, moyennant le don de 300 livres faibles, applicables à la réfection de la maison du ministre, entièrement pourrie et inhabitable, ou à l'achat d'une autre au dit lieu (1576).

Cette cordialité dans les rapports de Bevaix avec ses princes apparaît jusque dans les affaires qui, au premier abord, semblaient devoir soulever des passions, ainsi lorsqu'au nom de Marie de Bourbon, Georges de Diesbach prétend, en 1578, que plusieurs pièces de terre non comprises dans les anciennes reconnaissances, ne paient aucun cens et redevance, les gouverneurs de Bevaix disent être grandement ébahis de cette prétention au sujet de terres possédées depuis si longtemps « qu'il n'est titre par écrit, ni mémoire d'homme du contraire et qu'il leur en faille faire reprise et payer entrage ils ne l'entendent ».

Malgré leur ébahissement indigné, ils préférèrent pourtant traiter à l'amiable « plutôt que par une autre voie rigoureuse », et comme il fut en conséquence décidé « de les traiter doucement », l'arrangement consista en ce qu'ils paieraient une fois d'entrage général pour les terres non reconnues et spécifiées.

Quatre années plus tard, le même Diesbach qui paraît avoir été un gouverneur vigilant, se plaint de ce que la Commune de Bevaix fait des acquisitions sans consentement de la Seigneurie et sans payer le lod, ce que les gouverneurs de Bevaix reconnaissent, mais en invoquant le malheur des temps et la baisse de la valeur des terres, d'où résulte qu'après avoir dû acheter à la suite de faillites, ils ne trouvent personne pour leur reprendre ces acquisitions au prix coûtant; puis avec une bonhomie narquoise que ne désavouerait pas un vrai Normand, ils ajoutent que si ils ont quelque revenu, « ils ne voudraient autrement l'appliquer, sinon qu'en premier pour en faire humble service à la grandeur de Marie de Bourbon et de Messieurs ses enfants, comme aussi au soulagement du pauvre peuple. »

Impossible de n'être pas touché par cette loyauté chevaleresque, unie à tant de sollicitude pour les malheureux, aussi Diesbach, pour la bonne amitié qu'au nom de la duchesse il porte à ceux de Bevaix, s'empresse d'entrer dans leurs vues en se fondant sur ce que, « s'ils ont du bien commun et public, cela redonnera plutôt à l'honneur et profit de leurs princes qu'au dommage et déshonneur, vu qu'ils se sont toujours montrés loyaux sujets à Leur Grandeur. »

Enfin en 1688, la même Marie de Bourbon, par l'organe de Pierre Vallier, nouveau gouverneur, accorde à ceux de Bevaix de pouvoir tenir à bois de ban 29 faux et $^3/_4$ sur la montagne « pour le bien, profit et commodité du dit village, pour en pouvoir par eux faire leur bon vouloir et plaisir ainsi que mieux faire le pourront ».

Depuis ce moment Bevaix, satisfait paraît-il de sa situation, ne s'adresse que bien rarement à ses princes, et c'est à peine si, à travers les siècles, on trouve un acte public qui le concerne plus spécialement.

En 1606, sur la réclamation des sieurs doyen et ministres de la Classe, se plaignant des grandes ruines de la maison de cure, placée parmi des sources d'eau qui pourrissent tout et sont un danger pour la santé de ceux qui y demeurent, Catherine de Gonzague « qui est tenue à loger le ministre d'une manière plus propre », cède à noble Abraham Mouchet, capitaine et receveur de Colombier, une maison dans cette localité, dont Son Excellence n'a jamais retiré aucun profit, personne ne l'ayant demandée à acheter ou à louer « et qui est ainsi demeurée inhabitée et par conséquent venait en ruine ». En échange de cet immeuble qui ne devait rien avoir de bien attrayant et auquel on ajouta la vieille cure, le capitaine Mouchet donna une maison nouvellement bâtie, près du temple, avec jardin derrière, pour loger le ministre bien et commo-

dément. Quand et comment est-on arrivé à la bizarre idée de reprendre la vieille cure « aux sources d'eau » et d'abandonner celle venant du capitaine Mouchet, c'est ce que les actes postérieurs n'indiquent pas.

En 1642, la communauté de Bevaix fournit libéralement et volontairement dix pistoles pour faire « un don et présent à Madame notre souveraine Princesse, en témoignage de la joie reçue de son saint mariage », sans que telle libéralité volontaire puisse être tirée à conséquence aucune d'obligation pour l'avenir en pareil ou semblable cas, ni préjudice à leurs franchises.

Pendant les trois-quarts de siècle qui suivent, les actes ne mentionnent que le fait que la recette de Bevaix, jusqu'alors annexée à celle de Colombier, en fut détachée en 1645, et sous la maison de Brandebourg nous ne trouvons qu'un seul acte qui concerne ce village. Il s'agit pour les habitants de Bevaix d'avoir chaque année deux foires franches et publiques, parce que, disent-ils, « le village est assez peuplé, qu'il se trouve par sa situation dans un milieu commode pour les tenir et qu'il n'y a pas de foire aux environs depuis le mois de juillet jusqu'au mois de novembre ».

Comme on est encore dans la lune de miel du nouveau régime 1715, S. M. Frédéric-Guillaume « désirant faire ressentir aux communiers du village les favorables effets de la douce et juste domination sous laquelle nous avons le bonheur de vivre », accorde la demande dans les termes les plus flatteurs, « voulant leur donner non-seulement des preuves de la satisfaction que S. M. a du zèle et de l'attachement qu'ils ont marqués jusqu'à présent pour son service, mais aussi de faire fleurir et augmenter le commerce dans cet Etat et principalement de favoriser à cet égard les lieux dont les habitants y ont de l'inclination. » Les prévisions un peu optimistes de S. M. sur les inclinations commerciales des habitants de Bevaix, se réaliseront-elles un jour ? tout est possible, mais dans tous les cas le village eut ses foires, comme en 1812 sous le prince Berthier, la Commune obtint le droit d'avoir et tenir hôtellerie et d'y prendre « le Soleil » pour enseigne, moyennant toutefois la somme de 50 Livres faibles et en outre un cens annuel de 4 pots d'orge de bonne qualité.

A côté de ces rapports avec les souverains du pays, dont la cordialité ressort de tous ces actes avec tant d'évidence, il y avait ceux avec les conseigneurs de Bevaix, probablement les descendants ou héritiers de Rodolphe le fondateur du Prieuré, et qui étant plus directs, plus immédiats, engendraient naturellement aussi des conflits plus fréquents et soutenus des deux parts avec une énergique opiniâtreté.

Et d'abord, en 1518, alors que le pays était sous la domination des cantons suisses, le valet du Prieur ayant porté plainte pour des violences commises sur sa personne par Claude Mellet, mais n'ayant pas pu prouver qu'il avait été « baptus ni ferus », il fut condamné par le Maire à 60 sols d'amende « pour avoir fait le plaintif et n'avoir pu le prouver ».

Aussitôt les gens de Bevaix prennent feu, non en faveur du valet du Prieur, mais au nom de leurs franchises, qui doivent demeurer en force et vigueur. En vertu d'un passement obtenu aux Audiences tenues à Neuchâtel, nous ne devons, disent-ils, que 30 sols « pour la plus grosse amende que on peut faire ni commettre au dit Bevaix », ajoutant qu'ils ne doivent serment qu'à Dieu et à nos très redoutables seigneurs Messieurs des douze Cantons. Sur la protestation du Maire au nom des trois conseigneurs avoués, qui étaient alors le prieur Jehan de Lyvron, Simon de Neuchâtel, seigneur de Travers et de Gorgier, et le lieutenant des enfants du seigneur de Colombier, l'affaire fut soumise aux Audiences et « les vénérables, scientifiques, nobles, spectables, prudents et sages Messeigneurs Pierre de Pierre, prévôt de l'église collégiale Notre Dame de Neuchâtel, Messires Pontus de Sonnevilliant, comte de Seinet, Jehan de Lyon, Guy de Brecex, etc, tous chanoines, puis nobles et féaux Claude de Vallangin, Didier de Diesse, seigneur de Champel, Jehan de Cléron, seigneur de Belmont, prononcèrent contre les conseigneurs, et l'amende de 60 sols fut réduite à 30.

Voulant sans doute prendre leur revanche, les conseigneurs accusent alors ceux de Bevaix d'aller faire du bois dans des forêts à eux et de créer des vignes et des prés « sur le commung Pasquier », sans leur consentement. Ce qui les froisse encore plus, c'est que les gens de Bevaix, affectant tout à coup un saint zèle, ont fait des statuts qui condamnent ceux qui joueront aux quilles, aux cartes, qui danseront ou blasphémeront le nom de Dieu, à payer une demi livre de cire, en même temps que, cédant à un accès de vanité, ils ont établi des « royaumes », c'est-à-dire des réunions militaires, avec bannière déployée, sans leur consentement.

A ces accusations, Bevaix répondit que, quant aux bois, vignes et prés, ils n'ont fait qu'user de leur droit, en vertu du compromis de 1268, que l'amende imposée aux jureurs et blasphémateurs ne l'a pas été au mépris de la Seigneurie, « mais pour l'honneur de Dieu et aussi pour éviter vices et péchés », que d'ailleurs la demi livre de cire n'est point appliquée, comme on les en accuse, à leur profit, mais bien pour

le luminaire de Dieu en l'église, qu'enfin « le royaume et élévation d'armes n'a été fait que pour passe-temps ».

Tout en tenant compte des droits des deux parties au sujet des forêts et du Pasquier, le jugement, plus explicite sur les autres griefs, les statuts et le royaume, prononça « pour cette fois le trop fait leur être pardonné et que dores en avant n'en fassent plus sans licence des dits seigneurs Avoyers sous peine de l'amende ».

A l'occasion de ce procès, si les conseigneurs produisirent des actes de 1382, 1433, 1445, établissant que les habitants de Bevaix sont leurs sujets en tout, excepté pour le dernier supplice, ceux-ci de leur côté soutinrent qu'ils devaient être traités pour les forêts comme Messieurs les bourgeois de Neuchâtel, « car nous fûmes en tels us et coutumes comme sont iceux », et ils obtinrent de nouveau la réduction de l'amende de 60 sols à 30; plus encore, ils firent décider que dans les affaires intérieures de la communauté « les défaillants aux travaux des chemins, fontaines, etc., paieraient une amende de 5 sols, lesquels ils pourront boire, manger, ou en faire leur bon plaisir, sans répréhension des dits seigneurs avoyers ».

Tout semblait réglé; mais aussi opiniâtres dans leurs revendications que Bevaix dans sa résistance, les conseigneurs recommencèrent tout le procès devant Messeigneurs les juges des deux Etats, et après que ceux de Bevaix eurent prié et supplié « avoir regard à leur simplicité et adviser aux gros et obsécrables frais qu'ils ont soutenus en poursuivant les dites affaires », la sentence, cette fois définitive, fut enfin rendue, « maintenant les anciennes décisions et condamnant les conseigneurs à payer aux dits habitants de Bevaix » pour leurs frais et missions 20 écus d'or au soleil pour une fois, moyennant quoi ceux-ci payeront les frais du procès.

La lutte, au moins dans ce qu'elle avait d'aigu, était finie, aussi quand en 1544 les habitants de Bevaix prétendent toujours « qu'ils sont pour leurs franchises à la coutume de la ville de Neuchâtel et qu'ils ne sont pas sujets des conseigneurs, mais bons censiers seulement », les deux parties se décidèrent « par amitié » à s'en remettre à des arbitres, qui furent pour les conseigneurs les nobles et prudents Claude de Bellegarde, seigneur du dit lieu, et Pierre Chambrier, lieutenant du Gouverneur-Général; pour Bevaix, les honorables et sages Petermand Huguenaud et Guillaume Hory, tous deux du Conseil de la ville de Neuchâtel.

La sentence arbitrale sur les points en litige fut favorable aux conseigneurs, toutefois avec quelques modifications et modérations apportées

par les arbitres, qui insistèrent cependant sur ce que les gens de Bevaix « devaient se déporter de se jacter de n'être pas sujets de leurs seigneurs puisqu'ils l'étaient » ; et les signatures d'Hory et de Chambrier sont accompagnées de ces mots *hanc amicabilem pronunciationem arbitratoriam.*

A la suite de la restitution du comté par les cantons suisses, Jeanne de Hochberg, veuve de Louis d'Orléans, avait pris en mains les rênes du gouvernement et apporté par ses prodigalités le plus grand désordre dans les finances déjà obérées du pays : abbayes, biens d'église, mairie de Neuchâtel, tout y passait; cens, dîmes, domaines étaient l'objet de honteux marchés et le Prieuré de Bevaix n'avait pu échapper à cet encan général.

L'avoyer de Watteville, dont les deux fils étaient devenus par mariage seigneurs de Colombier, s'abritant sous le prestige de Berne, et surtout s'appuyant sur le droit de la force, y agissait en seigneur indépendant et il s'était fait céder, en 1541, tous les droits de la princesse sur le Prieuré de Bevaix. Cette vente ayant été contestée par le duc de Guise, tuteur du petit-fils de Jeanne de Hochberg, il fut condamné et ce fut à la suite de ce jugement, prononcé en 1549, que se place un des épisodes les plus curieux de l'histoire de Bevaix.

Georges de Rive, au nom de François d'Orléans, donne ordre « à noble Benoit Chambrier de se retirer au lieu de Bevaix, prenant en chemin Jean Bareiller, commissaire général, pour faire assembler les sujets et habitants du village en la charrière publique devant la maison de ville et leur communiquer la lettre de vendition faite par Jeanne à noble et spectable seigneur J.-J. de Vatteville, seigneur de Colombier, ainsi que d'une sentence amiable donnée en sa faveur en une journée de marché tenue au lieu d'Arberg ».

Après que les dits seigneurs ambassadeurs eurent fait les commandements aux dits de Bevaix pour la première, seconde, tierce et plusieurs autres fois de faire le serment de fidélité au seigneur de Colombier, les habitants de Bevaix, « après avoir pris conseil par ensemble », déclarèrent qu'ils ne prêteraient point serment au seigneur de Colombier, « qu'on ne leur quitte le serment qu'ils ont prêté à leur redoutable seigneur le comte de Neuchâtel » ; ils demandent avant tout une lettre de quittance signée par Chambrier, qui s'excuse de n'avoir pas de pouvoirs suffisants pour cela. Tout ce que les seigneurs ambassadeurs peuvent faire, c'est de leur concéder une lettre testimoniale du commandement qu'ils leur font et de ce que eux, comme ambassadeurs et au contenu de leurs instructions, les quittent du dit serment.

Après plusieurs propos tenus et admonitions faites par les nobles et prudents Chambrier et Bareiller, « les gens de Bevaix acceptèrent de prêter le serment ainsi et de la sorte qu'ils avaient fait à Monseigneur le comte et que aussi le dit seigneur leur dusse jurer de maintenir leurs franchises et coutumes à leurs prédécesseurs accordées par les seigneurs comtes ».

Mais voici qu'un second incident surgit, soulevé cette fois par les bourgeois de Boudry, protestant « que cela ne devait préjudicier à la bannière de Boudry, pour ce que les dits de Bevaix avaient suivi autrefois leur bannière en fait de guerre ». Cette protestation paraît avoir été écartée assez lestement et sans grande discussion, et le serment fut lu à plusieurs reprises à haute et intelligible voix, « afin qu'ils ne prétendissent cause d'ignorance ». Il contenait entre autres l'engagement vis-à-vis du seigneur « de pourchasser son bien et honneur et profit, de éviter et lui révéler son mal, déshonneur et dommage de tout leur pouvoir et en cela n'épargneront nully, soit par amour, faveur, dons, rémunération, amitié, inimitié, haines ni malveillances que ce soit, etc. » Tous alors, trois doigts levés contre le ciel, dirent : « Je l'accomplirai de tout mon pouvoir, ainsi Dieu me aide, à la bonne foi, sans fraude et baract », puis le seigneur promit le maintien de leurs coutumes, « comme bon seigneur doit faire à bons sujets ». Ce serment fut ensuite corroboré par les signatures des habitants de Bevaix, parmi lesquels, à côté de beaucoup de noms disparus, se trouvent ceux des Thirembart, [1] Gottereux, Meillier, Barret, Ribaux, Gosset et Maulley.

Quelques années plus tard, en 1562, Léonor d'Orléans se trouvant dans la plaine des Esserts à Boudry, pour la prestation des serments, les habitants de Bevaix, toujours scrupuleux sur ce point, le prièrent de différer le leur et cela à l'occasion de quelques autres serments « que par ici devant auraient fait ignoremment, en toute simplicité ». Leur demande fut accordée, mais après qu'il eut racheté les terres et seigneuries de la famille Watteville, Léonor dégagea les habitants de Bevaix, qui alors lui prêtèrent le serment suivant, solennellement et publiquement, devant la maison de ville de Bevaix : « Nous jurons à Dieu le créateur et la part que nous prétendons à Paradis, à doigts levés contre le ciel, d'être bons et obéissants, féaux et loyaux sujets », puis ils reçurent la garantie du maintien des franchises et coutumes, « l'an de l'incarnation notre seul sauveur et rédempteur Jésus-Christ (1565) ».

De tous ces actes, qui établissent si nettement les rapports des habi-

(1) Depuis 1638 Thinembart.

tants de Bevaix avec leurs seigneurs à tous les degrés, il ressort avec évidence que leur situation à travers les siècles a été relativement bonne, car tout historien sérieux doit tenir compte des milieux et des temps, des progrès accomplis, et savoir reconnaître qu'un peuple a été heureux, même lorsqu'il l'a été en dehors des règles et des systèmes philosophiques.

II

Après avoir envisagé les destinées de Bevaix à un point de vue qu'on pourrait presque appeler politique, nous essaierons en terminant cette étude de pénétrer plus intimément encore dans sa vie locale, en demandant à ces mêmes actes quelques renseignements sur les rapports des habitants de Bevaix avec les villages voisins et sur leurs relations entre eux.

Malgré la prétention des bourgeois de Boudry de ranger sous leur bannière leurs voisins de Bevaix, on peut inférer du mutisme des actes que la bonne harmonie fut rarement troublée entre eux, ce qui ne fut pas le cas avec Gorgier et Cortaillod; mais tandis que les difficultés avec ce dernier village sont toujours résolues à l'amiable, celles avec Gorgier revêtent plus habituellement un caractère d'aigreur, qui dégénérerait facilement en violence.

C'est ainsi qu'en 1506, les gens de Bevaix, gagés au sujet des bois de la Côte, non-seulement n'ont pas voulu bailler le gage, mais « ont sonné alarme et battu plusieurs sujets du seigneur de Vaumarcus », traitant même ce dernier de traître. Il leur réclama en conséquence 10,000 florins de Rin pour réparation de cet outrage et en outre « son honneur être reconnu selon coutume du pays »; il profita même de la circonstance pour demander, avec les conseigneurs de Bevaix, à chaque feu tenant deux émines de froment et un chapon de cens qu'ils nous doivent.

Sur l'opposition des gens de Bevaix, des arbitres, au nombre desquels figure le révérend Père en Dieu Messire Philibert de Cholix, du Saint-Siége apostolique protonotaire, leur donnèrent raison sur la question des bois de la Côte, point de départ du litige, mais quant aux injures, « ils doivent crier merci et faire amende honorable, moyennant quoi le seigneur de Vaumarcus leur doit pardonner »; ils trouvèrent sans doute que crier merci était plus économique que de payer 10,000 florins et ils en furent quittes en fournissant les deux émines de froment et le

chapon, sans compter les frais du procès. En 1514, une nouvelle difficulté au sujet du droit de pâturage sur la montagne fut résolue cette fois encore en faveur de Bevaix « par les compositeurs de paix », qui prononcèrent en outre que ceux de la Paroisse seraient tenus de payer à Lyenard Berthod, hoste, « le dîner par nous les dits arbitres et les dites parties aujourd'hui fait ».

Vingt années plus tard, Pierre Woga, maire de Cortaillod, sur la plainte de Bevaix que ceux de Gorgier « gâtaient leurs montagnes et avaient fait passer sur icelles huit douzaines de pièces de bois pour mener vendre aux Savoyens, dit à ceux de Gorgier que ce n'était pas bien voisiner avec leurs voisins du dit Bevaix, de leur gâter leurs bois pour aller vendre à estrange pays. Cela fait, raconte le maire Woga, allâmes dîner et ainsi que estions à l'hôtellerie, vinrent à moi Pierre Maillet et Jehan Lambert, confessant qu'ils avaient mal fait et que d'arbitres ne voulaient-ils point, pourquoi me prièrent vouloir faire apardonner par les dits de Bevaix ». On se rencontra chez Jehan Ribaux, où ceux de Gorgier me prièrent « de les vouloir faire apardonner, car ils confessaient avoir mal fait, ce que je fis, et à ma postulation les dits de Bevaix les pardonnèrent, pourvu qu'ils n'y retourneraient plus sans licence et consentement ».

Ce récit si naïf, et dans sa naïveté si plein de renseignements sur les mœurs du temps, fut suivi d'une trêve assez longue, pendant laquelle semble s'être assoupi le tempérament passablement agressif des remuants voisins de Bevaix; mais en 1584 ils se font gager pour avoir coupé du bois au Chanet de son Excellence et refusent rudement de payer, en vertu de leurs libertés et franchises, « n'entendant, disent-ils, être gageables au dit Chanet, sinon en tant que le forestier fut le plus fort ».

Cet argument un peu sauvage ne pouvait réussir auprès de l'ambassadeur (1) François d'Amours, qui rappelle que la franchise en question (2) a été donnée à prix d'argent sur le rapport d'un seul homme de la seigneurie de Gorgier, que depuis l'an 1500 les paysans n'en ont plus parlé et que même s'il en était ainsi, les plus forts « pourraient apporter mauvais ménage et effusion de sang, mépris et rebellion à leur prince naturel, lequel, ajoute l'ambassadeur avec une pointe de malice, comme il est bien à présumer, se trouverait toujours le plus fort ». Le fait est

(1) Titre qu'on donnait à des Français que le prince envoyait à Neuchâtel pour contrôler l'administration.

(2) Recueillie, ainsi que les autres coutumes de Gorgier, pour la première fois en 1398, ensuite du rapport par serment des preud'hommes.

que ceux de Gorgier durent payer les frais de justice de Bevaix et que si ceux de la seigneurie leur furent remis, c'est « afin qu'ils puissent de tant mieux connaître la bonne volonté et la sincère affection que son Excellence porte à leur bien, repos et soulagement ».

Quant à Cortaillod, qui était une colonie de Boudry et de quelques lieux voisins, particulièrement de Bevaix et de Gorgier, il relevait de la Paroisse de Bevaix pour ceux de ses habitants qui étaient originaires de ce village et de Gorgier, tandis que les autres allaient entendre la messe à Pontareuse, et même quand ils eurent construit une chapelle, ce furent les curés de Bevaix et de Pontareuse qui vinrent officier alternativement le mercredi de chaque semaine. Peu satisfaits de cet état de choses, les habitants de Cortaillod firent des sacrifices pour avoir un curé à eux et, sur l'opposition des curés de Bevaix et Pontareuse, ils s'adressèrent au pape Léon X, qui leur accorda bien une messe de plus, mais non pas une cure. Cette décision pontificale ne fit qu'amener de nouvelles complications, à la suite desquelles Cortaillod invoqua l'appui des cantons suisses; mais alors Jacques Droz, curé de Bevaix, indigné de l'intervention d'un pouvoir temporel, va lui-même à Rome et obtient du Pontife une bulle d'excommunication contre Cortaillod, ce qui souleva une violente irritation et provoqua de la part des cantons la destitution de Jacques Droz et la nomination d'un curé à Cortaillod.

Enfin, en 1524, toutes les difficultés furent levées par un arbitrage qui donna à Cortaillod un desservant particulier, mais afin toutefois de marquer sa dépendance et filiation de Bevaix et Pontareuse, ne lui accorda qu'une cloche et un autel et imposa à ses paroissiens l'obligation d'assister à l'office des Paroisses mères à certains jours de fêtes solennelles. Cette querelle, plutôt du domaine ecclésiastique, ne paraît pas avoir altéré les bons rapports des habitants des deux villages, qui dans les contestations qui parfois s'élèvent entre eux, n'oublient pas les liens de parenté qui les unissent.

Ainsi en 1565, maître Nicolas Fabvre, nouvellement venu à Bevaix, s'est ingéré, disent ceux de Cortaillod, d'aller à la montagne et a abattu bois pour charbonner et faire charbon, « qu'est une manière de faire, qu'est un plus grand dégât es bois qu'on pourrait choisir. »

Ceux de Bevaix prennent feu pour maître Nicolas le charbonnier, mais pour le grand désir et affection de vivre éternellement les uns avec les autres et d'assoupir tous leurs différends, les deux parties choisissent pour arbitres le noble et puissant seigneur J.-J. de Bonstetten et nobles, honorables et prudentes personnes Benoît Chambrier, lieutenant

du gouverneur, le commissaire Hory et Guillaume Hardy, désirant, disent-elles, « que la bonne paix amiable entre eux soit continuée, voir augmentée de bien en mieux suivant le commandement de Dieu »; aussi les arbitres, tout en se montrant peu favorables aux procédés forestiers de maître Nicolas, entrèrent-ils dans les vues conciliantes des parties qui, comme dit est, « sont tous parents, mêlés les uns avec les autres, tant de consanguinité que par affinité ».

Quant aux relations des communiers de Bevaix les uns avec les autres et aussi avec les habitants, les actes ne fournissent que des documents assez restreints, mais dont quelques-uns jettent pourtant une vive lumière sur la vie intérieure de nos villages.

La justice s'y rendait en première instance par l'assemblée de tous les habitants, et ce ne fut que peu avant 1500 qu'un corps de Jurés fut institué à Bevaix; de même les recteurs et gouverneurs du village étaient élus « par les Preud'hommes et maîtres de maison », de sorte qu'en face d'un pouvoir central qui, pourvu que les cens et les dîmes lui fussent payés, se contentait de la reconnaissance d'une souveraineté dont il n'usait guères, la vie communale se développait librement au milieu de petites luttes, de compétitions de familles, d'intérêts personnels qui n'appartiennent pas, il est vrai, à la grande histoire, mais ne donnaient pas moins à nos ancêtres un vif esprit d'indépendance, un sentiment de fierté qu'ils puisaient dans leurs vieilles franchises, un attachement passionné pour les affaires de leur localité qui, pour eux, était en définitive la patrie dans laquelle ils vivaient libres et heureux entre les tombeaux de leurs pères et les berceaux de leurs enfants.

Tout ce qui touche aux intérêts de leur village a, à leurs yeux, une importance extrême, et le sérieux avec lequel ils traitent leurs affaires leur inspire parfois des réflexions philosophiques, témoin ce préambule d'un accord fait en communauté pour ne pas faire de bois dans un certain district. « Or pour ce que l'homme est sujet à la mort et cependant qu'il a plu à Dieu que sommes tous à présent en santé, grâce à Dieu, le présent accord avons fait ». Si ici la note sérieuse domine, ce n'est pas toujours le cas, et quand à l'occasion de l'acquisition de deux petits morcels de pré par la communauté, l'acte mentionne le prix de 75 livres de principal et « de vins bus 7 livres », on est plus rassuré sur l'état de leur santé que sur celui des finances communales.

Parmi les abus perpétués à travers les siècles, celui de la vaine pâture, qui remontait sans doute au temps où une population peu nombreuse avait devant elle plus de terres qu'elle n'en pouvait cultiver, était

certainement un des plus nuisibles à l'agriculture, puisque depuis le 15 juillet les troupeaux des communiers paissaient presque partout, en vertu du droit de libre parcours : aussi dès la fin du XVIIme siècle voit-on se multiplier des demandes de mise à clos, c'est-à-dire de pouvoir barrer telle ou telle pièce de terre; mais ce qui est curieux, c'est la forme donnée à ces requêtes et aussi les conditions sous lesquelles il y est fait droit.

Ecoutons Jacques Ribaux qui demande en 1690 de clore un morcel de verger près de sa maison, « pour tant mieux et facilement conserver les arbres et jeunes plantes que par le vouloir de Dieu il entifiera et plantera sur le dit pré », ce qui lui est accordé moyennant le payement de 45 livres. Il en est de même pour le prudent sieur Samuel Meuron de Neuchâtel, qui est autorisé à se fermer et qui payera 85 livres, quand même il déclare « qu'il n'a qu'un bon dessein pour fondement ». Enfin le noble et vertueux Henri-François Rognon, auquel la communauté se dit contente « d'acquiescer, complaire et agréer, payera 125 livres, et encore avec la condition qu'il ne barre pas le dit morcel si proche du bois que le gland tombe dessus ».

Ce souci de ne pas perdre quelques glands, qui à première vue paraît bizarre, s'explique par le fait qu'en hiver les communiers envoyaient paître leurs porcs dans le Chanet sous la conduite d'un berger, et que ce droit, réservé avec un soin jaloux, n'était pas facilement accordé aux simples habitants.

Si primitivement, en effet, tous ceux qui venaient s'établir dans quelque lieu du pays, y jouissaient à l'égal des bourgeois et des anciens habitants des forêts et des pâturages, il n'en fut plus ainsi à partir de 1525, époque à laquelle les Communes commencèrent à se fermer, et ce furent les cantons suisses qui, pendant leur occupation du pays, déclarèrent, entre autres pour les villages de la Côte, que dorénavant nul étranger ne pourrait venir y résider et jouir de leurs biens communs, qu'après avoir prouvé sa condition libre et sa bonne renommée, obtenu le consentement exprès de la seigneurie et des habitants de ces villages et payé à ceux-ci 5 livres faibles d'entrage.

Les agrégations devinrent dès lors aussi rares que difficiles à obtenir, et si, en 1585, l'honorable, prudent et sage homme Louis Ustervaldre est reçu communier de Bevaix, « avec permission de jouir, gaudir et user des biens communs et aussi de s'aider, fortifier et servir de tous les titres, droits, privilèges, franchises et libertés de la Commune », il dut payer 40 écus pistolets, soit 200 livres faibles, puis offrir à tous les

chefs de maison pour une fois d'entrage « un banquet honnête et acceptable ».

Mais cette faveur, bien payée du reste, n'est pas accordée à tout le monde, et un acte de 1720 prouve à quel point la Commune était devenue une association, on pourrait dire une caisse de famille, hermétiquement fermée.

Jean Courvoisier du Locle et bourgeois de Valangin habite Bevaix depuis 19 années en vertu d'un traité, et il demande à la communauté de le continuer, « la priant d'être persuadée que lui et sa famille se conduiront toujours d'une manière agréable à Dieu et édifiante à son prochain », toujours prêt, du reste, à se soumettre à toutes les charges. Après délibération, l'Assemblée de la Communauté, en considération de la bonne conduite de Courvoisier, lui accorde la continuation de son traité, mais pour dix années seulement et en payant annuellement 25 livres faibles, « moyennant quoi il pourra garder trois grosses bêtes rouges et autant de menues bêtes qu'un communier et les faire pâturer avec les autres » ; à défaut de chèvres et de moutons, il pourra garder quatre grosses bêtes et aura droit dans les bois abandonnés pour son usage et envoyer ses enfants à l'école, « tout comme si c'était à un communier, arrivant qu'il y ait paission, il n'y pourra point mettre de porc que par la permission de la Communauté ».

Sans insister sur la dernière phrase, qui évidemment se rattache au droit de pâturage accordé aux grosses bêtes rouges, que nous voilà loin de l'école obligatoire et surtout du libre établissement; mais là aussi est le côté faible de cette belle institution communale, qui à côté de tant de services rendus au pays, a compromis son existence par l'égoïsme, ce ver rongeur qui n'a laissé debout qu'une institution mutilée, prenant la place de cette antique Commune neuchâteloise si vivace et qui a été la source et la forteresse de nos libertés nationales.

Devenues un corps aristocratique, dès lors défiant en haut comme en bas, du prince comme des habitants, les Communes n'ont pas compris que toute aristocratie meurt quand elle ne se renouvelle pas, que le mouvement est la condition du progrès, qu'immobiliser la vie c'est la tuer, et elles ne sont sorties de leur longue léthargie que pour entendre, comme tant d'autres institutions disparues, résonner à leurs oreilles l'éternel « il est trop tard ».

Mais une faute commise ne peut nuire au respect que doivent nous inspirer ces hommes simples, énergiques, laborieux, qui, après avoir labouré leur champ avec une résignation puisée dans le spectacle de la

nature, qui proclame par toutes ses voix la grande loi du travail, laissaient leurs charrues, leurs fourches, leurs cognées, tous ces puissants outils, toutes ces armes pacifiques du rude combat de la terre, pour se réunir dans leurs assemblées, discuter leurs intérêts communs, maintenir avec ténacité leurs coutumes, proclamer en face des puissants du jour leurs franchises et leurs libertés, et faisaient surgir de ces discussions, de ces luttes souvent longues et ardentes, des personnalités marquées, des individualités originales et énergiques, des hommes, enfin, dont à bien des points de vue devraient s'inspirer davantage les générations actuelles.

Le caractère général de la vie communale ressort avec évidence des actes dont l'analyse vient de passer sous vos yeux, et parmi les localités qui ont bien mérité de notre petite patrie neuchâteloise, une place d'honneur peut être assignée à ce beau village de Bevaix qui nous accueille aujourd'hui avec une si cordiale hospitalité.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison d'août 1885, page 206)

Cette lettre ouvrit une série de négociations et de démarches qui prirent tout le mois de janvier et celui de février 1463 (1464), démarches et négociations rappelées au long dans la lettre suivante du comte de Neuchâtel au Conseil d'Estavayer.

« Très chers et féaux amis, je me recommande à vous.

« Vous savez que, naguères, pour voisiner et vivre ensemble ainsi comme messeigneurs mes prédécesseurs du temps passé ont fait avec les vôtres, je vous ai écrit mes lettres d'avertissement, touchant la réception au ressort des hommes et habitants du mandement et châtellenie de Gorgier, appartenant à mon très cher cousin, messire Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et du dit Gorgier, lesquels vous avez pris et reçus de votre ressort d'Estavayer, nonobstant mes dites lettres. Si, comme vous me l'avez fait dire

et aussi remontrer les causes pourquoi, par vos ambassadeurs à moi envoyés pour cette matière, en me requérant que je voulusse supporter et avoir agréable, car ce n'était pas fait par vous pour, en aucune manière, me porter préjudice. A quoi, par délibération de mon Conseil, je vous ai fait déclarer — par mes ambassadeurs, lesquels ont été par devers vous, en votre Conseil, — les moyens et raisons, lesquels et quelles sont assez notoires, que la dite réception moult grandement m'était préjudiciable, en diminution et détraction de ma seigneurie et de mon fief lequel messire Jean tient de moi, qui présentement serait trop long à réciter; vous priant finalement que, pour entretenir le faire et vivre du temps passé, comme dit est, vous vous voulussiez désister et démettre de la dite réception, car autrement j'y pourvoirais de justice par raison.

« Sur quoi, à mes dits ambassadeurs, vous ne fîtes lors aucune réponse, pour l'absence d'aucuns de vos conseillers. Ains *(mais)*, de rechef, vous m'avez envoyé votre ambassade, laquelle en ensuivant aucunement les termes de vos dits premiers ambassadeurs, m'a mis en avant que ce, par vous, a été fait pour les causes jà dessus moi démontrées et qu'il était votre intention d'y rien muer ni changer; ains, si je me sentais dommagié, que vous étiez contents de mettre à l'ordonnance de gens ayant à ce connaissance. Ce que je suis délibéré faire, *si vous remettez la matière au premier état* et du tel que parvant votre dite réception elle était, ainsi que de raison faire se doit. Dont votre dite ambassade ne voulut rien faire, disant n'avoir de vous à ce puissance, mais que très volontiers elle vous remontrerait mes motifs et raisons sur lesquels vous enverriez votre avis et délibération.

« Je ne sais toutefois si, depuis, vous y avez rien délibéré et me tarde trop de savoir votre dite délibération. Car je n'entends en manière du monde laisser cette matière en tel état, ni par vous être ainsi outragié et dommagié, ains d'y pourvoir à mon meilleur, selon ce que je trouverai de conseil par Messieurs mes parents, amis et alliés. Si, je vous prie, par ce présent porteur, me veuillez écrire et justifier sur le tout votre finale conclusion, afin que plus sûrement je puisse signifier mon droit, en lieu et temps quand nécessaire me sera, et y pourvoir comme dit est.

« De la présentation de mes présentes lettres, j'ajoute pleine foi à Pierre Trompette, porteur d'icelles, desquelles j'ai retenu la copie duement signée et tabellionnée, (1) afin que de ce, au temps avenir, vous ne puissiez prétendre cause d'ignorance, et pour en justifier quand nécessaire me sera.

« Au plaisir de Notre Seigneur qui vous ait en sa sainte garde.

« Ecrit à Neuchâtel, le dimanche de la Réminiscere (18 février) l'an 1463.

« RODOLPHE, marquis de Hochberg, comte de Neuchâtel. » (2)

(A suivre.) FRITZ CHABLOZ.

(1) Cette copie ne se retrouve pas aux archives de Neuchâtel.

(2) *Archives d'Estavayer.* — En reproduisant textuellement ces documents qui nous apportent l'accent des âmes et la couleur du temps, j'ai renoncé à en reproduire l'orthographe bizarre qui a presque toujours, pour premier effet, d'éloigner le lecteur qui n'est pas quelque peu érudit.

LETTRE

écrite le 28 Mai 1712 par Humbert Mentha, capitaine de milices et justicier de Boudry, à sa femme Jeanne Bertin.

Madame
Madame la Capitaine
Menta à Cortaillod
au conté de Neufchastel
En Suisse.

Ma très chère et bien aimée femme je vous envoye la présente lettre pour vous faire scavoir que nous sommes arrivé à Seinguene [1] à deux lieux de L'antz-bourg [2], terre de leurs Excellences de Berne, en bonne santé par la grâce de Dieu quaisi soit de vous et de mes deux filles la quelle je vous prie de baiser la petite Jeanne Marie pour moy et d'avoir bien du soing à l'égard de ce que je vous avais envoyé par Abram Vouga pour me faire faire une camisol avec les deux peaux de chèvre vous ne me l'enverrez que par commodité si cela ne se peut je m'en passeray. Lon nous a fait toute sorte de civilité sur nostre route, je nai pas fait de grande dépence, nos chevaux ne nous coûtent rien de nourrir je suis avec de bons camarades nous vivons bien ensemble, je vous prie aussi de bien avoir du soing de mes affaires natendant que je retourne au pays si nous demeurons longtemps dedans ce pays comme lon l'espère je demanderai un congé pour quelque temps pour aller régler mes affaires avec le cousin Melier et d'autre a celle fin de vous mestre en repos a légard de nostre vin ne vous pressé poinct de le vendre si vous avez besoin d'argent je vous en feray tenir si vous en navez pas besoin je vous averty de retirer les escrits que j'ai auprès du Sr. Greffier Francois Henry et du Sr. Sertaire Vauxtraver. Rien autre pour le present sinom que nous sommes à une lieux des ennemis nos gens de Berne avec les Churiquoir [3] se son battu avec les Luzernoir [4] en allant assieger Prengard [5] mais lon ne peut pas encore scavoir la perte de côté et d'autre si ce nest que nos gens ont gagné le champ de bataille ou le passage cela ne doit estre regardé que pour un choque a cause que c'est un pays de montagne j'en prendray cognaissance pour en

(1) Seengen, à l'extrémité nord du lac de Hallwyl.
(2) Lentzbourg.
(3) Zuricois.
(4) Lucernois.
(5) Bremgarten.

faire part au juste a Monsieur le justicier Jean Vouga et au cousin David Vauxtravers auquel je vous prie de les asseurer de mes respects et en particulier mes frère et sœur enfin tout nos parents et amis et ceux qui me feront l'honneur de demander après moi et c'est sans oublier le beau père et Monsieur le Receveys Mellier et Madame j'ai veu nos gens de Cortaillod mes nous somme à deux lieux loing l'un de l'autre j'ai prêté un escu blanc au fils du sieur Jean Pochon. Rien autre chose pour le présent sinom que je fais bien dės vœux au ciel pour la conservation de vostre santé et celle de mes deux filles à qui je suis comme à vous

Vostre très humble et obeissant
Marc Humbert Menta
a Singuene le 28 May 1712.

Communiqué par M. Alb. Henry.

ANCIENNES FENÊTRES A CORTAILLOD

Avec planche de H. CHARLES, d'après Alb. VOUGA

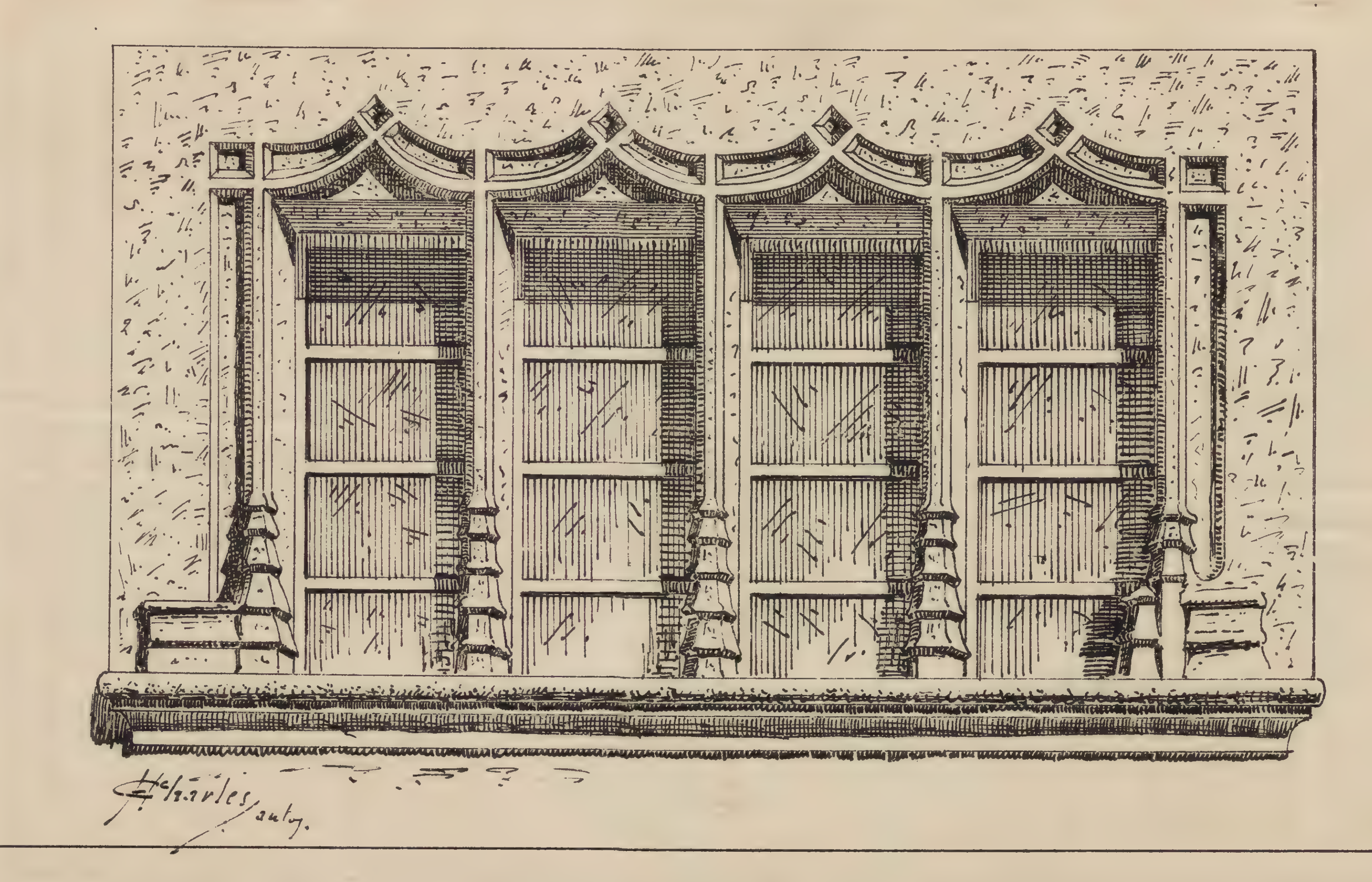
Le village de Cortaillod possède encore actuellement soixante fenêtres à meneaux, malgré le nombre assez considérable de celles qui ont été détruites pour être remplacées par des fenêtres modernes sans aucun caractère.

Parmi ces antiques fenêtres, généralement ornées de moulures, on en remarque une fort jolie à l'entrée du village, du côté de Neuchâtel; elle est surmontée d'une frise décorée de torsades d'un bel effet, mais malheureusement les sculptures qui se trouvent sur ses côtés sont cachées par d'immenses volets.

La plus belle des fenêtres du village se trouve dans la rue dite de dessous ou d'en bas, à la maison de M. Alexandre Barbezat. Cette fenêtre du XVIme siècle (1) présente dans son ensemble une certaine originalité, et nous aimons à croire qu'elle sera conservée.

Alb. Vouga.

(1) C'est par erreur que la légende de la planche l'indique comme étant du XIVme siècle.



Fenêtre gothique XIVe siècle.
D'après un dessin de M. Alb. Vouga.

DOCUMENTS AUTOGRAPHES

MUSÉE D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

Le Musée d'histoire, installé cette année au rez-de-chaussée du Musée de peinture, s'est vu rapidement enrichi par les dons de généreux citoyens. C'est, du reste, ainsi que se sont formées nos collections; le Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie, la Bibliothèque, le Musée de peinture sont dus à la munificence privée. Il n'y a rien à apprendre aux Neuchâtelois sous ce rapport.

Le Musée d'histoire a été particulièrement l'objet de la sympathie de tous; de nombreuses et intéressantes pièces sont venues compléter les documents anciennement installés au Gymnase. Nous attirons l'attention sur des souvenirs d'un véritable intérêt formant aujourd'hui le noyau d'un groupe spécial qui s'accroîtra avec le temps et fournira un aliment à la curiosité. Nous voulons parler des autographes.

Un de nos concitoyens, M. Alfred Bovet, qui s'est fait dans le monde spécial des collectionneurs une réputation bien justifiée, a offert au Musée d'histoire une série de pièces historiques, parmi lesquelles nous citerons les suivantes :

La première est une lettre de *Jeanne de Hochberg*, femme de Louis Ier, duc de Longueville, auquel elle apporta en dot la principauté de Neuchâtel. Cette pièce, datée de sa terre de Blandy le 11 juillet 1527, donne l'ordre à Simon Bourdon, son receveur, de payer la somme de 240 livres tournois à André Huet, son argentier ordinaire. La pièce est signée d'une manière presque illisible par Jeanne, ainsi que par son beau-frère, Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse en 1503, évêque d'Orléans en 1521, et cardinal en 1533. La quittance de Huet est au verso de la pièce.

A la date du 12 mars 1595, *Marie de Bourbon* écrit de Trie à M. de Sillery, ambassadeur de France en Suisse, pour le remercier des bons services qu'il lui a rendus dans son comté de Neuchâtel.

« Vous y aurez estably ung si bon ordre, dit-elle, que j'auray occasion toute ma vie de me louer du secour que vous y aurez fait et principalement pour le fait du gouverneur lequel je ne vous puis mander, Monsieur de Sillery, une résolution plus certaine que celle que vous aurez entendue par ma dernière et par la lettre que j'ay escrite fort expresse sur ce sujet aux Ministraux de ma dite ville de Neufchastel à laquelle j'espère qu'ils auront obéi et que vostre prudence et dextérité singulière les y aura du tout disposés, vous priant, Monsieur de Sillery, les asseurer de rechef que la volonté et résolution dernière de mes enfans et de moy en ce sujet est d'establir au gouvernement le capitaine Vallier, fils du défunct gouverneur, reconnoissant personne plus proche pour ceste charge que luy ny plus apropos pour le bien de mes sujets. »

Elle termine par cette amicale recommandation :

« Vous ne serez tant esloigné du dit comté que vous ne puissiez, Monsieur de Sillery, y avoir l'œil à tout ce qui si prêtera dont je vous suplie d'affection, me reposant et confiant du gouvernement diceluy du tout en tout sur vous. Je prie Dieu qu'il vous donne bien longue et heureuse vie. » Elle signe : « Vostre tres affecyonnee et parfaite amye Marie de Bourbon. »

La nomination d'un nouveau gouverneur avait amené des troubles dans le pays. Les Quatre-Ministraux refusaient d'accepter Vallier parce qu'il était catholique. Berne favorisa d'abord leur opposition, puis changea d'opinion à leur égard. On connaît la déclaration des députés de Neuchâtel à Berne, disant à l'avoyer de Mullinen qu'ils préféreraient manger leurs femmes et leurs enfants et même mourir plutôt que de recevoir un gouverneur catholique. Les Quatre-Ministraux envoyèrent à Paris Jean Guy pour faire savoir à la duchesse qu'on accepterait Vallier à la condition que les trois gouverneurs qui seraient nommés après lui fussent protestants.

Selon l'avis de M. de Sillery, le conseil de la princesse promit que le successeur de Vallier serait protestant et qu'à l'avenir on donnerait la place à celui qui serait le plus digne. Les Quatre-Ministraux se soumirent et Vallier fut installé gouverneur, en 1597, par Bierville, le nouvel ambassadeur de France en Suisse.

Cette pièce est donc du plus grand intérêt pour ce qui concerne la régence de Marie de Bourbon.

On pourra se faire une idée d'un contrat de mariage entre princes souverains, au XVIIme siècle, par celui de *Louis-Henri de Bourbon* avec Angélique-Cunégonde de Montmorency, une pièce curieuse du 6 octobre 1694 et du 26 janvier 1695.

Ce contrat est imprimé sur papier folio et forme une brochure de

douze pages. Chaque feuille de quatre pages est timbrée des armes de France surmontées de la couronne royale avec un soleil à gauche et l'inscription : « Moyen papier. Deux sols la feuille. » Nous citons les premières lignes de cet acte, qui établissent officiellement les titres des époux :

« Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, soussignés, furent présents très Haut et Puissant Prince Monseigneur Louis-Henry, légitimé de Bourbon, prince de Neufchâtel et de Valengin en Suisse, demeurant à Paris, rue Montmartre, Paroisse saint Eustache, pour lui et en son nom d'une part, et très Haute, très Puissante et très Illustre Princesse Son Altesse sérénissime Madame Isabelle Angélique Duchesse Douairière, Souveraine de Mecklembourg, Princesse des Vandalles, née de l'Illustre maison de Montmorency et au nom et comme procuratrice de très Haut et très Puissant Seigneur Monseigneur François Henry de Montmorency duc de Luxembourg, etc., et de très Haute et très Puissante Dame Magdelaine Bonne Thérèze de Luxembourg son épouse, etc. Reconnurent et confessèrent avoir fait entre elles les traités de Mariage, Donations et choses qui ensuivent:

« Savoir est que Son Altesse Sérénissime ma dite Dame Duchesse de Mecklembourg au dit nom de procuratrice de mes dits Seigneur et Dame Duc et Duchesse de Luxembourg a promis donner en mariage ma dite Damoiselle Angélique Cunégonde de Montmorency Luxembourg leur fille au dit Seigneur futur époux, qui de sa part promet prendre la dite Damoiselle pour sa femme et légitime épouse...

« En faveur et considération du dit futur mariage dont ma dite Dame Duchesse de Nemours désire et affectionne l'accomplissement, Son Altesse Sérénissime a confirmé et confirme en tant que besoin serait par ces présentes, sans toutefois aucune garentie, les donations entre vifs qu'elle a naguères faites au dit Seigneur futur époux, tant des Comtez souveraines de Neufchâtel et de Valengin en Suisse, avec toutes leurs annexes, circonstances et dépendances que du duché d'Etouteville, etc. »

La dernière page est en partie remplie par les déclarations manuscrites des notaires et signée : L. H. De Bourbon.

Le *Maréchal Keith*, dans deux lettres adressées, l'une à Monsieur le baron de Brackel, à Yverdon, l'autre à Madame la baronne de Brackel, à Genève, se montre tel que nous le connaissons : sceptique à l'endroit des miracles et occupé de choses pratiques. Nous donnons ces deux lettres *in extenso :*

« Madame,

« J'ay une lettre du Baron et me réjouis infiniment que cela va mieux, mais je ne veux plus de correspondance directement avec lui, jusqu'à ce que vous lui donnez un certificat de sa guérison parfaite. Notre vendange va mal, le rouge cependant, dit-on, sera passable. Le Baron aura le premier offre.

« Dites-moy honnêtement si Fréderich est devenu moins ivrogne et si vous le croyez fidèle; pourrait-il être mon affaire ?

« Je vous prie de me faire avoir une chaîne d'acier pour montre de femme et d'être assuré du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être

« Madame, votre très humble et très obéissant serviteur

« le Maréchal d'Ecosse.

« Envoyer la chaîne par le courrier.

« Emeté et Mademoiselle Morel vous offrent et au Baron leurs compliments.

« Ce 12e Oct: Colombier. »

Emeté est une abréviation d'Emétulla, fille adoptive de Milord Maréchal. (Voir *Musée neuchâtelois,* 1865.)

« J'ay receu, mon bon Baron, les brochures que vous m'avez envoyé, et les ay lu avec délices, quoique je trouve a redire a quelques choses; par exemple, le miracle de noyer 2000 cochons où il n'y avoit pas de cochons, me paroit d'autant plus grand; je dis de même des chevaux morts de l'armée de Pharaon; c'est plus beau en fait de miracle de faire galoper un cheval mort qu'un vivant. J'avoue qu'il y a des miracles qui me plaisent beaucoup, et auxquels je pense avec plaisir; quelques uns de Saint Vicente de Valence sont excellents; le prieur de son couvent lui avait, par jalousie de métier, défendu de faire de miracles: le Saint vit un couvreur tomber du haut d'un clocher, il fut fort embarrassé entre l'envie de sauver le pauvre homme et l'obéissance due au Prieur; il prit le mezzo termino d'arrêter moitié chemin en l'air le couvreur, et fut courant avoir permission du Prieur de faire un miracle et ne pas laisser casser le col au couvreur. Le memme Saint trouva une femme toute éplorée; qu'avez-vous, ma bonne, dit le Saint. Ha ! mon Père, dit-elle, mon mari me maltraite seulement parce que je ne suis pas jolie, il ne peut me reprocher autre chose. Consolez-vous, dit St-Vicente, en lui donnant deux ou trois petits coups sous le menton. Le mari revenu à la maison trouva une jeune personne d'une rare beauté, il lui parla, elle répondit qu'elle étoit sa femme; le mari fut ravi de joye par le changement, car elle était devenue la plus belle du pays. Les agréables la coururent, en peu de jours elle devint une coquette achevée; le mari s'en plaignit au Saint, lui disant qu'il aimoit mieux avoir une honête femme laide qui avoit soin du ménage qu'une jolie qui ne faisoit.... Le Saint fut la trouver, lui fit un sermon sur l'abus qu'elle faisoit de sa beauté, lui donna encore quelques petits coups sur le menton et la laissa plus laide (et je crois par conséquence plus sage) qu'elle n'avoit jamais été. Il y a tant d'humanité et de justice dans ce miracle que vous m'avouerez que c'est un des plus beaux. Je pourrois vous en dire pour votre édification plusieurs miracles très excellents et très plaisants, mais j'aurois crainte de vous ennuier....

« Parlons de ce qui vous touche de plus près; je sais par nos volontaires revenus de l'armée russe que M. de Kimloch s'est distingué pendant cette guerre et commande un corps considérable de chasseurs et sera bientôt

avancé. On fait ce qu'on peut pour dégourdir le frère qui est ici, on l'a laissé trop longtemps sans rien apprendre; le major de Martine en a un soin particulier.

« Bonjour je vous embrasse de tout mon cœur.

« Mes respects à Madame.

« Ce 25 de 1770. »

Cette lettre non signée est vraisemblablement écrite de Colombier comme la précédente. Toutes deux portent un cachet aux armes du maréchal. Ses lettres autographes sont d'une grande rareté.

Nous arrivons à la République française avec une remarquable pièce signée par le général *Bonaparte.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Armée d'Italie. — N° 177.

Au Quartier-général à Nice le 11 Germinal an quatrième de la République une et indivisible.

BONAPARTE

Général en chef de l'Armée d'Italie

Au Cen Thévenin.

Il y a à Entrevaux un obusier de montagne que je vous charge d'y faire prendre et conduire à Albinga le plus tôt possible.

BONAPARTE.

On remarquera l'absence de toute formule de politesse, c'est un général qui parle en empereur. La signature précise et hâtive, écrite d'encre plus noire que celle du texte, a ces stigmates de volonté et d'obstination que le maître de la science graphologique, l'abbé Michon, cite comme typiques. Cette signature monte d'une manière très appréciable.

La lettre est adressée : « Au Citoyen Thévenin, directeur des charrois d'artillerie à Nice ».

Voici un souvenir d'une des plus douloureuses périodes de notre histoire.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

République française. — Armée en Helvétie.

Au Quartier-Général à Berne le 3 Fructidor an sixième de la République une et indivisible.

LE GÉNÉRAL EN CHEF

A l'Administration centrale du Département de l'Ain, à Bourg.

Le Ministre de la guerre vient de me faire part, Citoyen, de l'invitation qu'il vous a faite de diriger sur l'armée que je commande les réquisitionnaires et déserteurs à l'intérieur de votre Département. Pour éviter toute incertitude sur la direction que vous devez leur donner, je vous prie de leur faire

expédier des Routes pour Berne où le commandant de la place sera chargé de les admettre dans le dépôt qu'il formera pour cet objet.

Je vous invite à ne pas les faire partir isolément, mais à en réunir un certain nombre sous la conduite d'un sous-officier qui pourra vous être fourni par l'Etat-Major de la Division militaire où vous vous trouvez.

Veuillez m'accuser la réception de cette lettre.

Salut et fraternité. SCHAUENBOURG.

La signature est caractéristique, la majuscule S couvre le nom tout entier. La formule de politesse est vraiment belle — on vient de voir que Bonaparte la trouvait inutile.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est la vignette en tête de la lettre (13 cts. sur 8 cts. de haut). On ne peut imaginer allégorie plus bizarre. Un char antique à quatre roues attelé de deux chevaux est arrêté de profil, une déesse vêtue à la grecque et coiffée d'un casque à cimier, avec plumes et crinière, vient d'en descendre, elle tient de la main droite une lance dont la pique est couverte par le bonnet phrygien; de la main gauche, tendue en avant, elle va prendre la pomme percée d'une flèche que lui offre le fils de Guillaume-Tell. Le père, qui tient son enfant d'une main, paraît l'avoir amené pour cette présentation.

A l'arrière-plan, les légions françaises marchent la baïonnette en avant à la poursuite d'une troupe armée de « morgenstern », qui se retire en bon ordre en montant une pente que domine un glacier.

Cette composition non signée serait-elle peut-être de Dunker? l'allure du Guillaume-Tell vêtu en troubadour de pendule à la Henri IV nous le ferait croire.

La pièce porte cette note « Répondu le 13 fructidor, nº 1205 », elle est cachetée d'un sceau en cire rouge, avec figure de liberté en pied portant le bonnet phrygien au bout d'une pique et s'appuyant de la main droite sur une hache de licteur.

Dans la notice que nous avons consacrée à *Jean-Pierre Droz* (voir *Musée neuchâtelois* 1877), nous disions que le célèbre graveur en médailles avait l'intention de publier lui-même l'histoire de ses recherches et qu'il avait laissé des notes à cette intention. On sait que C.-P. Mollard, de l'Institut (Académie des sciences), a publié une *Notice sur les diverses inventions de feu Jean-Pierre Droz,* et qu'il lui a rendu hommage en le plaçant au premier rang de ceux qui ont contribué à la perfection de l'art monétaire. Ce que nous ignorions, c'est que l'auteur avait utilisé pour son travail les propres notes de J.-P. Droz. Grâce à sa veine de collectionneur, M. Alf. Bovet a retrouvé ces documents ainsi que la lettre d'envoi:

« Au citoyen Mollart,

« Je vous envoie les différents papiers que je vous ai promis hier, j'y ai joint le rapport de l'institut sur ma pompe à feu que je vous prie de me renvoyer aussitôt que vous en aurez fait usage. Je ne puis vous donner de détails sur mon ami le sculpteur, mais j'espère sous peu pouvoir vous envoyer un précis de sa vie.

« Salut et estime.

« J.-P. Droz.

« Le 7 messidor an X. »

La pièce ci-dessous accompagnait cette lettre; nous en donnons le titre et le passage suivant :

Description d'une machine ou balancier inventée et perfectionnée par J.-P. Droz.

« Les premières expériences de cette machine furent faites en l'année 1783, tems auquel J.-P. Droz obtint de M. Delessart, qui avoit alors le département des monnoies, la permission d'arranger un balancier de la monnoie de Paris et d'y adapter les machines, il lui fut à cet effet confié le corps nu d'un des balanciers qui fut enclos d'une charpente, à la charge par lui, non seulement de supporter les frais de cette épreuve, mais même de remettre ce balancier dans son premier état, dans le cas où il ne réussiroit pas.

« Il frappa avec ce balancier en 1786 des pièces de 6 L qui furent très bien reçues du public; cette pièce fut suivie d'un projet de Louis qui fut également bien accueilli. Malgré ces succès J.-P. Droz ne put être employé, tous ceux qui tenoient aux monnoies s'élevèrent contre cette méthode de monnoyer en virolle et l'auteur de cette découverte fut réduit à la dure nécessité d'accepter les offres que *Mathieu Boulton* lui fit de passer en Angleterre..... »

Si nous citons ce passage, c'est pour indiquer la manière en laquelle il a rédigé ses notes écrites sur cinq pages folio. C'est le premier document autographe d'un artiste et d'un industriel neuchâtelois. Espérons que d'autres documents viendront bientôt en former une série importante.

Voici une pièce curieuse :

Frédéric Guillaume III, par la grâce de Dieu, Roi de Prusse, Margrave de Brandenbourg, Archichambellan et Prince Electeur du St-Empire Romain;

Au Premier Consul de la République Françoise.

Grand et cher Ami! J'ai la satisfaction de Vous annoncer le mariage du Prince Frédéric Guillaume Charles, Mon Frère, avec la Princesse Amélie Marie Anne de Hesse Hombourg, qui a été célébré hier dans cette Capitale. Persuadé de la part que Vous voulez bien prendre à tout ce qui peut intéresser le bonheur et la prospérité de Ma maison royale, Je Me flatte que Vous

partagerez le plaisir que Me cause cet événement agréable et Je saisis avec empressement l'occasion qu'il Me présente, pour Vous assurer du retour parfait des mêmes sentimens de Ma part, ainsi que de l'âmitié et de la haute considération que Je Vous ai vouées.

Berlin le 13me Janvier 1804.

FRÉDÉRIC GUILLAUME.

Au Premier Consul de la République Françoise.

Signature du secrétaire illisible.

On lit sur le côté, en travers, la note : 22 nivose an 12.

Le cher et grand ami de Frédéric-Guillaume III, devenu empereur des Français quelques mois plus tard, traitait le roi en ennemi après Austerlitz et lui faisait céder Neuchâtel. En octobre 1806, la Prusse était battue à Iéna et à Auerstaedt. — Fiez-vous aux amitiés princières.

Quant à la prise de possession de notre pays par le général Oudinot, en voici le décret :

Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie. Nous avons nommé le Général de Division Oudinot Grand Cordon de la Légion d'honneur, et le nommons par les présentes notre Commissaire à l'effet de recevoir la principauté de Neufchâtel, comprenant les Comtés de Neufchâtel et de Vallangin, dont la remise sera faite par un Commissaire de Sa Majesté le Roi de Prusse en notre nom possession de la dite principauté; Le tout conformément au traité du quinze Février et à la Convention subséquente conclue par notre Grand Maréchal du Palais le Général Duroc et M. le Comte d'Haugwitz, desquels Traité et Convention les Articles particuliers et communs à la principauté de Neufchâtel ont été extraits et annexés aux présentes.

En notre Palais Impérial des Tuilleries le treize Mars mil huit cent six, de notre règne le deuxième.

NAPOLÉON.

Le ministre des relations extérieures, TALLEYRAND.

Par l'Empereur : Le Ministre Secrétaire d'Etat, HUGUES B. MARET.

Cette superbe pièce est écrite sur parchemin folio avec lettres ornées. Le nom de Napoléon y rayonne par sa grandeur. Quant à la signature de l'empereur, elle coupe la page obliquement et le paraphe qui l'accompagne en dessous part comme une fusée. Chacun y reconnaîtra la suprême satisfaction du triomphateur.

Le prince *Alex. Berthier* écrit entièrement la pièce suivante :

Ordre pour le courrier Hoguet de se rendre à Mayence et à Paris.

Il est ordonné au courrier Hoguet jeune de partir d'Iena pour se rendre à Mayence et à Paris porter des dépêches à l'impératrice à Mayence et à

l'archiduchesse à Paris; en passant à Bamberg il remettra la lettre ci-jointe au prince Guillaume qui la fera passer au Roy de Bavière.

Ce courrier devra trouver donc des chevaux de préférence à tout autre, le courrier Hoguet portant des dépêches importantes.

Le prince de Neuchâtel, Mal Alex. BERTHIER.

Reçu la susdite lettre pour le roy à Bamberg le 16 à 9 h. du matin.

GUILLAUME.

Iena le 14. 8. 1806.

Le verso de la feuille est couvert de reçus des lettres portées par le courrier Hoguet à ces différents destinataires.

La pièce suivante étonnera beaucoup. Comment arriva-t-elle dans la collection de M. Alf. Bovet, alors qu'elle devrait figurer parmi les documents les plus précieux des archives fédérales? A-t-elle été expédiée à son adresse? En existe-t-il un double? Nous l'ignorons, nous ne cherchons même pas, tellement l'authenticité de celle-ci est incontestable (38 cts. de haut sur 49 de long, écrite sur sa longueur).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Très chers grands amis, alliés et Confédérés, Le désir qui anime le Gouvernement provisoire de la République Française de maintenir et de resserrer les relations amicales qui subsistent si heureusement entre la France et la Confédération Suisse, l'a déterminé à envoyer sur-le-champ près de Vous un Ambassadeur. En conséquence, le Gouvernement provisoire a fait choix, à cet effet, du Général de Thiard et l'accrédite avec le caractère d'Ambassadeur auprès de la Confédération Suisse. Les qualités personnelles qui distinguent le Général de Thiard, ses talents, les services qu'il a rendus à la patrie, tout concourt à Nous persuader qu'il justifiera entièrement la confiance que la République a mise en lui et qu'il saura se concilier également toute Votre estime. Nous Vous prions donc de l'accueillir favorablement et d'ajouter foi et créance entière à tout ce qu'il vous dira, surtout lorsqu'il Vous exprimera les assurances de notre sympathie et de notre amitié, ainsi que les vœux que Nous formons pour la prospérité de la Confédération Suisse. Sur ce, Nous prions Dieu qu'Il vous ait, très chers grands amis, alliés et Confédérés, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris, le 4 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire :

F. ARAGO. — MARIE. — LOUIS BLANC. — ARMAND MARRAST. — CREMIEUX.
ALBERT. — DUPONT DE L'EURE. — LEDRU ROLLIN. — GARNIER PAGÈS.

Pour le Gouvernement provisoire :

Le ministre des affaires étrangères. LAMARTINE.
Le secrétaire général du Gouvernement provisoire. Signature illisible.

Cette pièce, timbrée en rouge à gauche : « République française — Ministère des affaires étrangères », a été pliée en huit, c'est un document historique d'une haute valeur.

Auxonne-Théodose-Marie comte de Thiard de Bissy, né à Paris en 1772, aide de camp de Napoléon I[er], fut député de 1824 à 1848 et siégea à l'extrême gauche. Il fut ambassadeur en Suisse du 4 mars 1848 au mois d'avril 1849, et mourut en 1852.

La rubrique des autographes figurait au programme du Musée d'histoire, mais nous ne savions comment ni quand elle serait remplie ; elle vient de l'être d'une manière brillante, grâce à la générosité d'un de nos concitoyens, auquel nous sommes heureux de pouvoir adresser ici l'hommage de notre reconnaissance.

A. Bachelin.

Au moment où nous écrivons ces lignes, ces pièces ne sont pas encore exposées ; espérons qu'elles ne tarderont pas à obtenir bientôt un espace digne d'elles.

Gens de Robe et d'Épée

LA FAMILLE OSTERWALD

Notes et documents inédits.

Victor Hugo a dit quelque part : « La patrie a le droit d'oublier ; la famille a le droit de se souvenir ». — C'est un droit dont les familles n'usent pas toujours assez : combien n'y en a-t-il pas qui négligent le culte des ancêtres et qui, en laissant perdre d'antiques documents, privent l'histoire même du pays de sources précieuses d'informations !

Parfois, heureusement, les pères transmettent à leurs enfants quelque liasse poudreuse, quelque vieux carton, dont ils ne savent plus trop bien le contenu, mais qu'ils vénèrent par tradition et ne se résignent pas

à détruire. Puis, un jour, un amant du passé s'en empare; il déplie les papiers jaunis, il les explore avidement, et l'histoire de la famille revit sous ses yeux avec celle des époques mêmes qu'elle a traversées.

C'est là une bonne aubaine, une grande joie pour le chercheur; j'ai eu cette joie et cette aubaine; je me trouve posséder une série de documents relatifs à l'une des plus respectables et des plus éminentes familles de notre pays, la famille *Osterwald.*

I

La dernière personne qui ait porté ce grand nom, Mme Pauline Leuba, née d'Osterwald, est décédée à Neuchâtel le printemps passé. Après sa mort, il m'a été permis de fouiller dans trois cartons dont on ignorait le contenu et qui renfermaient des pièces dont vous apprécierez tout à l'heure le prix. Vous verrez, par quelques extraits, que la famille Osterwald, venue au XVme siècle de Westphalie, bien connue parmi nous pour avoir donné au pays de nombreux magistrats, deux théologiens éminents, un jurisconsulte qui faisait autorité au temps de la coutume, un géographe de grand mérite, une charmante artiste dont plusieurs tableaux figurent à notre Musée, a commencé par fournir à Sa *Majesté très chrétienne de vaillants hommes de guerre. Le bisaïeul de* l'auteur du *Catéchisme*, du réviseur de la Bible, Louis Osterwald, maire de Neuchâtel, communier de Bevaix, et ses deux fils Jonas et Jean-Jacques, aidèrent au Roi de Navarre à devenir Roi de France.

Ce goût militaire remontait même plus haut, car le premier Osterwald dont il est fait mention, Rodolphe, bourgeois de Neuchâtel, fit la guerre en Italie avec les Suisses, et fut tué en 1494 à la bataille de Novare, où il portait l'enseigne de Neuchâtel.

Revenons à Louis Osterwald : Zurlauben et la *Biographie neuchâteloise* nous apprennent qu'il servit Henri IV dès 1587. En 1589, nous le retrouvons au service de Henri III. A ce propos, un mot d'explication est nécessaire.

En 1589, Henri III se ligua avec le Béarnais contre Mayenne, leur ennemi commun; mais les deux alliés manquaient de soldats. Un serviteur dévoué d'Henri III, Nicolas de Harlay, baron de Sancy [1], donna

(1) Ce personnage est celui-là même qu'Agrippa d'Aubigné a mis en scène dans sa fameuse *Confession de Sancy.*

un rare exemple de dévouement; il fit, à ses propres frais, une levée de Suisses. C'est alors que Louis Osterwald reprit du service, au mépris des défenses du prince de Neuchâtel : il fut destitué pour ce fait de ses fonctions de maire de la ville.

J'ai en mains la capitulation qu'il signa à Soleure le 8 avril 1589 et qui porte la précieuse signature de Harlay, seigneur de Sancy. Osterwald s'engage à fournir au Roi 300 Aventuriers Suisses, *et non d'autres*, et à servir le Roi envers et contre tous. Parmi toutes ces compagnies connues sous le nom d'Aventuriers, les compagnies suisses jouissaient d'une estime particulière. Ce n'étaient point, comme on l'a trop répété, des bandes mercenaires; leur dévouement héroïque suffit à les défendre de cette injure. Mais les Suisses tenaient à être exactement payés : le farouche Montluc — le boucher royaliste — disait d'eux : « Les Suisses servent bien; mais il ne faut pas que l'argent manque, car il ne se paient pas de paroles. » — « *Point d'argent, point de Suisses* », est un dicton extrêmement honorable pour nos ancêtres. Les lansquenets allemands maraudaient et pillaient; ils pouvaient aisément se passer de leur solde. Tout autres étaient les Suisses : c'est un historien français qui dit : « Chez eux, le vol d'une poule était puni de mort, et l'on peut croire que s'ils se fussent montrés plus désintéressés, ce n'eût été qu'aux dépens de la discipline (1). »

Les deux Henri marchèrent sur la capitale, qui était au pouvoir de la Ligue. Mais bientôt, en août 1589, Henri III fut assassiné et Henri IV, obligé de lever le siège de Paris, se retira en Normandie; Mayenne l'y suivit avec 30,000 hommes. Henri IV lui livra, sous les murs de Dieppe, la fameuse bataille d'Arques. Louis Osterwald et ses deux fils prenaient part à cette campagne, d'où un seul des trois devait revenir à Neuchâtel. Voici, en effet, les dernières nouvelles que Jacqueline née Barillier, épouse de Louis Osterwald, ait reçues de lui. Cette lettre est datée de Meaux (2), novembre 1589. Je n'ai pu déchiffrer qu'à grand'peine ces caractères gothiques, tracés par une main fatiguée, plus propre, semble-t-il, à manier l'épée que la plume :

(1) *Histoire des troupes étrangères au service de France*, par Eug. Fieffé.

(2) Je ne donne ce nom de *Meaux* qu'avec beaucoup d'hésitation : il est presque indéchiffrable dans l'original et a paru tel au Rév. Père Nicolas Rædlé, gardien du couvent des Cordeliers de Fribourg, un des plus habiles déchiffreurs de manuscrits anciens, qui a bien voulu me prêter le secours de ses lumières. — J'ajoute que, pour faciliter la lecture des documents cités, je les transcris dans l'orthographe moderne.

« A ma bien aimée femme Jacqua Barillier, à Neuchâtel.

« Ma mie Jacqua, Après m'être recommandé à ta bonne grâce, comme aussi tes fils, nos enfants, sache que, Dieu merci, nous nous portons tous bien maintenant, Dieu merci. Jonas et Jehan-Jacques sont été fort malades, mais ils sont garis, Dieu merci, et quant à moi, je ne fais que de sortir de prison, là où je suis été huit semaines et deux jours, ayant des bracelets aux bras, et une belle chaîne qui n'était pas d'or, sinon que de fer. Et n'eus pour cheval que le poulain de ma mère; allant toujours avec les lansquenets.... N'y a que huit jours que je suis de retour, et ai payé pour ma rançon six cents écus. Le roi nous fera une récompense.

« Je fus pris à Arques près Dieppe, le jour de S[t]-Matthieu, par les dits lansquenets, là où nous fûmes trahis. Il y eut peu de morts de notre côté, mais beaucoup du leur. Jehan-Jacques fut aussi prisonnier, mais il fit tant qu'il fut tantôt quitte avec 40 écus pour sa rançon. Il y eut deux enseignes des nôtres qui furent perdues, qui sont de Bâle. La mienne fut fort désirée, mais non perdue, car j'en ai eu la moitié, qui est le manche.... »

Osterwald poursuit en donnant à sa femme des instructions qu'elle attendait, notamment au sujet d'une créance contre un nommé Pierre Godet, mauvais payeur du temps. Puis il fait saluer ses parents et amis.

Notons d'abord que la saint Matthieu est le 21 septembre : c'est précisément la date de la bataille d'Arques, au succès de laquelle les Suisses contribuèrent puissamment.

Ce que dit Osterwald des pertes respectives des deux armées est confirmé par les historiens. Les enseignes de Bâle étaient celles de deux compagnies, dont l'une était commandée par Hans-Ulrich Wittnauer, un ancêtre, probablement, de ceux qui nous ont fait dès lors l'honneur d'être des nôtres....

Un mot, dans cette lettre, vous aura frappés : « Là où nous fûmes trahis ». Qu'est-ce que ces vainqueurs qui se plaignent de trahison? Les historiens nous l'expliquent : un régiment suisse gardait l'artillerie très insuffisante de Henri IV; les lansquenets allemands de Mayenne, par une perfidie indigne de loyaux soldats, feignirent de se rendre, baissèrent piques et drapeaux, et furent admis dans les retranchements; puis soudain ils tournèrent leurs armes contre les Suisses; mais bientôt ces traîtres furent mis en déroute. C'est sans doute dans ce combat que Louis Osterwald fut pris par les lansquenets, ainsi que son fils Jean-Jacques.

J'ai retrouvé deux sauf-conduits délivrés au père et au fils. Le premier, daté de Paris, 18 novembre, dit que Louis Osterwald sera reconduit par le tambour Hebmann Strauss au camp du Roy. L'autre document, signé J.-R. de Schœnau, capitaine de lansquenets, daté de Courville, 30 septembre, mentionne que Jean-Jacques fut fait prisonnier le

21 septembre et qu'il s'en retourne à Dieppe pour y chercher les moyens de payer sa rançon (1). La captivité de Jean-Jacques n'avait donc duré que neuf jours.

Lui et son frère Jonas s'occupèrent de procurer, en empruntant à leurs frères d'armes, la mise en liberté de leur père. Mais celui-ci ne survécut qu'un jour à sa libération, car, à la date du 20 novembre, ses deux fils signent une reconnaissance de 217 écus d'or en faveur de Pierre Roulet, de Peseux, à qui ils ont emprunté cette somme pour la rançon de *feu* leur père d'entre les mains des lansquenets.

Que survint-il entre le 18, date du sauf-conduit, et le 20, date de la cédule ? Nous l'ignorons, mais la mort du brave capitaine doit être survenue entre ces deux dates.

Il avait mérité la reconnaissance du Roi et avait reçu, suivant l'usage, une chaîne ou collier d'or, avec une médaille d'or à l'effigie de Henri IV, glorieux souvenir que sa famille a conservé jusqu'à ce jour. Le capitaine ne fait-il point peut-être une allusion plaisante à cette chaîne, quand il parle à sa mie Jacqua des chaînes des lansquenets, « qui n'étaient pas d'or, sinon que de fer » (2).

(1) Je suppose que les sauf-conduits de cette époque ne sont pas très communs aujourd'hui dans les archives de famille et que ces documents peuvent offrir un intérêt de curiosité, c'est pourquoi je les transcris ici :

« Mandons à tous et un chacun de quelle qualité et estat qu'il soit ou qui ces présentes verra, que Louis Usterwalder de Neufchastel, capitaine d'une enseigne de pied Suisses pour le service du roÿ de Navarre, nous a satisfait à cause de sa rançon; est reconduit par le tambour de mon régiment Hebmann Strauss, au camp du roÿ. Que ce soit de votre plaisir à qui le présent passeport sera présenté de vouloir laisser passer et repasser franchement, seurement et sans aucun empeschement ledit capitaine et tambour par vos villes et villages, car il convient user de récompense devers tous en semblable cas. Donné à Paris le 18e jour de novembre 1589.

« Jacob conte de Cellado et Saint Saulveur. »

« Je Jehan Rudolff de Schonau, lieutenant général d'un régiment de gens de guerre et capitaine de deux enseignes de lansquenets de pied, confesse et fais sçavoir à tous ceux qui ces pntes (présentes) verront, que J. Jaques Usterwalder, de Neufchastel, aÿant esté prins prisonnier en une escarmouche qui fut faite le 21 septembre 1589, par un des soldats de mon dit régiment. Or d'autant que s'estant accordé avec luÿ pour sa rançon et m'aÿant requis d'un passeport pour plus commodement s'en aller et revenir de la ville de Diepe à fin de pouvoir satisfaire au paÿement de sa rançon. Partant Je suplie un chacun de quelle qualité et estat qu'ils soÿent, qu'il leur plaise laisser passer et repasser led. J. Jaques Usterwalder partout franchement, seurement et sans aucun empeschement nÿ contredit, convenant user de récompense envers tous en semblable cas, En tesmoignage de quoÿ j'aÿ souscript mon nom de ma propre main et mis le cachet de mes armes.

« Donné à Courville, le 30 septembre 1589.

« Jehan Rudolff de Schonau. »

(2) Je ne suis pas tout à fait au clair sur cette question de médaille : fut-elle réellement décernée à Louis Osterwald, ou plutôt à son fils Jean-Jacques, lorsqu'il quitta le service du Roi ? Dans le portrait qui a été conservé de Jean-Jacques, il porte à son cou la chaîne d'or

Quant à son fils Jonas, nous connaissons en gros sa fin tragique par un intéressant témoignage : j'ai découvert une lettre écrite en 1631, 42 ans après la bataille d'Arques, à J.-J. Osterwald par un nommé Ezechiel Falckysen, de Bâle, ancien aumônier des Aventuriers : il s'adresse à son ancien capitaine sur un ton de respectueux attachement; devenu chapelain de l'Hôpital de Bâle, — un poste de retraite, — il recommande à Osterwald le porteur de sa lettre qui, dit-il, est « mon cousin Henri Werenfels, maître de l'Hôpital de Bâle, pour l'affaire qu'il a vers vos quartiers touchant une dette (1) ». Puis le vieillard remonte dans le passé et évoque les souvenirs guerriers d'autrefois :

« Je me reconnais grandement votre obligé à cause de vos bons offices et faveur, que j'ai reçus de messieurs vos feu père et frère, mes très honorés maîtres et capitaines, lesquels je n'oublierai jamais. Et touchant votre dit frère Jonas, je ne peux oublier, mais remets souventes fois en mémoire le coup funeste qu'il reçut à Paris, au faubourg St-Germain, lequel lui fit payer le tribut à la nature, comme je l'ai vu de mes propres yeux, non sans grand regret et douleur, couché à mon côté avec son beau-frère, feu M. le capitaine Freiknecht, au-dessous du fenestrage du logis de monsieur mon capitaine Jonas. »

Quel est ce drame ? S'agit-il d'un fait de guerre, d'un crime ou d'un duel (comme le dit, je ne sais d'après quelle source, la *Biographie neuchâteloise*) ? L'imagination peut se donner carrière. Le bon chapelain ajoute :

« Et puisque la fortune nous prive de ce bien de nous pouvoir revoir, et particulièrement de mon côté, à cause de mon vieil âge, qui est maintenant de 74 ans, je prie l'Eternel qu'il nous fasse cette grâce de nous entrevoir en sa grâce perdurable. »

Il est à noter que cette lettre, comme plusieurs des pièces précédemment citées et de celles dont je parlerai plus tard, est annotée au revers de la main du grand Osterwald : « Lettre de M. Ezechiel Falckysen, ministre à Bâle, à mon grand-père, du 13 février 1631. » J'ai été très frappé du soin avec lequel l'auteur du *Catéchisme* a coté toutes ces pièces de famille, auxquelles il attachait un légitime prix.

et la médaille, ce qui indiquerait que cette distinction lui appartenait en propre. D'autre part, un projet de partage très curieux, rédigé après la mort de Louis Osterwald, mentionne comme lui ayant appartenu la chaîne d'or « et deux enseignes, une neuve et une vieille, de laquelle le drapeau est déchiré, n'y ayant plus que le manche », et adjuge ces reliques à Jean-Jacques. — Après tout, il est possible que Jean-Jacques ait reçu aussi du Roi, pour ses propres services, médaille et chaîne d'or.

(1) Faut-il voir là peut-être l'origine des étroites relations qui unirent plus tard les deux familles, soit le théologien bâlois Werenfels et le grand Osterwald ?

II

Après cette campagne où Jean-Jacques avait perdu son père et son frère, il reprit du service et commanda, comme naguère son père, une des quatre compagnies d'Aventuriers. Une autre avait pour capitaine Daniel Rybaud, de Neuchâtel. Ils assistèrent probablement à la bataille d'Ivry et suivirent ce « panache blanc » légendaire, qu'on trouvait « toujours au chemin de l'honneur ».

Jean-Jacques quitta le service en 1593, peu avant le sacre de Henri IV. J'ai déchiffré l'acte de licenciement et de règlement de compte des Aventuriers suisses, fait à Tours, avec le seigneur de Sancy. Il était redu aux quatre compagnies un solde de 73,767 écus 15 sols. La somme devait être payée en trois termes, le jour de la Chandeleur 1594, 1595 et 1596, avec intérêts au 8 %. Le Roi donne en garantie sa bonne foi et parole de Roi, et comme les Suisses « ne se paient pas de paroles », Henri IV les assigne, pour sûreté de paiement, sur les cinq grosses fermes du royaume.

Les paiements ne furent, hélas ! point effectués aux termes prévus. Ce n'est que vers 1620, et après maints tracas, que Jean-Jacques rentra dans ses fonds. Peu s'en fallut qu'en travaillant pour le Roi de France, il n'eût travaillé, comme on dit, « pour le Roi de Prusse ». Il vaut la peine de donner quelques détails sur ses tribulations : elles m'ont été révélées par un document singulier.

Après être rentré au pays, sur la fin de sa vie, le capitaine eut des difficultés d'argent avec son neveu, Jean-Jacques Pury, gendre de feu Jonas Osterwald, qui prétendait toucher sa part des sommes redues par le Roi de France. Dans le procès qu'ils soutinrent, le capitaine adressa aux juges un mémoire où il compare sa rude vie de soldat avec la vie paisible de Pury, qui était marchand. Il rappelle ce qu'il a fait et souffert depuis le commencement des guerres de 1587 jusqu'au licenciement des compagnies :

« Il a, dit-il, enduré d'indicibles et incroyables travaux en une infinité de rencontres, escarmouches, batailles rangées, assauts et prises de villes et châteaux, où il s'est trouvé pour le service de Sa Majesté royale de France, sans avoir jamais tourné ses armes pour autre prince ni monarque qu'il soit. Et n'a remporté autre chose que son corps chargé et mutilé de plaies si signalées, qu'il est rendu comme à demi estropié, impotent et valétudinaire sur le retour de son âge.... » Il a encore enduré « grande froidure, pluies, neiges, même étant prisonnier des ennemis. Il a été contraint se racheter de soi-

même, sans aucune aide ni secours de sa partie adverse, qui n'a pas été, comme lui, navré en plusieurs parties de son corps, et enchaîné pieds et bras, n'attendant que l'effroi de la mort, s'il n'eût satisfait à sa rançon... Pendant quoi, M. Pury se donnait carrière, les pieds sous la table, à négocier ses trafics, en Allemagne, Soleure, Bâle et environs, sans qu'il ait garde de faire part à son oncle des grands profits qu'il a faits. »

Puis Jean-Jacques nous apprend un fait fort intéressant, à savoir que, rentré au pays avec sa compagnie, il dut se sauver en France pour se soustraire aux menaces de ses soldats, à qui il ne pouvait payer l'arriéré de leur solde. Ces Aventuriers, à court d'argent, négociaient leurs créances contre Osterwald; une autre pièce m'apprend qu'un des beaux-frères même du capitaine racheta plusieurs de ces titres et poursuivit sans merci le malheureux créancier du Roi de France. Sa fuite en France est constatée par une série de lettres que son beau-frère Petter lui adresse durant son exil de cinq années.

Jugez de ma joie en découvrant cette liasse ! Bien que fort délabrées, les lettres de Petter ont encore leur éloquence. La première est du 23 mai 1595; elle est écrite au nom de toute la famille, qui engage le capitaine à poursuivre activement la rentrée de ses deniers. De leur côté, les parents ont parlé à l'ambassadeur de France à Soleure, « mais, dit mélancoliquement Petter, il nous fait les réponses accoutumées; il serait bon que vous *parlissiez* aux trésoriers, singulièrement à M. de Sancy. » Petter insinue même que l'ambassadeur aurait reçu et retenu des fonds destinés au capitaine.

Et que font les Aventuriers ?

« Les soldats ne bougent autrement, sinon — cherchez toujours la femme — sinon que la Marguerite Féquinet me moleste tous les jours. Jehan Manteau, Pierre Herbe, Jehan Favargier demandent de l'argent. Si j'en avais, je vous en accommoderais pour les payer, mais je n'ai vendu une seule goutte de vin. Nous ferons du mieux que nous pourrons pour les apaiser. »

L'année suivante, les affaires ne vont pas mieux : un tambour de la compagnie — rien n'est sacré pour un tambour ! — se montre très exigeant :

« Un de vos soldats qui a été tabournier de là-bas a été ici pour vous troubler et demander paiement.... même que vous lui auriez appelé des injures lorsqu'il vous demandait ses gages. »

Un autre, qui portait, si je déchiffre bien, le nom fatidique de Bisbille, a aussi, dit Petter, « bonne volonté de vous molester.... Dem-

puis, Emile Bergeon ayant acheté une action d'un de vos soldats de Savoie, a obtenu de vous saisir votre bien. Faites, si possible est, de ne revenir que n'ayez quelque argent.... Priant Dieu vous donner ce que plus vous désirez. »

Ce que plus désirait Jean-Jacques, nous le devinons.

Au milieu de tout cela, Petter charge le capitaine de s'informer si le ministre français de Bâle, Jacques Court, en ce moment à Paris, ne viendrait point à Neuchâtel en remplacement de M. Jaquemot, qui s'en va à la saint Michel.

Plus tard (1597), il écrit :

« Nous sommes marris de votre si longue demeure, mais nous croyons que vous serez ici à Pâques, avec de l'argent, Dieu aidant. »

A Pâques !.... ou à la Trinité....

Une dernière lettre de la même année répond à l'annonce d'un prochain retour ; il en est temps :

« Abraham Aubert et d'autres soldats du Vaux-de-Ruz nous ont formé demande pour avoir leur compte par écrit. »

Les parents ont réclamé en Justice un délai, sur l'avis de bonnes gens — « comme il n'y a que trop en cette ville », ajoute Petter, évidemment fort agacé.

Et pendant que Jean-Jacques court après l'argent du Roi de France, son bien périclite à Neuchâtel :

« Nous ne savons comme vous avez arrêté avec votre vignolan.... Mandez à moi votre femme comme voulez qu'on en fasse pour ne point laisser perdre votre bien. »

Ah ! quel plaisir d'être soldat !

dit le librettiste : Jean-Jacques eût probablement fait quelques réserves.

Un autre document m'a particulièrement amusé. C'est une lettre adressée vingt ans plus tard au capitaine par un nommé Pettermann Virchaulx, qui s'intitule « Suisse de Mme de Longueville, à Paris ». Il ressort du texte que c'est un ancien Aventurier, que le capitaine avait probablement contribué à placer dans la maison de la duchesse. Ce bonhomme écrit en un français douteux, avec une orthographe invraisemblable. Sa lettre a été pour moi un vrai casse-tête chinois. En voici quelques passages ; je renonce à conserver tout du long l'orthographe originale :

« Monsieur le capitaine Austerwald mon maître. Me souvenant des bons services que m'avez fait durant que j'ai été à votre service et encore depuis, j'ai pris l'ardiesse de vous écrire ce petit mot, pour vous faire part des nouvelles qui courent pour le présent en France. C'est que l'on tient que la guerre sera bonne et bien forte.... Tous les cartes sont bien brouillés. Dieu veuille par sa grâce les démêler de bonne sorte. Car je crois que l'apostume se rompra cette fois. Monseigneur, (1) pour le présent au moins, il se porte fort bien, et madame aussi. Je crois que monsieur ne se mêlera point de la guerre.... Monsieur se marie bientôt avec Mlle de Soissons; cela est tout assuré. Je crois qu'ils s'épouseront bientôt. Je voudrais bien vous voir avec les bons princes, avec une belle compagnie, car M. de Nevers, et M. du Maine (?), et M. de Bourbon, et M. de Vendôme, et M. le marquis de Cœuvres, et M. le comte de Serizay sont tous à Sédan. On tient qu'ils ont une belle armée et qu'ils ont force reîtres et force Allemands. Le Roi a bien des gens de guerre (2) et on tient qu'il viendra encore 3000 Suisses pour le Roi; on ne voit que Suisses par la France; ils sont bien écartés les uns des autres; si la guerre est comme l'on tient, on en émèchera bien, à cause quoi sont bien mal conduits.... Je prie le Seigneur vous tenir en santé et longue vie.

« Votre ami et serviteur à jamais,

« PETTERMANN VIRCHAULX,

« Suisse de Madame de Longueville. »

Le mariage annoncé par le Suisse eut lieu en effet dans la même année : Henri II épousa en premières noces, en 1617, Marie de Bourbon-Soissons. L'antichambre et le corps de garde ont toujours été les premiers renseignés sur ces incidents-là.

III

Jean-Jacques Osterwald, qui avait eu deux frères et sept sœurs, eut lui-même une nombreuse famille. J'ai lu le registre des naissances de ses enfants, tenu suivant l'antique usage : chaque indication de naissance est d'abord suivie d'un quatrain pieux et naïvement rimé, composé par l'honnête capitaine. Il eut huit fils et cinq filles. Le premier était né après son retour de France et avant son exil; il est plusieurs fois question de ce petit David dans les lettres de Petter.

Détail piquant : après avoir inscrit les sept premiers nés, Jean-Jacques crut que les choses en resteraient là. Il clôt gravement son registre par un beau quatrain et par un ingénieux anagramme; il signe et paraphe. Vaines précautions ! Il fallut tourner le feuillet, rouvrir la

(1) Henri II.

(2) Pettermann Virchaux écrit en un mot: *Jehandegaire.* Et une écriture !!

liste et y ajouter les six nouveaux venus. Seulement l'ex-capitaine, si copieusement béni, supprima les quatrains; sa veine poétique ne pouvait suffire à tant d'imprévu.

A titre d'échantillon, je citerai celui de ces quatrains qui m'a paru le plus original. Il s'agit de *Jacques*, cinquième enfant du capitaine, né le 24 novembre 1603; il faut croire qu'il était bien constitué, car voici en quels termes son père salue sa venue au monde :

> A ce cinquième enfant, quel souhait peux-je faire ?
> Sera-ce qu'il soit beau, qu'il soit grand, qu'il soit fort ?
> Non, non, cela y est... Seigneur veuille à bon port
> Conduisant son labeur, à tout bien le parfaire....

Un de ses fils, Louis, né en 1601, suivit comme son père la carrière des armes. J'ai retrouvé de lui une lettre presque en lambeaux, adressée en 1622, de Nimègue, à son père. Il donne de très intéressants détails sur les opérations des armées engagées, salue son « honorable maison », et dit qu'il prie matin et soir pour les siens. Cet officier prit part à l'expédition que Richelieu envoya en 1635 dans la Valteline, occupée par l'empereur Ferdinand, et y fut tué.

Le cadet des fils de Jean-Jacques Osterwald fut le premier théologien de la famille, Jean-Rodolphe, père lui-même de Jean-Frédéric, dit le *Grand Osterwald*. C'est ce Jean-Rodolphe qui fut anobli par la duchesse de Longueville : la lettre de noblesse, datée du 21 juillet 1673, porte la belle et princière signature d'Anne-Geneviève de Bourbon, la célèbre héroïne de la Fronde et la seconde femme de notre bon prince Henri II; elle est contresignée par le chancelier de Montmollin. Il y est fait mention de la valeur déployée par les Osterwald au service des Rois de France et des services personnels importants rendus au prince par le pasteur Jean-Rodolphe (1).

Voici le texte de cet intéressant document :

« Anne Geneviefve de Bourbon, Princesse du sang, duchesse de Longueville et d'Estouteville, comtesse souveraine de Neufchastel et Vallengin en Suisse, mère et curatrice de Monseigneur Jean-Louis-Charles d'Orléans, son fils, duc de Longueville et d'Estouteville, par la grâce de Dieu Prince souverain des dits comtés de Neufchastel et Vallengin, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.

« Le désir que nous avons que le mérite et la vertu soyent recognus et illustrés des plus considérables marques d'honneur dans l'estendue de nos

(1) Voir à ce sujet la *Biographie neuchâteloise*.

comtés souverains, afin que nos sujets se portent, à l'exemple des uns des autres, par des actions louables et généreuses, à les mériter, nous conviant à accorder des grâces particulières à ceux de nos dits sujets qui s'en sont rendus dignes par leur bonne conduite et par leur zèle et affection au bien de nostre service; sçavoir faisons qu'estant bien informée que notre cher et bien amé Jean-Rodolf Osterwald, ministre et bourgeois de nostre bonne ville de Neufchastel, est non seulement issu de personnes qui ont très dignement desservi des plus belles charges de l'Estat et remporté mesme des marques de leur valeur en servant les Rois de France; mais encore surtout que, suivant luy-mesme de si belles traces, il nous a donné divers tesmoignages de son zèle pour le service de nostre très cher fils Monsieur le Duc de Longueville et pour le bien de son Estat en nous rendant des services très importans et que nous jugeons estre dignes des marques d'honneur les plus esclattantes, qui puissent mesme passer à sa postérité pour l'obliger à suivre son exemple et celuy de ses dits prédécesseurs. Pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et authorité souveraine, avons annobli et annoblissons par ces présentes, signées de nostre main, et du tiltre de noblesse l'avons honnoré et honnorons; ensemble sa postérité masles et femelles, nais et à naistre, en loyal mariage; voulons et nous plaist que luy et ses successeurs soyent ci-après tenus et réputés nobles et ainsi qualifiés en tous actes, et qu'ils jouissent de tous les mesmes honneurs, prérogatives et privilèges dont jouissent et usent les autres nobles de nos dits comtés, etc.... »

La famille ainsi anoblie allait justifier, mieux encore que par son passé, la distinction qui lui était accordée, en donnant au pays une série d'hommes éminents dont le plus connu est Jean-Frédéric Osterwald.

(A suivre.) Philippe Godet.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison de septembre 1885, page 233)

Dix jours après, le Conseil d'Estavayer, après en avoir délibéré, envoyait la réponse suivante :

« Puissant et redouté seigneur, à votre bonne grâce nous nous recommandons.

« Naguères, de part Votre Seigneurie, nous avons reçu lettres touchant l'affaire de la réception au ressort des habitants du mandement et châtellenie

de Gorgier, desquelles, en tant comment Votre Seigneurie nous exhorte à bien vivre et voisiner avec vous et les vôtres, nous vous mercions très humblement, vous assurant de notre part de désirer autant vous complaire et servir comment seigneur quelconque, après notre prince *(le duc de Savoie)*.

« Mais, en tant que vous vous montrez déplaisant sur ce que, après vos lettres à nous adressées, les devons avoir reçus, de votre déplaisance et du regret qu'à l'encontre vous nous portez, nous en sommes très déplaisants, et trop plus le serions si c'était à notre coulpe.

« Mais, sauve la grâce de Votre Seigneurie, ils furent, par nous et à leur promotion et non pas à l'instigation de nuls de nous, reçus à notre ressort, par avant que jamais nous reçussions vos dites lettres, comment clairement il se montrera quand vous plaira le voir. Donc, de les refuser, vu les bons titres anciens que, à ce sujet, ils avaient et desquels plaid indécis gisait, il ne fut eu sans charge ni honte. Et en outre, quand vous affirmez, et par vos lettres et par vos ambassadeurs, que la dite réception doit céder au préjudice de votre fied de Gorgier, magnifique et puissant seigneur, *à nul ne fait injure qui de son droit use*. Donc, ne vous doit venir à déplaisir la dite réception, quand elle n'est de ce non détection de votre droit, lequel, par avant, tant par possession que par bons titres contre ceux de Gorgier, nous compétissait, et lequel, par involution de plaid, était aucunement couvert, et vous savez que *chaque chose facilement tourne à sa nature;* ni jamais, pendant le dit plaid et autres actes sus cela faits au temps de bonne mémoire notre seigneur votre oncle, (1) de soi montrer déplaisant, ni oncques remontra le dit ressort céder à son préjudice, jassoit de ce que de ses droits il fût bien informé.

« Vous récrivez en outre, redouté seigneur, en vos lettres, que vous ayez ouvert à notre dernière ambassade que la chose soit remise à l'état qu'elle était avant réception, et puis qu'il soit vu qui meilleur droit aurait; laquelle chose nos dits ambassadeurs n'ont voulu faire, disant à ce n'avoir puissance — comment véritablement ils n'avaient — sur laquelle chose il vous tarde savoir notre délibération.

« Pour quoi, puissant seigneur, ne vous déplaise savoir que notre délibération est de non nous déporter de la dite réception. De nous requérir, sauve la bonne grâce de Votre Seigneurie, ne nous semble chose juste et raisonnable. Car, en les recevant, nous n'avons fait chose que, par avant longtemps-là, ne fût faite par aucuns d'eux de Gorgier et leurs prédécesseurs; car ils avaient plusieurs fois suivi la bannière d'Estavayer et fait tous autres actes de ressort; et quand ils refusaient le faire, ils étaient, par iceux d'Estavayer, gagés et compellis à le faire, — comment clairement et plus à plein, quand plaira à Votre haute Seigneurie, pour notre part, vous sera montré.

« Par quoi nous vous supplions, si très humblement comment nous pouvons, que non veuillez prendre à déplaisance ce que, en cestui acte, nous avons fait, car nous ne l'avons fait en aucune manière pour vous outragier, si sinon pour notre bon droit tenir et avoir, et vous savez que *rien n'innove qui*

(1) Le comte Jean de Fribourg. Cet allégué n'est pas véridique, comme on l'a vu dans la première partie de cet exposé. — Remarquez aussi combien le *romand* de la ville d'Estavayer est moins clair que celui de Neuchâtel.

son vieux droit ensuit. Mais s'il vous vient à plaisir de nos titres et raisons tout à plein voir, signifiez-le nous, et, en votre maison ou là où sera votre bon plaisir et volonté, nous les porterons voir, afin qu'envers Votre Seigneurie, laquelle très curieusement redoutons d'indigner, nous puissions bien clairement de coulpe nous acquitter.

« Le benoît fils de Dieu d'honneur accroisse votre état comment nous le désirons.

« Ecrit d'Estavayer, le dernier jour de février l'an de grâce courant 1463.

« Les Nobles, Bourgeois et Habitants d'Estavayer,
[L. S.] vos très humbles serviteurs. » (1)

Voyant ainsi que le Conseil d'Estavayer tenait fermement à ne point rompre l'acte de combourgeoisie qu'il venait de renouveler avec les Bérochaux, et que l'affaire ne se présentait pas d'une façon aussi simple qu'il l'avait cru d'abord, puisqu'il y avait des antécédents et des titres réguliers, Rodolphe de Hochberg prit le parti de se plaindre à Berne, en vertu de son traité de combourgeoisie avec LL. EE.

MM. de Berne adressèrent, en date du 24 mars, une lettre à la ville d'Estavayer, par laquelle ils la priaient de rompre et d'annuler le traité de ressort en question, d'autant que, par ce traité, le comte de Neuchâtel se trouvait dépouillé d'une partie essentielle de ses droits sur ses sujets, ajoutant que si, contre son attente, la ville d'Estavayer persistait à s'y refuser, *le Sénat de Berne se verrait dans l'obligation de tendre* main à messire Rodolphe de Hochberg, son combourgeois.

Le Conseil d'Estavayer répondit à LL. EE., en exposant la nature du conflit et la question sous ses diverses faces.

Sur quoi Berne réplique (lettre du 12 avril 1464) en maintenant son point de vue, le traité passé entre les Bérochaux et les Staviacois devant être regardé comme nul et non avenu, parce qu'il était attentatoire aux droits de suzeraineté du comte de Neuchâtel sur la terre de Gorgier.

Mais si Rodolphe de Hochberg était suzerain de Gorgier, le duc Louis de Savoie en était arrière-suzerain, et comme trente ans auparavant, les parties sentirent que le différend ne pouvait être terminé que par une prononciation de ce dernier. Le comte de Neuchâtel et la ville d'Estavayer, chacun de leur côté, s'étaient donc mis en devoir d'informer le juge au mieux de leurs intérêts.

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

(1) Archives d'Estavayer.

PORTE DE LA CURE DE BOUDRY

(Avec planche de M. H. CHARLES, d'après A. VOUGA)

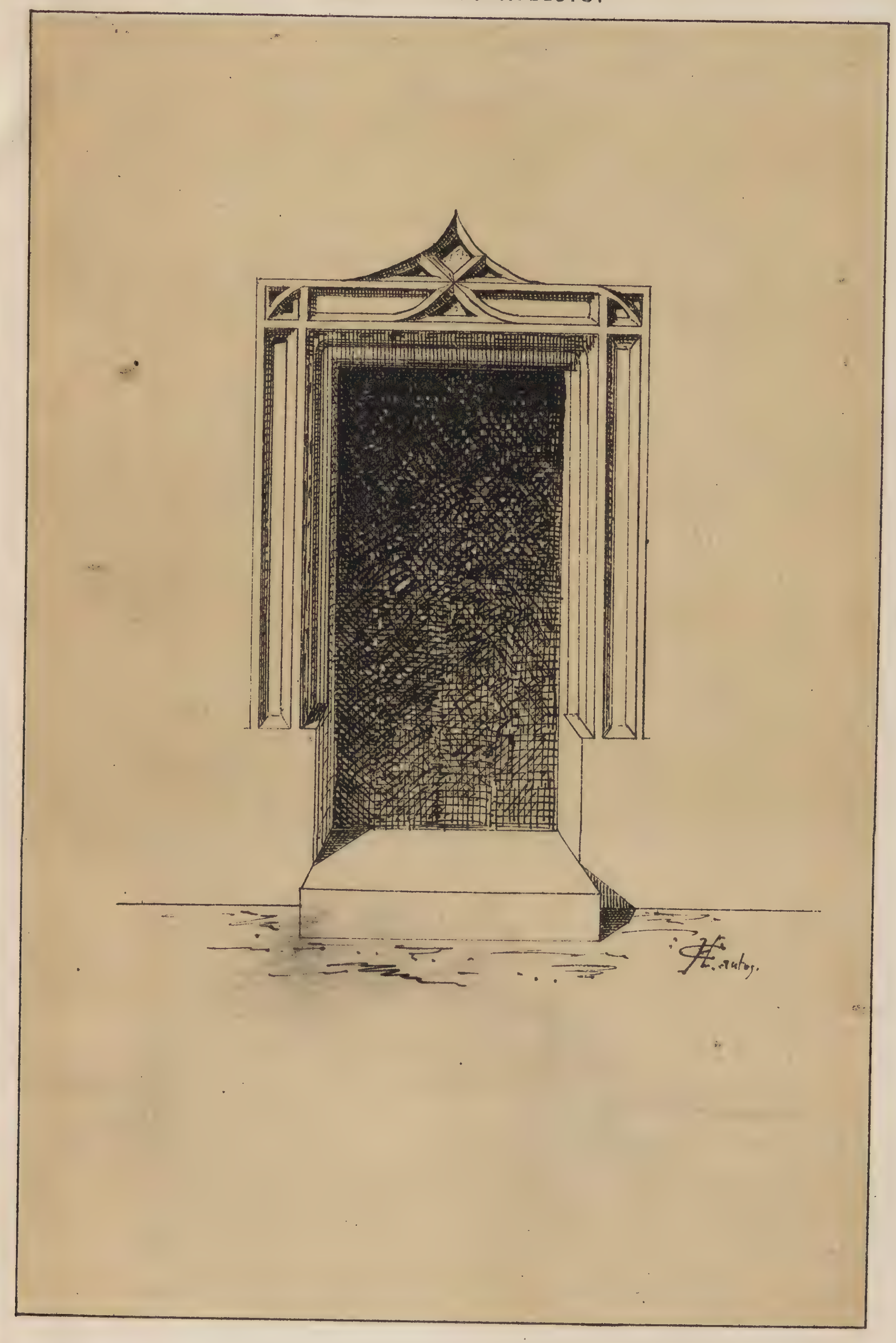
On pourrait croire, après les nombreuses publications dans lesquelles ont été reproduits et étudiés nos monuments et nos édifices particuliers, que tout a été dit sur ce sujet. Dubois de Montpéreux, Blavignac, H. Hammann, MM. L. Reutter, André Lambert et Alf. Rychner, ont reproduit les morceaux les plus intéressants de nos constructions; il reste cependant bien des motifs d'ensemble et de détail dans la plupart de nos villes et villages.

M. A. Vouga, à Cortaillod, nous donne un exemple d'intelligente investigation artistique et archéologique; sans s'éloigner beaucoup de chez lui, il a recueilli déjà plusieurs documents que nous avons publiés. C'est de cette manière que l'on attire l'attention des indifférents sur des choses qu'on détruit trop souvent par ignorance. Nous nous ferons donc un plaisir de consigner ici les motifs d'architecture intéressants qu'on voudra bien nous communiquer.

La maison de cure de l'ancienne Pontareuse menaçant ruine, on la remplaça par celle qui existe aujourd'hui à Boudry dans le quartier des Vermondins; sa porte, remarquable par son style simple qu'on reconnaît à première vue pour être du XVIme siècle, est rectiligne, surmontée d'une accolade déguisée partiellement, c'est-à-dire entourée de lignes qui laissent apparaître d'elle son sommet en pointe. Le cadre est orné de rainures carrées et lisses qui ne descendent pas jusqu'au sol.

H. Hammann signale une porte de ce genre à Neuchâtel; il doit en exister dans d'autres parties du pays.

A. BACHELIN.



Porte de la cure de Boudry.
Dessin de M. H. Charles d'après M. Alb. Vouga.





JEAN-JAQUES OSTERWALD.

d'après un portrait du temps 1601.

Gens de Robe et d'Épée

LA FAMILLE OSTERWALD

Notes et documents inédits. (Avec planche.)

(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1885, p. 246)

IV

Nous arrivons à Jean-Frédéric, dit « le Grand Osterwald ». Nos documents ne nous apprennent malheureusement rien de bien nouveau sur son compte, mais jettent cependant quelque lumière sur l'état de sa fortune. La situation de la famille paraît avoir été assez brillante à la fin du XVIIe siècle et dans le siècle suivant, si j'en juge par le contrat de mariage de Jean-Frédéric avec Salomé Chambrier (22 août 1684), et par un acte de règlement de compte fait en 1740, avec ses quatre enfants : cette dernière pièce nous apprend que le ministre Osterwald leur avait fait des avances d'hoirie pour la somme assez considérable de 121,500 livres. L'acte porte les signatures de Jean-Frédéric (signant pour son propre compte et pour son fils aîné, le pasteur de Bâle), de ses deux filles, Barbe de Montmollin et Susanne Chambrier, et de son second fils, Samuel Osterwald (le jurisconsulte).

Après avoir réglé les questions de chiffres, les enfants prient le Seigneur « de leur conserver longtemps ce cher et digne père, comme le plus précieux trésor qu'ils puissent posséder dans ce monde. »

Ce n'est point là une vaine phrase. J'ai pu juger par les lettres qu'adressait Samuel Osterwald à son père, combien l'éminent pasteur était tendrement aimé des siens, quelle respectueuse affection il avait su leur inspirer et quelle douce intimité unissait les membres de cette famille. Le Grand Osterwald eut, comme il vient d'être dit, deux fils, Jean-Rodolphe, pasteur de l'Eglise française de Bâle, auteur de la *Nourriture de l'âme,* et Samuel, conseiller d'Etat, maire de la Sagne, puis de Va-

langin, auteur du *Coutumier*. Samuel avait étudié le droit à Bâle. Ayant achevé ses études, il voyagea en 1716 et 1717, en France, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, et adressa à son père des lettres qui sont au nombre de 41. Elles nous permettent de suivre presque jour par jour la vie du jeune jurisconsulte et nous apprennent à connaître ce cœur excellent et loyal.

La mort venait de visiter la maison du pasteur : il avait perdu sa femme; le souvenir de cette mère revient souvent dans les lettres de Samuel, qui reporte sur son père toute sa tendresse filiale :

« Si j'apprenais, mon très bon père, que vous vous trouvassiez tant soit peu incommodé, je passerais de bien cruels moments, puisque vous êtes ce qui me reste de plus cher et de plus précieux dans le monde et l'objet en qui se réunissent mon plus profond respect et ma plus grande tendresse. Je ne désire rien tant que de contribuer de toutes mes forces à la conservation de votre santé; comme je sais que rien ne peut mieux la fortifier que la bonne relation que vous aurez de ma conduite, je tâcherai de la régler de telle manière qu'elle soit agréable à Dieu et qu'elle réjouisse le meilleur père du monde. Je voudrais bien souvent acheter fort cher une petite conversation avec vous et je me reproche d'avoir négligé les occasions que j'ai eues si fréquemment de m'entretenir avec mon cher père.

« Le souvenir de feu ma bonne et chère mère et de tout ce qu'elle me dit avant que de nous quitter, fait sur moi toute l'impression qu'il doit faire. Je pense si souvent à elle et principalement la nuit, que je suis obligé quelquefois de distraire ces pensées, puisqu'elles me pénètrent de douleur et d'affliction. Il me semble que j'ai été étourdi du coup quand j'ai été à Neuchâtel, car je ne l'ai point senti chez nous comme j'ai fait depuis mon départ. Le bon Dieu veuille nous en consoler en nous laissant le bon père qu'il nous a laissé....

« Je voudrais être à Neuchâtel pour vous décharger de tous les soins de la cave; j'espère, s'il plaît à Dieu, que l'année prochaine de pareils soins rouleront sur moi. »

Le Grand Osterwald, l'auteur du *Catéchisme*, soignait donc lui-même sa cave! Etait-ce à ses yeux une action *bonne*, ou une *indifférente?* Je ne sais, mais rien ne m'a fait plus de plaisir que la rencontre de ce détail, qui grandit à mes yeux le théologien.

Nous avons déjà vu le soin minutieux avec lequel il a annoté ses papiers de famille : cet esprit d'exactitude se montre dans plus d'un trait; c'est ainsi qu'il a corrigé de sa main ferme, dans les lettres de son fils, les fautes d'orthographe qu'il lui arrive un peu trop souvent de commettre. Il les signale à Samuel, qui l'en remercie et promet de profiter de ces remarques.

Samuel est économe et trouve que la vie est chère à Paris :

« Je suis effrayé quand je considère que dans l'espace de trois mois, j'aurai dépensé 800 et quelques livres. »

Il a dû s'acheter un surtout d'écarlate, une robe de chambre et une perruque, celle qu'il a apportée de Neuchâtel n'étant plus à la mode :

« L'argent va bien vite dans ce pays..... Le carême a beaucoup renchéri le prix des repas..... »

Et cependant il ne fait pas de luxe :

« Nous ne soupons presque jamais ; le soir nous buvons un coup et nous nous couchons de bonne heure. »

Si ménager qu'il fût des deniers paternels, le jeune homme avait son rang à tenir, des maîtres à payer, et il en réfère à son père :

« Peut-être, mon très cher père, trouverez-vous que j'ai pris trop de maîtres à la fois ; j'ai bien fait cette réflexion-là, et je n'en aurais pas pris trois ensemble, si je croyais faire un bien long séjour ici.... Je sais bien qu'à la musique près, les deux exercices que je fais, qui sont la danse et les armes, sont assez inutiles, mais cependant ils forment le corps, et ces choses-là sont du nombre de celles qu'un jeune homme de bonne maison ne doit pas tout à fait ignorer. »

Il ne s'accorde pas de nombreux plaisirs et n'est point encore blasé sur les théâtres, si j'en juge par les lignes suivantes :

« Je n'ai assisté à aucun spectacle qu'à l'opéra d'*Alceste* (1), qu'on représente actuellement : je fus enchanté *pendant un moment* et la symphonie des instruments et des voix me ravit si fort que je me croyais transporté dans un nouveau monde. »

V

Le fils rend à son père un compte exact de ses journées comme de ses dépenses ; dévotions, lectures, études de droit, tout est consigné soigneusement dans ces lettres ; il y donne aussi les nouvelles de la cour et de la ville :

« M. le régent s'est donné, en jouant à la paume, un coup de raquette dans l'œil ; on craint qu'il n'en devienne borgne. Le jeune roi Louis XV se porte

(1) Cet *Alceste* doit être l'Opéra de Quinault et Lulli, joué d'abord en 1674, puis repris précisément en 1716. Le fameux Law venait de fonder sa banque avec émission de billets, et le public s'en occupait fort. Durant une représentation d'*Alceste,* au moment où le batelier Caron, qui joue un grand rôle dans la pièce, demandait le prix du passage à une âme qui n'avait pas d'argent, quelqu'un du parterre cria : « Jetez-lui des billets de banque. » (Voir *Alceste,* acte IV. Sc. I, et *Annales dramatiques,* T. I. Article *Alceste.*)

fort bien; il fait comme Georges (un neveu de Samuel), il saute toujours, quand il est aux Tuileries, et il est poltron comme lui; dernièrement il était sur un balcon : une chauve-souris passa deux ou trois fois devant lui, il en avait peur et il criait de toute sa force qu'on devait la prendre.

« Les courtisans donnent déjà toute l'attention possible aux démarches de ce jeune Prince; dernièrement il passa devant l'appartement de Mme de Ventadour, sa gouvernante. Ceux qui le suivaient lui dirent : Sire, voilà l'appartement de Mme de Ventadour. Le Roi ne détourna pas la tête pour le regarder. On vit d'abord tous ces courtisans se dire les uns aux autres : Le Roi n'a pas daigné regarder l'appartement de sa gouvernante, — tout comme si cette démarche était autant de conséquence chez un enfant que chez un Prince fait. »

Osterwald raconte également une représentation d'*Athalie* donnée au Louvre devant le jeune roi, qui « donna aux actrices et aux acteurs chacun une orange. » Sa gouvernante lui ayant demandé s'il aimait mieux entendre un sermon ou une tragédie, il répondit : « Un sermon. » — Le fait est qu'on peut hésiter.

Notre compatriote assista à une cérémonie de cour, qu'il raconte naïvement : le roi lavant les pieds aux pauvres le jour du Vendredi-Saint :

« Je vis la semaine dernière la cérémonie que les Rois de France font toutes les années, de laver les pieds à quelques pauvres. On fit d'abord un sermon dans la Chapelle du Louvre. Quand il fut fini, M. le cardinal de Rohan dit ou plutôt chanta l'absoute. Ensuite le Roi alla auprès de treize petits pauvres, accompagné des princes du sang et des cardinaux de Polignac et de Rohan et des principaux officiers de sa maison. Le Roi se mit à genoux : un maître d'hôtel versa de l'eau sur un pied de tous ces pauvres, le Régent l'essuya avec une serviette et le roi les baisa tous l'un après l'autre. Quoiqu'on eût eu la précaution de les laver, il y en avait quelques-uns qui étaient assez crasseux. La cérémonie finie, S. M. donna à chacun de ces pauvres une bourse de 40 francs; elle les avait déjà tous fait habiller d'une robe rouge. Comme le roi se trouvait fatigué d'être si longtemps à genoux, M. de Polignac lui dit qu'il pouvait se mettre à son aise, mais il ne voulut pas le faire.

« Après que cela fut fait, les Princes du sang, avec les principaux officiers de la maison, passèrent à une chambre attenante à la Chapelle; ils étaient 13. Il y avait dans cette chambre une table, servie de 69 plats en maigre; ils en prirent tous un qu'ils apportèrent au Roi; ils étaient précédés des maîtres d'hôtel et de Monsieur le Duc, qui portait le bâton de commandement comme grand-maître de la maison du Roy; il était suivi de Messieurs les Ducs d'Orléans, Comte de Charollais, de Clermont, Prince de Conti, Duc du Maine, Prince de Dombes, Comte d'Eu, de Toulouse, Grand-Prieur, etc. Ils présentèrent tous leur plat au Roi et ils firent 13 fois le même voyage. S. M. touchait le plat et un officier le recevait, qui le faisait porter à une chambre dans laquelle on régala les pauvres.

« On ne saurait se figurer avec quelle grâce M. le duc d'Orléans (le Régent) fit toute sa fonction : il faisait des révérences au Roi plus respectueuses que qui qu'il y eût. Je fus ensuite dans la chambre du Roi, qui déjeûna d'un morceau de pain. Tous les princes y vinrent : je m'y trouvai presque bec à bec avec eux. Le Roi s'en alla aux Feuillants, où il entendit la messe. J'attendis son retour pour le voir dîner.

« Comme j'avais pris la peine de me camper immédiatement derrière le Roi, M. le duc de Charro, capitaine de ses gardes, qui doit occuper la place dont je m'étais saisi, me dit : « Monsieur, on ne se met pas derrière le Roi. » Je lui fis la révérence et je me retirai. »

Notre Samuel est-il assez provincial! Mais... aux innocents les mains pleines. Il ajoute :

« Il prit ma place, et comme je ne voyais pas le Roi de l'endroit où je m'étais retiré, il me prit un moment après par la main, me fit approcher et me rendit une bonne partie de la place que je venais de quitter. »

Les lettres que j'ai sous les yeux contiennent une foule de détails sur les événements du jour, notamment sur la débâcle des *maltôtiers* (1); il parle plusieurs fois d'un certain Bourvalet, mis à la Bastille à la suite de tripotages financiers. Une foule de gens sont ruinés, le nombre des carrosses diminue dans les rues de Paris.

« Ceux qui sont coffrés ne peuvent plus rouler carosse et ceux qui se sentent coupables ne sortent que le soir en chaise à porteurs, afin d'éviter de faire trop de fracas. On croit qu'un nommé Lenormand sera pendu, et il le mérite. La joie est générale et personne ne plaint ces maltôtiers. On conte que Bourvalet dépensait 100,000 écus par an. L'argent devient tous les jours plus rare; on n'en trouve que pour les spectacles, où l'on drape les maltôtiers d'une manière impitoyable. »

Samuel raconte la disgrâce du maréchal de Villars, qu'il explique longuement; mais il instruit surtout son père des faits qui doivent plus directement l'intéresser, et, dans la même lettre, lui donne une longue analyse d'un sermon du Père Terrasson. Le Grand Osterwald a, suivant son habitude, noté au dos de la lettre les objets essentiels qui y sont traités : *Disgrâce de M. de Villars. Analyse d'un bon sermon.*

Le brave garçon eût bien mieux fait de rendre compte d'un autre sermon d'un prédicateur illustre qu'il venait d'entendre ; il se borne —

(1) Percepteurs d'impôts. Le mot implique un sens défavorable. « La tyrannie, la superstition et la *maltôte*, trois choses que les hommes détestent », a dit Voltaire. *Maltôtier*, comme *péager*, a fini par devenir un terme de dénigrement.

le malheureux — à cette mention laconique : « J'ai aussi entendu le Père Massillon. »

Voici un autre récit qui dut intéresser vivement le ministre Osterwald :

« Je communiai dimanche chez l'ambassadeur (d'Angleterre). Le ministre fit le service à la manière anglaise : il lut dans sa liturgie les prières et les leçons qu'on lit avant que de commencer le sermon, dans lequel il prouva la vérité de la résurrection de Jésus-Christ; comme la lecture qui avait précédé le sermon avait duré près d'une heure et demie, il retrancha la seconde partie de son discours, dans laquelle il devait faire voir que la vérité de la résurrection de Jésus-Christ étant bien établie, elle nous fournissait une preuve de la nôtre; il lut son sermon. Après qu'il fut fini, il continua de lire tout ce qui est dans la liturgie anglaise, et les personnes qui ne voulaient pas communier se retirèrent. L'auditoire était rempli, en sorte que beaucoup de personnes ne purent pas entrer; il n'y avait pourtant que des étrangers de la Religion. A la vérité, il y eut grand concours d'auditeurs à cause que Mons[r] de Beauvoir les avait tous fait prier de s'y rencontrer, pour faire voir aux Français que quand même l'endroit où l'on fait l'exercice est plein, il peut fort bien être rempli par les étrangers, sans que les personnes de leur nation y assistent. Vous avez vu qu'on en mit, il y eut dimanche huit jours, 22 en prison pour avoir été à l'assemblée qui se fait chez M. de Stairs; mais ils furent élargis avec défense de s'y rencontrer dans la suite; il y eut même dimanche des archers qui rôdaient autour de l'Hôtel de l'Ambassadeur, afin de saisir les Français qui en sortiraient : M. de Beauvoir leur fit dire qu'ils ne s'amusassent au moins pas à mettre la main sur un étranger, que s'ils le faisaient, les puissances s'intéresseraient pour eux.

« Le ministre était seul pour distribuer la communion. Voici comment il la distribua : il prit d'abord du pain sur une assiette, qu'il consacra; après la consécration faite, les personnes qui étaient les plus proches de lui se mirent à genoux en forme de demi-cercle; chaque rangée était environ de 15 à 20 personnes, et il y avait deux, quelquefois quatre rangées; il leur distribua à tous le pain, en prononçant les paroles qui sont, à ce que je crois, dans la liturgie; après qu'il leur eut distribué le pain, il bénit le vin et il leur donna la coupe. Quand ils eurent tous communié, il les envoya dans la chambre du fond (car l'auditoire est composé de deux chambres), et d'autres prirent leur place.

« Quoi qu'il y eût beaucoup de monde au sermon, il en communia cependant fort peu; je crois que le nombre des communiants pouvait aller à 250 ou 300. La communion dura pendant deux heures et demie. La dévotion avait commencé à dix heures, et on n'en sortit qu'à trois. Les réponses que le peuple fait et les répétitions prennent bien du temps. Tous ces vieux paroissiens qui fréquentent ces services depuis longtemps ont la liturgie devant les yeux pour répondre et pour répéter dans les endroits où il faut le faire.

« C'est toujours une satisfaction et une consolation de pouvoir participer; mais on le fait avec bien plus d'édification chez nous. Nous avons bien tort de nous plaindre de la longueur de la liturgie qui précède la Sainte-Cène : je

la trouve fort courte en comparaison de celle dont on se sert en Angleterre, aussi faut-il dire qu'il est bien difficile que l'attention puisse fournir. Je trouve la nôtre comme elle doit être, et par rapport à ce qu'elle contient, qui est très beau et très édifiant, et par rapport à ce qu'elle n'est ni trop longue ni trop courte. Dieu veuille bénir la sainte action que nous avons célébrée, et nous la rendre salutaire. »

VI

Il y avait à Paris des personnages que Samuel ne pouvait se dispenser de voir : c'étaient les prétendants français, évincés dix ans auparavant, lors du fameux procès qui donna Neuchâtel à la Prusse : le Grand Osterwald avait été l'un des chefs du parti contiste ; son fils alla retrouver les personnages que son père avait si ardemment secondés. Je rapporterai la visite au comte de Matignon ([1]), racontée dans une lettre du 9 mai 1716, adressée à Bâle, où J.-F. Osterwald était en séjour auprès de son fils Jean-Rodolphe :

« Enfin j'ai vu ce matin M. de Matignon, qui m'a fait mille caresses; il m'a embrassé à plusieurs fois réitérées ; il m'a demandé de vos nouvelles et il m'a chargé de vous dire qu'il vous était toujours entièrement acquis. Je juge par tout ce qu'il m'a dit qu'il ne songe plus à notre pays et qu'il conserve beaucoup de reconnaissance envers toutes les personnes qui ont été dans ses intérêts. Il me disait qu'à Neuchâtel, comme partout ailleurs, il y avait des honnêtes gens et des personnes d'un caractère opposé, mais que ceux qui étaient du nombre des premiers étaient d'un mérite tout à fait distingué, et qu'il n'avait jamais vu nulle part des gens qui eussent autant de probité et d'honneur comme ceux qu'il avait vus chez nous.

« Il se souvient parfaitement bien de m'avoir vu; il s'est même rappelé que je l'accompagnai jusqu'à Corcelles. J'ai bien causé trois quarts d'heure tête à tête avec lui au coin de sa cheminée. Il m'a demandé des nouvelles du gouvernement; je lui ai dit qu'il était fort doux. Il m'a assuré que notre situation était pourtant fort incertaine et qu'il savait que le Roi avait été dans le dessein de nous vendre. Il m'a parlé de feu M. le Chancelier de Montmollin; il savait sa mort et le désordre de ses affaires domestiques : il attribue la décadence de sa famille à une juste punition de Dieu.... Il m'a fait promettre d'aller manger chez lui, il m'a accompagné jusqu'à sa porte, où il m'a embrassé encore tendrement et m'a répété deux ou trois fois de ne pas oublier de vous marquer qu'il était bien votre serviteur et qu'il vous était tout acquis.

« Je veux aussi voir M. le duc de Valentinois, son fils; il partira pour

(1) « Cet imbécile de Matignon », comme l'appelait le prince de Conti.

Monaco d'abord après qu'il aura été reçu du nombre des ducs et pairs en Parlement; mais la difficulté qu'il y a entre les ducs et pairs et les présidents à mortier est cause que sa réception ne se fera qu'après la décision de M. le Régent. »

Samuel fournit les renseignements que voici sur ce conflit, dont Saint-Simon parle si abondamment dans ses *Mémoires :*

« Encore bien des gens croient que M. le duc d'Orléans renverra cette affaire à la majorité du Roi; les présidents à mortier prouvent que les anciens ducs de Normandie, de Bretagne, les comtes de Champagne, etc., leur cédaient le pas, et qu'à beaucoup plus forte raison les ducs modernes ne doivent point le leur disputer, puisque la plupart d'entr'eux sont de basse extraction. Là-dessus, ces Messieurs du Parlement font la généalogie de tous les ducs et pairs; il n'y en a que sept ou huit d'entr'eux qui soient de bonne noblesse : les uns descendent de greffiers de village, les autres d'apothicaires et de marchands de poisson. Je tâcherai d'avoir ce mémoire, qui est tout à fait curieux; je vous l'enverrai. »

La même lettre contient le récit d'une entrevue avec M. de Villeroy. Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy (fils du maréchal, gouverneur de Louis XV), avait de bonnes raisons pour connaître le Grand Osterwald : petit-neveu et héritier présomptif de Mme de Lesdiguières, qui figura au nombre des treize prétendants à la souveraineté de Neuchâtel, il était arrivé à Neuchâtel, le 22 juin 1707, comme représentant de sa tante, pour soutenir ses droits dans le procès de succession (1). A ce titre, le passage qu'on va lire n'est pas dépourvu d'intérêt :

« J'ai cherché trois fois M. de Villeroy; enfin je l'ai trouvé aujourd'hui qui sortait en carosse de chez lui; j'ai fait arrêter ma voiture et j'ai mis pied à terre, et comme il passait, je l'ai salué et je me suis arrêté : il ne me connaissait point, il a cru que j'avais quelque chose à lui dire; il s'est avancé hors de la portière et m'a demandé si je souhaitais quelque chose. Je lui ai répondu que j'étais Osterwald, de Neuchâtel, et que je venais pour avoir l'honneur de lui faire la révérence. Il m'a dit qu'il était fâché d'être obligé de sortir, il m'a fort serré les mains, il m'a offert ses services très obligeamment, il m'a demandé de vos nouvelles et il m'a prié de l'aller voir. »

Dans le monde des lettres, où Samuel fit aussi quelques incursions, il vit Houdart de La Motte et Fontenelle. Il fit à deux reprises visite à ce dernier. Jean-Frédéric Osterwald, alors en séjour à Bâle, envoya à son fils des vers du théologien bâlois Werenfels, des épigrammes en fran-

(1) Voir *Annales de Boyve,* Tome IV, page 455 et suivantes, et l'intéressante brochure de M. P. Jacottet : *Le procès de 1707.*

çais (!), pour les remettre à Fontenelle. Ce fut l'occasion de la seconde visite; voici le récit de la première :

« J'ai fait visite à Mons[r] de Fontenelle; il sait en gros que je suis de Neuchâtel, mais il ne sait pas mon nom; il ne me le demanda point. C'est un homme fort poli; il m'a su bon gré de ma visite; je lui dis que j'étais étranger et que j'avais souhaité de connaître une personne qui était aussi connue et dont les ouvrages étaient autant estimés comme étaient les siens. Je passai une heure entière avec lui: M. Werenfels et M. Bernouilli eurent bonne part à la conversation. Il les estime extrêmement tous les deux, mais il dit que le premier de ces deux messieurs avait l'esprit aussi fin et aussi délicat qu'on puisse l'avoir. »

On se rappelle que Fontenelle prononça à l'Académie des Sciences l'éloge de Bernouilli.

Le jeune homme nous parle d'une visite qu'il fit à l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, qui était un important personnage :

« Un abbé qui est de la maison fut mon introducteur. Je lui dis mon nom; il me demanda d'abord si j'étais parent d'un monsieur Osterwald, qui avait composé un *Catéchisme;* je lui dis que j'étais son fils. Il me paraît que lui et monsieur Bignon font grand cas de vos ouvrages, ils les connaissent tous fort bien. M. Bignon me dit que sans doute, étant le fils d'un si habile homme, je m'étais aussi adonné à l'étude. Je lui dis que j'avais étudié en droit. Nous parlâmes des savants et de leurs ouvrages : c'est un homme universel et fort gracieux. Il est conseiller d'Etat et en grand crédit.... Sa chambre est toujours pleine de monde et il y avait plus de vingt carosses à sa porte quand j'y fus. Il me distingua fort, car nous eûmes une longue conversation et il m'accompagna, ce qu'il ne fit guère à personne. Il me chargea de vous dire qu'il vous honorait et vous considérait infiniment. »

VII

J'aurais bien d'autres récits intéressants à tirer de ces lettres, et plus d'une réflexion qui peint naïvement Samuel Osterwald; je n'en citerai que deux qui sont caractéristiques :

« Le duc d'Ossonne mourut ici avant-hier pendant la nuit, laissant à une fille de l'Opéra qui était sa maîtresse, pour 100,000 écus de pierreries et 12 à 15,000 livres de rente. *Voilà qui s'appelle faire un indigne usage de son bien.* »

Ce brave garçon, à qui le nom et les relations de son père ouvrent tant de portes, voit de près maints hauts et nobles personnages, et loin

d'être ébloui de ce spectacle si nouveau pour lui, il dit, avec son imperturbable bon sens neuchâtelois :

« C'est un opéra de voir les gros seigneurs de ce pays ; il me semble que je m'en étais fait une idée trop conforme à la raison. »

Ces lettres, d'une si bonne candeur, peignent, je le répète, l'honnête jeune homme qui les a écrites ; elles reflètent un esprit posé, sérieux, pratique, précis, — plutôt que brillant — et qui déjà se montre dans sa sage et correcte écriture. Son bon sens s'attache à la substance des choses plutôt qu'à leurs côtés pittoresques et aux accidents de leur surface ; sa narration tranquille, un peu lente, toujours réfléchie, manque d'élans imprévus : elle ne se colore que bien rarement d'une image vive ou riante. Samuel, nature un peu froide, un peu terre à terre, toujours circonspecte, en garde contre les surprises de l'enthousiasme, religieuse avec exactitude et sans risque d'exaltation, parfaitement probe et bien assise dans sa vertu, Samuel, dis-je, me paraît être un type assez réussi du vieux et respectable caractère neuchâtelois.

Je ne puis omettre, en parcourant cette correspondance, quelques faits qui, sans avoir directement trait à Samuel Osterwald, offrent cependant de l'intérêt pour les lecteurs neuchâtelois. Notre jeune jurisconsulte rencontre à Paris plus d'un compatriote, et il ne manque pas d'en informer son père. Parmi ceux qu'il mentionne, je trouve un certain Gaudot, qui ne laisse pas de m'intriguer beaucoup et sur lequel nous voudrions en apprendre plus long :

« Nous avons ici M. Gaudot, le conseiller ; il loge et il mange dans notre auberge ; il est venu ici pour solliciter deux choses sur lesquelles il a présenté des mémoires qui ont été rejetés. Il est certain que si les propositions qu'il faisait à la cour avaient été reçues, il aurait fait une fortune rapide et considérable : il demandait d'abord qu'on lui accordât le transit des marchandises d'Angleterre par le royaume de France, ce qui lui a été refusé comme préjudiciable aux marchandises qui se fabriquent en France ; il a ensuite prié qu'on lui donnât le soin de ramasser les vieilles espèces qui étaient dans les pays étrangers ; il promettait que, moyennant un certain bénéfice, il en amènerait beaucoup aux monnaies du Roi..... Mais ce dernier projet n'a pas été écouté, quoique bien des gens le regardassent comme avantageux pour Sa Majesté. » (1)

(1) Je lis dans la même lettre ce détail :

« Bourrier, qui était cordonnier à Neuchâtel, est ici soldat aux gardes françaises : sans doute qu'*enfin* on l'a chassé du pays. »

Plus tard, Samuel donne de nouveaux renseignements sur l'entreprenant Gaudot :

« M. Gaudot est encore ici : il a présenté un nouveau projet pour établir des postes pour envoyer les lettres dans les différents quartiers de Paris. Si l'on n'est pas heureux, ce n'est pas faute de tenter la fortune de tous les côtés; je doute fort qu'elle le favorise plus aujourd'hui qu'elle n'a fait autrefois; j'en suis fâché : je lui souhaiterais tout le bonheur qui lui serait nécessaire..... »

Voici enfin un passage qui nous apprend que le problème du mouvement perpétuel fut résolu dans notre pays en 1716; il est vrai que la solution trouvée s'est perdue dès lors :

« Je suis bien aise de la découverte que le cousin Godefroy Tribolet vient de faire. Il y a longtemps qu'il cherchait le mouvement perpétuel et je le condamnais, à Neuchâtel, à le chercher à perpétuité. Je serais charmé si ma prédiction se trouvait fausse. Il se ferait certainement un grand nom s'il passait le *nec plus ultra* des mathématiciens, et il ne tarderait pas à briller dans les journaux, et je suis persuadé que messieurs de l'Académie l'agrégeront à leur corps. Je souhaiterais qu'il eût fait voir sa démonstration à quelque habile homme et de savoir ce qu'on en pense. Sans doute qu'après un aussi heureux succès, il n'enfouira pas ses talents et qu'il tâchera de trouver les longitudes et la quadrature du cercle. Monsieur Pascal, habile géomètre, avait appris tout ce qu'il savait de lui-même. Si j'avais ici les plans de la machine pour le mouvement perpétuel, je les ferais voir aux académiciens. »

Au mois de juin 1716 Samuel Osterwald se rendit à Londres, où nous le suivrons, si vous voulez bien, dans un troisième et dernier article.

(A suivre.) Philippe GODET.

N. B. Plusieurs de mes lecteurs m'ont fait observer, à propos de mon premier article (livraison d'octobre, p. 274), que la bataille de Novare a eu lieu en 1513 et non en 1494, date que j'avais indiquée. Il faut s'entendre. Pendant que Charles VIII traversait l'Italie presque sans coup férir, son cousin, le duc d'Orléans (le futur Louis XII), employait 7000 hommes, dont 2000 Suisses, à prendre la ville et la forteresse de Novare. C'est à la fin de cette campagne, soit en 1495 (et non en 1494), que Rodolphe Osterwald a été tué. Pour éviter toute équivoque, j'aurais dû dire simplement : « dans *un combat* à Novare ».

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

GEORGES-FRÉDÉRIC JAQUEMOT

(1806-1880)

Un prédicateur distingué de l'église neuchâteloise, G.-F. Jaquemot, occupait à partir de 1804 le poste de pasteur de Valangin qu'il ne quitta qu'en 1814, pour passer à la Chaux-de-Fonds, de là à Neuchâtel où il mourait en 1841. C'est à Valangin que naquit son fils, Georges-Frédéric, qui devait prendre un rang honorable parmi les graveurs de son époque.

Malheureusement les relations qu'il a eues avec son pays natal ont été si rares qu'il nous est difficile, même impossible, d'étudier sa vie et le développement de son talent; nous ne pouvons même classer dans leur ordre chronologique les planches gravées que nous connaissons de lui. Nous savons seulement que c'est en Allemagne qu'il se voua à son art; il appartient, du reste, à ce pays par sa manière et les sujets qu'il a traduits.

Nous citerons tout d'abord deux portraits de moyen format : « *Jaquemot*, pasteur, dédié à la vénérable Classe de Neuchâtel, par Jaquemot fils », témoignage de vénération filiale que nous trouvons fréquemment encore dans des intérieurs et des collections, « *Samuel-Auguste de Petitpierre*, ministre du Saint-Evangile à Neuchâtel. Fesi del. 1823. Jaquemot, sculpt., 1852. » Ces deux pièces, les seules qui rattachent l'artiste à son pays, sont traitées dans une manière froide, même lourde, avec des tailles systématiques d'ancienne école, trop apparentes surtout dans les vêtements. — Nous noterons encore un *Portrait* dont nous ne connaissons qu'une épreuve avant la lettre, représentant un personnage de face, la tête sans barbe, portant une collerette à petits plis autour du cou, d'une exécution beaucoup plus délicate que celle des précédents ouvrages.

Nous trouvons à la date de 1827, une grande planche représentant un *Jeune homme* vu de dos, à la manière des statues antiques, d'une très belle tournure et d'une exécution blonde et distinguée. Ses talons sont réunis, le bras gauche, légèrement éloigné du corps, repose sur un tronc d'arbre, tandis que la main droite tient une épée qui s'appuie sur le bras tendu le long de la hanche et la pointe seule de l'arme apparaît sur le côté, à la hauteur de l'épaule; la tête à cheveux courts s'incline à gauche par un charmant mouvement; la musculature de l'ensemble est d'un caractère de force et d'élégance remarquables. Cette belle figure nous paraît être une pièce de concours académique.

La page la plus importante de l'œuvre de Jaquemot, sinon la plus belle, représente une *Réunion d'agriculteurs à la suite d'une distribution de prix*, d'après un tableau de J. Kirner. La scène se passe dans un intérieur rustique et vaste où s'entassent de nombreux personnages qui mettent quelque confusion dans le sujet. Un notable, pasteur ou curé, en culotte et bas noirs, houppelande noire, assis de profil auprès d'une table, examine le diplôme d'un des vainqueurs, en tenant à la main ses lunettes retournées, les branches en dehors; le geste est vrai, original. A côté de lui, un personnage debout, robuste d'allure et vu de dos, regarde aussi la pièce; les manches de sa chemise et son bonnet de coton blanc forment les points les plus éclatants du tableau, dans lequel dominent les tons foncés. Le vainqueur, placé un peu en arrière et assis de face, élève joyeusement son verre tout en enserrant la taille d'une jeune fille qui paraît moins impressionnée de cette caresse que des jeux d'une enfant, renversant sa tête sur les genoux d'une sœur plus âgée, à laquelle elle sourit gracieusement. Ce jeune homme, qui se fait remarquer par la beauté de son costume, porte des bas et un haut-de-chausses, une tunique sans plis et un col retenu par des attaches. Ce vestige du moyen âge contraste agréablement avec l'élément bourgeois des autres acteurs de la scène, y compris le personnage lisant auprès de la table, et ils sont nombreux : pas une place ne reste vide dans cet intérieur où ils regardent et écoutent, pressés dans les coins et les recoins. Beaucoup de monde, trop de monde; on y remarque même un chien et un chat.

Il faudrait connaître le tableau de Kirner pour savoir si l'aspect un peu monotone de la gravure n'est point le fait du peintre; nous le croyons volontiers; les figures ont une certaine lourdeur, un manque d'accent typique; les tons foncés dominent dans cet ensemble trop composé.

Cette planche de grande dimension et de longue haleine est certainement une œuvre de talent, mais la manière de Jaquemot est ici un peu

embarrassée, la peine ne s'y dissimule pas assez; on peut être moins consciencieux et plus amusant. — A la suite de l'exposition de la Société des Amis des Arts en 1851, où cette gravure figurait, le comité en acquit cinquante épreuves qui firent partie des lots. « M. Jaquemot, disait dans son rapport le président, Max de Meuron, comme son œuvre le prouve, suit, à Carlsruhe, une carrière honorable pour lui et pour le pays où il est né. Le Comité a saisi avec plaisir cette occasion de faire apprécier son talent et de rappeler sa personne au souvenir de ses compatriotes. »

On avait déjà remarqué à la première exposition de la Société des Amis des Arts, en 1842, quelques ouvrages de Jaquemot, d'après plusieurs artistes allemands.

La plus belle œuvre de l'artiste nous paraît être *Jésus-Christ et la Femme adultère*, d'après le tableau de Signol, exposé au Salon de Paris en 1840, et qui figure aujourd'hui au Musée du Luxembourg à Paris. A-t-elle été exécutée avant 1842? On peut le supposer, puisqu'on ne la vit jamais dans nos expositions.

Les Scribes et les Pharisiens amenèrent à Jésus une femme qui avait été surprise en adultère, écrit l'apôtre saint Jean. Et la faisant tenir debout au milieu de l'assemblée, ils dirent à Jésus : « Maître, Moïse nous a ordonné dans la loi de lapider les femmes adultères ; toi donc, qu'en dis-tu ? » Mais Jésus s'étant baissé écrivait sur la poussière.

Le peintre, en s'écartant du récit de l'Evangéliste, a certainement rendu le sujet plus émouvant. La femme n'est point debout, mais bien tombée devant le Christ, à genoux, la tête dans ses mains, écrasée sous la honte, dans une de ces poses que les artistes caractérisent d'heureuse, tant elle rend avec éloquence le sentiment du personnage. Le vêtement de la pécheresse est tombé de ses épaules qui apparaissent admirablement belles ; pour les couvrir il faudrait qu'elle écartât les mains de sa face, ce qui laisserait voir sa confusion aux yeux de la foule. Elle demeure donc affaissée, demandant pardon avec sa prostration et ses sanglots : les plus rigides sans doute lui ont déjà pardonné.

Le Christ, debout, sévère, la face tournée vers le spectateur, montre la femme d'une main et de l'autre indique ce qu'il vient d'écrire sur le sable : *Qui sine peccato est vestrum primus in illam lapidem mittat.* (Que celui qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle.)

Cette composition si expressive dans sa simplicité a été rendue par Jaquemot avec un sentiment individuel qui en fait une œuvre d'un caractère différent de l'original. La peinture de Signol est vigoureuse, même un peu crue ; le Christ, vêtu de rouge et de bleu, selon la tradition, a cet

éclat que trop de peintres français lui ont donné. Dans la gravure, les valeurs sont atténuées par une exécution blonde, même un peu grise et vague, qui n'est point sans charme, et fait de cette planche l'une des plus belles, peut-être la plus belle du graveur. Elle porte ces deux légendes : *Jésus-Christ et la Femme adultère* et *Jesus Christus und die Ehebrecherinn.*

Ein Gerichstag (un jour de justice), est une pièce de grande dimension, d'après K. v. Enhuber. Le sujet a son intérêt, mais la composition dénote la manière d'une époque : la gravure en est froide, même pauvre et sans esprit. L'artiste semble avoir exécuté cette planche avec peine, elle manque d'accent et de mystère.

Nous citerons encore la *Famille en dévotion*, d'après L. Sommers. Un père à cheveux blancs, assis dans un fauteuil, auprès d'une table, lit la Bible à deux femmes et à deux enfants, dont l'une s'est endormie sur les genoux d'une des auditrices. Composition sans originalité. — La planche a été publiée par la Société des Amis des Arts de Neuchâtel, et offerte comme lot à la suite d'une exposition.

Il est plus que probable que Jaquemot a gravé d'autres pièces encore, mais elles ne nous sont pas parvenues, l'artiste n'ayant pas conservé de relations avec nos expositions et ses compatriotes. Peut-être d'autres renseignements nous permettront-ils de compléter plus tard cette étude.

Le talent de Jaquemot est correct, mais paraît enfermé dans une manière avec laquelle il n'a pu briser et qui manque d'abandon et de liberté.

Après avoir vécu à Munich et à Carlsruhe, l'artiste mourait à Pforzheim (grand-duché de Bade) le 15 février 1880.

A. BACHELIN.

UNE PROCÉDURE CRIMINELLE AU XVIIme SIÈCLE

(D'après des documents originaux provenant des archives du château de Gorgier)

Abraham, fils de feu Samuel Marte, de Gorgier, demeurant à Derrière-Mollin, fut surpris en flagrant délit de vol de raisins dans la vigne de l'honorable David Cornut. C'était dans la nuit du 25 septembre de

l'an 1691, et sur un rapport présenté le lendemain au noble, prudent et vertueux Henry-Françoys Rognon de Sainct-Aubin, Bourgeois de Neufchastel, Chastellain de la Baronnie de Gorgier, agissant au nom de la Baronne, celui-ci demanda à Messieurs de la Justice réunis à Sainct-Aubin d'avoir prise de corps contre le dit Abraham Marte.

Messieurs de la Justice ayant adjugé la prise de corps contre Abraham Marte, celui-ci fut incarcéré le même jour au château de Gorgier.

Le vertueux Châtelain réunit le 29 septembre les honorables Justiciers au château de Gorgier et interroge l'accusé qui nie énergiquement d'avoir dérobé du raisin, mais menacé d'être mis à la question, il finit par avouer qu'il a pris un *grappillon.*

Le 10 octobre, le Châtelain tient Justice à l'extraordinaire et procède à l'interrogatoire de plusieurs témoins. Il en résulte que le détenu est encore accusé d'avoir déplacé une borne, afin d'agrandir l'un de ses champs ; d'avoir voulu faire *à périr* un noyer ; d'avoir volé un *coviet* (étui en bois renfermant la pierre à aiguiser la faulx) et une *proulière* de char ; il est accusé en outre de nombreux larcins de fruits et de bois et d'avoir abattu un *blessonnier* (poirier sauvage) qui ne lui appartenait pas.

Abraham Marte confesse de nouveau le vol d'une grappe de raisin, il a encore remué et déplacé une borne, mais nie s'être emparé d'un coviet.

Mis à la question, suspendu par une corde au plafond *à la pesanteur de son corps,* selon la coutume, il s'écrie : « Mettez-moi à bas, et je confesserai tout ! » Mis à bas, il s'empresse d'avouer tous les délits que lui reprochent les témoins, parmi lesquels il n'y en a que deux qui tiennent son parti et cherchent à le faire passer pour un homme de bien.

Le 13 octobre, le Châtelain accourt tout essoufflé au château pour tenir Justice à l'extraordinaire et annonce à Messieurs les Justiciers, convoqués à la hâte, qu'il vient d'apprendre du *Mestral* que le détenu s'est évadé, puis faisant comparaître tous les domestiques du château, il s'empresse de les interroger sur le fait inouï qui vient de se passer. Le Mestral, questionné le premier, raconte que portant à dîner au prisonnier, il trouva le cachot vide, mais qu'ayant bien cherché partout, il aperçut un grand trou au mur près du plafond ; il s'en alla donc raconter l'affaire à Monsieur le Châtelain qui lui ordonna de quérir du monde pour rechercher l'évadé ; une dizaine de personnes et plusieurs chiens avaient fouillé les buissons, mais une journée entière de recherches n'avaient amené aucun résultat.

Le secrétaire rapporte que la veille, vers midi, étant au pressoir du château, il entendit le fils de Jacques Cornut qui criait : « Abraham Marte se sauve avec ses souliers à ses mains. » Entendant ces paroles, il sortit du pressoir et vit Marte s'enfuir hors de la cour vers le Pré du Château, puis disparaître derrière un buisson. Il se mit alors à sa poursuite.

Monsieur Prenelle dit à son tour, qu'étant à la cave il avait entendu crier : « Le détenu s'est évadé » et avait fait vainement aussi une diligente recherche du prisonnier.

La dame Petit, sa fille, raconta qu'en se promenant dans les *allées* (corridors) elle avait entendu des cris : « Venez ! venez ! le prisonnier se sauve. » Elle était descendue aux prisons avec d'autres pour voir les trous que Marte avait faits aux murailles, les ayant bien vus elle et les autres montèrent à une fenêtre au haut du bâtiment et n'aperçurent qu'un lièvre sortant d'un buisson.

Jacques Roux, domestique, rapporte qu'étant à l'écurie il entendit que le Mestral invitait Monsieur Prenelle à prendre son fusil et à courir après le détenu.

Adrienne Cuénot, servante, raconta à son tour que, prenant une brassée de bois dans la cour, elle vit un homme habillé de toile et ne le reconnut pas ; cependant il lui semblait que ce devait être le prisonnier.

D'autres témoins de la fuite de Marte vinrent encore confirmer les dépositions précédentes, et le sieur Châtelain ayant demandé que la prison fût visitée par Messieurs de la Justice, ceux-ci s'empressèrent de l'y accompagner et constatèrent qu'elle avait été forcée et rompue vers le haut de la porte, du côté droit en entrant, et que les pierres sorties de la muraille avaient été tirées en dedans. Ils constatèrent encore que le dit Marte détenu avait fait un creux au mur de l'autre prison, et commencé à saper celui qui se trouvait sous la taille de la fenêtre du corridor, du côté de vent, sans que l'on vît aucun instrument dont il eût pu se servir.

Le noble, prudent et vertueux Châtelain, ayant fait remonter les honorables Justiciers dans la salle, expose ses conclusions : puisque le délinquant avait confessé ses crimes capitaux et réitéré et confirmé ses confessions, et qu'il était apparu à Messieurs de la Justice le peu de crainte de Dieu, et la méchanceté horrible du dit Abraham Marte, d'avoir ainsi pris le nom de Dieu en vain, et les imprécations qu'il avait faites sur les crimes qu'il avait commis, ainsi que d'avoir forcé et rompu les prisons et maisons fortes de Madame la Baronne, ce qui est aussi un crime capital, il devait, en conséquence, subir le dernier supplice. Mes-

sieurs de la Justice, après avis et consultations et ayant invoqué le saint nom de Dieu, ont prononcé comme il s'ensuit :

Premièrement que Messieurs de la Justice ayant sérieusement et mûrement considéré et su et entendu les crimes du dit Abraham Marte, par sa franche confession d'avoir été trouvé dans la vigne nuitamment en dérobant des raisins, et par ce moyen violé le commandement souverain qui se lit tous les ans; de plus ayant été si mal avisé de déplacer une borne, ainsi que pour s'attribuer un arbre et avoir travaillé à le faire périr, qui sont trois crimes qu'il a franchement confessés et corroborés; de plus ayant été si méchant de prendre le nom de Dieu en vain et d'avoir proféré de si terribles imprécations contre soi-même à la face de la Justice pour les larcins qu'il a ensuite confessés; considéré aussi qu'il a violé les lois de la Justice en forçant les prisons et maisons fortes de notre très honorée Dame, Madame la Baronne, et s'être évadé et sauvé des dites prisons; Messieurs de la Justice ont condamné le dit Abraham Marte qu'étant repris rière cette Baronnie et Seigneurie, il doit être jugé suivant la forme ordinaire et dans le parquet, il sera livré entre les mains de l'exécuteur de la haute Justice, pour avoir la langue percée, et ensuite être mené et conduit au lieu patibulaire et accoutumé de faire justice; là, avoir le poignet droit coupé et retranché de son corps, et ensuite avoir la tête tranchée et séparée de son corps, et son corps être mis en terre au même lieu; quant à ses biens ils seront confisqués et échus à la Seigneurie de notre dite Dame, Madame la Baronne, et à qui de droit ils appartiendront. Réservé la grâce de Son Altesse sérénissime, notre Souverain prince, soit de Monseigneur le Gouverneur le représentant.

Et c'est par la connaissance des honorables sieurs (suivent sept signatures de justiciers) et pour renfort (suivent trois signatures), assesseurs aux assises de la dite Baronnie, et à moi greffier soussigné ordonné l'expédier ces jours de l'an susdit.

On aime à croire qu'Abraham Marte réussit à gagner la frontière sans être inquiété et qu'il ne revint pas au pays par la crainte que devait lui inspirer le noble et vertueux châtelain Rognon.

En tout cas s'il fut repris rière le territoire de la baronnie, il est probable que le prince ou le gouverneur cassa son jugement.

ALBERT VOUGA.

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite — Voir la livraison d'octobre 1885, page 257)

A la date du 10 avril, la cour de Savoie adressait un rescrit à Rodolphe de Hochberg : en l'absence du duc de Savoie, le marquis de Saluces priait le comte de Neuchâtel de suspendre toute action au sujet de ce ressort de Gorgier et Saint-Aubin, jusqu'à l'arrivée du duc que cette affaire regardait particulièrement.

Provisoirement, cette question en resta donc là, non sans que le marquis Rodolphe travaillât à la liquider au mieux de ses intérêts : Berne envoya encore deux missives au Conseil d'Estavayer, l'une le 30 mai 1464, l'autre la veille de Sainte-Madeleine (28 juillet) (1). On y trouve, développées sous une autre forme, les mêmes raisons alléguées précédemment ; le Sénat de Berne continue à se plaindre du fait que le Conseil d'Estavayer n'ait eu aucun égard à sa demande, que l'acte de ressort arrêté avec la châtellenie de Gorgier privait le comte de Neuchâtel d'une partie de sa juridiction sur les hommes de cette terre, que le Conseil d'Estavayer devait donc le rompre afin que messire Rodolphe de Hochberg, soit Jean de Neuchâtel, pût jouir en plein de tous ses droits sur ses sujets, etc., etc.

Possible, voire certain est-il que Rodolphe de Hochberg, en sa qualité de combourgeois de Berne, aurait désiré que cette république, qui lui était toute dévouée, on le sait de reste, pût concourir à terminer cette contestation, de concert avec le duc de Savoie, et que les obsessions de Berne à l'égard de la ville d'Estavayer n'avaient pas d'autre but.

Mais les Staviacois, ayant le vent à poupe et sentant très bien que l'ingérence de Berne en cette affaire, c'était la perte de leur influence sur leurs ressortissants et combourgeois d'outre-lac, faisaient la sourde oreille et s'en remettaient au duc de Savoie, en sa qualité de suzerain

(1) Archives d'Estavayer.

du comte de Neuchâtel pour Gorgier; — position qui de fait était très habile et inattaquable. Car le duc de Savoie ne pouvait accepter l'arbitrage de Berne en cette affaire, sans laisser entamer et peut-être compromettre ses droits de suzeraineté sur Gorgier, droits incontestables et incontestés jusqu'alors et qui ne furent mis en oubli que grâce à l'issue des guerres de Bourgogne.

Pendant ce temps, les difficultés qui s'étaient élevées entre le seigneur Jean de Neuchâtel-Vauxmarcus et ses sujets de Gorgier, pour l'exécution des franchises et le paiement de certains droits féodaux, ne s'étaient pas apaisées, bien au contraire, comme je l'ai dit plus haut.

Loin d'écouter les sages directions qu'avait tenté de lui donner le Bailli de Vaud, Jean Ier avait fait vendre les objets saisis à ses sujets, ce qui donna lieu à de nouvelles difficultés qui vinrent se greffer sur un gros procès au sujet de l'*aide* que le sire de Gorgier réclamait à l'occasion du mariage de sa fille Simonne de Neuchâtel.

Les *tailles seigneuriales*, appelées aussi *aides aux quatre cas*, devaient, dans la règle, être payées dans les quatre circonstances suivantes : lorsque le seigneur était armé chevalier, lorsqu'il mariait sa fille *aînée*, lorsque, fait prisonnier, il avait à payer une rançon, et quand il faisait un voyage outre-mer, soit en croisé, soit en pèlerin. A ces quatre cas s'étaient ajoutés, avec le temps, des cas complémentaires, par exemple les acquisitions de terre. Avant 1340, Gorgier étant un franc-alleu, les aides étaient dues aux seigneurs d'Estavayer; mais depuis la suzeraineté de la Savoie et l'acte qui spécifiait tous les droits seigneuriaux compris dans l'inféodation de la terre de Gorgier ne mentionnant pas les aides, ce droit se trouvait retenu dans la réserve générale « du ressort et souveraineté ». Seulement ce point de vue ne fut admis qu'après une sentence des Trois-Etats de Neuchâtel (1598) qui attribua la perception du *droit des aides* au comte de Neuchâtel, comme suzerain.

En 1430, lors du mariage de Louise de Neuchâtel, fille aînée de Jean Ier, avec le comte d'Arberg, Jean III, seigneur de Valangin, aucune aide n'avait pu être demandée aux gens de la terre de Gorgier, celle-ci étant encore entre les mains de la maison d'Estavayer. Mais lorsque les âpres démêlés du comte Jean de Fribourg avec les bourgeois de Neuchâtel, au sujet de l'acte de franchises brûlé en 1450, eurent violemment remis en lumière ce droit, Jean Ier eut la tentation de l'appliquer dans sa seigneurie de Gorgier.

Seulement faut-il remarquer qu'il ne s'agissait pas d'aide due régulièrement, puisque Simonne de Neuchâtel n'était pas une fille aînée,

étant née du second mariage de Jean I[er] avec Catherine de Blonay. A cette irrégularité, le seigneur de Gorgier en ajouta une seconde : au lieu de fixer en bloc la somme à payer par ses sujets, il réclama le paiement de l'aide due, sans en fixer le montant.

Or, en matière d'aides, la manière de procéder était celle-ci : le seigneur fixait le chiffre du capital à livrer par les contribuables; puis, lorsqu'il y avait plus d'une commune dans la seigneurie, comme c'était le cas dans la terre de Gorgier, les communes répartissaient entre elles la somme à payer; enfin chaque commune faisait la répartition de sa quote-part par feu, et cela selon la fortune de chacun. La *taille* était ainsi un impôt qui atteignait la richesse dans trois sources essentielles, la terre, les biens meubles et le capital; contrairement à la plupart des redevances de ces temps, elle avait l'avantage d'être un impôt proportionnel.

Comme on le pense bien, les Bérochaux refusèrent de payer cette *aide*, vu la manière en laquelle on la leur réclamait. Là-dessus, Jean de Neuchâtel « fait gager aucuns de ses gens, non pas tous les communeurs *(comme il aurait dû)*, mais plusieurs particulièrement, de certains gages de bêtes, chevaux, bœufs, vaches et autres », puis, après un certain laps de temps, fait vendre les gages.

Un tel mode de procéder était absolument inusité. Ainsi une lettre de vendition de gages, portant la date du vendredi avant fête sainte Lucie 1466, nous apprend en substance que Jacques Pictet et Jean Mélier, *receveurs de l'aide* réclamée par le comte Rodolphe, dans l'avouerie de Bevaix, au sujet du mariage de damoiselle Catherine sa fille, mariée à Philippe de Neuchâtel en Bourgogne, vendirent de gage aux gens de Bevaix, au lieu accoutumé, à trois cris solennels comme est de coutume, à Perrin Miéville, sautier de Boudry pour le dit seigneur comte, tous et singuliers les prés de Gorgier et Bevaix existant sur la montagne, depuis le Pré-Dompy qui est devers bise, jusqu'à la Combe-du-Lagat devers vent, le haut de la montagne devers uberre et les Roches-de-Treymont devers joran, pour quatre florins d'or et demi, jetés sur les dits prés à cause de la dite aide (1).

Ici, tout est régulier. La part d'aide réclamée à Bevaix a été fixée à 4 $^1/_2$ florins d'or; les *receveurs de l'aide* pour cette commune ont été désignés; ils ont réclamé le paiement de cette taille; les gens de Bevaix ont refusé en corps; alors les receveurs de l'aide saisissent de gage les prés

(1) Grandes Archives, S 1/43, acte reçu Conrad Cordier, notaire.

de montagne communaux; les hommes de l'avouerie persistant dans leur refus, les biens sont vendus.

Jean Ier de Neuchâtel n'avait suivi aucune de ces formalités. Aussi les Bérochaux, après avoir consulté le Conseil d'Estavayer, résolurent-ils de réclamer auprès du comte de Neuchâtel.

Antoine Bullet, favre (*forgeron*), gouverneur de Saint-Aubin, Pierre Maillet, gouverneur de Sauges et Girard Lambert, gouverneur de Gorgier, agissant tant en leur nom qu'en celui de tous les preud'hommes des villages de la châtellenie de Gorgier, se présentèrent en plaignants devant Rodolphe de Hochberg, au château de Neuchâtel. Après les avoir entendus, le comte en écrivit sur-le-champ au lieutenant du châtelain de Gorgier. Il avait jugé sans doute que la meilleure politique pour rattacher les Bérochaux au comté, était de leur faire rendre justice, non de les molester.

Cette première lettre étant restée sans effet et les trois gouverneurs outre Areuse ayant refait le voyage de Neuchâtel, le comte en écrit une seconde, le 15 décembre 1464, conçue en ces termes :

« Rodolphe, marquis de Hochberg et comte de Neuchâtel, à François Cordier, [1] châtelain de Gorgier, nous te saluons.

« Par ainsi soit que naguères, à la complainte des gouverneurs de la terre et communauté de Gorgier, tant en leur nom qu'au nom de tous les habitants d'icelle châtellenie de Gorgier, nous eussions mandé et commandé à Pierre Choux, ton lieutenant en la dite châtellenie, de faire recréance aux dits gouverneurs et habitants, de certaines leurs bêtes, tant chevaux, bœufs, vaches, comme autres, desquelles ton lieutenant les avait gagés, à l'instance requise de notre très cher et bien-aimé cousin, messire Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et Gorgier, sans qu'ils sussent cause pourquoi — ainsi qu'ils disaient; — laquelle recréance, sous caution ni autrement, le dit lieutenant ne leur a voulu faire, ains nous a écrit une certaine lettre, lesquelles excuses ne nous suffisent pas; — considéré et attendu que les dits gouverneurs, au nom que dessus, derechef se complaignent, demandant la dite recréance sous caution à eux être faite, selon us et coutumes de pays, eux offrant d'ester à droit, si leur seigneur leur prétend rien à demander; — par quoi, te mandons, commandons expressément et pour la seconde fois, qu'incontinent vu ces présentes, tu fasses ou fasses faire, par ton lieutenant, recréance ès dits habitants et complaignants, de leurs bêtes, sous caution, ensemble leur assembler la cour et leur administrer droit et justice, selon us et coutumes. Autrement, à ton

(1) François Cordier ou Cordey était bourgeois d'Yverdon : en 1462, nous le voyons faire la collecte dans la rue du Milieu, à Yverdon, pour la refonte des cloches.

(Annales d'Yverdon.)

défaut et de ton lieutenant, nous y pourvoirons ainsi qu'il appartiendra par raison, et ce, nonobstant la réponse dessus mentionnée.

« Donné sous notre scel, le jeudi après la fête Conception de Notre Dame 1464 (1). »

Pas plus que les autres, cette lettre n'avança les affaires des Bérochaux. Ces derniers ayant remis à leur châtelain la lettre de recréance émanée du comte de Neuchâtel et l'ayant requis de nouveau de leur remettre leurs gages, François Cordier alla faire commandement à monseigneur de Vauxmarcus, en son château, qu'il voulût bien remettre les gages en question. Mais Jean de Neuchâtel répondit qu'il n'était pas à point de faire recréance de ces gages, car ils étaient vendus, perdus, échus et passés en chose adjugée, selon coutume de pays. Il ajouta que Jean de Neuchâtel, son fils et son coadjuteur *(suppléant)*, mandé par monseigneur de Neuchâtel *(le comte)*, n'était pas au lieu, mais qu'aussitôt revenu, il énoncerait les causes pour lesquelles ses sujets avaient été gagés. Il termina en disant que, s'il pouvait aller, lui-même leur rendrait droit, mais que ses jambes ne pouvaient porter son corps. Jean Ier était alors très âgé.

Cependant, la semaine suivante, le comte de Neuchâtel revenait à la charge par la lettre qui suit :

« Rodolphe, marquis de Hochberg et comte de Neuchâtel, à François Cordier, châtelain de Gorgier, nous te saluons.

« Les gouverneurs de la terre et châtellenie de Gorgier se sont de rechef complaints à nous que, sur nos secondes lettres de mandement par nous à toi envoyées, touchant la recréance de certaines leurs bêtes, que Pierre Choux, ton lieutenant au dit Gorgier, leur a levées de gage, tu ne leur as fait faire icelle recréance et restitution, ni ne leur as ainsi observé le contenu de notre mandement, combien que d'eux tu aies reçu caution et fiance suffisante d'ester à droit, si messire Jean de Neuchâtel prétendait rien à leur demander; ains leur détiens toujours leurs bêtes, à leur grand préjudice et dommage, et au contempt et méprisement de notre mandement. Sur quoi, nous te mandons, commandons expressément pour la tierce et dernière fois, qu'incontinent reçu ces présentes, tu leur fasses ou fasses faire restitution et recréance de leurs bêtes, attendu le fiancement ci-dessus, ou leur assembler cour, ainsi que raison et coutume de pays s'appartient. Autrement, à ton défaut, nous les pourvoirons de justice et raison.

« Donné sous le signet manuel du notaire sousécrit, en l'absence de notre scel, le mercredi avant la Nativité de Notre Seigneur 1464 (21 décembre).

« Par le commandement de monseigneur : A. Lemoynne, clerc.

(1) Archives de la Béroche.

C'était clair et net. Cette fois, il n'y avait plus à hésiter. Le châtelain fit, par son lieutenant Choux, assigner Jean de Neuchâtel et les trois gouverneurs Bullet, Maillet et Lambert, devant lui, sur le jeudi après la fête de la Nativité de Notre Seigneur, 29 décembre 1464, au siège judicial, à Saint-Aubin, à l'heure et au lieu qu'il était accoutumé de plaidoyer.

Comme il ne pouvait être question de porter cette cause devant le plaid ordinaire, composé des chefs de famille des cinq communes, le châtelain avait appelé, selon la coutume, une vingtaine de notables des localités environnantes, pour assister, connaître et juger ès dite justice et connaissance. C'étaient : « François Lamberson, d'*Orbe*, Pierre Escoffier, clerc, de *Cheyres*, Froment Mercier, *demeurant* [1] à *Estavayer*, Jean Loy, de *Bevaix*, Perrin Chrestin, de *Vauxmarcus*, Jean de Rina et Jean Mercier, de *Grandson*, Jean Signard, de *Cheyres*, Jaquet Sudrau et Jaquet Cuchat, de *Fons*, et plusieurs autres preud'hommes. »

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

RÉGIMENT DE MEURON

Service de Hollande (1781-1795)

PORTE-ENSEIGNE (AVEC PLANCHE)

Le numéro du *Musée neuchâtelois* de janvier 1880 contient une planche représentant un porte-enseigne du Régiment de Meuron, au service de Hollande, de 1781 à 1795, dont l'exactitude des tons de l'uniforme et du drapeau laisse à désirer; M. Th. de Meuron ayant bien voulu faire exécuter une planche supplémentaire qui rectifie la première, nous lui en témoignons ici notre reconnaissance.

Le Comité de rédaction.

(1) *Demeurant* et non *bourgeois*, les gens d'Estavayer étant envisagés comme partiaux à l'égard des Bérochaux.


Terra et Mare
Fidelitas Honor





SAMUEL OSTERWALD

d'après un portrait de Handmann

Gens de Robe et d'Épée

LA FAMILLE OSTERWALD

Notes et documents inédits (avec planche)

(Suite et fin — Voir la livraison de novembre 1885, p. 261)

VIII

En juin 1716, Samuel Osterwald arrivait à Londres, où séjournait à ce moment un sien oncle, qu'il appelle toujours « mon oncle le brigadier », et qui était au service des Etats-Généraux. Il ne nous dit pas son nom, mais c'était un frère de sa mère, Daniel de Chambrier. La *Biographie neuchâteloise* m'a aidé à déterminer l'identité de ce personnage, qui n'est pas le premier venu : brigadier dès 1709, il avait eu deux chevaux tués sous lui et deux doigts emportés dans un combat contre les Français; il fit l'expédition d'Angleterre, en 1715, contre les partisans du Prétendant. En 1717, les Etats-Généraux le désignèrent comme gouverneur du prince d'Orange; sa femme appartenait à l'ancienne noblesse de Flandres; il avait une fille, Jeanne-Lucrèce, que nous retrouverons. Le brigadier reçut son neveu de la façon la plus cordiale.

Les lettres qui nous restent à parcourir ne diffèrent des précédentes que par les incidents qu'elles rapportent; le ton du jeune voyageur demeure le même, empreint d'une tendresse respectueuse pour son vénéré père. Il lui écrit le 13 juillet 1716 :

« Le séjour que vous avez fait à Bâle m'a fait beaucoup de plaisir; j'espère que vous vous serez un peu délassé de vos fatigues et que vous aurez fait une bonne provision de santé. Je suis bien persuadé que la séparation vous aura coûté, à vous et à mon frère; je me réjouis de voir le temps où nous pourrons tous être réunis. Vous irez sans doute encore passer quelques jours à la Borcarderie; si vos affaires vous permettent de donner quelques jours à

mon beau-frère et à ma sœur (1), je prends la liberté de vous prier de le faire; je connais que l'air de la campagne vous est favorable, surtout quand vous pouvez y être avec des personnes dont la compagnie vous fait plaisir. »

Le 29 décembre, étant à Berlin, il adresse à son père une lettre particulièrement affectueuse où il lui présente ses vœux pour l'année 1717, dans les termes touchants que voici :

« Je prie Dieu du plus profond de mon cœur et avec toute l'ardeur dont je suis capable, qu'il veuille vous conserver précieusement et en parfaite santé pendant une longue suite d'années; je le supplie de toute mon âme que vous trouviez, dans le sein de votre famille, toute la douceur et tout l'agrément que vous pouvez en attendre, afin que par ce moyen la grande perte que vous avez faite soit un peu réparée. Je me fais une joie et un plaisir inexprimable de penser que dans peu je serai auprès de vous et qu'il me sera permis de tâcher, par toutes sortes de soins et par l'attention qui pourra dépendre de moi, de vous procurer le contentement et la consolation dont vous avez besoin. J'ai fait et nous avons tous fait une perte assurément bien grande; je ne saurais y penser que je n'en sois encore tout ému et que mon cœur n'en soit pénétré de douleur. Mais outre que le bonheur dont je suis persuadé que feu ma mère jouit est un léniment à ma douleur, elle se trouve aussi considérablement soulagée quand je pense qu'après que mes voyages seront finis, je pourrai, s'il plaît à Dieu, réunir tous mes soins et tous mes empressements pour vous, comme toute ma tendresse a été réunie en vous dès le moment que ma chère mère nous a eu quittés..... »

Samuel ne passa que deux mois à peine en Angleterre : « Il faut, écrivait-il, se dépêcher de sortir d'un pays où la dépense est excessive.» Les jérémiades sur la cherté de la vie reprennent en effet de plus belle. On doit, quand on est Osterwald, tenir son rang, et cela coûte :

« Ce pays-ci, écrit le brave garçon, est un terrible pays pour la dépense; il faut toujours avoir l'argent à la main.... L'argent y va bien plus vite qu'en France; tout ce qu'il faudra faire, ce sera de ne pas rester longtemps ici.... J'ai été obligé de prendre un laquais; j'ai eu des raisons de le faire, tirées de mon oncle et de moi; je ne pourrais pas m'en passer et mon oncle souhaite que je me produise d'une certaine manière. »

« Je n'ose pas vous dire, écrit-il à la fin de son séjour, que depuis que je suis ici à Londres, j'ai presque dépensé 20 guinées; les voyages coûtent quatre fois plus qu'en France : on ne voit rien qu'à la pointe du denier. »

Il mit du moins à profit son temps, et, comme à Paris, fréquenta nombre de gens distingués, voire célèbres. Il va à la cour et mentionne le fait avec sa sécheresse ordinaire :

(1) Jean-Henri de Montmollin et Barbe Osterwald, sa femme.

« A l'égard de la cour, j'ai vu presque tous les soirs que j'ai été à Londres le Roi[1], le Prince, la Princesse et toute la cour: j'ai été un très régulier et très exact courtisan. »

Mais c'était tout naturellement parmi les théologiens anglais que le fils du pasteur Osterwald devait rencontrer bon accueil. Je trouve à glaner dans ses lettres plus d'un détail qui offrira quelque intérêt pour les théologiens, s'il en est qui me lisent. Au reste, tout lecteur neuchâtelois verra avec plaisir en quelle haute estime le clergé anglais tenait alors l'auteur du *Catéchisme*.

Parmi ceux qui accueillirent tout d'abord notre voyageur, il faut mentionner M. de Chamberlayne : John Chamberlayne, savant et fils de savant, membre de la Société royale de Londres, a laissé de nombreux ouvrages théologiques.

« C'est, dit Osterwald, un ami généreux, obligeant, empressé à rendre service et duquel je ne saurais assez me louer. Il m'est souvent venu voir, il m'a donné à manger, il m'a accompagné en divers endroits, il m'a instruit sur bien des choses et il avait la larme à l'œil quand je lui ai dit adieu.... Il vous prie de penser aux *Arguments.* »

Ce dernier mot exige une explication : les *Arguments et réflexions* d'Osterwald sur la Bible venaient de paraître en anglais, par les soins de l'archevêque de Cantorbéry et sous le patronage de la Société pour la propagation de la doctrine chrétienne. Mais l'auteur n'avait pas encore publié ses *Arguments* en français, et ses amis d'Angleterre le pressaient de le faire. Il les publia en effet en 1720. On comprend que Samuel fut bien reçu par l'archevêque de Cantorbéry.

« Mylord archevêque de Cantorbéry, à qui M. de Chamberlayne me présenta l'autre jour, m'a reçu de la manière du monde la plus gracieuse. La lettre que j'eus l'honneur de lui remettre de la part de Messieurs de la Classe lui fit plaisir; il me chargea fort de les en remercier, en attendant qu'il le fît lui-même... Il me parla beaucoup de vous;... il me pria de vous assurer de son estime et de sa considération toute particulière, et comme je sortais, il me dit encore que je ne devais pas manquer de vous présenter ses respects. Il m'a fait l'honneur de me dire qu'il avait présenté votre livre d'*Arguments* à la Princesse de Galles et qu'il avait été parfaitement bien reçu. Ce livre est extrêmement estimé en Angleterre; les manuscrits français qu'on en a se vendent 60 et 70 francs.... La jeune Princesse Anne, aînée des filles du Prince de Galles, lit tous les matins et tous les soirs dans ce livre le sommaire et les réflexions que vous faites sur le chapitre qu'on lui fait lire. »

(1) Georges Ier.

Là ne se bornent pas les bons offices de M. de Chamberlayne : il se fait l'introducteur du jeune étranger dans le monde théologique, où son nom lui vaut toute sorte de marques de considération :

« Il me conduira jeudi, écrit Samuel, à la Société dont vous êtes membre; le corps veut me faire un compliment. »

Quelle est cette Société ? — Ceux qui possèdent les premières éditions du *Catéchisme* d'Osterwald auront lu la dédicace : *Aux très-illustres seigneurs et à tous les honorables membres qui composent la Société établie dans le royaume d'Angleterre pour la propagation de la doctrine chrétienne.* Dans l'épître dédicatoire, l'auteur parle des témoignages de bienveillance dont cette Société l'a honoré. Nous venons de voir qu'elle avait en effet publié l'édition anglaise des *Arguments.* Voici maintenant le récit de Samuel :

« La Société *De propaganda doctrina christiana* m'envoya jeudi l'ouvrage de M. de Chamberlayne en présent, et l'après-dînée M. de Chamberlayne vint me prendre dans son carrosse et il me conduisit à la Société qui était assemblée : ces messieurs me firent l'honneur de me faire un compliment qui vous regardait, à ce que me dit mon gracieux conducteur; ensuite on me fit seoir à la seconde place après le président, et ces messieurs chargèrent M. de Chamberlayne de me dire qu'ils me priaient de vouloir être membre de leur Société et d'entretenir correspondance avec eux quand je serai chez moi. Je les remerciai de l'honneur qu'ils me faisaient; je leur dis que je voudrais de tout mon cœur être en état de concourir avec eux au but qu'ils se proposaient, que quoique je sentis *(sic)* bien que je n'étais pas digne d'être associé à tant de personnes illustres par leur mérite et par leur capacité, que cependant j'acceptais avec toute la reconnaissance imaginable la grâce qu'ils me faisaient et que je ferais mon possible pour la mériter. Je fus fort surpris quand M. de Chamberlayne me dit qu'on me priait d'être membre de la Société; je crus d'abord qu'il voulait rire. M. Newman, secrétaire de la Société, me fit bien des civilités. C'est un très galant homme, honnête, cordial et obligeant autant qu'on peut l'être; il me conjurait pour Dieu de le mettre à l'épreuve et de ne point partir sans lui avoir fourni une occasion de me témoigner combien il vous honorait et combien il m'aimait. »

Les hauts dignitaires de l'Eglise reçoivent tous avec la même considération le fils de leur collègue neuchâtelois. Voici d'abord l'évêque de Londres :

« Il me reçut fort gracieusement, il s'informa exactement de votre manière de vivre, de votre âge, et sur ce que j'avais l'honneur de lui dire que vous couriez votre 53e année, il me dit que vous étiez bien jeune pour votre

savoir et pour votre réputation.... Après que nous eûmes causé un moment, on apporta deux verres de vin et il but à votre santé.... Comme je sortais, il me chargea de vous assurer de son grand respect. »

Puis l'évêque de Glocester :

« Je fus mardi au Parlement.... Monsieur Bonet (?), qui était près de l'évêque de Glocester, lui demanda s'il vous connaissait; et sur ce qu'il lui dit que j'étais votre fils, l'évêque se leva de sa place et me salua deux fois fort gracieusement : il me fit un compliment en anglais, que je n'entendis pas. »

Je note encore le trait suivant :

« J'ai été à Oxford, où je vis M. le Dr Wilkens, qui me fit bien des civilités; il vous estime beaucoup; il but à votre santé; il m'accompagna presque partout. Il fait imprimer un nouveau Testament en langue égyptienne sur un très ancien manuscrit qu'il a en main. Je trouvai aussi là le chapelain de l'évêque de Worcester, votre bon ami; je fus tenté de pousser jusqu'au diocèse de ce bon Prélat.... Il me parla beaucoup de vous (le chapelain) et de l'estime toute particulière que ce vénérable vieillard avait pour vous. »

Le Dr Wilkens, dont il est ici question, a en effet publié à Oxford, en 1716, le Nouveau-Testament en langue copte. C'était un orientaliste fort connu.

Samuel Osterwald ne négligea pas non plus de voir et d'entendre les hommes les plus éminents du Refuge, à Londres. « J'ai fait visite, dit-il, au fameux M. Allix. »

Fameux, en effet, il y a deux siècles : Allix était le collègue du pasteur Claude et c'était lui qui devait prêcher à Charenton le 21 octobre 1685 : le jeudi précédent, l'Edit de Nantes fut révoqué ; Allix ne prêcha pas ; le 23 au matin, les démolisseurs officiels se mettaient à l'œuvre, et le samedi suivant le temple de Charenton n'existait plus. Ce qu'il faut noter encore, c'est que J.-F. Osterwald avait connu Allix à Paris, où il avait fait un séjour pendant ses études.

Osterwald mentionne aussi une visite à M. Masson, « qui, dit-il, me reçut fort froidement, à cause que je ne l'avais pas vu des premiers. » Ce Masson est probablement Jean Masson, qui a laissé plusieurs ouvrages fort connus au siècle passé.

Recueillons encore un trait qui a son intérêt historique et qui montre que certains réfugiés ne pardonnaient pas à Louis XIV mort tout le mal qu'il leur avait fait pendant sa vie :

« J'entendis l'autre jour prêcher M. Armand du Bourdieu : il ne nous parla point du bon Dieu; il maltraita avec le dernier emportement Louis XIV

et le précédent ministère; il est fort peu édifiant d'entendre de pareilles injures sortir de la bouche d'un ministre de Jésus-Christ. »

Cet Armand du Bourdieu, ancien pasteur de Montpellier, était un des meilleurs prédicateurs du Refuge.

Enfin, pour clore le chapitre des réfugiés, je ne saurais omettre le détail suivant :

« Le frère de M. Bourguet, que vous connaissez, m'est venu voir : il m'a appris que son frère devait présentement être à Neuchâtel. »

Ce frère de Neuchâtel, c'est le célèbre Louis Bourguet, le savant qui fut un des premiers professeurs de sciences dans notre ville.

Après les théologiens anglais, après les réfugiés, mentionnons quelques personnages dont les noms doivent être retenus : Samuel Osterwald vit des savants illustres, tels que Flamsteed et Newton. En ce qui touche ce dernier, Samuel nous dit :

« J'irai voir le célèbre M. Newton. M. de Fontenelle me pria de le voir de sa part et de le remercier d'un livre qu'il lui avait envoyé. »

On a raison de dire que les Neuchâtelois sont mêlés à tout ; en voici un qui sert d'intermédiaire entre le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et le grand physicien anglais. Samuel raconte ainsi son entrevue avec Newton. Il y fut conduit par Guillaume Burnet, fils du célèbre théologien et lui-même savant astronome; Burnet l'avait d'abord invité à dîner :

« Nous fûmes tout le jour à table, et sur les 7 heures du soir, nous allâmes faire visite au célèbre M. Newton, qui connut d'abord mon nom et but à votre santé. »

On en veut au sobre juriste de ne point éclairer sa narration de quelques détails. Mais nous pouvons deviner et reconstruire par l'imagination cette scène : le grand Newton portant un toast au grand Osterwald.

Le récit de sa visite à Flamsteed me permet de rectifier une erreur commise par F. de Chambrier dans son *Histoire de Neuchâtel*, p. 501 : il nous dit que Newton appelait J.-F. Osterwald « le plus chrétien de tous les hommes, *vir omnium christianissimus* ». Chambrier, qui a évidemment eu sous les yeux les lettres de Samuel Osterwald, y a trouvé ce mot, en effet, dans un paragraphe où il est question tout ensemble de Newton et de Flamsteed, mais c'est ce dernier qui a décerné à notre théologien le beau titre que l'historien a mis dans la bouche de Newton :

« J'ai fait visite, dit Samuel, au fameux astrologue Flamsteed, qui demeure au parc de Greenwich : il me dit que vous étiez *vir omnium christianissimus;* à M. Newton, etc.... »

La proximité de ces deux noms explique la confusion faite par F. de Chambrier. Quant à Flamsteed (1646-1719), il avait été, en effet, nommé en 1676 par Charles II, directeur de l'Observatoire de Greenwich, lors de sa fondation. C'est là que le vit Osterwald.

Tels sont les incidents saillants de son séjour à Londres. Il parle dans une lettre de notes qu'il a prises et qu'il se propose de rédiger; nous ignorons s'il a jamais donné suite à ce projet, dont nous n'avons pas trouvé d'autres traces dans les archives de la famille.

Samuel quitta Londres pendant l'été 1716 et s'embarqua pour la Hollande avec M. de Molène, « beau-frère de M. l'auditeur Tronchin, et M. Trembley, de Genève ». Le 3 août 1716, il écrit de La Haye à son père. Nous allons cueillir dans ses lettres de Hollande les traits les plus caractéristiques.

IX

Les Pays-Bas, terre de refuge, étaient un séjour fort intéressant à cette époque-là; nous trouvons mentionnés dans nos lettres les membres les plus connus de l'Eglise réformée de France. A La Haye, il rencontra Gédéon Huet, pasteur en Bourbonnais avant la Révocation et qui se retira en Suisse avec sa famille, pour devenir plus tard pasteur à La Haye. Huet avait épousé la sœur du fameux L'Enfant, que nous allons retrouver à Berlin :

« Je fis visite à M. Huet, dit Samuel; il souhaiterait bien de vous revoir; nous avons bien parlé de Neuchâtel, surtout de vous et de M. Tribolet. Il me paraît qu'il a conservé un sentiment tendre pour Neuchâtel. »

Huet s'était donc réfugié d'abord parmi nous et avait été accueilli en frère par Osterwald et par son ami, son compagnon d'études et de consécration, le doyen Tribolet.

C'est à La Haye aussi que Samuel Osterwald entend prêcher Basnage et lui fait visite. Le savant Jacques Basnage, élève de Tannegui Le Fèvre et de Jurieu, était pasteur à La Haye depuis 1709 :

« Il est, dit Samuel, fort honnête et très obligeant; il me chargea de vous assurer de toute sa considération. Je fis aussi visite à M. Saurin, de qui je fus pareillement très bien reçu. »

Nous voudrions trouver un mot de plus sur l'éloquent prédicateur appelé le « Bossuet protestant ». Mais notre narrateur nous a accoutumés à nous contenter de peu. Il entre dans plus de détails au sujet de Superville, dont le nom est l'un des plus honorés de l'Eglise du Refuge; c'est à Rotterdam que résidait Superville, connu surtout, comme Osterwald, pour avoir écrit un *Catéchisme* :

« J'allai faire visite à M. de Superville : il a 58 ans, il est fréquemment attaqué de vertiges qui viennent beaucoup du mal épileptique; il me dit qu'il vous avait connu à Saumur, mais qu'il avait eu des relations plus particulières avec M. Tribolet, qui, à ce qu'il dit, était toujours près de lui lorsqu'il était malade, et qui lui copia divers écrits de M. Martel (1). Il me parut, par tout ce qu'il me dit, qu'il vous considérait beaucoup; dès que je lui eus dit mon nom, il m'embrassa fort cordialement. »

Samuel poursuit sa route, passe à Delft, y voit « de fort belles faïences, à très bon marché », et déplore de n'en pouvoir envoyer au pays; puis il s'arrête à Bois-le-Duc, chez son oncle le brigadier, où il est reçu comme l'enfant de la maison :

« Dès que j'ai eu passé un quart d'heure dans leur maison, j'y ai été avec la même liberté que si j'y avais passé toute ma vie. Je me réjouis d'y retourner.... Ma tante est de l'humeur du monde la plus agréable.... Je n'aurais jamais cru qu'une personne qui a des parents qu'elle n'a jamais vus pût les aimer et s'intéresser à ce qui les regarde comme ma tante fait à l'égard des parents qu'elle a en Suisse. »

A Magdebourg, le jeune voyageur est arrêté par une dissenterie violente; les voyages ne se faisaient pas en 1716 aussi confortablement qu'aujourd'hui. Voici ce que nous raconte Samuel :

« La grande fatigue que l'on souffre en voyageant sur ces chars de poste, les injures de l'air auxquelles vous êtes exposés jour et nuit, et les mauvais aliments et la mauvaise bière que l'on trouve sur la route, m'ont, à ce que je crois, attiré cette maladie. J'ai été heureux d'avoir eu avec moi un valet qui eût du soin et qui entendît la langue allemande; je ne sais pas ce que j'aurais fait sans cela. J'ai logé trois jours chez un cabaretier allemand où je n'ai pas pu avoir un bouillon; enfin M. Couteau, mon médecin, me trouva une chambre chez un cuisinier français nommé Passera, où je me fis porter;... j'y ai de bons bouillons et rien ne m'y manque.... Un major de dragons, que je ne connais absolument point, vient de m'envoyer faire ses compliments par mon valet, et me dire qu'il connaissait mon nom, que si j'avais besoin de sa bourse ou de quelque autre chose, je pouvais en disposer....

(1) Professeur de théologie à Montauban pendant le XVIIme siècle.

« Un ministre français qui loge dans l'auberge, *ayant su mon nom*, m'est venu voir....

« Ma maladie me coûtera plus de 10 pistoles. »

A la dissenterie se joint le mal du pays, et l'exilé songe à sa « chère patrie », qu'il aime « toujours davantage » :

« Voici, s'écrie-t-il dans sa lettre du 30 septembre, voici la saison des vendanges: je voudrais bien être en situation de vous décharger des soins qu'elles vous donneront, mais cela se fera, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine. »

Quelques jours après, il est à Berlin :

« Je me fais un plaisir de penser que je suis parvenu à mon *ne plus ultra;* désormais, s'il plaît à Dieu, je ne ferai plus que de me rapprocher de vous. »

Et ce sont de nouvelles complaintes sur la dépense !

X

Ce séjour à Berlin est intéressant à divers titres et mérite que nous nous y arrêtions un peu. A Berlin, comme en Angleterre, comme en Hollande, Osterwald devait rencontrer de nombreux réfugiés et des théologiens qui étaient en correspondance avec son père. A chaque page de ses lettres, un nom connu attire l'attention : c'est L'Enfant, que Samuel entend prêcher, qu'il va voir et qui lui dit qu'il prépare les matériaux pour son *Histoire du concile de Bâle;* c'est Jablonski, théologien érudit, prédicateur du roi et président de l'Académie royale, chez qui il trouve le meilleur accueil; c'est Beaussobre, qui le présente à la margrave Philippe ; Osterwald ajoute :

« M. de Beaussobre me donna hier à souper; il travaille conjointement avec M. L'Enfant à des notes sur le Nouveau-Testament. L'ouvrage est actuellement sous la presse à Amsterdam et les deux premiers Evangiles sont déjà imprimés. M. L'Enfant travaille sur les Evangiles et sur les Actes, et M. de Beaussobre sur les Epîtres. »

Notre compatriote n'est pas toujours indulgent pour ces réfugiés français; l'un d'entr'eux, dont il n'indique le nom que par les lettres initiales, avait répandu le bruit que Samuel Osterwald avait été nommé conseiller d'Etat; Samuel écrit à son père :

« Je ne sais sur quelle conjecture M. de Beauf. a pu dire qu'on m'avait fait conseiller d'Etat : je m'imagine que c'est une conjecture *à la réfugiée*, c'est-à-dire lâchée fort à la légère. »

Il malmène passablement un Ancillon, qui ne peut guère être que David Ancillon, le chef de la branche cadette de cette famille distinguée; il était pasteur de l'Eglise française et fut nommé chapelain de la cour par Frédéric I[er], qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques. Cet Ancillon fit notamment partie de la petite ambassade envoyée par le roi, en 1707, à Neuchâtel, et fut reçu alors bourgeois de notre ville. Il est probable qu'il avait eu quelque discussion un peu vive avec le grand Osterwald, l'ancien *contiste*, car Samuel s'exprime ainsi à son sujet :

« Mons. Ancillon vous fait bien des compliments; je ne le vois guère : entre nous, je le crois un peu brouillon; on n'en fait pas grand cas. Tout au moins, il est sûr que c'est une tête légère, qui va fort vite en besogne et qui ne pense pas beaucoup. Il a l'air coupable, il se justifie perpétuellement, et je me tue de lui dire que mon père ne se plaint pas de lui. Toutes ces apologies m'ennuient à la mort; cependant il faut bon gré, mal gré, les essuyer et les entendre, quitte pour oublier tout ce qu'il a dit. »

Samuel ne parle pas avec plus d'indulgence de Ph. Naudé, qui avait écrit une dissertation contre le *Catéchisme* paternel et qu'il traite avec dédain d'« ancien valet de chambre chez un seigneur saxon » ; il annonce à son père qu'une lettre apologétique vient de paraître à Berlin en réponse à l'écrit de Naudé et en cite des passages. Il l'informe aussi que son *Catéchisme* est traduit en hollandais, et transcrit tout un morceau de l'*Histoire critique* de Masson, où se trouve un pompeux éloge de l'œuvre du pasteur Osterwald.

Samuel Osterwald ne pouvait séjourner à Berlin sans chercher à connaître la cour ; il est curieux de noter les impressions des Neuchâtelois d'alors, pour qui tout était neuf à Berlin. Dans les lettres du jeune homme à son père, on devine, me semble-t-il, les préventions que ce dernier devait nourrir encore contre les nouveaux princes de notre pays :

« Il est vrai que je suis en une cour guerrière; mais, au milieu des militaires, je conserve les inclinations les plus pacifiques du monde; quand je les aurais guerrières, vos intentions feraient sur mon esprit l'impression que la raison aurait dû y faire.... J'ai eu l'honneur de faire la révérence à la reine et de parler assez longtemps avec elle; elle est extrêmement gracieuse; je lui ferai ma cour assidûment. »

Après avoir dit que le Roi va revenir de Brandebourg, il poursuit :

« Il ne manquera pas de me faire des questions sur notre pays : il veut qu'on lui parle hardiment; il faut même affecter avec S. M. un air ouvert et franc; il aime les gens de ce caractère. Mad[e] la princesse Royale dit pourquoi vous ne venez point à Berlin, que quand même le voyage est long, on fait bien un petit effort pour voir ses amis. Je l'ai remerciée de votre part du présent qu'elle vous envoya par Mad[e] de Lubières; elle me dit que si elle avait eu quelque chose de plus considérable, elle vous l'aurait envoyée de bon cœur; c'est une princesse toute charmante. »

Ce passage, ainsi que plusieurs autres, montre clairement que la cour de Prusse tâchait de gagner les sympathies du ministre Osterwald. De son côté, Samuel étudie la situation avec son sang-froid ordinaire, recherche quels sont les sentiments réels de la cour de Prusse pour Neuchâtel, et ce que les Neuchâtelois peuvent espérer d'elle; les passages que je vais citer dénotent un certain découragement parmi la jeunesse neuchâteloise, qui n'a pas encore retrouvé à Berlin l'équivalent de ce qu'elle a perdu en France depuis 1707. Après avoir vu un ministre d'Etat, M. Coulmann, Samuel écrit mélancoliquement :

« Il y a longtemps que je sais que le ministre ne se souciait pas de notre acquisition; je ne crois pas qu'il fasse à présent grand cas de nous, mais il est fort souple et fort honnête....

« Il ne faut pas s'attendre à quelque chose de considérable de la part de la cour; mais il ne faut rien négliger pour en tirer quelque chose....

« M. d'Ilgen (un autre ministre) me dit qu'un moyen de gagner l'affection du maître, *que nous n'avions pas,* serait de s'enrôler à son service aux mêmes conditions que les autres sujets de S. M. »

Et voici un trait qui montre que, dans l'opinion du jeune observateur, les Neuchâtelois sont en Prusse les sujets sacrifiés, les *Cendrillons* du royaume :

« Un fils de Matthieu Wavre a été me voir : il s'est marié dans le Mecklembourg et il a été ruiné en partie par l'armée moscovite et en partie par la gelée, qui lui a enlevé pour 200 écus de tabac; il tâche de trouver un établissement dans ce pays, mais difficilement réussira-t-il; on ne donne pas beaucoup ici, *et encore moins à des Neuchâtelois qu'à d'autres.* »

Quelques jours plus tard, il écrit encore :

« Le fils de Matthieu Wavre est parti d'ici pour s'en retourner dans le Mecklembourg; le pauvre garçon est ruiné; il n'a pas de quoi se remettre; il espérait trouver du secours dans ce pays, mais il aurait attendu longtemps.

Si ses parents qu'il a à Neuchâtel pouvaient faire entr'eux quelque petite somme, je la lui enverrais où il est, et cela l'aiderait à se tirer de la misère. »

Avec son esprit peu chimérique et très positif, Samuel finit par se résigner, et il écrit à son frère, le pasteur de Bâle :

« Plus j'examine les choses de près et plus je suis porté à croire que nous ne sommes pas tant à plaindre qu'on pense, de ce que tous les chemins à une fortune un peu considérable nous sont fermés : au moins nous ne sommes pas exposés aux caprices de cette inconstante (la fortune), et nous pouvons à peu près tabler sur ce que la fortune nous a une fois donné. Mais voilà, ce me semble, trop de moralités: ce n'est pas à un laïque de parler ainsi à un ecclésiastique. Pardonnez-moi cette petite usurpation sur vos droits. »

Malgré cette sage philosophie, Samuel ne néglige rien pour se créer une situation dans son pays. Il fait sa cour assidûment, voit les ministres, et correspond sans relâche avec son père au sujet de l'emploi qu'il rêve d'obtenir :

« Je vous prie de penser pour moi à quelque charge où il y ait de l'honneur et du lucre attachés: j'obtiendrai le bon aussi facilement que le mauvais, l'un n'est pas plus malaisé que l'autre : une châtelainie, une bonne mairie, s'il y en a, ou quelque autre chose.... Je ne souhaite d'obtenir un emploi que pour servir premièrement Dieu, et ensuite ou le public ou les particuliers à qui je pourrai être utile. »

Les démarches qu'il tente en vue d'obtenir une charge sont un mélange bien neuchâtelois de probité habile et d'honnête diplomatie. Comme afin de prouver son aptitude aux affaires et l'intérêt éclairé qu'il porte à l'avenir de la Principauté, il adresse au ministère prussien un mémoire qu'il soumet tout d'abord à son père et dans lequel il demande que la Prusse fasse à la France des représentations afin d'obtenir qu'elle reconnaisse l'indigénat helvétique des Neuchâtelois et les traite plus favorablement au point de vue commercial et des carrières militaires :

« J'ai été ce matin voir M. d'Ilgen : je lui ai dit que l'occasion me paraissait propre pour nous faire reconnaître Suisses en France; il m'a fait quelques objections, ensuite il m'a prié de lui dresser un petit mémoire là-dessus; je le tournerai d'une manière à lui faire sentir la situation dans laquelle nous sommes, je le ferai court. Mon but est de lui faire connaître que si le service et le négoce nous manquaient en France, privés d'ailleurs d'emplois lucratifs dans le pays et mal venus dans le service hollandais et autres pays, nous serions fort à plaindre. Il m'a promis ce matin que le premier emploi qui serait vacant dans le pays me regarderait, si je jugeais qu'il me convenait.

Peut-être est-ce vérité, peut-être eau bénite de cour; quoi que ce soit, il faut témoigner de la confiance et cependant agir comme si on ne nous avait rien promis. »

Le ministre, M. Coulmann, demande également à Osterwald s'il désire être assuré de la survivance d'un emploi dans le pays. Le jeune homme avait raison de ne pas accepter les promesses comme argent comptant : il dut solliciter activement pour obtenir ce que les ministres lui avaient eux-mêmes offert.

Pendant son séjour à Berlin, la mairie de la Sagne devint vacante. Son père désire qu'il demande cet emploi et Samuel répond par une lettre qui montre tout ensemble son esprit avisé et sa modestie. Il est assez piquant d'entendre le futur auteur du *Coutumier* déclarer qu'il ne connaît pas la coutume de son pays et la procédure neuchâteloise. Les mots soulignés, dans la citation qui va suivre, l'ont été par le grand Osterwald, qui ne néglige jamais de marquer d'un trait de plume les fautes d'orthographe ou de grammaire de son correspondant :

« Voici, écrit-il, les conditions sous lesquelles j'accepterais cet emploi, en cas qu'on me crût capable de l'exercer, car je doute que je sois en état de le remplir : je n'entends ni la coutume du pays, ni la manière de procéder dans les justices, choses dont la connaissance est pourtant nécessaire à un officier, car autrement les procédures sont bien défigurées et souvent l'on n'y remarque même aucun ordre. Si donc mon oncle croyait que de pareils obstacles ne dussent pas m'empêcher de prendre cette mairie et que, par un peu d'application et un peu d'assiduité, je *peus* aisément les surmonter, j'accepterais cette charge en cas qu'on me la *présenta,* à condition qu'on me donnât premièrement la survivance de la première châtelainie vacante, et ensuite qu'on voulût m'assigner la pension du premier conseiller d'Etat qui viendrait à manquer. Car tout métier, s'il ne nourrit au moins pas en partie celui qui le fait, est ingrat et n'est pas bon. »

Et il ajoute, au sujet des conditions qu'il vient de formuler :

« Personne ne peut s'en formaliser, car outre que j'ai l'âme trop bien placée pour qu'un chétif intérêt me fît souhaiter une ombre de malheur à qui que ce soit, — je considère que mes prétentions sont vagues et indéterminées;... je profite de la place de celui qui meurt le premier; cette personne est incertaine; ainsi les droits que cette mort me donnerait dépendent d'un événement certain en lui-même, supposé que je vive, mais dont l'auteur n'est point du tout connu. »

Ce n'est qu'après bien des sollicitations que Samuel parvint à son but :

« Les gens de ce pays, dit-il, ne savent pas faire les affaires de bonne grâce; quand ils seraient les mieux intentionnés du monde pour quelqu'un, ils ne le serviraient qu'après mainte et mainte prière. »

Enfin, par une lettre du 2 février 1717, il informe son frère Jean-Rodolphe qu'il a été nommé maire de la Sagne, « d'une manière fort gracieuse et qui marque *que le Roi a beaucoup d'estime pour mon père.*» — L'appui du gouverneur, M. de Lubières, paraît avoir contribué pour une bonne part au succès de l'affaire. Il aura expliqué à la cour de Prusse qu'il serait de bonne politique de bien traiter le fils du pasteur Osterwald. Notre voyageur n'avait dès lors plus de motifs de prolonger son séjour à Berlin; il avait hâte, d'ailleurs, de rentrer dans sa patrie :

« Que je me réjouis d'être débarrassé de Berlin et de tous ces autres endroits! Les voyages m'ennuient assurément beaucoup.... J'ai une véritable impatience de me tirer d'ici.... Je m'ennuie à Berlin; et comment ne se pas ennuyer dans un endroit où il n'y a ni compagnie, ni passe-temps? Il est incroyable que dans une capitale et dans une ville de cour, on languisse comme on languit ici. Jusques ici, les Allemagnes ne sont pas trop mon fait. »

Et, secouant la poussière de ses pieds, il laisse tomber, à la veille de son départ, ces paroles d'homme pratique, qui ne juge les choses humaines que par les résultats :

« Voilà bien de l'argent que j'ai dépensé pour mon voyage de Berlin, sans en avoir retiré d'autre profit qu'un peu de connaissance de la cour, dont on n'a nulle idée dans notre pays, et un emploi, fort mince du côté de la finance. Que je me réjouis de retourner au pays!... »

XI

Le jeune maire de la Sagne quitta Berlin en avril 1717, et se rendit à Bois-le-Duc, où l'attendait son oncle le brigadier. Le 23 avril, après avoir visité Hambourg, Brême, Oldenbourg, Groningue, et s'être embarqué à Vorkum, il écrit d'Amsterdam :

« Enfin, Dieu merci, je suis hors de l'Allemagne; cela me fait doublement plaisir, premièrement, parce que cela approche mon retour; ensuite, parce que j'ai quitté un pays où je ne me plaisais du tout pas. »

A Amsterdam, il voulut aller faire visite au célèbre LeClerc, professeur d'hébreu et pasteur de la secte des Remontrants, alors bien connu

par ses ouvrages de théologie, de philosophie, et surtout par sa collaboration à la *Bibliothèque universelle et historique*. Voici le piquant récit de Samuel Osterwald :

« J'ai fait visite à Mad[e] LeClerc, mais je n'ai pas vu Monsieur son époux.... On m'ajourna à 3 heures; je me rendis chez lui: Mad[e] sa femme me reçut et me dit que M. LeClerc avait été fâché de ne pouvoir pas me voir, mais qu'il avait été obligé d'aller dans une compagnie où il allait ordinairement le samedi, qui était le seul jour qu'il eût pour se récréer. Je trouvai le compliment un peu crû et je ne jugeai pas devoir reculer mon départ d'Amsterdam pour voir un homme qui n'avait pas voulu se trouver chez lui à l'heure qu'on m'avait marquée pour y retourner. »

Il est bon d'ajouter, afin qu'on ne prenne pas Samuel pour un indiscret, qu'il avait apporté à LeClerc un paquet dont une personne de Berlin avait chargé le jeune voyageur.

Un fait assez surprenant, c'est que Samuel, si pressé, quelques jours auparavant, de rentrer au pays, séjourna plus de quatre mois à Bois-le-Duc. Pourquoi donc? Je ne voudrais pas faire du roman dans un recueil d'histoire et d'archéologie, mais il me semble trouver dans les lettres du voyageur quelque symptôme d'une tendre inclination, qui l'aurait doucement retenu chez son oncle, comme Télémaque dans l'île de Calypso. Ecoutez, et jugez si mon imagination me fait trop bien lire *entre les lignes* :

« Mon oncle a quatre enfants.... L'aînée de mes cousines a 15 ans; c'est une jeune demoiselle qui promet beaucoup : elle a plus d'esprit et particulièrement plus de bon sens que les personnes de son âge n'ont accoutumé d'en avoir.... Je ne sais encore rien touchant mon départ.... Ma tante ne me laissera pas aller sitôt; c'est une si bonne parente, que je crois qu'elle préfère encore ses parents de Suisse à ceux d'ici. »

Cette séduisante cousine s'appelait Jeanne-Lucrèce de Chambrier. Quelques jours plus tard, nouvel avis discret donné par Samuel à son père :

« Mon oncle veut me retenir encore quelque temps et ma tante ne veut absolument pas que je songe à mon départ. Je suis ici le plus agréablement du monde au milieu de nos bons parents.... »

Et, comme pour prévenir le mécontentement paternel, le rusé ajoute :

« Je n'oublierai pas d'apporter deux exemplaires de la version flamande de votre *Catéchisme*. »

Son oncle et sa tante font une absence de quelques jours. Les Etats-Généraux viennent précisément d'appeler Daniel de Chambrier au poste de gouverneur du prince-héritier; Samuel Osterwald nous apprend que le brigadier hésite à accepter ces fonctions et que sa femme, qui se trouve très bien dans sa belle maison de Bois-le-Duc, l'engage à refuser. Mais le moyen pour Samuel de partir, quand il doit justement garder la maison de son oncle ! Il informe son père des événements :

« Je tiens depuis mardi ménage *seul avec ma cousine* et la petite famille. »

Puis il parle de revenir par Paris, et écrit ces mots significatifs :

« Il est vrai que je ne verrais pas les villes du Rhin; mais je compte que, s'il plaît à Dieu, *je ferai encore ce voyage, pour des raisons que je vous dirai* quand je serai au pays. »

Il entremêle ces demi-confidences de renseignements nombreux et fort intéressants pour les spécialistes, j'en suis certain, sur les régiments suisses au service de Hollande, sur le personnel des officiers et les remaniements récemment opérés dans l'organisation de ces troupes. Cela devait captiver infiniment le ministre Osterwald; en attendant, son fils semble avoir jeté l'ancre à Bois-le-Duc, et lui explique dans chaque lettre qu'il est navré, mais qu'il ne peut songer à partir :

« Quoique je me fasse une véritable peine de penser que vous êtes seul, et un devoir et un plaisir extrême de vous revoir au plus tôt, cependant je ne peux pas penser à la retraite, que mon oncle ne soit revenu.... Ma tante ne veut absolument pas entendre parler de mon départ. Je compte ainsi qu'au plus tôt je ne pourrai me mettre en route qu'au mois d'août; quoique je sois parfaitement bien chez mon oncle, cependant.... je souhaite ardemment de vous rejoindre.... Il n'y a point de repas que ma tante ne boive à votre santé et à celle de la famille; c'est une bonne parente.... »

A la fin d'août, il annonce qu'il a dû, sous divers prétextes, différer encore son départ jusqu'à la mi-septembre :

« Vous ne sauriez croire, mon très-cher père, avec combien de douleur je vois ce retardement; car, outre la grande impatience que j'ai de vous rejoindre et de pouvoir vous rendre tous les devoirs qu'un fils véritablement reconnaissant doit au meilleur de tous les pères, je crains qu'une partie des soins des vendanges ne retombent encore sur vous, et je m'étais fait un véritable plaisir de penser que je pourrais vous en décharger entièrement. Mais quand j'aurai le bonheur d'être réuni avec vous, j'espère que je vous soulagerai si bien, que vous aurez le temps de vous reposer des fatigues que vous aurez essuyées durant mon absence. »

Ceci est grave : il avait tant promis de surveiller la vendange ! Aussi, comme afin de prévenir un soupçon trop naturel, le jeune diplomate poursuit en ces termes :

« Quoique je sois fort bien à tous égards dans la maison de mon oncle et que j'aie *bien des raisons pour m'y plaire,* cependant *mon cœur est toujours à Neuchâtel,* vous m'occupez sans cesse, mon très-cher père.... »

Il manque la seconde feuille de cette lettre, qui paraît être la dernière que Samuel ait écrite à son père avant son retour [1]. Ce petit bout de roman à peine entrevu répand une teinte de poésie jeune et fraîche sur la figure austère et un peu froide du jeune maire de la Sagne. Revint-il à temps pour les vendanges de 1717? Je l'ignore et veux l'espérer. Ce qui est sûr, c'est que rentré au pays, il n'épousa pas la cousine de Bois-le-Duc, et ne refit pas le voyage du Rhin : il prit pour femme Marianne Chaillet, fille de Ferdinand Chaillet, conseiller d'Etat et maire de la Côte. Ce fut son père Jean-Frédéric Osterwald qui bénit le mariage le 17 juin 1721, ainsi que nous l'apprend une note de la main de l'heureux époux. Samuel avait-il oublié Lucrèce, ou Lucrèce n'avait-elle pas voulu de Samuel ? Mystère ! Quatre ans plus tard, en 1725, l'aimable cousine épousait à son tour Jean de Sayer, gentilhomme écossais et brigadier au service de Hollande.

XII

Samuel Osterwald eut cinq enfants, trois fils et deux filles. Un des garçons mourut en bas âge ; des deux autres, Jean-Frédéric mourut sans postérité ; le second, Ferdinand, continua d'abord les traditions militaires de la famille : il fut lieutenant-colonel au service de Hollande, puis, rentré au pays, devint conseiller d'Etat et joua un rôle important dans le fameux débat de la non-éternité des peines : écrivain habile, défenseur des prérogatives de l'Etat contre les prétentions de la Classe, il plaida la cause de la liberté de conscience dans ses *Considérations* et dut pendant quelque temps se réfugier à Morat [2]. Il fut le père de J.-F. Osterwald-d'Ivernois, le géographe bien connu par la carte du pays qui porte son

(1) Ces lettres ne nous laissent qu'un regret, c'est qu'elles ne soient pas accompagnées des lettres que le père écrivait en retour à son fils. Cette partie de la correspondance, dont l'intérêt serait si vif, est malheureusement perdue, et d'une manière générale, les lettres autographes du grand Osterwald sont fort rares.

(2) Voir Charles Berthoud, *Les quatre Petitpierre,* p. 156 et suivantes.

nom, dernier représentant mâle de la famille et père de Rose Osterwald, l'artiste aimable et distinguée dont notre Musée de peinture possède quelques œuvres (1).

Aujourd'hui, la famille dont nous venons de parcourir les annales est éteinte après avoir jeté sur notre petit pays un vif éclat. Les trois branches issues de Jean-Jacques Osterwald, et dont une seulement, la plus connue, nous a occupé dans ces pages, ont fourni, depuis le XVIIme siècle, sept pasteurs au pays, sept magistrats à la ville de Neuchâtel, et deux conseillers d'Etat. De tous ceux qui ont si dignement porté le nom d'Osterwald, un seul est resté populaire parmi nous; ce n'est ni le capitaine d'Aventuriers, ni le jurisconsulte que nous avons suivi dans ses pérégrinations, ni le géographe; c'est le théologien éminent, à qui Fénelon faisait adresser par un ouvrier neuchâtelois son salut fraternel, c'est le pasteur vénérable qui, lorsqu'il passait dans la rue des Moulins, où il avait sa demeure, voyait les habitants assis devant leurs portes se lever en signe de respect. Il est pour nous le *Grand Osterwald* : n'est-ce point parce que, plus et mieux que tout autre, il a représenté fortement, dans son œuvre et dans sa vie, l'ensemble des antiques croyances neuchâteloises ?

Quoi qu'il en soit, si ses pères ont vaillamment tenu l'épée au service du Roi de France, il a, lui, vaillamment porté le glaive de la Parole et son œuvre a donné à son nom, dans tous les pays protestants, une notoriété dont je viens d'indiquer quelques preuves et que cet humble chrétien n'avait certes pas cherchée. Il m'a paru que les lecteurs accueilleraient volontiers quelques détails sur le passé si honorable de cette famille; la modestie des Osterwald n'en saurait souffrir : aucun d'eux, hélas ! n'est plus là pour se plaindre de nos hommages.

PHILIPPE GODET.

(1) Pour *Jean-Frédéric Osterwald-d'Ivernois* et sa fille *Rose Osterwald,* nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux excellentes et consciencieuses études publiées ici-même par notre ami et collègue M. A. Bachelin. (Voir *Musée neuchâtelois,* années 1877 et 1879.)

BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite et fin — Voir la livraison de novembre 1885, page 279)

En outre, comme il n'y avait pas de registre judiciaire et que, lorsqu'il y avait appel, les jurés étaient obligés de se souvenir de toute la cause et de la rapporter devant les Audiences, les Bérochaux avaient appelé Jean Bachier, d'*Yverdon*, clerc du diocèse de Lausanne, notaire public, pour en dresser instrument authentique, et de plus les preud'hommes Nicolet Bergier et Nicolet Varnoz, bourgeois de *Neuchâtel*, pour figurer en qualité de témoins de cet acte.

Devant le plaid ainsi constitué comparurent les parties, soit d'une part les trois gouverneurs, agissant tant en leur nom qu'en celui des preud'hommes des villages de la châtellenie de Gorgier, *acteurs*, et d'autre part noble homme Jean de Neuchâtel, fils de spectable et puissant homme messire Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus et de Gorgier, comme coadjuteur du dit seigneur et en son nom, *défendeur*.

Puis le châtelain fit l'exposé de la cause à juger, telle qu'elle résultait des pièces reproduites ou analysées ci-devant, et termina en disant : C'est pourquoi vous êtes aujourd'hui assignés et présents, et je suis ici, moi, châtelain, pour vous ouïr en justice et vous faire à un chacun raison, selon ce qui en sera connu, suivant raison et coutumes de pays.

Les gouverneurs prirent alors la parole en ces termes : Messire Jean de Neuchâtel, notre seigneur, nous a fait gager, nous et d'autres de nos communeurs, non point fort justement, mais sans cause raisonnable, de certains gages de bêtes, chevaux, bœufs, vaches et autres, pour la subvention de mariage de noble damoiselle Simonne; sur laquelle aide nous n'avons point composé et ne nous sommes pas accordés avec le dit seigneur, ne sachant combien nous devions payer. Icelui chevalier et seigneur n'a obtenu aucune sentence, ni adjudication contre nous, par lesquelles il puisse nous faire gager. De là, il doit, avant toute chose, rendre nos gages et ne pas procéder plus outre contre nous.

Puis ils produisirent en copie les deux lettres de recréance émanées du comte de Neuchâtel, qui furent lues, et conclurent en disant : Nous devons avoir recréance préalablement.

Mais noble homme Jean de Neuchâtel répondit que non, et cela pour les raisons suivantes : 1° parce que les gouverneurs veulent faire commune une chose qui est particulière, car ils disent qu'ils agissent tant en leur nom qu'en celui de tous les preud'hommes de la châtellenie qui ont été gagés; 2° parce qu'ils ne font mention ni de quoi, ni de combien, ni de quelles bêtes, ni de quels pillages; 3° si les choses ci-dessus ne le relevaient, au nom de son père, il veut montrer que les gages ont été bien levés par Pierre Choux, lieutenant, à la requête de messire Jean de Neuchâtel, son père : parce qu'ils ont été vendus pour certain prix, particulièrement et divisément, qu'icelle vendition fut notifiée à ceux qui avaient été gagés; donc que les gages étaient perdus et échus; par quoi iceux gages ne se devaient point remettre.

Et pour la vérification de ses dires, Jean II de Neuchâtel produisit certains mémoriaux, signés Jaquet, clerc, de Bevaix. Après qu'ils eurent été lus, Jean II conclut en disant que ces gages étaient passés en chose adjugée et que les gouverneurs venaient trop tard pour faire recréance.

A quoi les trois gouverneurs répliquèrent qu'avant que leurs gages fussent perdus et échus, ils avaient fait suffisante diligence pour les avoir, comme ils le démontraient en produisant deux lettres mandatoires émanant du Bailli de Vaud, et un mémorial signé Pierre Jacollet, qui portait que le lundi avant la fête sainte Lucie 1463 (13 décembre), les trois gouverneurs avaient demandé à Pierre Choux, lieutenant, recréance de leurs gages, mais qu'elle leur fut refusée, en présence de Jaques Bescherraz et Nicod Jacquier, témoins à ce requis.

Ces pièces vues en jugement, les trois gouverneurs continuèrent de dire que, pour les causes déclarées en ces lettres, le châtelain devait leur faire recréance des gages levés et vendus.

Mais noble Jean de Neuchâtel répliqua que non, et que les lettres du Bailli de Vaud et le mémorial produits ne faisaient rien en cette affaire, ne pouvaient nuire au dit seigneur, son père, ni à lui, et que ces pièces ne relevaient point iceux communeurs, en quelque manière que ce fût : 1° parce qu'ils ne devaient pas aller vers le Bailli de Vaud jusqu'à ce qu'ils eussent fait diligence vis-à-vis de l'officier de Gorgier, comme il appartient; 2° parce qu'il n'est pas licite qu'ils aient fait diligence en vertu du dit mémorial, qu'il dit non avoir été fait suffisant, et Pierre Choux, lieutenant, avait cause de refuser le contenu de ce mé-

morial, car c'étaient les gouverneurs qui demandaient recréance et non les hommes gagés particulièrement; 3° parce qu'au lieutenant ils ne présentèrent pas d'abord fiance et caution, car à leur mémorial il n'est pas dit qu'ils l'aient présentée; 4° pour les causes déjà dites et contenues en ses mémoriaux.

Ces choses ainsi dites, proposées et alléguées par les parties, l'une contre l'autre, les acteurs et le défendeur les mirent au jugement et connaissance de la cour. Puis les parties se retirèrent et firent place, pour la délibération des jurés.

Le jugement rendu fut le suivant :

Il a été connu et jugé : que si les dits gagements ont été levés comme dessus est dit, et s'ils ont été vendus, duement exécutés, et qu'ils aient été échus, tellement qu'ils aient passé comme chose adjugée; davantage, que si les dits preud'hommes n'ont pas fait diligence d'avoir ces gages, vers leurs seigneur, châtelain ou lieutenant, après qu'ils furent gagés, comme il appartient selon la coutume, et s'il se conste légitimement de telles exécutions de gages avant diligence faite de secourir ces gages avant l'échute, — noble Jean de Neuchâtel, au nom qu'il agit, ne doit ni n'est tenu de faire icelle recréance, ni de restituer les gages. — Mais si les hommes gagés ont fait diligence où il appartient, selon la coutume, avant l'échute de ces gages, de laquelle il apparaisse légitimement, noble Jean de Neuchâtel sera tenu de faire la recréance demandée et restituera les gages, en vertu de la fiance baillée ès mains du châtelain.

Les parties ayant été rappelées en la cour, le châtelain leur rapporta la dite connaissance.

Aussitôt, les trois gouverneurs dirent : Nous sommes et serons aggravés, et nous appelons de cette connaissance, de l'audience du châtelain de Gorgier à l'audience de celui à qui l'appellation doit venir.

Cette sentence singulière, qui tranchait la question de *droit* sans prononcer sur celle de *fait*, devait être portée en appel devant les audiences du suzerain, le comte de Neuchâtel. Mais les parties jugèrent qu'il n'était pas de leur intérêt de procéder de cette manière et l'affaire fut enfin terminée à l'amiable le 1er juillet 1465, par une prononciation arbitrale des seigneurs Claude d'Estavayer (1) et Antoine de Colombier, « auxquels fut conférée toute charge et puissance par les commis et « gouverneurs des communes de la paroisse de Saint-Aubin, et noble et « généreux Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus, Gor-

(1) Le même qui fut tué au sac d'Estavayer dix ans plus tard.

« gier et Travers », sentence que les parties s'étaient engagées par serment à observer.

Les arbitres prononcèrent que les Bérochaux paieraient en paix et sans procès nouveaux, avant la fête saint Michel (29 septembre) à Jean de Neuchâtel, pour l'*aide* au mariage de damoiselle Simonne, la somme de 106 écus de bon or et juste poids, au coin du roi de France (1).

Les diverses phases de ce procès entre le seigneur de Gorgier et ses sujets, s'étaient succédé pendant que s'instruisait la procédure relative au litige ayant trait au droit de ressort de la ville d'Estavayer sur la châtellenie de Gorgier.

Nous n'avons pas la sentence rendue par le duc de Savoie. Mais, en tout cas, elle fut favorable à la ville d'Estavayer et aux prétentions des Bérochaux, qui furent dès lors reconnus ressortissants et combourgeois réguliers de cette ville, comme le démontrent les faits qui feront l'objet d'un autre article et qui se rattachent comme épisodes aux guerres de Bourgogne et à leurs suites.

Fritz Chabloz.

NOTE SUR LES MILICES DE LA CHATELLENIE DE BOUDRY

La lettre du capitaine Humbert Menta, insérée dans le numéro de septembre dernier, renferme une petite erreur que nous rectifions ici. Au lieu de : « Vostre très humble et obéissant Marc Humbert Menta », il faut lire : « Vostre très humble et obéissant Mary Humbert Menta ».

Nous ajouterons au sujet de cette lettre qu'on ne trouve que fort peu de documents ayant trait aux *milices* de Cortaillod. Tout ce que nous savons, c'est que celles de ce village devaient marcher sous l'enseigne de Boudry, dont la châtellenie pouvait fournir au besoin 120 hommes de guerre. Lorsque les Confédérés réclamaient l'aide des Neuchâtelois, les soldats envoyés l'étaient par *élection*. En 1653, nous voyons

(1) Fr. 1365, valeur en monnaie moderne : en 1465, avec 106 écus d'or, on pouvait acheter 20 bœufs gras ou 28 muids de vin de Lavaux, soit 13,698 litres.

plusieurs particuliers de Cortaillod, d'une deuxième élection, adresser une requête au gouverneur pour lui exposer : qu'ayant été appelés pour le secours de Leurs Excellences de Berne (il s'agit ici de la Guerre des Paysans), ils avaient servi trois semaines de plus que ceux de la première élection, qui avait été rechangée au bout d'un mois. Ces miliciens, qui avaient assisté à *la prise de Herzogenbuchsee*, demandaient que ces trois semaines leur fussent comptées pour un nouveau service.

Au commencement du XVIIIme siècle, l'instruction des milices de la localité avait été confiée au capitaine *Humbert Menta*. Voici ce qu'on lit à son sujet dans les procès-verbaux de commune : « Sur le 27 novembre 17.., le Conseil abrégé de la Commune étant assemblé, par devant lequel s'est présenté le Sieur Justicier et Capitaine Menta, représentant qu'il prend la peine d'exercer les jeunes gens de ce lieu aux armes, pour l'art militaire, pourquoy il supplie Monsieur le Mayre et les Sieurs auditeurs de cette assemblée de lui fixer un gage pour ses peines, touchant ce fait. Sur quoy les dits Sieurs pour bonnes considérations ont dit et déclaré que pour un gage, ils ne luy en pouvoyent point accorder, mais ayant égard au payement qui luy a été accordé cy devant par le général de la Communauté qui est douze batz par chaque jour qu'il vaquera pour ce fait, on les luy continue encore, sous condition qu'il fera exercer les gens de ce lieu six fois l'année et en aura tout autant quand il yra sous les armes par quel ordre que ce soit, n'en pouvant pas prétendre plus, ni argent ni dépense. — Et aux sergents quand ils yront sous les armes par ordre, leur sera payé six batz par jour. Mais quand il s'agira de faire l'exercice, le dit Sieur capitaine Menta sera payé comme il est dit cy devant à raison de douze batz par jour, lequel pourra prendre pour le dit exercice un sergent seulement qui aura six batz pour sa journée, sans prétendre autres journées. — Et lorsqu'on employera les tambours, ils auront par chaque jour quatre batz chacun, sans que les uns ni les autres puissent prétendre aucune dépense de la communauté.»

En 1712, dix-huit soldats de Cortaillod, parmi lesquels le capitaine Humbert Menta, prirent part à la *seconde guerre de Willmergen*, et servirent de onze à seize semaines dans les troupes de Leurs Excellences de Berne. Ensuite d'un *plus* passé par le général de la Communauté, ils reçurent chacun quinze batz par semaine. Tous ces miliciens, paraît-il, rentrèrent sains et saufs dans leurs foyers, excepté pourtant le capitaine Menta, qui fut tué en même temps que le lieutenant *Challandes*, dans le combat du 25 juillet.

Albert Henry.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Nous trouvons sur la page blanche d'une Bible, appartenant à la famille Crible, de Saint-Blaise, les notes suivantes que nous transcrivons exactement :

« Par un vendredi, sur le 20 de novembre 1716, il s'est fait un tremblement de terre, à 2 heures après midy; il a commencé par de grands éclats, comme si on avait tiré deux ou trois grands coups de canon et ça s'est fini par un grand tonnerre : on l'a entendu partout le pays. »

« Le 26ème du dit mois de novembre 1716, par un jeudi à 4 heures du soir, il s'est encore fait un tremblement de terre, où il semblait que les galetas et les chambres des maisons tombaient.

« Dieu veuille que ça ne nous soit pas un mauvais présage.

« Le bon Dieu nous fasse à tous la grâce de mieux faire et de mieux vivre à l'avenir que nous n'avons fait du passé. Ainsi soit-il. »

« Du 18 décembre 1725, par un mardy à 4 heures du soir, il s'est fait un grand éclat de tonnerre avec de grands éclairs aussi bien qu'il se fait dans les grandes chaleurs de l'été. Dieu veuille que ça ne soit pas un mauvais présage. »

« Au commencement d'aoust, il s'est fait un grand tremblement de terre environ les trois heures après midy. Sur le 13 janvier 1729, il s'est encore fait un grand tremblement de terre à dix heures du soir, jour de la St-Hilaire. »

L'habitude d'inscrire des événements de ce genre dans la Bible donne aussi la mesure du sentiment religieux des générations passées, c'est là qu'on notait les choses graves et celles-ci l'étaient par dessus tout. — En 1815, un des propriétaires de ce livre, Jonas-Pierre Crible, y écrit son nom sans autre; nous ne savons s'il faut en conclure que de 1729 à 1815 il n'y eut pas de tremblements de terre dans notre pays ou du moins dans l'ancienne châtellenie de Thièle.

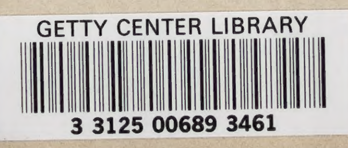
A. Bachelin.

TABLE DES MATIÈRES

Du Tome XXIIme (Année 1885)

Pages

PLANCHES


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00689 3461

